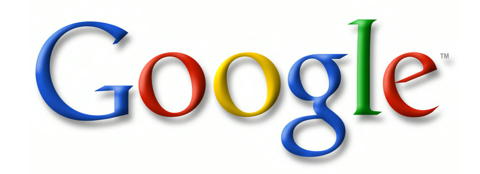
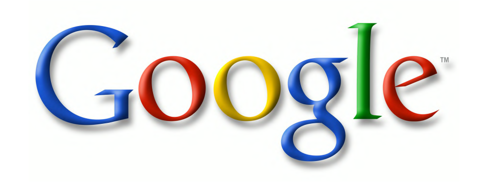
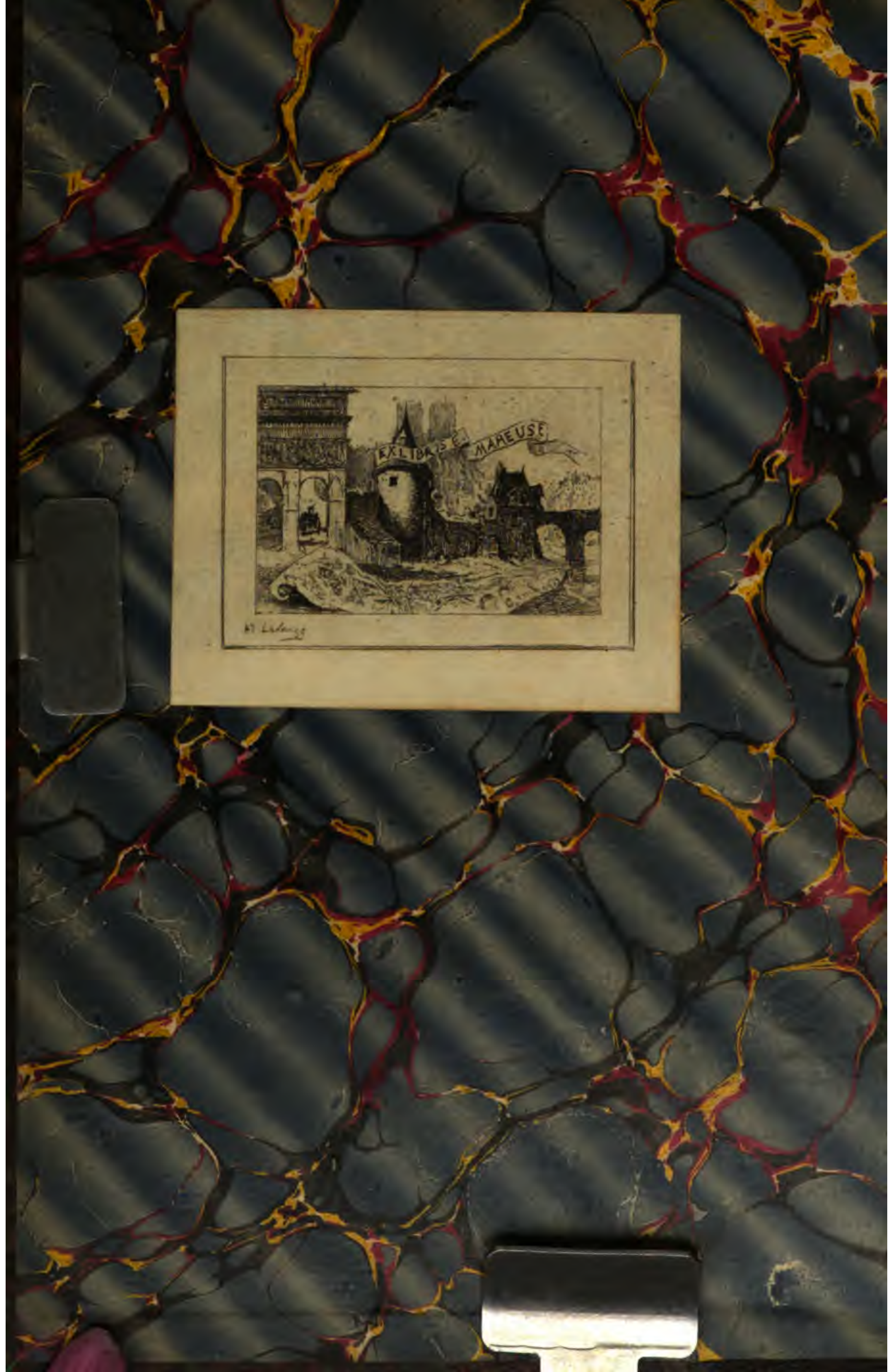
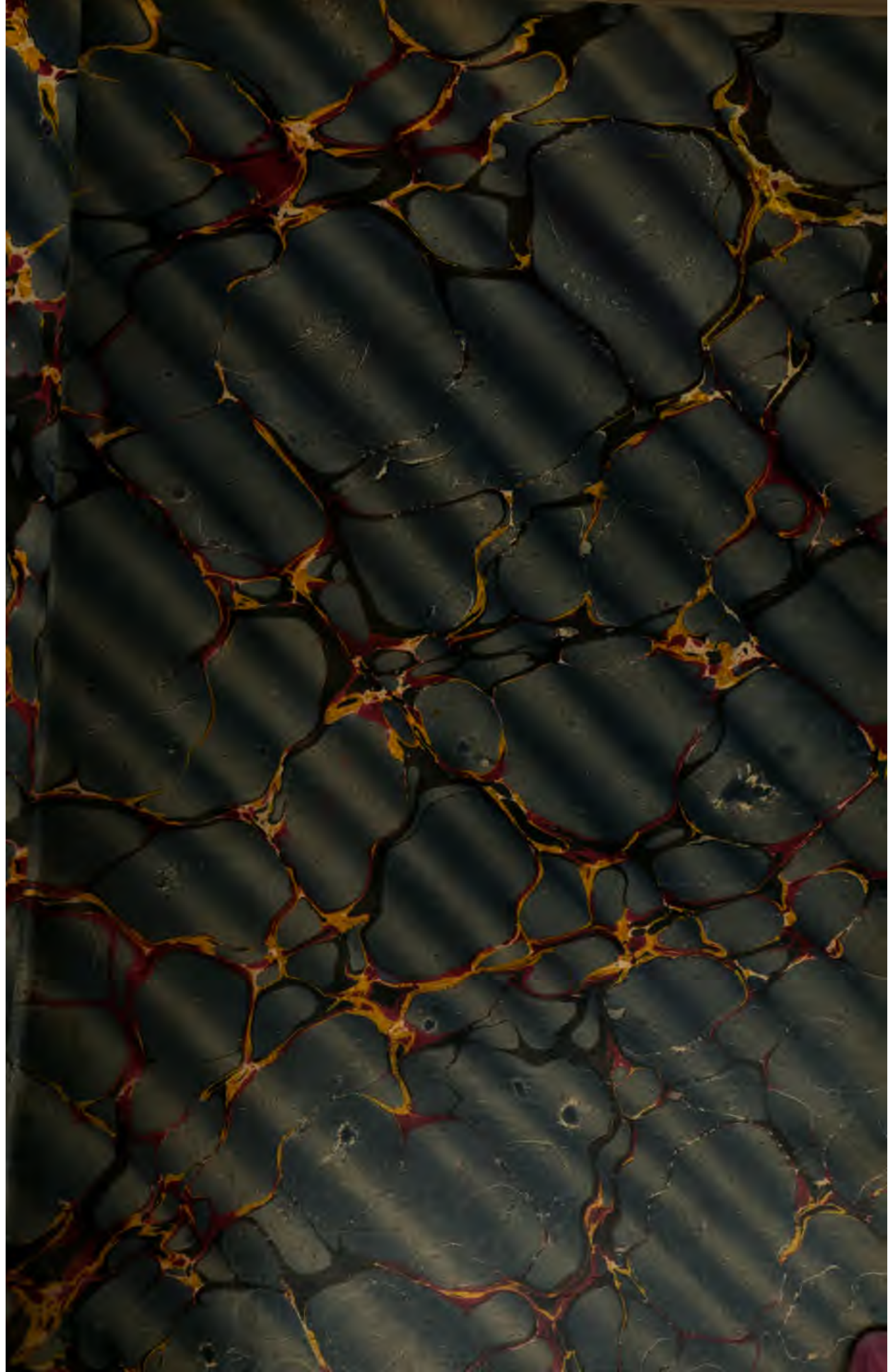
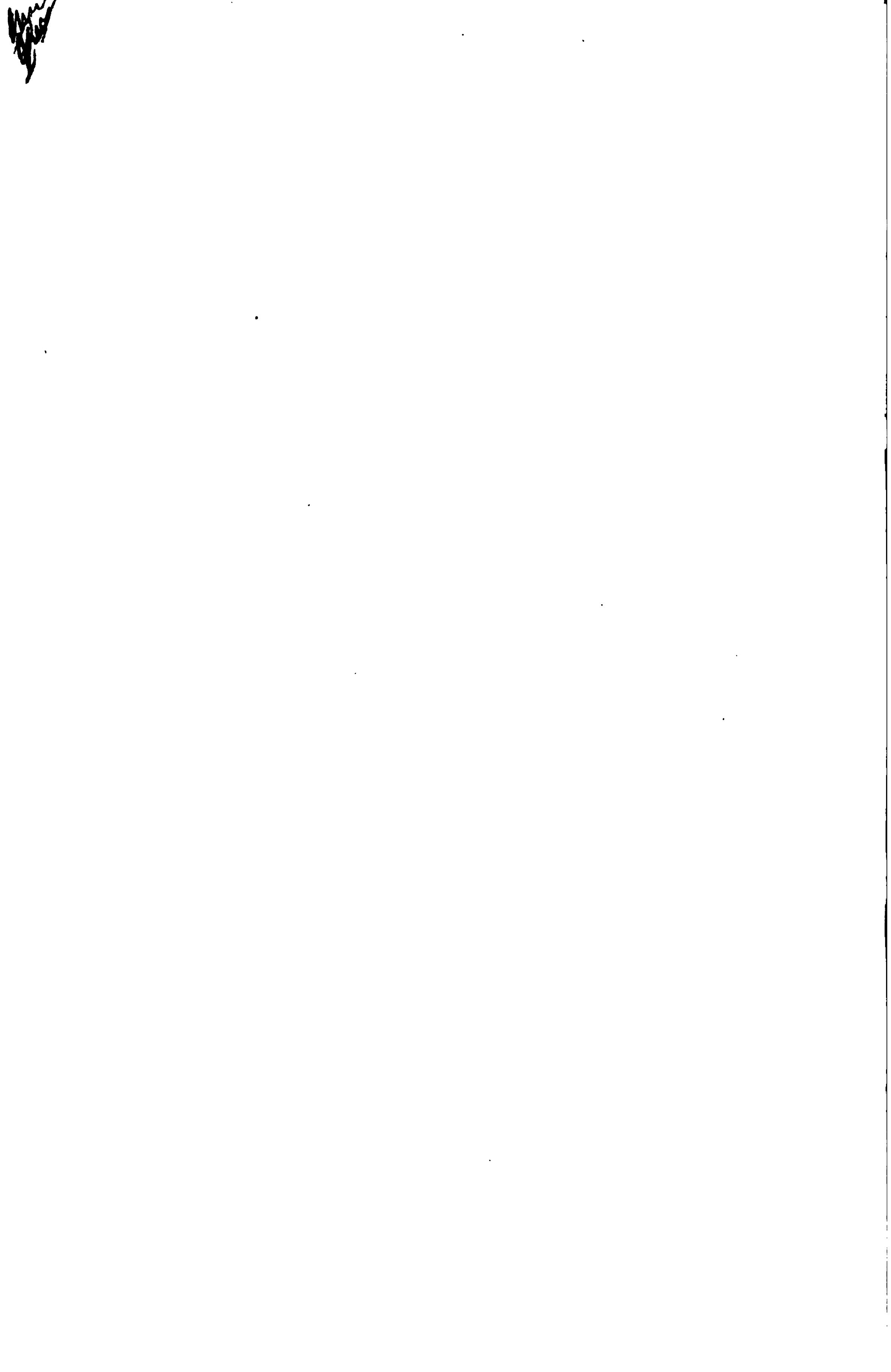
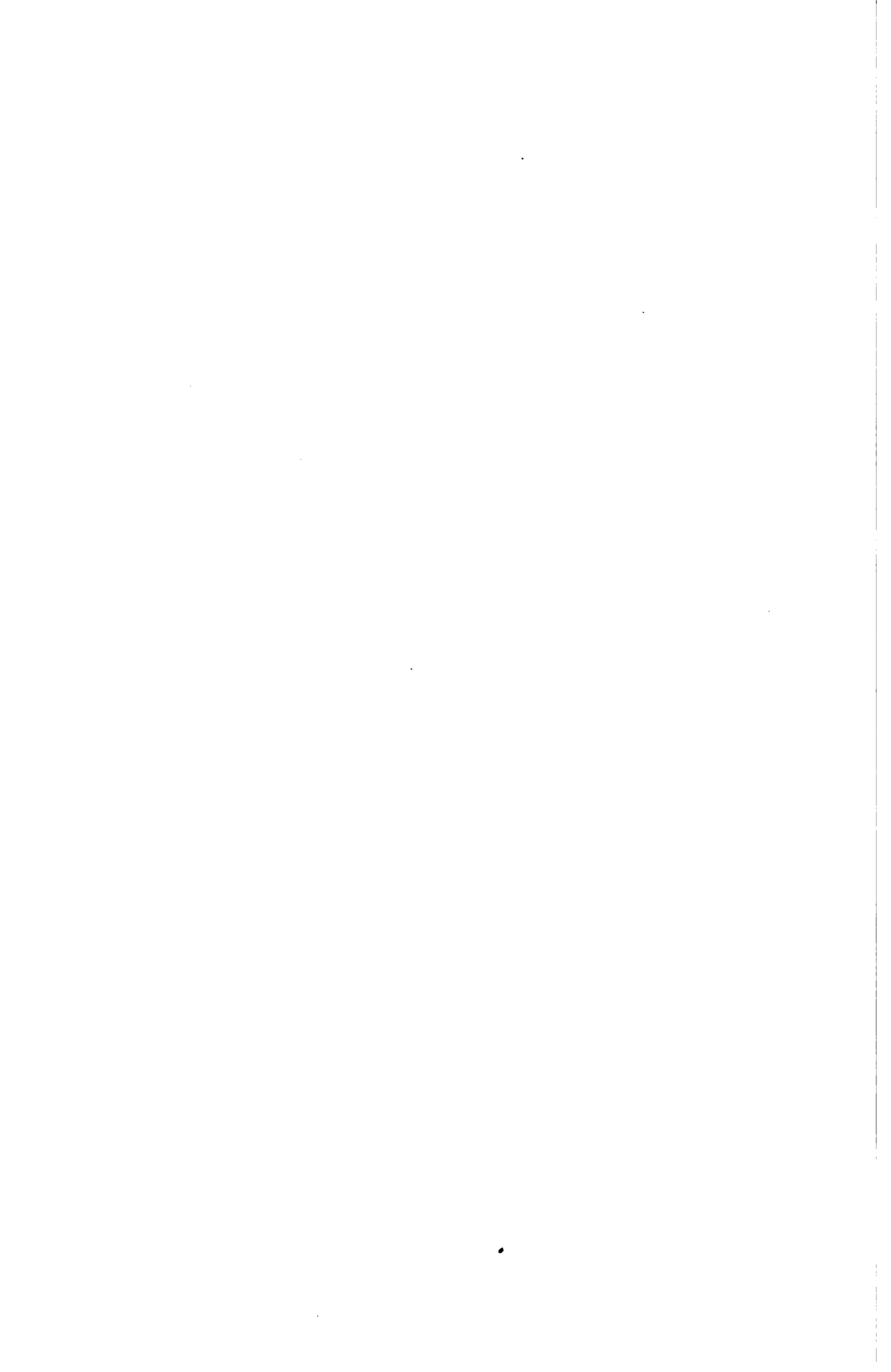




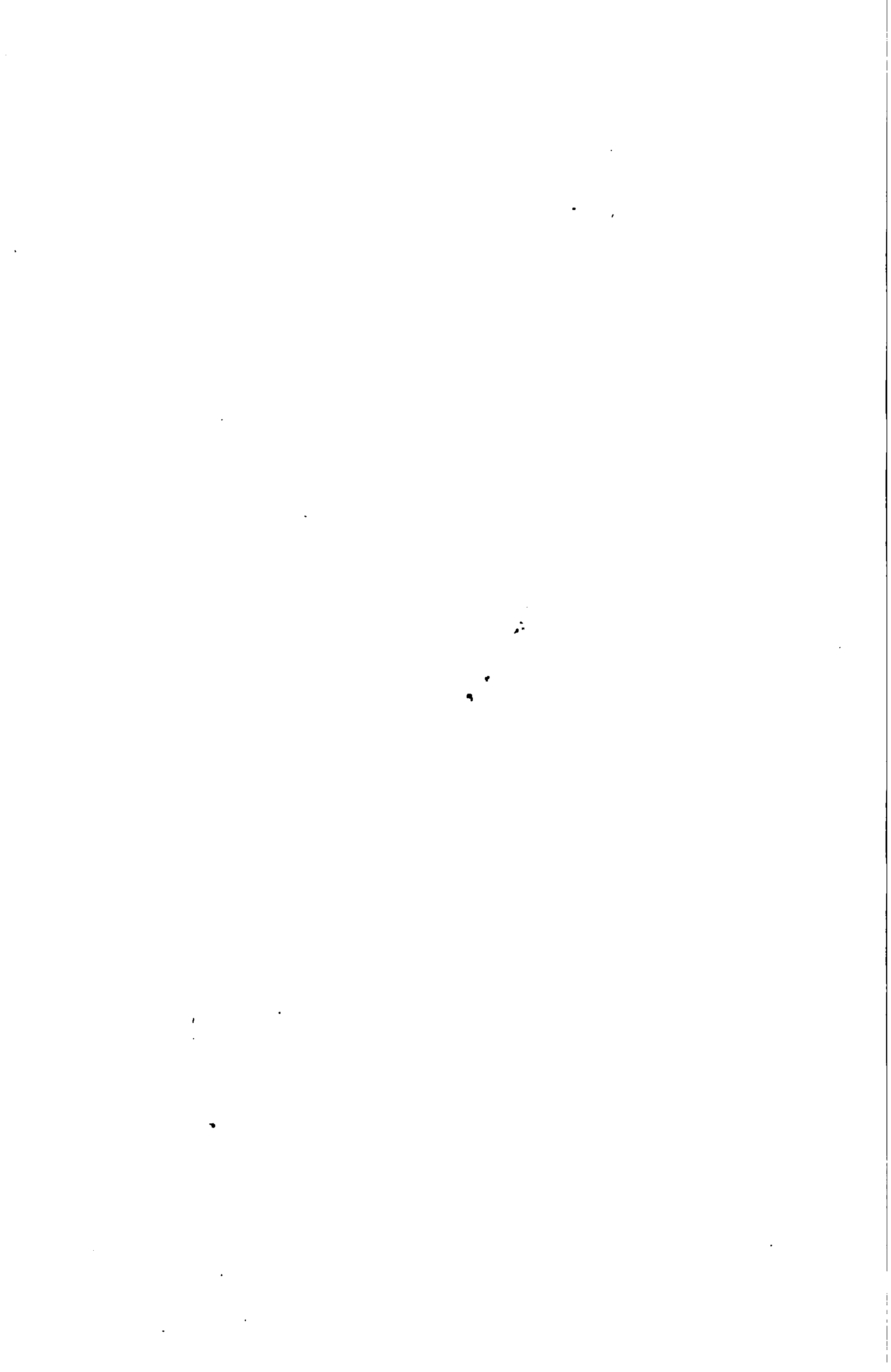

EX LIBRIS E. MAHEUSE







SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX



SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1892

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

✱ Décoration de la Légion d'honneur. — ✠ Ordre étranger. —
I. ✪ Officier de l'Instruction publique. — A. ✪ Officier d'Académie.
✠ M. A. Mérite agricole.

Bienfaiteurs et Donateurs.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Le Conseil général de la Gironde.
La Municipalité de Bordeaux.
La Ville de Paris et M. le Préfet de la Seine.

Membres du Bureau depuis la fondation de la Société, projetée en 1867, créée le 2 mai 1873 et autorisée le 26 août de la même année.

Président honoraire et fondateur.

M. Sansas, Avocat, Député de la Gironde, mort à Versailles le 3 janvier 1877.

Bureau provisoire, 2 mai 1873.

Président : M. Léo Drouyn, ✱.
Secrétaire général : M. Gaullieur, A. ✪.

Bureaux définitifs, 14 novembre 1873.

	Présidents :	*Secrétaires généraux :*
1874	MM. Delpit.	MM. Dr Baudrimont, A. ❦. puis Delfortrie, 6 février 1874.
1875	Farine, A. ❦.	Delfortrie.
1876	Dezeimeris, ✻, A. ❦.	id.
1877	Marquis de Puifferrat.	Ch. Braquehaye, A. ❦.
1878	Delfortrie.	Gaullieur, A. ❦.
1879	Sourget, ✻, A. ❦.	de Mensignac.
1880	Ch. Braquehaye, A. ❦.	id.
1881	L. Lussaud.	id.
1882	Dr Azam, ✻, A. ❦.	id.
1883	Dezeimeris, ✻, A. ❦.	id.
1884	Sourget, ✻, A. ❦.	id.
1885	Dr Berchon, ✻, ✠, A. ❦.	id.
1886	E. Piganeau, A. ❦.	Dr Berchon, ✻, ✠, A. ❦.
1887	Dezeimeris, ✻, A. ❦.	id.
1888	Sourget, ✻, A. ❦.	id.
1889	Jullian, I. ❦.	id.
1890	Bonie, O. ✻, ✠, A. ❦.	id.
1891	de Chasteigner.	id.
1892	Dezeimeris, ✻, A. ❦.	id.

	Vice-présidents :	*Assesseurs .*
1874	MM. Farine, Dezeimeris.	MM. Lussaud, G. Labat.
1875	Dezeimeris, Léo Drouyn.	Delpit, Lussaud, G. Labat.
1876	Léo Drouyn, de Puifferrat.	id.
1877	Delfortrie, Sourget.	Lussaud, Dezeimeris.
1878	Sourget, Braquehaye.	Lussaud, Dezeimeris, de Puifferrat.
1879	Braquehaye, Lussaud.	Dezeimeris, Collignon, Delfortrie.
1880	Lussaud, Azam.	Dezeimeris, Collignon, Sourget.
1881	Azam, Collignon.	Dezeimeris, Sourget, Braquehaye.
1882	Collignon, Dezeimeris.	Braquehaye, Sourget, Lussaud.
1883	Sourget, Lussaud.	Braquehaye, Azam, Berchon.
1884	Lussaud, Berchon,	Dezeimeris, Piganeau, Braquehaye.
1885	Piganeau, Dezeimeris.	Sourget, Braquehaye, Combes.

1886	MM. Dezeimeris, Sourget.	MM. Braquehaye, Combes.
1887	Sourget, Bonie.	Combes, Braquehaye.
1888	Bonie, Jullian.	Dezeimeris, Combes, Braquehaye.
1889	Bonie, de Chasteigner.	Sourget, Combes, Dezeimeris.
1890	de Chasteigner, Dezeimeris.	Jullian, abbé Léglise, de Mensignac.
1891	Dezeimeris, Habasque.	Bonie, abbé Léglise, de Mensignac.
1892	Habasque, de Mensignac.	de Chasteigner, abbé Léglise, de Faucon.

Trésoriers :

1874 à 1876	MM. Lalanne.
1877 à 1888	Domengine (1).
1889	Dagrant.
1890	id.
1891	id.
1892	id.

Trésorier adjoint :

1880 à 1891 M. Dagrant.

	Secrétaires-adjoints :		*Archivistes :*
1874	MM. E. Piganeau,	Maufras.	MM. Marquis de Puifferrat.
1875	id.	Braquehaye.	id.
1876	id.	id.	Farine (Charles).
1877	id.	Marmet.	id.
1878	id.	de Mensignac.	id.
1879	id.	Feret.	id.
1880	id.	id.	Amtmann (Théodore).
1881	id.	id.	id.
1882	id.	id.	id.
1883	id.	id.	id.
1884	de Faucon,	Feret.	id.
1885	Feret,	abbé Corbin.	id.
1886	id.	id.	id.
1887	E. Piganeau,	Feret.	id.
1888	id.	id.	id.
1889	id.	id.	id.
1890	id.	id.	id.
1891	id.	id.	id.
1892	id.	id.	id.

(1) Par un vote spécial, M. Domengine, récemment décédé, avait été nommé trésorier honoraire en raison des services rendus à la Société.

Membres honoraires.

LAVIGERIE (S. E. Le Cardinal), O. ✻, I. ✿, archevêque de Carthage et d'Alger.

LECOT (S. G. Monseigneur), archevêque de Bordeaux.

DELISLE (Léopold), C. ✻, I. ✿, membre de l'Institut, président du Comité des travaux historiques et scientifiques des Sociétés savantes, administrateur général, directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue Neuve-des-Petits-Champs, Paris.

DURUY (Victor), G. O. ✻, I. ✿, de l'Académie française, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques des Sociétés savantes, 5, rue de Médicis.

Le BLANT (Edmond), O. ✻, I. ✿, membre de l'Institut, président de la section d'Archéologie du comité, 7, rue Leroux.

BERTRAND (Alexandre), ✻, I. ✿, membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain en Laye.

HÉRON de VILLEFOSSE (Antoine), ✻, I. ✿, membre de l'Institut, conservateur de la Sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, directeur-adjoint à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, 80, rue de Grenelle.

GUILLAUME (Eugène), membre de l'Institut, 238, boulevard St-Germain.

LONGNON (Aug.), ✻, A. ✿, membre de l'Institut, archiviste aux Archives nationales, membre titulaire du Comité, boulevard des Invalides, 34.

PERROT (Georges), ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, prof. d'Archéologie à la Faculté des Lettres, 45, rue d'Ulm, Paris.

BONAPARTE (Prince Roland), 22, cours de la Reine, Paris.

CHABOUILLET (Anatole), O. ✻, I. ✿, vice-président du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, rue Colbert, 12.

BARTHÉLEMY (Anatole de), ✻, I. ✿, membre de l'Institut, membre du Comité, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

LASTEYRIE (Comte Robert de), ✻, I. ✿, professeur à l'Ecole des Chartes, secrétaire du Comité, rue des Saints-Pères, 13.

DARCEL (Alfred), ✻, I. ✿, directeur du Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

COURAJOD, A. ✿, conservateur adjoint au Musée du Louvre, membre du Comité de la Commission des Monuments historiques, à Passy.

MUNTZ (Eugène), ✻, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de l'Ecole des Beaux-Arts, rue de Condé, 1 .

CHARMES (Xavier), ✻, I. ✿, directeur du Secrétariat du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Bonaparte, 12.

BABELON (ERNEST), Bibliothécaire au cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale, rue du Regard, 9.

PALUSTRE (LÉON), A. ✪, ancien directeur de la Société française d'Archéologie à Tours.

MARSY (COMTE DE), ✱, A. ✪, directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).

GONSE (LOUIS), directeur de la Gazette des Beaux-Arts, rue Favart, 8, à Paris.

NORMAND (Ch.), directeur de l'*Ami des monuments*, 1, rue des Martyrs.

MOREAU (FRÉDÉRIC), ✱, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, à Fère en Tardenois et rue de la Victoire, 98, à Paris.

ALLMER, ✱, correspondant de l'Institut, à Lyon, quai Claude-Bernard, 7.

Membres honoraires étrangers.

SILVA (LE CHEVALIER J. P. N. DA), O. ✱, I. ✪, architecte de S. M. le Roi de Portugal, membre de l'Institut de France, à Lisbonne.

HENRARD (PAUL), général d'artillerie, secrétaire général de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers, membre de la section des Lettres de l'Académie royale de Belgique, etc.

LYUBIC' (professeur), président de la Société d'Archéologie de Croatie, directeur du Musée, à Agram (Zagreb).

TERRIEN DE LA COUPERIE, professeur de Philologie indo-chinoise, University College, à Londres.

SCHMIDT (WALDEMAR), professeur à l'Université de Copenhague, directeur du Musée royal.

HILDEBRAND, premier conservateur du Musée royal d'Archéologie de Stockholm.

MONTELIUS (OSCAR), deuxième conservateur du Musée royal d'Archéologie de Stockholm.

Dr GROSS, membre de plusieurs Sociétés savantes à Neuveville (Suisse).

Membres correspondants.

POTTIER (LE CHANOINE F.), A. ✪, fondateur et président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

FORESTIÉ (Édouard), A. ✪, secrétaire de la mémé société, à Montauban.

DE CARSALADE DU PONT (Le chanoine J.), A. ✪, secrétaire de S. G. l'Archevêque d'Auch.

CARTAILHAC (ÉMILE), ✱, ✠, I. ✪, à Toulouse.

DE FONTENILLES (PAUL), ✠, A. ✪, Inspecteur général de la Société française d'archéologie, à Montauban.

CALHIAT (Le Chanoine), aumônier au Lycée de Montauban.
DUMAS de RAULY, A. ✿, archiviste du département de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Membres titulaires (1).

1873 DANEY (Alfred), O. ✱, I. ✿, Maire de Bordeaux, rue de la Rousselle, 36.
— LARRONDE (E.), négociant, rue Vauban, 9.
— BARCKHAUSEN (H.), ✱, A. ✿, professeur à la Faculté de Droit, ancien adjoint au maire, correspondant à l'Institut de France, cours d'Aquitaine, 80.
— SECRESTAT, rue Notre-Dame, 28.
— PUIFFERRAT (Marquis de), au château du Breuil, à Talence (Gironde).
— TRABUC-CUSSAC, architecte, rue Combes, 6.
— GOUNOUILHOU, ✱, imprimeur, rue de Cheverus, 8.
— DEZEIMERIS (Reinhold), ✱, A. ✿, correspondant de l'Institut de France, conseiller général de la Gironde, rue Vital-Carles, 11.
— BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, hôtel Jean-Jacques-Bel.
— THIBAUDEAU, cours de Tourny.
— LANEFRANQUE (de), imprimeur, rue Permentade, 23-25.
— PIGANEAU (Emilien), A. ✿, professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, cours d'Albret, 17.
— GEORGEON, rue Sabathé, 29.
— BAUDRIMONT (E.), A. ✿, docteur en médecine, rue Saint-Rémy, 43.
— SOURIAUX, ✱, conducteur principal des Ponts et Chaussées, rue de la Croix-Blanche, 2.
— COURAU (Albert), architecte, cours Victor-Hugo, 18, à Agen (Lot-et-Garonne).
— TERPEREAU (A.), I. ✿, photographe, cours de l'Intendance, 29.
— GIRAULD (A.), A. ✿, artiste-peintre, rue Mazarin, 101.
— FERET (Edouard), libraire-éditeur, cours de l'Intendance, 15.
— CHASTEIGNER (Comte Alexis de), archéologue et numismate, rue de Grassi, 5.
— BAUDIN, architecte, rue Plantey, 18.
— CHAPON (Jules), publiciste, rue de Cheverus, 8.
— DELPUGET (Consul de Monaco), rue des Treuils, 73.
1874 COUNORD (E.), ingénieur civil, conseiller général de la Gironde, cours du Médoc, 148.
— NÉGRIÉ, ✱, agrégé de la Faculté de médecine, rue Ferrère, 54.

---

(1) Tous ceux de l'année de 1873 sont Fondateurs de la Société.

1874 SOURGET (Adrien), ✻, A. ⚘, ancien adjoint au maire de Bordeaux, cours de Gourgues, 8.
— VERDALLE (H.), docteur en médecine, rue Guillaume-Brochon, 5.
— DALEAU (François), archéologue, à Bourg (Gironde).
— CLOUZET, conseiller général de la Gironde, cours Victor-Hugo, 88, 90, 95.
— BONIE (F.), ✻, ✠, A. ⚘, ancien conseiller à la Cour, cours d'Albret, 30.
— MONTESQUIEU (Baron Ch. de), au château de la Brède (Gironde).
— BERCHON, ✻, ✠, A. ⚘, ancien médecin principal de 1re classe de la marine, cours du Jardin-Public, 96.
— AZAM (Eug.), ✻, A. ⚘, professeur de la Faculté de médecine et de pharmacie, correspondant de l'Institut de France, rue Vital-Carles, 14.
— SCHRODER (M.), cours du XXX-Juillet, 20.
— BROWN (F.), allées de Chartres, 9.
— RICARD, architecte, rue Peyronnet, 20.
— MINVIELLE (Paul), architecte, rue Tanesse, 33.
— AUGIER, peintre-décorateur, rue du Mirail, 58.
— GERVAIS, architecte, place Gambetta, 29.
— MOULINIER, avocat, rue des Remparts, 21.
— HALPHEN (Const.), propriétaire, au château de Batailley, à Pauillac (Gironde), et Paris, rue de Tilsitt, 11.
1875 MILLET, peintre-décorateur, rue du Mirail, 8.
— BROCHON (H.), avocat, rue Vital-Carles, 22.
— PANAJOU (H.), photographe, allées de Tourny, 8.
— DURAT (Raymomd), à la Roque de Cadillac (Gironde).
— TAMIZEY de LAROQUE, ✻, A. ⚘, historien, correspondant de l'Institut de France, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
— MIOCQUE, imprimeur, rue d'Albret, 26.
— LAFUGE (J.-C.), rue Notre-Dame, 134.
— DAGRANT (G.-P.), ✠, peintre-verrier, cours Saint-Jean, 7.
— RIBADIEU (F.), archéologue, rue Huguerie, 48.
— POUVERREAU, agent-voyer d'arrondissement, à Lesparre (Gironde).
— THOLIN, I. ⚘, archiviste du département du Lot-et-Garonne, à Agen.
— MENSIGNAC (Camille de), conservateur des Musées préhistorique, des Armes et des Antiques, cours d'Alsace-et-Lorraine, 12.
1876 FORRESTER (Offley), 66, Mark-Lane, à Londres (Angleterre).
1877 AMTMANN (Th.), négociant, rue Doidy, 26.
— DUVIGNEAU, conseiller général de la Gironde, à Audenge.
— DUMEYNIOU (Louis), architecte, quai Bourgeois, 4.
— GADEN (Charles), conseiller municipal, rue de la Course, 109.
1878 DURAND (Pierre), architecte, rue François de Sourdis, 155.

1878 PEPIN (G.), rue Notre-Dame, 110.
— GRENIER (PONSIAN), rue Sainte-Catherine, 156.
1879 GARRES, route de Bayonne, 120.
1880 POCHET (ABEL), notaire, rue Saint-Rémy, 64.
— MANDEVILLE, ✠, A. ✪, rue Rodrigues-Péreire, 2.
— TRAMASSET (GUSTAVE), rue du Couvent, 14.
— PARRAIN (P.), commis-architecte, rue Plantey, 9.
— SAUNIER (FERNAND), professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, rue de Pessac, 8.
— GRELLET-BALGUERIE (CH.), A. ✪, ancien magistrat, 11, Hargrave-Road, Upper-Halloway, N. Londres.
1881 FAUCON (DE), ✠, archéologue, place Rohan, 4.
— WETTERWALD, quai Louis XVIII, 15.
— CANTELLAUVE, percepteur à La Réole (Gironde).
1882 LABBÉ (LOUIS), architecte, rue du Temple, 17.
— MARCHAND (EMMANUEL), cours Gambetta, 31, à Talence (Gironde).
1883 COSTES (A.), à Issigeac (Dordogne).
— MUSÉE PRÉHISTORIQUE, hôtel Bardineau, au Jardin-Public.
1884 JULLIAN (CAMILLE), I. ✪, maître de conférences à la Faculté des Lettres, correspondant du ministère de l'Instruction publique, et des Beaux-Arts, cours Tournon, 1.
— MIMOSO, cours de l'Intendance, 57.
— GAULNE (ALFRED DE), allées de Tourny, 15.
1885 GAUTIER (EMILE), rue Poirier, 1.
— LORY (HENRI DE), cours d'Albret, 17.
— ARNÉ (GEORGES), rue Judaïque, 121.
— MUSÉE DES ARMES, à la Bibliothèque de la Ville.
1886 DAUBY (L'ABBÉ), curé de Saint-Michel de Bordeaux, au Presbytère.
— TOURNIÉ (CAMILLE), négociant, à La Réole (Gironde).
— POMMADE, à la Réole (Gironde).
— MERMAN (JULES), négociant, pavé des Chartrons, 33.
1887 DOLL (CHARLES), ✻, ✠, ✠, inspecteur du travail des enfants employés dans l'Industrie, rue du Colisée, 19.
— LÉGLISE (L'ABBÉ), vicaire à Sainte-Marie-La-Bastide, avenue Thiers, 72.
— MAILLE, facteur d'orgues, rue Brian, 16-18, et rue Leberthon, 91.
— HANAPPIER (CHARLES), négociant, rue du Jardin-Public, 55.
— RAFAILLAC (S.), docteur en médecine, président du Syndicat médical du Médoc, à Margaux (Gironde).
— LAWTON (EDOUARD), propriétaire, quai des Chartrons, 94.
— LANOIRE (CAMILLE), A. ✪, ✠ M. A., conseiller général de la Gironde, rue Lafayette, 8.
— VALETTE (L'ABBÉ), curé de Saint-Mariens (Gironde).
— BARDIÉ (A.), cours de Tourny.

1888 DAMPIERRE (MARQUIS DE), président de la Société des Agriculteurs de France, au Château de Plassac, près Saint-Genis (Charente-Inférieure).
— SANTA-COLOMA (JOSEPH DE), cours de Gourgues, 8.
1889 BONIFAS (PAUL), négociant, rue Tourat, 38.
— DULAU, éditeur, à Londres.
— HABASQUE (F.), conseiller à la Cour, rue Saint-Fort, 33, Bordeaux.
— CAZEMAJOU (L'ABBÉ), vicaire à Saint-Louis, à Bordeaux.
— LELIÈVRE (L'ABBÉ), vicaire de Sainte-Croix, à Bordeaux.
— ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE.
— MALLET (ALBERT), chemin des Cossus, Bouscat-Bordeaux.
1890 BERCHON (CHARLES), rue Foy, 10.
— DÉODAT DE VERTHAMON (COMTE), châlet Hauterive, Saint-Germain d'Esteuil (Médoc).
— GROSS-DROZ, négociant, rue du Réservoir, 10.
— HAMM (GEORGES), sculpteur sur bois et professeur de dessin, rue d'Albret, 17.
1891 CHARBONNEL (A.), négociant, rue des Remparts, 30.
— FLOS (LÉOPOLD), rue Arnaud-Miqueu, 30.
— LAGLER-PARQUET, épigraphiste, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Boudet, 4.
— MIEUDAN (GUSTAVE), architecte, rue des Rosiers, 9.
— BONETTI, peintre, rue Sainte-Catherine, 229.
— MANTHÉ (PAUL DE), place du Pont, La Bastide.
1892 BAILLON, notaire à Langoiran (Gironde).
— FLORENT, rue du Palais-Galien.
— LEWDEN (F.-H.-LOUIS), capitaine instructeur au 15e Dragons, Libourne.
— BRUTAILS, archiviste du département de la Gironde, aux Archives, rue d'Aviau.

Sociétés correspondantes en France.

Alais........................ Société Scientifique et Littéraire.
Amiens.................... — des Antiquaires de Picardie.
Angoulême................ — Archéol. et Historique de la Charente.
Autun........................ — Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Avesnes.................... — Archéologique.
Bayonne.................... — des Sciences et Arts.
Beauvais.................... — Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.
Belfort...................... — d'Emulation.
Besançon.................. — d'Emulation du Doubs.

Béziers....................	Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Bone (Algérie)...........	Académie d'Hippone.
Bourges....................	Société des Antiquaires du Centre.
Brives......................	— Scientifique, Historique et Littéraire de la Corrèze.
Caen........................	— des Antiquaires de Normandie.
Cahors......................	— des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Carcassonne.............	— des Arts et Sciences.
Castres.....................	Commission des Antiquités de Castres et du département du Tarn.
Châlons-sur-Marne...	Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Châlons-sur-Saône....	— d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry................	— Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Châteaudun..............	— Dunoise.
Château-Thierry.......	— Historique et Archéologique.
Compiègne...............	— Française d'Archéologie pour la conservation des Monuments.
Constantine (Algérie)..	— Archéologique.
Dax..........................	— de Borda.
Digne........................	— Littér. et Scientifique des Basses-Alpes.
Dijon.........................	Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Draguignan...............	Société d'études Scientifiques et Archéologiques.
Guéret......................	Société des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.
Langres.....................	— Historique et Archéologique.
La Rochelle...............	Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts.
Le Havre...................	Société Nationale Havraise d'Etudes diverses.
Le Mans....................	— Historique et Archéologique du Maine.
Le Puy......................	— d'Agric., Sciences, Arts et Commerce.
Lille..........................	Commission Historique du département du Nord.
Limoges.....................	Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon..........................	— Littéraire, Historique et Archéologique.
Melun........................	— Archéologique, Sciences et Arts de Seine-et-Marne.
Montauban................	— Archéologique du Tarn-et-Garonne (1).
Montpellier...............	— Archéologique.
Nancy........................	— d'Archéologie Lorraine.
Nantes......................	— Archéologique.

(1) Nommée *Associée* à la suite de la réception d'un grand nombre de ses membres, à Bordeaux, les 21, 22 et 23 octobre 1890.

Narbonne................	Commission Archéologique et Littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Nice......	Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Orléans..................	— Archéologique et Historique.
Paris.....................	Commission de la Topographie des Gaules.
»	Publications Scientifiques et Archéologiques du Comité des Travaux Historiques au Ministère.
»	Société d'Anthropologie.
»	Musée Guimet, Annales.
»	— — Revue de l'histoire des religions.
»	Revue des Etudes grecques.
»	Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
»	Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.
»	Journal des Savants.
»	Revue de la Société des Etudes historiques.
»	L'Ami des monuments.
»	Bulletin de la Société Académique Indo-Chinoise de France.
Pau.......................	Bibliothèque des Sciences, Lettres et Arts.
Périgueux...............	Société Historique et Archéologique.
Poitiers..................	— des Antiquaires de l'Ouest.
Quimper.................	— Archéologique du Finistère.
Rambouillet............	— Archéologique.
Rennes...................	— Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rodez.....................	— des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
Rouen....................	Commission des Antiquaires de la Seine-Inf.
»	Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Brieuc...........	— Archéologique, Historique des Côtes-du-Nord.
Saint-Dié...............	Société Philomathique Vosgienne.
Saint-Germain.........	Musée National.
Saint-Omer.............	Société des Antiquaires de la Morinie.
Saintes...................	— des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Sens.......................	— Archéologique.
Soissons.................	— Archéologique, Historique, Scientifique.
Toulouse.................	— Archéologique du Midi.
Tours......................	— Archéologique de Touraine.
Troyes....................	— Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Vannes...................	— Polymathique du Morbihan.

Sociétés étrangères.

Bruxelles.................	Commission royale d'Arts et d'Archéologie.
»	Analecta Bollandiana.
Liège.........................	Institut Archéologique Liégeois.
Namur.....................	Société Archéologique.
Anvers.....................	Académie d'Archéologie de Belgique.
Huy........................	Cercle hutois, Sciences et Arts.
La Haye..................	Institut Royal, pour les Lettres, la Géographie et l'Ethnographie des Indes néerlandaises.
Londres..................	— Royal Archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande.
Taunton (Angleterre)..	Archeological and natural history society.
Copenhague.............	Société royale des Antiquaires du Nord.
Stockholm...............	Académie royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités de la Suède.
Agram (Croatie).......	Société Archéologique Croate.
Madrid...................	Académie Royale d'Histoire.
Lisbonne.................	Société Royale des Architectes et Archéologues Portugais.
Washington (Etats-Unis)...........	Institut Smithsonien.
»	Bureau of Ethnology.
New-York...............	Anthropological society.
Boston et New-York...	American folk lore society.
San-José (Costa-Rica).	Anales del Museo nacional.
Mexico....................	Museo nacional.
Rio Janeiro (Brésil)...	Archives du Musée national.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Membres du Bureau pour l'année 1892.

Président :	M. DEZEIMERIS (R.), ✻, A. ✿, Membre correspondant de l'Institut.
Vice-Présidents :	M. HABASQUE (F.), conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux. M. DE MENSIGNAC (C.), Conservateur des Musées d'Antiques, d'Armes et Préhistorique.
Secrétaire-général :	M. le Dr BERCHON, ✻, ✠, A. ✿, ancien Médecin principal de 1re classe de la Marine.
Secrétaires :	M. PIGANEAU (Eon), A. ✿, Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux. M. FERET (Edouard), Éditeur-libraire.
Trésorier :	M. DAGRANT (G.-P.), ✠, Peintre-verrier.
Archiviste :	M. AMTMANN (Th.).
Assesseurs :	M. le Comte A. DE CHASTEIGNER, Archéologue et Numismate, *Président sortant.* M. l'abbé LÉGLISE, Vicaire de la Bastide, Bordeaux. M. DE FAUCON ✠.

JOURS DE SÉANCES en 1892

Les deuxièmes vendredis des mois suivants, à 8 heures du soir
A l'Athénée, salle 4, rue des Trois-Conils, 53.

8 JANVIER	11 MARS	13 MAI	8 JUILLET	11 NOVEMBRE
12 FÉVRIER	8 AVRIL	10 JUIN	12 AOUT	9 DÉCEMBRE

Le Bureau se réunit tous les premiers vendredis des mêmes mois et à la même heure.

Les élections ont lieu dans une séance spéciale en Décembre.

Bibliothèque : 17, rue Montméjan. — Demande de livres et du diplôme illustré (3 fr.) : à M. l'Archiviste, rue Doidy, 26.

Secrétariat général : 96, cours du Jardin-Public.

Comptes-rendus des Séances de la Société Archéologique DE BORDEAUX

Séance du 8 janvier 1892.

Présidence de M. Habasque, premier Vice-Président.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président, vu l'insuccès des scrutins de la réunion spéciale réglementaire du 7 décembre 1891, invite l'Assemblée à procéder aux élections d'un deuxième vice-Président et des Assesseurs; le Secrétaire général, les deux Secrétaires, le Trésorier et l'Archiviste ayant été maintenus dans leurs fonctions par acclamation.

Sur 17 votants, M. de Mensignac obtient 12 voix; il est élu vice-président. Pour les assesseurs, M. l'abbé Léglise réunit 15 voix, M. de Faucon 10, M. Augier 4, MM. l'abbé Cazemajou, Bardié, de Lory, Piganeau, chacun 1. MM. Léglise et de Faucon sont nommés et le Bureau se trouve ainsi composé pour l'année 1892 :

Président,	MM. R. Dezeimeris.
1er Vice-Président :	Habasque.
2e Vice-Président :	de Mensignac.
Secrétaires :	E. Piganeau. Ed. Ferret.
Archiviste :	Th. Amtmann.
Trésorier honoraire :	V. Domengine.
Trésorier :	Dagrant.
Assesseurs :	le Cte A. de Chasteigner, président sortant. l'abbé Léglise. de Faucon.

L'ordre du jour appelle le rapport sur les comptes du Trésorier. Selon l'usage, une Commission est nommée pour la vérification de ces comptes. MM. Bardié, Gautier et Berchon fils sont élus.

M. Dagrant demande où en est la question de la bibliothèque de la Société. Il est répondu que la Municipalité, devant disposer en faveur de notre Société de quelques rayons de l'ancienne bibliothèque de l'hôtel J.-J. Bell, on attend de les avoir obtenus.

M. de Mensignac ajoute qu'une autorisation officielle doit être, au préalable, accordée. Le loyer de M[me] Cadoret étant trimestriel, on a encore trois mois pour s'occuper du transport de nos livres.

M. Baillon, notaire à Langoiran, présenté par MM. Habasque et Amtmann, est élu membre titulaire de la Société.

M. Daleau adresse une lettre à M. le Président dans laquelle il expose qu'il lui sera impossible d'assister à la séance, et il exprime son regret de ne pouvoir ainsi donner lecture de la communication qu'il avait annoncée et qu'il demande de renvoyer à la prochaine réunion.

M. de Mensignac dit que la bague présentée par M. Daleau le 11 décembre 1891, est du règne de Valentinien I[er], puis il montre un galet sculpté, découvert à Toulouse dans un tombeau. Cette sculpture du XV[e] siècle représente un crapaud dont la face affecte une figure humaine. M. de Mensignac demande si l'on connaît quelque superstition attribuée à la présence de cet animal, comme, par exemple, la danse de Saint-Guy, en Alsace.

M. l'abbé Léglise répond que, dans les campagnes, on croit encore faire disparaître la fièvre en introduisant un crapaud dans le lit du malade.

M. Ed. Feret, comme suite à son travail de statistique, donne lecture de notices sur quelques communes voisines de Bordeaux : Bègles, vestiges gallo-romains, église ancienne, inscriptions, château de Francs-de-Ségur, pavillon dit des Douze-Portes; du XVIII[e] siècle, château de Coulon, château de Birambis, où l'on voit un puits de 1664; château Dorat,

N.° 4479006 *Dix livres Tournois.*

Division

LA BANQUE promet payer au Porteur à vüe Dix livres Tournois en Eſpeces d'Argent, valeur reçeüe. A Paris le premier Juillet mil ſept cens vingt.

Vû p.r le S.r Fenellon.
Giraudeau.

TIMBRE SEC
AUX
ARMES DE FRANCE

Signé p.r le S.r Bourgeois.
Delanauze.

Controllé p.r le S.r Dureveſt.
Granet.

Tartifume et Mussonville. — Le Bouscat, castel d'Endorte, village de la Beiche (aujourd'hui la Vache). — Bruges, église ancienne, clocher bâti, dit-on, par les Flamands. La clef de l'église passe pour guérir de la rage, château Treulon, jadis à la famille Dudon; château de la Tour de Gassies, XVIII[e] siècle. — Puits ancien au quartier de Crabeyre, Caudéran, etc.

M. Amtmann montre un billet de la banque de Law du 1[er] juillet 1720. Billet de 10 livres payable à vue et portant le timbre royal. Sa longueur est de 15 centimètres, sa largeur de 85 millimètres. Sa reproduction est votée. Le filet donne la grandeur exacte du billet.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président,
HABASQUE.

Le Secrétaire,
E. PIGANEAU.

Séance du 12 février 1892.

Présidence de M. HABASQUE, premier vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance :

M. le Secrétaire général annonce la mort de M. de Quatrefages de Bréau, savant très distingué, membre de l'Institut, professeur d'anthropologie au Muséum de Paris, membre honoraire de notre Société, né le 10 février 1810, décédé à Paris le 12 janvier dernier.

M. Berchon a adressé une lettre de regrets au fils du défunt.

La *Société Belfortaise d'Emulation* sollicite l'échange de ses publications avec les nôtres et, sur la demande de M. Berchon, a envoyé un exemplaire de ses mémoires, lequel est déposé sur le bureau.

M. Berchon propose d'adopter l'échange, sauf avis de M. l'Archiviste. (Adopté).

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce que la seizième session des Sociétés des Beaux-Arts

des départements coïncidera, en 1892, avec la réunion des Sociétés savantes. Les séances se tiendront dans la salle de l'hémicycle à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, rue Bonaparte. Les mémoires devront être adressés avant le 15 mars. Les Sociétés choisiront au plus trois délégués auxquels seront envoyés des lettres d'invitation donnant droit aux réductions de places dans les chemins de fer. L'ouverture de la session aura lieu le mardi 7 juin. Elle prendra fin le mardi 10 juin inclusivement. Les demandes de cartes et lettres de parcours devront parvenir à la Direction des Beaux-Arts avant le 1er mai.

M. le Secrétaire général fait un appel au zèle des sociétaires pour les travaux et pour le recrutement de nouveaux membres. Il cite, à cette occasion, M. Bardié qui a amené dernièrement de nombreux prosélytes à l'œuvre commune.

Une lettre de M. Ch. Braquehaye annonce sa démission de membre de la Société. Elle est acceptée purement et simplement.

M. Bardié lit le rapport de la Commission de vérification des comptes de M. le Trésorier. La Commission ayant scrupuleusement examiné les comptes et constaté, une fois de plus, l'exactitude et la bonne tenue des livres, propose en conséquence de voter les plus vives félicitations à M. Dagrant, ce qui est approuvé par l'Assemblée.

La réunion de la Commission dans le local de la Bibliothèque et la présence de M. l'Archiviste ont fourni l'occasion de visiter le local où, grâce au dévouement de M. Amtmann, règne un ordre parfait dans le classement des livres et publications envoyés par les Sociétés correspondantes. Leur nombre est croissant chaque jour et la place manque.

M. Bardié, au nom de plusieurs de ses collègues, exprime le désir que la bibliothèque qu'il est question de transférer dans une salle de l'Athénée soit, comme autrefois, ouverte aux Sociétaires, à certains jours et à certaines heures.

M. Amtmann dit que, vu l'abstention complète des lecteurs, il a dû renoncer, d'accord avec le Bureau, à se tenir en permanence dans le local, aux heures indiquées, comme il s'y était engagé.

A propos de la bibliothèque, M. le Président fait savoir que les bois des rayons de l'ancienne bibliothèque municipale de l'hôtel J.-J. Bell ont excité bien des convoitises de la part d'un grand nombre de Sociétés. Un malentendu s'étant produit sur le numéro des salles, M. l'Adjoint au Maire désire qu'il lui soit adressé une demande officielle et un engagement pris par la Société de faire placer les rayons qui lui sont destinés selon certaines convenances et d'après l'avis de l'Architecte de la ville.

M. Amtmann fournit en outre des données et des renseignements desquels il résulte qu'il faudra beaucoup de bois. Il y a lieu de savoir d'abord dans quelle salle nous pourrons loger nos richesses.

M. le Président pense qu'il serait peut-être préférable, après entente avec d'autres Sociétés qui tiennent leurs séances dans la salle 4, c'est-à-dire dans celle de nos réunions ordinaires, d'y faire mettre nos livres sur une des longues parois latérales.

M. Daleau présente à l'Assemblée divers objets en terre cuite très grossière recouverts de dessins primitifs exécutés en creux : 1° cinq mortiers dits *grusoirs*, à poivre ou à sel, avec leurs pilons; 2° un chandelier; 3° une tuile à cruchade; 4° un cube qu'il croit être une poivrière ou une salière. Ces ustensiles, ainsi que les chandeliers décrits dans nos bulletins par nos collègues, MM. Jullian et de Chasteigner sont, d'après lui, l'ouvrage des ouvriers tuiliers qui les font pour leurs besoins personnels lorsqu'ils s'absentent de chez eux, pendant des mois entiers, pour *aller faire la tuile*.

M. Daleau ajoute que des chandeliers semblables comme forme et dessins figurés dans notre tome XIV, fig. 15, planche X, et décrits par M. de Chasteigner (voir séance du 12 juillet 1889), ont été découverts en grand nombre dans le district de Halmstad en Gothie (Suède). M. Daleau donne lecture de la lettre d'un savant suédois qui confirme son assertion. Cette lettre est accompagnée de plusieurs dessins.

L'Assemblée vote l'impression du travail de M. Daleau et de plusieurs de ses planches et dessins.

Sous la rubrique, *Encore Saint-Jean de Sagondignac* (Médoc),

M. Berchon envoie une notice, lue par M. Feret, sur cette chapelle, à l'occasion de laquelle la Société a déjà publié un mémoire de lui, au tome XV. Ses conclusions étaient alors : que cette chapelle ne datait point des temps mérovingiens, mais du XIIe siècle, et n'avait pu, par conséquent, subir les ravages des Normands; qu'elle avait servi au culte de 1636 à 1732, et même jusqu'en 1785; qu'elle avait été détruite par un incendie puis recouverte de terre.

Restaient à connaître la cause et l'époque de la formation de cette espèce de tumulus.

Laissant de côté plusieurs légendes, M. Berchon, aidé de MM. le comte Déodat de Verthamon et de M. Pouverreau de Lesparre, membres de la Société, a reconnu que la chapelle ne fut détruite qu'après la Révolution et qu'un télégraphe aérien à signaux, faisant communiquer plusieurs points du Médoc, y fut placé, d'après un État du 18 nivôse An III ou 7 janvier 1795.

L'impression de la note et du dessin de M. Pouverreau est votée.

A propos de la proposition émise par M. Feret, en séance du 10 juillet 1891, pour demander à la Municipalité de faire rétablir les arcatures et les colonnettes de la façade sud de l'église Saint-Seurin de Bordeaux, M. Piganeau, qui en a parlé à M. le Maire, dit que la Municipalité n'a encore reçu aucun avis officiel de la Société.

M. Bardié ayant témoigné le désir de voir publier dans les journaux, comme autrefois, une note sur les séances de la Société, M. de Mensignac répond que le bureau s'est déjà préoccupé de la question et a décidé que cette publication serait reprise.

La séance est levée à 10 heures un quart.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
M. HABASQUE.	E. PIGANEAU.

Séance du 11 mars 1892.

Présidence de M. Habasque, Vice-Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance comprend : 1° une circulaire ministérielle relative au Congrès de la Sorbonne en 1892; 2° une demande du Directeur de la *Revue d'Alsace*, publication suspendue pendant quelque temps et qui sollicite, de nouveau, l'abonnement jadis consenti par la Société; 3° une lettre de M. Nerc, demeurant à la Bastide, rue Durand, 28, donnant avis aux amateurs qu'il a à vendre nombre d'objets, de poteries anciennes, etc.

M. le Président fait connaître la perte que vient d'éprouver la Société dans la personne de M. Victor Domengine, trésorier honoraire, décédé le 29 février dernier.

M. Piganeau donne lecture d'un article nécrologique sur cet excellent collègue, article dont la prompte publication est votée par l'Assemblée.

M. le Secrétaire général annonce la mort de M. Maury (Alfred), membre de l'Institut, auteur de nombreux travaux historiques et archéologiques, né à Meaux, le 23 mars 1817, et mort à Paris le 12 février 1892. Il était membre honoraire de la Société. Une lettre de condoléance a été envoyée à la famille.

Une brochure de M. de Cardaillac, avocat à Tarbes, sur le cloître de Saint-Sever de Rustan, est déposée sur le bureau. Des remercîments seront adressés à l'auteur et donateur de cet ouvrage.

M. Florent, rue du Palais-Gallien, présenté par MM. Bardié et Flos, est élu Sociétaire.

Lectures et communications :

Il est donné lecture d'une notice de M. Berchon, secrétaire général (encore retenu chez lui), sur une plaque de cuivre commémorative de la consécration de l'église des Capucins, de Beauvais (Oise), par le cardinal François de Sourdis, arche-

vèque de Bordeaux. La reproduction de l'inscription de cette plaque a été très gracieusement accordée à M. Berchon par M. de Carrère, membre distingué de la *Société académique d'archéologie, sciences et arts de Beauvais*.

L'Assemblée vote l'impression de la notice et de la planche très curieuse qui l'accompagne.

M. Bardié présente divers objets de verrerie et de poterie qui lui ont été confiés pour être soumis à la Société et qui ont été trouvés avec quelques autres dans un tombeau près de l'église Saint-Seurin, il y a plusieurs années, dans les dépendances de l'hôtel occupé aujourd'hui par l'institution Lafontaine. Il y avait aussi des monnaies que les ouvriers ont dispersées et qui auraient pu donner un indice sur l'époque de la sépulture. Le plus grand de ces vases en verre est très élégant de forme, un autre est une espèce de verre à boire et sans pied.

M. de Chasteigner rappelle une chanson autrefois très en vogue, dont un refrain est celui-ci : *Ne laisse ton verre ni vide ni plein*. Ce qui expliquerait comment le susdit vase arrondi par le bas ne pourrait se tenir en équilibre, s'il contenait du liquide. Il fallait donc boire d'un trait tout le contenu. Cette mode était en usage chez les anciens Francs, comme aujourd'hui chez les Russes. Ce verre et, par suite, les autres objets remonteraient-ils à l'époque franque ?

M. Bardié propose de donner une note écrite après qu'il aura pu se procurer des renseignements plus précis.

M. de Chasteigner annonce, de la part de M. de Mensignac, la découverte près de l'église Saint-Pierre, de Bordeaux, d'une bague romaine en or, à pans coupés et chaton, sur lequel on distingue deux bustes d'homme et de femme gravés en creux et les mots *nymphale vivas*. Serait-ce une bague de fiançailles ? M. Jullian ou M. de Mensignac donneront une notice à ce sujet.

M. de Chasteigner soumet ensuite à l'Assemblée un vieux reliquaire du XIIe ou XIIIe siècle, dont l'inscription, avec personnages, donne les noms de *S^{tus} Melanus* et *S^{tus} Benedictus*, puis un encensoir de l'époque byzantine, de la collection de

M. Ch. Durand. Il se propose de faire de ces deux objets une étude particulière.

M. Daleau présente, enfin, un parchemin du XVIIe siècle, intéressant en cela que c'est un permis de chasse signé du roi Henri IV, daté du 25 novembre 1600, et accordé au sieur Labadié, habitant de Bourg.

Ce document, ayant plus de rapport avec ceux des *Archives historiques*, sera soumis à cette Société.

M. Daleau montre aussi le dessin d'un sceau de la municipalité de Bourg où sont représentées les trois fleurs de lys de l'écusson de France. On sait qu'après la première réduction de la Guyenne, la ville de Bourg, ayant refusé de prendre part à la révolte provoquée par l'arrivée de Talbot, le roi Charles VII, vainqueur une deuxième fois, lui concéda les armes de France plein, c'est-à-dire d'azur à trois fleurs de lys d'or. Les armoiries primitives, inconnues aujourd'hui, furent perdues ou abandonnées.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
HABASQUE.	E. PIGANEAU.

Séance du 8 avril 1892.

Présidence de M. F. HABASQUE, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Excusés : MM. Dezeimeris et C. de Mensignac.

M. le Président donne lecture de la réponse de M. le Maire au vœu exprimé par la Société en séance du 10 juillet 1891 au sujet du rétablissement et de la restauration des colonnettes qui ornaient jadis la façade sud de l'église Saint-Seurin.

M. le Maire fait savoir que la Municipalité, prenant ce vœu

en considération, a chargé M. Flandrai, architecte, d'étudier un projet.

Bordeaux, le 26 mars 1892.

A Monsieur le Président de la Société archéologique de Bordeaux (Hôtel de l'Athénée).

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser à la date du 22 du courant, par laquelle vous me faites connaître le vœu émis, dans sa dernière séance, par la Société archéologique de Bordeaux, qui désirerait voir restaurer la double rangée d'arcades qui s'appuient contre la façade sud de l'église Saint-Seurin, faisant face aux allées Damour, et rétablir les colonnettes qui soutenaient ces arcades.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Président, que l'Administration municipale a confié à son architecte, M. Flandrai, le soin de dresser un projet de restauration de cette façade, sauf à se prononcer ultérieurement sur la suite à donner audit projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Adjoint délégué,
E. Laroque.

L'ordre du jour est abordé par la question de la bibliothèque.

M. Amtmann, archiviste, lit un rapport dans lequel est relatée la proposition du Bureau de la Société de faire à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux le dépôt des volumes qui s'accumulent dans le local de la rue Montméjan et ne pourront plus bientôt y trouver place.

Voici le texte de ce rapport :

Rapport sur le transfert de notre bibliothèque à celle de la Ville.

Depuis près de deux ans, le local actuel de notre bibliothèque étant devenu absolument insuffisant, nous recherchions les moyens de l'agrandir et de rendre nos collections plus utiles, sans toutefois trop grever notre budget.

Lorsque la salle de nos séances fut transférée à l'Athénée,

nous pensions avoir trouvé la solution de cette question en demandant à la Ville une salle pour loger notre bibliothèque. La Municipalité nous offrit une salle en commun avec plusieurs autres Sociétés; malheureusement, après un mûr examen, nous avons pu nous rendre compte que la salle offerte ne répondait nullement à nos besoins et qu'avant peu nous retomberions dans le même embarras. En effet, la surface murale sur laquelle nous pouvions faire installer des rayons, et cela seulement d'après les plans de l'architecte de la ville, ce qui nous entraînait à des frais énormes, est à peine suffisante pour recevoir nos collections jusqu'à ce jour. Il nous resterait encore à loger notre réserve qui est assez considérable et les publications qui nous arrivent sans cesse. Ne pouvant trouver satisfaction de ce côté, je viens, au nom du Bureau, vous proposer de déposer, sous certaines conditions, nos livres dans la bibliothèque de la Ville; mais avant d'adopter ou de repousser cette proposition dont je me suis fait l'interprète, je crois utile de vous soumettre les raisons qui militent en sa faveur.

Lorsque nos collections seront déposées à la bibliothèque de la Ville, nos Membres pourront les consulter tous les jours et presque à toute heure; tandis qu'à présent, avec la meilleure volonté, je ne puis consacrer plus d'une heure par semaine au service de la bibliothèque. D'un autre côté, nos finances ne nous permettent pas d'avoir un employé en permanence chargé d'enregistrer les prêts et de veiller à leur rentrée. Je dois même vous avouer que plusieurs fois déjà, malgré mes instances, je n'ai pu faire rentrer certains volumes qui ont été perdus pour notre bibliothèque.

Le bibliothécaire de la Ville aura certainement beaucoup plus d'autorité que moi ou tout autre pour faire rentrer les ouvrages prêtés.

Une des objections que vous pourrez faire à notre proposition, c'est que les Membres de notre Société n'auront peut-être plus le droit d'emporter les livres chez eux, mais c'est là la condition *sine quâ non* de notre dépôt, ainsi que vous le verrez par la lettre que notre Président adresse au Maire et qu'il soumettra à votre approbation.

Parlerai-je de l'état matériel dans lequel se trouvent nos volumes et nos brochures? Nos finances ne nous permettent pas de les faire relier et vous n'ignorez pas combien les ouvrages brochés se détériorent facilement.

Enfin, en cédant à la Ville les nombreux envois que lui font les Sociétés correspondantes, notre Société pourra lui démontrer qu'elle lui rend une valeur qui surpasse largement celle que représente la subvention municipale et lui demander au besoin un surcroît d'allocation, lui permettant d'augmenter ses publications.

Je crois, Messieurs, qu'après cet exposé, vous n'hésiterez pas à adopter la proposition du Bureau, à la condition, bien entendu, que, sur présentation de leur carte, tous les Membres de notre Société soient autorisés à emporter chez eux les ouvrages provenant ou à provenir de notre bibliothèque, et qu'enfin la Municipalité nous fera construire, dans la salle de nos réunions, un meuble pour loger notre réserve.

M. Habasque explique la pensée du bureau, appuyée d'ailleurs par le précédent offert par la Société des *Archives historiques* qui a passé, sous certaines réserves, toutefois, un contrat avec la Municipalité dans une circonstance semblable.

M. Bardié combat la proposition émise. Il craint que la mesure proposée soit de nature à porter préjudice à la Société qui se démunirait ainsi de sa propriété. Il préférerait revoir mettre en vigueur ce qui était primitivement établi concernant la bibliothèque.

Il est répondu qu'il ne suffit pas, pour constituer une bibliothèque, d'avoir étalé sur des rayons et catalogué une plus ou moins grande quantité de volumes, mais qu'il faut, surtout, avoir la facilité à les consulter. Or, l'expérience a déjà prouvé que notre bibliothèque, placée dans un local dispendieux, n'a jamais été que peu ou point consultée, malgré le zèle de notre archiviste, qui a dû renoncer à venir inutilement sacrifier des heures à attendre des lecteurs. Nos volumes, placés dans un dépôt public, tout en restant notre propriété particulière, seraient, d'après la proposition du Bureau, plus à la por-

tée des Sociétaires, qui pourraient même les emporter chez eux, sous le couvert de leur déclaration signée sur un registre *ad hoc*. De plus, la Société y aurait un autre avantage : la reliure aux frais de la Ville, avec économie du total du loyer.

Afin de clore, pour le moment, la discussion, et sur la demande de M. Bardié, M. le Président met aux voix le renvoi de la question à la prochaine séance, ce qui est adopté.

M. Amtmann lit une note de M. Berchon sur l'*Age de bronze dans le département de la Gironde*. D'après les recherches de notre savant secrétaire général, il résulte que ce département est très riche en gisements d'objets en bronze, surtout le Médoc. On y a en effet recueilli, dans 90 localités, 127 trouvailles, soit plus de 1,000 objets bien déterminés, sans compter les découvertes qui n'ont pas été décrites avec assez de détails.

L'Assemblée vote la publication de la notice de M. Berchon.

M. de Chasteigner lit ensuite une lettre adressée à M. de Mensignac par M. Pommade, de la Réole, accompagnant :

1° Un éperon en fer du XIIIe siècle, de 0^m20 de longueur, trouvé à Roquebouse, près de La Réole, sur le versant du coteau du Mirail ;

2° La communication d'une lettre du commissaire des poudres et salpêtres, datée du 13 nivôse an X de la République ;

3° Le testament, en date de 1626, de Raymond Aussudre, jurat de La Réole, qui, entre autres legs, donne diverses sommes au monastère de La Réole et 300 livres à la chapelle de la Recluse de cette ville.

Ces deux documents, pour la communication desquels des remerciements seront adressés à M. Pommade, étant plus du ressort des *Archives historiques*, M. le Président propose de les présenter à cette Société.

M. de Chasteigner soumet à l'attention de ses collègues un curieux crucifix du XIIIe siècle qu'il a trouvé dans l'Agenais et offrant beaucoup d'analogie avec celui de Vautebin (Poitou), étudié par Mgr Barbier de Montault *(Antiquaires de l'Ouest*, 3e bulletin, 1891). M. de Chasteigner prie ses confrères de lui signaler d'autres crucifix analogues qui seraient à leur connaissance et montre encore deux autres crucifix de plus petites

dimensions; l'un offrant pour type le demi-jupon avec la couronne fleuronnée et les pieds croisés, l'autre sur lequel le Christ n'est plus en relief, mais gravé.

M. Bardié, qui n'a pas pu s'occuper encore de son travail sur les verroteries présentées à la dernière séance, remet sa notice à une séance ultérieure et se propose de porter à la prochaine réunion ses photographies des monuments du centre de la France sur lesquels il fera une causerie. En attendant, il présente une lampe romaine et une flèche provenant d'Afrique et empoisonnée (dit-on).

M. Piganeau, qui est allé récemment en excursion avec le Club alpin, et M. Bayssellance, maire et président de cette Société, dans le Saint-Emilionnais, aux grottes dites de Ferrand, lit une notice sur ces grottes et présente le plan et les dessins de ces curieux souterrains qui, au premier abord, paraissent avoir été des refuges de religionnaires, mais que le testament du 24 novembre 1705 du sieur Elie de Bétoulaud, seigneur de Saint-Poly (Saint-Hippolyte, commune voisine de Saint-Emilion, dit avoir été creusées par ses ordres comme des monuments éternels de la gloire du grand roi Louis XIV. Ce Bétoulaud, considérant, comme il le dit dans ses dispositions testamentaires, que les belles-lettres n'avaient guère été cultivées dans notre région que par quatre personnages : Saint-Paulin, Ausone, Michel Montaigne et lui-même, avait fondé un prix annuel de poésie que devait décerner l'Académie française et dont il avait fixé, du reste, les conditions, mais qui ne fut jamais disputé. Etant célibataire et n'ayant pas d'héritiers directs, il légua à la municipalité bordelaise une magnifique médaille à l'effigie de Louis XIV et des princes, ses fils et petits-fils, à la condition que, dans les cérémonies publiques, elle serait portée par le maire ou, à son défaut, par le sous-maire ou le premier jurat. On ne sait ce qu'est devenue cette médaille sur laquelle un M. Bétoulaud, avocat à Paris, demandait, il y a plusieurs années, des renseignements.

Cette notice sera imprimée dans nos bulletins.

M. Gautier présente deux morceaux de bois pétrifiés trouvés

dans le défrichement d'un bois de Citran, commune d'Avensan-Médoc.

M. de Chasteigner propose d'émettre, auprès de la municipalité, un vœu tendant à faire disparaître du Jardin-Public, où leur dépôt a causé la destruction d'un arbre remarquable, les quelques pierres qualifiées de Cromlech. (Voir la discussion à ce sujet. Procès-verbaux, t. II, 1875, p. VI et suivantes.)

M. Azam pense qu'il suffit que l'on ait fait disparaître l'écriteau sans qu'une mesure survienne de nature à provoquer de nouvelles discussions.

M. le Président émet l'avis qu'en tout état de cause il serait bon de conférer officieusement avec la municipalité.

M. Amtmann termine la séance par la présentation d'une hache polie en silex trouvée à Langoiran.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le Président, F. HABASQUE.

Le Secrétaire, E. PIGANEAU.

Séance du 13 mai 1892.

Présidence de M. HABASQUE, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après une observation de M. de Chasteigner sur l'inconvénient que peut produire parfois la publication prématurée, dans les journaux, de l'extrait du procès-verbal des séances, c'est-à-dire trois ou quatre jours après la séance elle-même.

Le Secrétaire fait, de son côté, ressortir la difficulté de donner de suite, au public, dans une note de quelques lignes, l'esprit de la séance avant qu'on ait eu le temps nécessaire pour étudier et rédiger le procès-verbal lui-même.

Revenant à ce qui se faisait dans le principe, l'Assemblée décide que l'extrait du procès-verbal ne sera publié dans les journaux qu'après lecture, modification (s'il y a lieu) et adop-

tion du texte entier à la séance suivante. A la réserve, toutefois, des nouvelles archéologiques, ou autres choses, qui demanderaient d'être mises sans retard à la connaissance du public et qui seraient alors l'objet d'un entrefilet particulier (1).

La correspondance comprend :

1° Une lettre adressée par Madame veuve Domengine au Président exprimant ses sentiments de gratitude à la Société pour l'hommage rendu à la mémoire de son regretté mari, notre ancien trésorier;

2° La notification, par la *Société de numismatique*, qu'elle n'enverra plus, désormais, ses publications qu'aux Sociétés s'occupant, *exclusivement*, de travaux analogues aux siens. L'échange cessera donc de notre côté;

3° L'avis du prochain Congrès de la *Société française d'archéologie* qui doit se tenir, cette année, à Orléans, en juin.

4° Un prospectus de la Société en formation, à Bordeaux, sous le titre : *Les amis de l'Université girondine ;*

5° Une proposition de la *Société havraise d'études diverses* de s'associer à l'érection d'un buste à Casimir Delavigne ;

6° Plusieurs catalogues de libraires, spécialement celui de Clouzot, de Niort, toujours fort intéressant pour la région;

7° La *Société des sciences et arts de Bayonne* demande à échanger ses publications avec celles de la Société. (Adopté.)

Question archéologique.

M. le Dr Berchon, ayant lu, récemment, dans le journal du voyage de Philippe V en Espagne, en 1700, rédigé par Duché de Vanci, que cet historiographe avait noté dans la cathédrale « de Saintes un usage assez singulier qu'il n'avait trouvé mentionné nulle part, à savoir, que, la nuit de Noël, on avait » coutume de mettre dans cette église une couche de paille de » deux pieds d'épaisseur, en mémoire de la naissance de Jésus-» Christ », demande si l'on connaît quelque localité dans la

(1) Une décision semblable avait d'ailleurs été votée dans la séance du 12 avril 1877. T. III, p. VII, puis rapportée.

Gironde ou dans les départements voisins, où cette coutume aurait été en usage.

Question de la Bibliothèque.

M. de Mensignac, trouvant la question assez importante, désirerait qu'il fût nommé une Commission à cet effet.

Il est répondu que la question a déjà été étudiée par le Bureau et déjà soumise une première fois à l'Assemblée, et M. de Chasteigner démontre l'avantage réel qui résultera pour la Société d'avoir sa bibliothèque dans un service public plus accessible aux Sociétaires.

M. Bardié voudrait connaître les conditions que l'on proposerait à la Ville.

M. de Mensignac demande dans quelles conditions on pourra s'engager avec la nouvelle municipalité.

Après échange de certaines considérations, M. le Président met aux voix la nomination d'une Commission. Elle est rejetée.

Secondement, est-on, en principe, disposé à offrir à la Ville notre bibliothèque, sous certaines conditions, bien entendu ? (Accepté à la majorité.)

Il est décidé, en conséquence, que M. le Secrétaire général rédigera une note dans ce sens pour l'adresser, ensuite, à la Ville après qu'elle aura été discutée en séance, et la Société ne prendra d'engagement que selon la réponse de la municipalité.

M. Tournié, de La Réole, membre de la Société, montre un grand dessin, fort bien exécuté, d'après une curieuse cheminée en faïence qui fait partie de ses collections. Hauteur, 1^{m} 18, largeur, 1^{m} 84. Elle a été décrite par M. Léon Palustre. Elle provient de la vieille abbaye de Saint-Julien-de-Tours, pour laquelle elle fut exécutée. L'abbaye de Saint-Julien, ayant été enlevée au culte, pendant la Révolution, servit longtemps de remise pour les diligences de l'époque. En 1842, un M. Coicault se rendit acquéreur de la cheminée qui échut, ensuite, à MM. Ragueneau ou Legallois de Tours qui, pendant la guerre néfaste de 1870, eut, pour la préserver de l'invasion prussienne, la bonne inspiration de la badigeonner avec une matière noirâtre, voilant ainsi son mérite artistique. Sauvée de

la convoitise allemande, elle fut, ensuite, nettoyée, mise en vente et acquise par M. Tournié. Les dessins des ornements indiquent une fabrication rouennaise et lui assignent l'époque de Louis XV, la Régence peut-être.

M. de Chasteigner se rappelle avoir vu à Tours un fragment de cheminée tellement ressemblant à celle de M. Tournié, qu'on l'en pourrait croire détachée, si celle-ci n'était absolument complète.

Sur la proposition de M. Amtmann, l'Assemblée vote la publication de la note de M. Tournié, accompagnée, si faire se peut, d'une notice historique et d'un dessin réduit, en polychromie.

M. Piganeau donne communication d'une pièce tirée des archives de Saint-Emilion : *Etat des biens religieux de la commune en 1791*, où sont mentionnés : 1° le couvent des Cordeliers; 2° celui des Jacobins; 3° celui des Ursulines; 4° quelques maisons en ville; 5° le doyenné; 6° la chapelle de la Trinité avec la crypte appelée l'Ermitage ou chapelle de Saint-Emilion.

M. Amtmann communique plusieurs documents de 1758. Ce sont des rôles de tailles de la commune de Castelvieil (arrondissement de La Réole) signés de M. de Tourny.

M. de Mensignac montre à l'Assemblée la bague romaine en or dont on a parlé dans la séance du 11 mars. Elle a été découverte près de l'église Saint-Pierre, de Bordeaux, et acquise pour le Musée, par les soins de M. Cabannes. M. de Mensignac en donnera, ultérieurement, une description complète.

Une excursion archéologique ayant été décidée, M. le Président demande qu'il soit fixé un jour. La date et le lieu restent à étudier.

La séance est levée à dix heures.

Le Président, F. HABASQUE. — *Le Secrétaire,* E. PIGANEAU.

Séance du 11 juin 1892.

Présidence de M. de Mensignac.

M. le Président Habasque s'est fait excuser étant au Congrès de la Sorbonne à Paris.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Chasteigner exprime le regret de la cessation de l'échange des publications avec la Société française de Numismatique, mesure que cette dernière a provoquée elle-même et qui nous prive de ses travaux qui ont parfois quelques rapports avec l'archéologie.

La correspondance comprenait en effet, une lettre relative à cette cessation. Le Secrétaire général a accusé réception avec expression de regrets.

La Société a reçu aussi quelques catalogues de librairie.

Question de la bibliothèque.

Lecture est faite du projet de lettre à adresser au Maire de Bordeaux; après certaines observations de MM. Bardié, Amtmann, de Chasteigner, de Mensignac, le principe de cette lettre est adopté. Lecture ayant été faite de la proposition adressée dans le même but par la Société des archives historiques et de la réponse de la Mairie, il est décidé que notre offre sera rédigée à peu près dans les mêmes termes.

M. de Chasteigner fait savoir que M. Berchon, secrétaire général et M. Dagrant, trésorier, ont répondu à la demande de la Préfecture pour les renseignements sur l'état annuel à soumettre au Conseil général session d'août.

M. Pommade, de La Réole, envoie à la Société, pour lui être soumis, un écusson en cuivre trouvé au château d'Aillas, armoiries inconnues.

Ecartelé, le premier et le quatrième, d'or, à un vase de même orné sur sa panse d'une bande de sable. Le deuxième et quatrième, d'or à une croix pattée de gueules, hauteur

9 centimètres 5 millimètres, la plus grande largeur 7 centimètres 3 millimètres.

M. Daleau, qui s'occupe d'une étude sur les jouets enfantins de tous les pays : rossignols, sifflets en terre cuite, demande des renseignements.

M. de Chasteigner répond qu'il existe à sa connaissance divers ouvrages sur la question, notamment pour l'époque romaine.

M. Piganeau cite certaines particularités historiques trouvées dans les archives de Saint-Emilion, notamment : 1° un procès à un boucher, qui avait acheté un bœuf atteint de certaine infirmité physique qui faisait descendre, paraît-il, l'animal dans une catégorie inférieure, c'est-à-dire dans la craberie ; 2° Une opposition formelle faite par les habitants, le 20 août 1575, de recevoir en ville une garnison envoyée par le Parlement pour défendre la ville d'une surprise des huguenots. Les habitants allèguent ce qui s'est passé à Monségur et à Sauveterre, où une garnison a dévasté le pays ; sur l'ordre réitéré du Parlement, ils consentent à recevoir les gens d'armes, mais à certaines conditions, entre autres qu'ils se fournissent les vivres nécessaires, qu'ils donneront à la mairie leurs noms, prénoms (coutumes) que leurs chefs répondront d'eux, qu'ils ne déroberont pas le bétail des habitants, etc., etc.

M. Bardié insiste sur une idée déjà ancienne, c'est-à-dire que les convocations portent l'ordre du jour.

Il est répondu que la chose se fera dans la mesure du possible, car il arrive souvent qu'au jour même de la séance on ait à attendre les communications qui n'ont pu être annoncées d'avance.

Le principe par lui-même mis aux voix est adopté.

L'excursion archéologique proposée dans la dernière séance est fixée au dimanche 3 juillet pour aller visiter Villandraut et Uzeste. Des circulaires seront adressées aux Sociétaires.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
C. DE MENSIGNAC, *v.-p.*	E. PIGANEAU.

Séance du 8 juillet 1892.

Présidence de M. Habasque, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. A. Brutails, archiviste en chef du département de la Gironde, présenté par MM. Dezeimeris et Dagrant est reçu, à l'unanimité, membre titulaire de la Société (1).

La correspondance mensuelle comprend :

1° Divers catalogues des librairies Clouzot, Dorbon, etc.;

2° Une lettre du marquis de Croizier, président du Comité français du 4me Centenaire de la découverte de l'Amérique, invitant la Société à désigner des délégués qui, en se rendant à Gênes à un Congrès de géographie tenu en septembre, seront transportés, par les soins du gouvernement espagnol, de Gênes à Huelva, où doit avoir lieu le Congrès des Américanistes du 6 au 12 octobre.

---

(1) Ancien élève de l'École des Chartes et de l'École pratique des Hautes Etudes, archiviste paléographe, lauréat de l'Institut (1re médaille au concours des Antiquités nationales de 1891), correspondant du Ministère pour les travaux historiques et membre de l'Académie, de la Société des Archives historiques de Bordeaux, etc., etc., M. Brutails, juge au tribunal supérieur d'Andorre, a déjà publié :

1° Etude archéologique sur le Castillet Notre-Dame de Perpignan;

2° Etude sur l'esclavage en Roussillon;

3° Etude historique sur la loi Stratæ;

4° Monographie de la cathédrale et du cloître d'Elne;

5° Documents des Archives de la Chambre des Comptes de Navarre;

6° Notes sur l'économie rurale du Roussillon à la fin de l'ancien régime;

7° Etude sur la condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge;

8° Examen de quelques théories de M. Lamprecht et différents articles de revues, notamment :

9° Etude critique sur les origines de la question d'Andorre;

10° Etude sur les églises d'Espira-de-l'Agly et de Taxo d'Avail;

11° La chape et la chasuble de Catllar;

12° Note sur quelques crucifix des Pyrénées-Orientales.

Une exposition aura lieu à Madrid du 15 septembre au 15 novembre.

Les chemins de fer français, italiens et espagnols feront une réduction de 50 0/0 pour ceux qui recevront des délégations et dont les noms doivent être signalés dans le plus bref délai.

3° La Société *des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart* (Haute-Vienne), demande l'échange de ses publications avec celles de la Société.

La question est renvoyée au bureau.

M. Berchon, secrétaire général, adresse un rapport sur les études que M. Grellet-Balguerie, membre de la Société Archéologique, avait envoyées à la Société.

« Notre zélé collègue, M. Grellet-Balguerie, nous a fait passer, par l'intermédiaire de M. le Maire de Bordeaux, une série de mémoires et de notes concernant l'archéologie historique de la Gironde, mémoires dont il devait être rendu compte d'après l'accusé de réception de la séance du 13 novembre 1891, t. XVI, p. XLVIII. Je remplis ce devoir aujourd'hui.

» Ces travaux portent les titres suivants :

» 1° *Histoire du vrai Clovis III*, fils de Dagobert II d'Austrasie, nouveau roi de France, de 672 ou 673 à 677-678, analysée dans un mémoire sur l'authenticité et la date précise de la translation du corps de saint Benoît en France, à Fleury, avec une reproduction de l'inscription du tombeau de saint Mummole ou Mummolenus, abbé de Fleury-sur-Loire, à la fin du VIIe siècle, inhumé à Sainte-Croix de Bordeaux en 677, et la photographie d'une bulle inédite de Lucius III (1184), confirmant la Translation. In-8°, Orléans, 1882.

» 2° *Origine historique* des villes de Ribérac, Auberoche, Aubeterre, Montagrier, Montaut, Montignac, Castillon-sur-Dordogne, Guîtres, Francs (Gironde), patrie de l'historien Aimoin, avec une analyse de M. Angel-Fayolle. In-8°, Ribérac, 1883. Étude dans laquelle M. Grellet-Balguerie établit, contrairement aux prétentions allemandes, l'origine exclusivement française et aquitanique de la célèbre légende des quatre fils Aymon, ou de celle de Renaud de Montauban, publiée pour la première fois, d'après les meilleurs manuscrits, par M. Henri Michelant.

» 3° *La vérité sur la date de la construction de la basilique de Saint-Front de Périgueux*. Ribérac, 1883.

» 4° *Origine fabuleuse des Francs et découverte de l'emplacement et des ruines de la villa de Cassinogilum*, palais de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, à Caudrot (Gironde), avec de nombreuses notes et trois dessins exacts, curieux et inédits.

» 5° *Histoire et légendes d'Aquitaine*. Les quatre fils Aymon, Renaud de Montauban, Eudon, duc-roi d'Aquitaine, 688-735.

» 6° *Description d'un sarcophage du* VIIe *siècle*, en marbre blanc, découvert à Lavaur (Tarn) et d'un souterrain-refuge, à Mazères, commune de Fiac (Tarn), avec lithographies et description sommaire d'autres refuges plus importants.

» 7° *Le programme d'un travail complet sur Cassinogilum*, destiné à la Société Archéologique de Bordeaux et qui résumera plusieurs travaux que l'auteur a entrepris sur cette localité en 1862 et qu'il a continués depuis 1879 spécialement.

» Ces mémoires sont marqués au coin d'une érudition persévérante, et M. Grellet-Balguerie annonce l'envoi prochain d'un des exemplaires, devenus fort rares, de l'album de 16 planches in-folio qu'il avait fait paraître, dès le commencement de ses découvertes, sur Cassinogilum, avec M. Fauché, architecte de La Réole. Lithographies de Légé, de Bordeaux.

» Cet atlas, in-folio, publié en 1862 et imprimé à Bordeaux, comprend :

» 1° *Les deux églises de Caudrot, Saint-Christophe et Saint-Cybard*, un plan général et 6 planches ;

» 2° *La villa de Cassinogilo*, emplacement et vestiges à Caudrot (Gironde) ;

» 3° *Antiquités réolaises*, 7 planches avec de nombreuses figures.

» La Société ne doit pas oublier que son savant associé a été l'un des premiers, en Gironde, à s'occuper des recherches préhistoriques, sur l'âge de la pierre particulièrement.

» Il signalait, dès 1847, plusieurs trouvailles de ce genre sur divers points du département. Il fit, peu après, à la Guadeloupe, une collection très importante de haches dites *caraïbes*,

et d'autres instruments en pierre, jadeite, etc.; les uns véritablement préhistoriques et de très grandes dimensions, trouvés dans les champs ou dans les sépultures, d'autres, remontant seulement au commencement du XVIe siècle et même fabriqués encore dans le pays par les descendants de la race autochtone.

» Avec ces haches il avait rassemblé différents outils en pierre, des crocs, des harpons en pierre blanche très dure et il envoya plusieurs spécimens de sa collection aux expositions de 1855 et 1857, à Paris. Ils furent malheureusement dispersés, pour la plus grande partie en dons à des amis, au ministre Théodore Ducos, spécialement, à divers musées, mais il en reste encore quelques-uns à l'Exposition permanente des Colonies, et tout particulièrement, un vase de sacrifices ou coupe en pierre, portant une tête grossièrement sculptée que M. Grellet-Balguerie avait reçu du dernier descendant d'un chef caraïbe.

» Il avait dans le temps communiqué quelques-unes de ces recherches à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux dont il était correspondant depuis le 20 juin 1852 et en avait reçu en 1862 une médaille d'argent pour son album de Cassinogilum (Caudrot). Une autre médaille de bronze fut la récompense de sa participation à l'Exposition de 1878 pour sa collection d'instruments inédits de l'âge du bronze et l'ensemble de tous ses travaux l'ont fait enfin nommer, en 1889, officier de l'Instruction publique.

» Les archives de l'Académie bordelaise conservent du reste encore une série de dessins au trait des armes et ustensiles caraïbes allant du n° 61 au n° 92, planches X à XVI et portant la date d'envoi du 3 juin 1853. M. Durand en avait rendu compte le 3 août 1854, en regrettant que la 1re série de dessins ne fût pas parvenue à l'Académie depuis le 1er avril 1849.

» 20 à 25 de ces haches et objets avaient été donnés au Musée de la ville de Bordeaux, d'après les mêmes documents. Ils y sont encore sous les nos 625 à 638, sous le titre : Haches et marteaux en basalte, armes des anciens caraïbes trouvés à la Guadeloupe et donnés en 1854 par M. Grellet-Balguerie, alors juge de paix du canton du Moule, mais nommé déjà juge au nouveau tribunal de la Basse-Terre.

» La Société acceptera donc aisément ma proposition de remerciements à M. Grellet-Balguerie pour son envoi et pour l'annonce des nouveaux documents qu'il a rassemblés sur Cassinogilum ».

Cette motion est adoptée.

M. Amtmann montre la photographie d'une figurine en terre cuite (collection Bordes) trouvée en 1878 dans les fouilles d'une maison, rue Saige, 11. Ce groupe représente un homme et une femme, deux époux à demi nus dans le lit conjugal. Un chien est accroupi sur leurs pieds. On y lit le nom *Sixtilius*. Ce petit objet, type très rare et qui paraît être de l'époque romaine, pourrait être un *ex-voto* aux dieux lares.

M. de Chasteigner rappelle l'ouvrage de M. Ludo, professeur de dessin à Moulins, sur des objets analogues trouvés à Moulins.

M. de Mensignac dit que l'emplacement de la maison rue Saige, a été occupé à l'époque romaine par un potier et hésite à voir un *ex-voto* dans ce petit monument.

Toutefois l'impression de la notice de M. Amtmann est votée avec le dessin.

M. Amtmann montre ensuite quelques photographies exécutées par lui pendant la dernière excursion à Villandraut et Uzeste, excursion dont il sera fait un compte-rendu.

M. Bardié présente, à son tour, une nombreuse série de photographies de différents monuments du centre de la France, notamment du château Barrière et de la cathédrale Saint-Front de Périgueux; de la cathédrale Saint-Etienne de Limoges; des églises Notre-Dame et temple Saint-Jean à Poitiers; de la cathédrale de Tours; de la cathédrale de Bourges; de la collégiale et du château de Loches; des châteaux de Chenonceaux, Amboise, Langeais, Beaugency, Azay le Rideau, Chaumont. Blois, Chambord, Fontainebleau, hôtel de ville d'Orléans, cathédrale de Chartres, ville de Châteaudun, etc., etc.

M. de Chasteigner, rappelant que Bordeaux est la ville de France qui offre le plus grand nombre de maisons à façades décorées de sculptures, regrette que l'administration municipale ait prescrit le nettoyage qui, par le grattage, opéré sur les

murs, peut faire perdre, par la suite du temps, la délicatesse et l'harmonie des lignes sculpturales. M. de Chasteigner désirerait que l'attention de la municipalité fût éveillée sur ce point dans la mesure du possible.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Président, HABASQUE, *v.-p.*

Le Secrétaire, E. PIGANEAU.

Séance du 12 août 1892.

Présidence de M. HABASQUE, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance comprend :

1° Un rapport de l'Institut Liégeois.

2° Une lettre d'excuses de ne pouvoir assister à la séance par MM. de Chasteigner et Girault.

3° Une notice bibliographique et biographique sur M. Jules Delpit par M. Tamizey de la Roque.

La Société, tout entière, s'associe aux regrets de la famille de celui qui fut son premier président et qui fut, jusqu'à la fin, un travailleur et un savant émérites.

4° Le spécimen d'un journal utile aux archéologues et collectionneurs, *La curiosité.*

5° Divers catalogues de libraires, Clouzot, Lechevallier, etc.

6° Une demande d'adhésion à l'érection d'un monument à la mémoire de M. de Quatrefages.

7° Une lettre circulaire de M. le chanoine F. Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, invitant la Société à une campagne d'excursion à Saint-Bertrand de Comminges, etc., etc., conjointement avec d'autres sociétés savantes, excursion qui se fera dans la première quinzaine de septembre.

8° Lettre de la *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord* demandant l'échange des publications. (Adopté).

Sur la proposition de MM. Berchon et Amtmann sont nommés membres correspondants de la Société : M. Jouan, Henri, capitaine de vaisseau en retraite (1) et M. Louis Audiat, de Saintes, directeur de la Société des Archives de Saintonge et d'Aunis, dont les publications archéologiques et historiques sont bien connues.

M. le Président donne lecture de la réponse de la Municipalité de Bordeaux relative a l'affaire de la cession de notre bibliothèque. M. le Maire accepte aux conditions stipulées.

M. Bardié désirerait qu'il fût fait un catalogue de cette bibliothèque.

M. Amtmann répond que la chose est impossible comme le désire M. Bardié. Néanmoins, ajoute M. le Président, ce catalogue, qui existe aux archives, se trouvera nécessairement officiel par l'acte même de livraison des volumes, bordereau de versement, selon l'expression de M. Brutails.

La Société ayant ratifié les actes contractés entre le Président et la Municipalité, M. Dagrant est autorisé à résilier le bail de l'appartement loué par Mme Cadoret pour le dépôt de nos livres.

La lettre de la municipalité relative à l'acceptation de la bibliothèque sera, sur la proposition de M. Habasque, publiée dans les bulletins de la Société.

M. l'abbé Léglise demande qu'elle soit accompagnée de celle adressée par le Président. (Adopté.)

Ces deux lettres sont ainsi conçues :

Bordeaux, le 20 juillet 1892.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance une délibération que vient de prendre la Société Archéologique de Bordeaux au sujet de sa bibliothèque.

Cette bibliothèque, née il y a vingt ans avec la Société et soigneusement

---

(1) Auteur de nombreuses publications sur l'ethnologie, spécialement sur l'Océanie et sur les monuments mégalithiques de la Manche, M. Jouan est président perpétuel de la Société académique de Cherbourg et membre d'un grand nombre d'autres compagnies scientifiques.

développée par elle, a aujourd'hui au point de vue des études archéologiques une importance considérable. Sans préjudice d'autres sources, elle provient surtout des échanges des publications similaires faites soit en France, soit à l'étranger. Elle forme une collection technique qu'il serait certainement impossible, même à grands frais, de réunir actuellement.

Jusqu'à ce jour nos livres sont restés déposés dans un local spécial loué dans ce but, à chers deniers, par la Société, mais que le nombre croissant de nos volumes rend actuellement insuffisant.

Dans ces circonstances, connaissant la bienveillance de la Ville, nous avions songé d'abord à lui demander, dans l'Athénée, la jouissance d'un local qui nous permît d'installer nos collections près du lieu même de nos séances.

Mais nous avons pensé qu'en faisant peut-être un peu moins bien pour nous-mêmes, nous pouvions faire beaucoup mieux pour nos concitoyens et cela en faisant don de notre propre bibliothèque à la bibliothèque municipale qui verra de la sorte s'augmenter notablement son fonds archéologique.

Nous venons donc, Monsieur le Maire, offrir à la Ville de Bordeaux les volumes que nous possédons actuellement, nous espérons qu'elle voudra bien les accepter. Il est d'ailleurs dans nos projets de lui offrir chaque année le complément des séries commencées à mesure que de nouveaux envois nous seront faits. Nous serons heureux de reconnaître ainsi une aide qui, nous n'en doutons pas, nous sera continuée dans l'avenir aussi efficace que par le passé.

Mais, en mettant ainsi notre bibliothèque actuelle à la disposition du public laborieux, nous devons cependant, Monsieur le Maire, dans l'intérêt de nos travaux et de l'existence même d'une Société que nous nous efforçons de rendre utile, vous demander deux choses : la première c'est que notre collection, sans être mêlée à d'autres fonds, soit placée à la Bibliothèque Municipale dans des travées spéciales portant mention de son origine; la seconde, que les ouvrages provenant de notre don soient, sur leur demande et la justification de leur qualité, prêtés à domicile aux membres de la Société.

Nous vous prierons enfin, Monsieur le Maire, pour compléter un arrangement que nous pensons de nature à agréer à la Municipalité, de nous accorder, comme il a été fait pour d'autres Sociétés, la jouissance dans notre salle de l'Athénée, d'un meuble clos dans lequel nous pourrons avec nos archives conserver nos propres publications.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, avec les hommages de la Société, l'expression de ma haute et respectueuse considération.

Pour le Président de la Société :

Signé : Fr. Habasque,

Vice-Président.

Bordeaux, 25 juillet 1892.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre en date du 20 courant mentionnant la décision récente, prise par la Société archéologique de Bordeaux.

L'administration, en acceptant avec reconnaissance le don de la bibliothèque importante constituée par la Société, prend l'engagement d'assurer l'exécution des conditions visées dans votre lettre, c'est-à-dire l'installation des volumes dans des travées spéciales avec mention de leur origine, et le prêt à domicile à tout membre de la Société qui en fera la demande à M. le bibliothécaire.

Nous sommes heureux de pouvoir, en même temps, donner satisfaction à la demande d'un meuble spécial que vous nous avez adressée en mettant à votre disposition l'armoire à trois compartiments qui se trouve placée dans la salle n° 4 à côté de la vitrine appartenant au Syndicat de l'ameublement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : J. Perrens.

M. Brutails, archiviste du département de la Gironde, récemment admis sociétaire, signale son entrée par une intéressante étude dans laquelle, à propos de l'église de Francs en Puynormand (arrondissement de Libourne), il réfute certaines opinions absolues qui assignent certains monuments à telle ou telle époque. Bon nombre d'édifices paraissent plus anciens qu'ils ne le sont réellement. Les exemples en sont nombreux dans le département de la Gironde, surtout pour les monuments religieux attribués à l'époque romane. Il est certain qu'alors que dans le nord florissait déjà le style ogival on s'en tenait encore, dans les provinces méridionales, au style précédent et les constructeurs prenaient pour types des églises à édifier celles qu'ils avaient sous les yeux. M. Brutails cite plusieurs exemples, notamment l'église d'Escaude en Bazadais dont la voûte, en style dit gothique, a été seulement élevée en l'an 1617. Puis l'église de Francs, bâtie complètement en 1605, selon l'inscription lapidaire au-dessus du portail central. Cette nouvelle église en style roman, que Guinodie dit avoir été copiée

sur celle de Gardigan près Castillon, en remplace une détruite en 1573 qui se trouvait sur un autre emplacement.

M. Brutails montre à l'appui de sa notice plusieurs photographies dues à M. Amtmann et dont les principales seront jointes à la publication du Mémoire très judicieux de l'auteur. (Adopté).

M. René de Manthé vient, à son tour, payer son tribut de réception par une étude, monographie de l'ancienne baronnie de Capian. (Entre deux Mers).

Après avoir donné la topographie de la paroisse, l'auteur passe à la description de l'église Saint-Saturnin (aujourd'hui Saint-Martial) dans laquelle on remarque une belle chaire en bois sculpté et de beaux rétables du XVIIe siècle. L'église était entourée d'un *cimiterium* probablement fortifié autrefois. Dans l'étendue de la baronnie se trouvent plusieurs maisons nobles, de Suau, de La Chaize (XVIe siècle); de Maurin, etc., etc.

Au sud de la paroisse existait un prieuré d'Artolée dont la chapelle dédiée à sainte Anne, aujourd'hui détruite, s'élevait dans un endroit couvert, actuellement en prairie, mais bien reconnaissable. Le prieuré avait été uni en 1186 à l'abbaye de la Sauve.

L'impression du travail de M. de Manthé est votée avec quelques dessins qui lui seront fournis par M. Piganeau.

M. l'abbé Léglise soumet le dessin d'une tapisserie qu'une date semble rapporter à l'an 1544 et qui existe chez M. Théodore de Labadie, rue Bonnefin à la Bastide, possesseur aussi d'un parchemin de XVe siècle relatif à la terre noble de la Porcherie près Saint-Yrieix en Limousin, propriété de l'ancienne famille de Labadie divisée en deux branches, de Châteauvieux et de Châteauneuf. Il y avait jadis dans cette maison deux tapisseries de dates différentes. L'une fut vendue à un brocanteur, l'autre est restée chez M. de Labadie qui l'a transportée dans son domicile actuel. Celle-ci, en laine, mesure 2^{m}10 de large sur 2^{m}64 de hauteur. Fond couleur noisette, dessins formés de morceaux découpés. Deux écussons accolés, casque et lambrequin, devise : *mens in arduis æqua*.

MM. Brutails, de Mensignac et Bardié contestent, malgré la

date 1544, l'attribution au XVIe siècle. L'ornementation de la tapisserie indiquerait plutôt, selon eux, l'époque de Louis XIII ou même de Louis XIV.

La Société entre en vacances jusqu'au mois de novembre.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Président, HABASQUE.

Le Secrétaire, E. PIGANEAU.

ENCORE SAINT-JEAN DE SAGONDIGNAC (Médoc)

Par M. le Dr BERCHON
Secrétaire général de la Société archéologique.

Annexe à la séance du 12 février 1892.

Dans le mémoire que j'ai publié sur l'ancienne *chapelle de Saint-Jean de Sagondignac en Médoc (Société archéologique*, t. XV, 1890, p. 95), j'avais réuni les preuves certaines :

1° Que cette chapelle ne datait point des temps mérovingiens, ainsi qu'on l'avait supposé trop légèrement ;

2° Que ses murailles, ses colonnes, son abside, lui donnaient pour date certaine le XIIe siècle, ce que confirmait, d'ailleurs, une bulle d'Alexandre III, de 1179;

3° Qu'elle n'avait pu, par conséquent, être détruite par les Normands, ainsi que quelques archéologues l'avaient avancé ;

4° Qu'elle avait même peut-être échappé aux dévastations des guerres de religion et, qu'en tout état de cause elle avait été restaurée, entretenue et utilisée pour le culte depuis l'année 1636 jusqu'en 1732 d'après des documents nombreux et officiels ;

5° Qu'elle avait été ruinée par un incendie dont les traces étendues étaient irrécusables;

6° Qu'elle avait été remplacée par un modeste édifice dans lequel on avait célébré la messe jusqu'en 1785 (tout au moins);

7° Et qu'enfin cette dernière chapelle avait disparu complètement et avait été recouverte par un amas de terre, emprunté au sol ambiant, de façon à constituer un véritable tumulus dont la destruction toute moderne, commencée vers 1858, avait appelé l'attention sur l'édifice si singulièrement enfoui.

Après avoir établi ces faits, grâce à la collaboration de savants collègues et spécialement de M. le comte Déodat de Verthamon qui m'avait procuré les documents des XVIIe et XVIIIe siècles, je laissais à déterminer :

1° La date exacte de la formation du tumulus.

2° La cause même de ce fait presque sûrement unique dans l'histoire de l'archéologie.

La découverte d'une pièce officielle concernant Sagondignac vient de me permettre de revenir sur la même question, d'en préciser davantage l'un des termes, et je m'empresse de dire que je dois la communication de ce nouveau document et du plan qui l'accompagne à notre collègue M. Pouverreau, agent-voyer d'arrondissement à Lesparre, que j'avais prié de faire des recherches sur le sujet prolongé de mon étude.

Sa trouvaille est véritablement une preuve de plus de cette proposition bien connue que :

Le vrai peut, quelquefois, n'être pas vraisemblable.

J'avais recueilli bien des affirmations dans mes investigations sur Sagondignac et, entr'autres bizarreries, que cette église avait été détruite par Talbot (1453), légende inévitable pour tout fait de guerre en Gironde, surtout en Médoc; qu'il y avait dans les environs et à *distance du vol d'un chapon* un trésor enfoui et naturellement en or de la grosseur d'un veau; et que la même localité avait été visitée par Henri IV, une maison voisine portant le nom de *l'oustaou d'aou rey gran naz* lequel Roi égaré dans les bois, reçu par un Landais et réconforté d'un

bon plat de sanglier tué malgré les défenses royales, avait reçu son hôte plus tard, à Paris, etc., etc. Mais laissant de côté ces récits qui se retrouvent dans les traditions de plusieurs provinces de France, j'avais aussi noté, d'après les déclarations faites à M. de Verthamon par des vieillards de Liard et de Saint-Germain :

1° Que Sagondignac n'avait été entièrement détruit qu'après la Révolution ;

2° Qu'il avait servi de télégraphe aérien ou plutôt de vigie, aux lieu et place d'une tour voisine qui servait au même usage pour mettre en communication Lesparre, le moulin de la Balanque et Saint-Laurent (et sans doute, Bordeaux) ;

Que cela avait eu lieu en 1814 *l'église étant alors couverte de terre.*

Le narrateur avait même connu des hommes qui avaient été employés au service de ce télégraphe aérien.

J'avais noté tout cela, comme il convient de le faire, en toute question douteuse, pour ne négliger aucun filon de fouille. Mais je n'avais pas accordé, je l'avoue, grande confiance à ces assertions qui sont, du reste, partiellement inexactes, comme on va le voir.

Sagondignac me paraissait si bien caché dans des bois, en un territoire couvert d'arbres séculaires réunis en forêts, que l'idée d'y placer une vigie me paraissait peu vraisemblable.

Des recherches persévérantes auprès de l'administration des télégraphes n'avaient pas eu plus de succès. J'avais même appris que le système Chappe, dont l'emploi datait de 1791 et que Napoléon avait utilisé en 1805, ne s'était que très lentement généralisé en province. Même absence de renseignements réclamés aux autorités de la Marine qui trouvaient une surveillance bien plus facile le long des rives de la Gironde et de la Garonne.

Et pourtant le fait était exact. Le génie s'était occupé d'organiser un système d'informations en Médoc, dès 1795, tout au moins. La pièce suivante l'établit de la manière la plus explicite. En voici le texte :

Liberté, Egalité.

Au nom de la République française une et indivisible, aujourd'hui dix-huit nivôse, l'an troisième de la république (1), je soussigné Thomas Olivier adjoint à l'arme du génie chargé de la surveillance et direction des travaux faits et à faire, dans la division de Lesparre, relativement aux améliorations et augmentations indispensables pour assurer le service des vigies; agissant en conformité de mes instructions, tant écrites que verbales; me suis transporté à la maison commune de Lesparre, présence des citoyens Fatin, maire, Adde et Janiot officiers municipaux; où s'est aussi trouvé le citoyen Jean Brochard, charpentier habitant de la commune de Saint-Trélody. Il a été convenu entre nous ce qui suit : savoir, que moi Jean Brochard, charpentier promets et m'oblige de construire sous le délai de quarante jours à compter du dix-huit nivôse de la présente année, l'établissement mentionné aux devis et plans ci-annexés et dont il me sera délivré copies. Lequel établissement doit avoir lieu dans l'intérieur du temple à Segondignac et ce moyennant la somme de huit cent cinquante livres, laquelle me sera comptée moitié dans quinze jours à compter du 18 courant et l'autre moitié lorsque le dit ouvrage aura été reconnu fait et parfait.

Et que moi Thomas Olivier, promets et m'engage, comme adjoint à l'armée du génie agissant d'après les ordres du citoyen Baziguan chef de bataillon, ingénieur en chef à Bordeaux, de faire compter au dit Jean Brochard, charpentier, entrepreneur des dits ouvrages, la somme de huit cent cinquante livres après que j'aurai reconnu si ledit ouvrage est fait et parfait, déduction faite des à-comptes qu'il aura reçus pendant la durée du dit ouvrage.

Le dit entrepreneur demeurant responsable pendant l'an et jour des réparations qui seraient nécessitées dans la suite par cause ou effet de mauvaise construction.

Fait double entre nous, en maison commune à Lesparre. Les jour, mois, etc., ce que dessus et avons signé :

Brochard, *charpentier.*
Janiot, *officier municipal.*
Rey, *officier municipal.*

Th. Olivier,
adjoint à l'arme du génie.

Adde, *officier municipal.*

Pour copie conforme :
Lesparre, le 14 janvier 1892.
Signé : Pouverreau.

(1) 7 janvier 1795.

Quel était le but de cette organisation?

Quelle fut sa durée?

Pour quelle cause cessa-t-elle?

C'est ce qu'il m'est encore impossible de dire malgré d'actives recherches, mais peut-être découvrira-t-on, un jour ou l'autre, d'autres renseignements sur ce point, et je ne dois, nécessairement, m'occuper ici que de ce qui résulte du document cité pour l'histoire de Sagondignac-chapelle.

Or, c'est d'abord la confirmation de tout ce que j'avais décrit des deux édifices successifs ayant porté ce nom et quand on voit le dessin du devis de construction de la vigie à élever sur la dernière chapelle, on y reconnaît de suite, ce modeste « sanctuaire de *18 pieds de haut et de large, de la structure la » plus simple et la plus commune, sans vestiges de bâtiments » adjaçants et à demi enfoui dans une espèce de terrasse* » (Critique de Baurein en 1785).

On y retrouve même la preuve de l'existence du petit clocher dont j'avais cru reconnaître la base et dans les ruines duquel j'avais trouvé un fragment de bronze ayant pu servir à la suspension d'une cloche. L'arcade modeste de cette cloche est au-dessus de ce point.

On est sûr, d'autre part, par le dessin et par l'acte cité, que la chapelle était encore intacte en 1795.

Faut-il aller plus loin, prolonger cet état jusqu'en 1804 ou 1810 d'après quelques témoignages, jusques en 1814 selon d'autres avis. C'est ce que nous allons essayer de faire, à l'aide de nouveaux renseignements recueillis encore par M. de Verthamon.

Ce qui est incontestable, d'abord, c'est que le tumulus complet n'existait pas en 1795. Le dessin le prouve de la manière la plus irrécusable.

Ce qui est tout aussi certain c'est que la chapelle et la vigie qui s'appuyait sur ses murailles ont disparu à une époque postérieure qui ne peut être celle affirmée par les vieillards qui soutenaient, bien à tort, on l'a vu, que le télégraphe n'avait été érigé qu'en 1814, l'*église étant alors couverte de terre.*

Il me semblait plus rationnel d'admettre que cette destruc-

tion avait dû suivre la fin des guerres de la République et du premier Empire, la vigie ayant cessé d'être utile après cette dernière époque, et M. Déodat de Verthamon a reçu récemment, des affirmations qui confirment cette hypothèse. Son jardinier, *qui avait travaillé à déblayer les terres de l'intérieur de la chapelle*, lui a fait connaître :

1° Que ce fut un M. Marginier, alors propriétaire du domaine de La Tour, qui, vers 1814 ou 1815, fit démolir les murs de la chapelle haute pour construire des étables et que ces murs étaient appuyés directement sur ceux de l'ancien édifice, rasé à deux ou trois mètres du sol.

2° Qu'on trouva, comme me l'avait déjà dit Dupuy (1), à deux mètres environ au-dessus de la base des piliers de la chapelle du XIIe siècle, un carrelage particulier au-dessous duquel on rencontra du bois brûlé et du charbon formant une couche régulière mais de peu d'épaisseur, le tout recouvert d'un remblai formé de débris de démolition, de mortier et de terres empruntées au sol argileux qui entourait le monument.

C'est du reste, la confirmation de ce que révélaient les pierres calcinées du vieil édifice.

3° Que l'on découvrit aussi, en enlevant toutes les terres de l'intérieur de l'église, le pied d'un grand mât profondément enterré dans le sol, c'est-à-dire, précisément, celui qui servait de base à la pièce maîtresse de l'arbre de la vigie et l'on remarqua de plus qu'on avait ménagé une sorte de chaussée assez élevée qui, partant du coin du jardin de la maison de la Tour, arrivait à la porte de la nouvelle chapelle, au niveau du carrelage surélevé de deux mètres environ, comme nous l'avons indiqué.

Il ne peut donc y avoir de doutes désormais sur les deux destructions de Saint-Jean de Sagondignac et sur l'existence successive, par conséquent, de deux édifices religieux au même point; mais il est loin d'en être ainsi quant à la formation du

---

(1) Voir page 127 de ma première étude sur Saint-Jean de Sagondignac. Soc. arch., 1890.

tumulus, ou plutôt à son achèvement et au but poursuivi par ceux qui entreprirent cet ouvrage important.

La première accumulation de terres peut bien être très simplement expliquée par l'existence du cimetière qui entourait la première église et qui avait fini par compter plusieurs séries superposées de sépultures, comme on l'observe autour d'un grand nombre de chapelles rurales.

Mais cette raison ne peut être invoquée pour le tumulus complet en état de vaine pâture, sur lequel des broussailles ligneuses, souvent coupées, existaient quand Dupuy voulut utiliser les terres de la colline artificielle et qui avait 10 mètres de hauteur lors de la visite de juin 1859, 5 mètres lors de mes premières investigations en 1876, *soit 8 ou 3 mètres de plus que les murs de la chapelle arrasés à 2 mètres du sol.*

Il faut se souvenir, d'autre part, que les registres de la paroisse de Saint-Germain d'Esteuil fournissent la preuve qu'on n'a fait aucun enterrement, après 1668, dans la terrasse qui entourait la vieille église et dont la présence, affirmée par le contradicteur de Baurein, est précisément démontrée par le plan découvert par M. Pouverreau.

La question de la création du tumulus proprement dit reste donc entière.

On a bien dit que ce travail fut exécuté en 1815 en crainte des Anglais et pour recouvrir l'église et les tombes.

D'autres ont voulu voir dans l'accumulation des terres l'idée de la construction d'un fort pour résister aux mêmes envahisseurs.

Mais j'avoue que les objections que j'ai présentées contre cette dernière hypothèse conservent pour moi toute leur force. J'ai la conviction qu'une redoute, ayant pour défense les murailles de Sagondignac épaulées de terres à l'extérieur avec réduit central libre, aurait fait meilleure figure contre des assaillants qu'un monticule arrondi exposé à tous les feux de l'ennemi.

Je n'ai pas dissimulé, d'un autre côté, les objections qu'on pourrait opposer à l'idée d'une intention pieuse portant à ensevelir l'église et les tombes qu'elle renfermait comme celles du vieux cimetière ambiant.

Et cependant il est constant qu'on a enterré dans la seconde église depuis 1668 et probablement jusqu'à la Révolution.

Mais il me semble plus prudent d'attendre, persuadé que de nouveaux documents activement cherchés donneront peut-être un jour le mot de l'énigme.

Et adhuc sub judice lis est.

5 février 1892. E. Berchon.

LA CONSÉCRATION DE

L'ÉGLISE DES CAPUCINS DE BEAUVAIS (Oise)

Par le Cardinal de SOURDIS

Note de MM. de CARRÈRE et BERCHON.

Annexe à la séance du 11 mars 1892.

La planche que je présente à la Société porte commémoraison de la dédicace de l'église des capucins de Beauvais par un des plus illustres archevêques de Bordeaux, François de Sourdis.

Elle est intéressante, par conséquent, pour nous et je ne saurais trop remercier M. de Carrère, membre distingué de la *Société académique d'archéologie, sciences et arts de Beauvais* (notre correspondante), d'avoir bien voulu m'autoriser à la reproduire, pour nos actes, d'après la publication qui en a été faite dans le tome XIV des Mémoires de sa compagnie (année 1891, p. 835).

L'inscription est sur une plaque de cuivre ovale qui mesure 23 centimètres dans sa plus grande longueur sur 18 centimètres dans sa plus grande largeur. Elle devait être fixée par des clous dont les trous sont apparents sur la planche et a, sans aucun doute, subi des vicissitudes depuis la dévastation de l'église des capucins en 1793. Elle était probablement fixée sur

une boiserie, ou un autel, et a été manifestement recouverte d'une peinture jaune, ou d'une dorure légère, encore reconnaissable sur le métal.

Elle a été achetée, assez récemment, chez un marchand de curiosités de Beauvais qui l'avait lui-même acquise à la vente de la collection d'un petit propriétaire des environs.

M. de Carrère a joint à ces renseignements l'indication que l'église des capucins, dont quelques épaves ont été recueillies au Musée de Beauvais, avait été fondée à la suite des émouvantes prédications faites en 1603 par M. de Joyeuse, capucin sous le nom de père Ange.

Les trois corps de la ville avaient de suite décidé qu'on bâtirait un couvent pour recevoir des religieux de cet ordre et ce projet avait été réalisé (après quelques changements de local) dans le faubourg Gaillon, le septième jour de mai 1606 (1).

C'est le 27 août 1608 qu'eut lieu la consécration et dédicace de l'église en l'honneur de Dieu et de la cour céleste de Paradis, au nom de sainte Angadresme, vierge et patronne de Beauvais et le choix du conservateur s'explique parce que le primat d'Aquitaine était frère de Madeleine d'Escoubleau, abbesse de Saint-Paul-lès-Beauvais (1596-1665), réformatrice de ce grand monastère de bénédictines.

La Société sera certainement heureuse de posséder un souvenir de plus du grand cardinal qui, au milieu de difficultés sans nombre, sut créer, avec une persévérance inébranlable, la Chartreuse Saint-Bruno et assainir Bordeaux.

Elle voudra bien adopter aussi la proposition que je fais d'un vote de remerciements pour l'obligeance avec laquelle M. de Carrère a répondu à ma demande.

E. Berchon.

11 mars 1892.

---

(1) L'emplacement de ce couvent est nettement indiqué sur le magnifique plan dressé en 1889, par M. Victor Chuillier, et représentant la ville de Beauvais telle qu'elle était en 1789. Ce plan porte les devises suivantes : « *Palus ut hic fixus constans et firma manebo. Gens burgunda ferox* » *anglaque testis erit* ». Il m'a été donné par M. de Carrère, que je ne saurais trop remercier.

INVENTAIRE DE L'AGE DU BRONZE

EN GIRONDE

Par M. le Dr BERCHON

Secrétaire général de la Société archéologique.

J'ai communiqué, plusieurs fois, à la Société, le résultat de mes études prolongées sur l'âge du bronze en Gironde, et la plus grande partie de mon travail a été déjà publiée dans ses *Actes* (1).

Je n'ai donc point l'intention de revenir sur ce sujet aujourd'hui.

Je veux seulement faire connaître le résumé de toutes mes recherches personnelles et bibliographiques afin d'établir une sorte d'inventaire actuel, raisonné et détaillé, des découvertes faites dans le département.

Divers essais ont été tentés dans cette voie : par le *Dictionnaire des Gaules* d'abord, par le grand ouvrage de M. Chantre, de Lyon, en 1875-1876, et par notre collègue, M. Daleau, qui, dans trois communications complètement indépendantes de la dernière (quoique presque contemporaine), s'est occupé de la même question : en 1876, au congrès de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, tenu à Clermont-Ferrand ; puis dans une note à notre Société en 1878, et, enfin, par une courte communication dans les *Matériaux pour servir à l'histoire de l'homme, en 1881.*

Plusieurs archéologues et collectionneurs de la région, et, principalement, MM. Leo Drouyn, Léal, Labet, Gaullieur, Daleau, Cantellauve, Pouverreau, Meynieu, de Mensignac,

---

(1) T. XIV, 1889, p. 17-154 et t. XVI, 1891, p. 7. *Etudes paléo-archéologiques sur l'âge du bronze, spécialement en Gironde*, avec planches.

Lalanne, etc., etc., nous avaient aussi signalé quelques trouvailles particulières.

J'ai réuni toutes ces observations à celles qui m'étaient personnelles. J'ai examiné, moi-même, la plupart des collections girondines, recueilli des renseignements sur celles que je n'avais pu contrôler ou qui ont été transportées loin de nous. J'ai décrit, enfin, un grand nombre d'objets dont *l'existence n'avait pas encore été signalée*, et une autre partie de ma tâche, assez laborieuse, a été la revue de tous les textes publiés avec discussion d'assertions, quelquefois contradictoires; vérification, surtout, de toutes les citations dans l'ouvrage original. Et il est résulté de toute cette enquête un ensemble très considérable de faits dont l'importance ne peut être niée.

Je crois, en effet, être parvenu à prouver, pièces en main :

1° Que le département de la Gironde, dans lequel le savant ouvrage de M. John Evans ne signalait (même en 1883) qu'un seul gisement de l'âge du bronze, est, au contraire, tout particulièrement riche en objets de cet âge, si on le compare surtout aux contrées voisines des Landes, du Périgord, de l'Angoûmois et de la Saintonge;

2° Que cette richesse absolue et relative est tout à fait manifeste pour la région désignée sous le nom de Médoc;

3° Que la variété des objets recueillis est assez grande et assez caractéristique pour qu'on puisse établir des différences sensibles entre ces objets et ceux du nord de l'Europe, de la Suisse, de l'Angleterre, de l'Irlande, et même de notre Bretagne;

4° Que tous ces faits peuvent, ainsi, fournir des données très intéressantes pour l'étude générale de l'âge du bronze dans le sud-ouest de la France;

5° J'ai prouvé, d'autre part, par des documents irrécusables, que cette étude avait été magistralement abordée de 1803 à 1828, par l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, alors que l'examen* de *ces questions n'avait attiré l'attention de personne en Europe*, et cela n'a pas été la moins heureuse de mes découvertes. Elle m'a même fait obtenir une médaille à l'effigie de Paul Broca, par la *Société d'Anthropologie de Paris*. (Prix Ernest Godard, 1890).

6° J'ai établi, de plus, que les documents recueillis depuis la fondation de notre *Société archéologique* sont assez importants pour faire attribuer à notre Compagnie une très bonne part dans la continuation de cet ordre d'investigations ; et

7° Que les archéologues et préhistoriciens girondins peuvent, ainsi, revendiquer, sans aucun chauvinisme local, le mérite d'avoir largement contribué à élucider l'une des questions encore controversées de l'histoire des populations qui ont foulé notre sol depuis les temps les plus reculés.

Ai-je besoin de dire avec quelle réserve il faut conclure en pareille matière? Je ne le crois pas, car tous les bons observateurs sont aujourd'hui d'accord sur ce point.

M. Chantre l'a dit, d'ailleurs, avec toute raison :

« Pour l'étude de l'âge du bronze plus que pour toutes les » autres, les monographies locales sont encore indispensables » et rendent plus de services que toutes les dissertations, » basées principalement sur des citations dans lesquelles l'in- » terprétation des textes domine trop souvent au détriment de » l'étude des données positives ».

Toutes mes recherches ont été inspirées par cette conviction et nous les résumons ici par cette simple déclaration qu'à la date de 1892 j'ai pu noter d'une manière certaine l'existence de près de cent localités girondines dans lesquelles on a recueilli 150 fois des objets divers de l'âge du bronze, objets de nature très variée : épées, poignards, pointes de lances, bouts de flèches, faucilles, bracelets, fibules, agrafes, harpons, aiguilles, pendeloques, anneaux, vases, et, enfin, en bien plus grand nombre, des instruments dénommés coins ou haches qui appartiennent à presque toutes les catégories de l'espèce : haches dites des premiers essais ; ébauches ; haches de cuivre ; haches à double coulisse entière, dites aussi à rebords ; à talon, avec un ou deux anneaux sur le côté ; à ailerons ; à douilles ; haches de formes spéciales distinguées par leur élégance ou par certaine particularité rarissime (hache à coulant), sans parler de ces masses d'instruments brisés ou de ces culots de bronze fondu rencontrés dans presque tous les pays où l'existence d'un âge de bronze a été constatée.

Le tout donnant un total précis de plus de mille objets, chiffre qui pourrait être porté bien au delà, si je n'avais voulu écarter de mon inventaire tout ce dont je n'avais pu contrôler l'authenticité ou relever les nombres précis.

J'ai d'ailleurs eu le soin de mettre en regard de chaque trouvaille (autant du moins que cela m'a été possible) la date de la découverte, le nom de celui qui le premier l'a fait connaître, avec l'indication des ouvrages ou des auteurs qui avaient rappelé tous les faits à eux connus, ou publiés déjà.

Cette méthode est, à mon sens, la seule rationnelle, la seule utile pour toute recherche et surtout pour toute étude complète et sérieuse d'un sujet quel qu'il soit.

E. Berchon.

30 mars 1892.

CONGRÈS ANNUEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN 1893

Le programme officiel du congrès annuel des Sociétés savantes de France à la Sorbonne a été porté deux fois à la connaissance des membres de la Société : dans le volume XII, 1887, p. xcvii et le volume XIII, 1888, p. xciii.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vient d'adresser celui de l'année 1893 modifiant la date du congrès et la reportant aux vacances de Pâques au lieu des vacances de la Pentecôte dont l'expérience n'a pas réussi.

Voici le texte de la lettre officielle qui a d'autant plus d'importance que le Ministre fixe la date *extrême* du 1er février 1893 pour l'envoi des travaux à Paris.

Paris, le 12 août 1892.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous annoncer que, sur la proposition de la Commission centrale du Comité des travaux historiques et scientifiques, j'ai

décidé que le 31e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrirait à la Sorbonne le mardi 4 avril 1893.

L'expérience faite depuis 1887 n'a pas répondu à mon attente et les renseignements que j'ai recueillis m'ont amené à rétablir, pour la réunion annuelle des Sociétés savantes, la date abandonnée des vacances de Pâques. Je souhaite très vivement que cette mesure corresponde aux désirs du plus grand nombre et qu'elle provoque de la part des membres de votre Société un mouvement toujours plus accentué de recherches et de travaux.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur le Président, le programme des questions soumises à MM. les Délégués des Sociétés savantes en vue du Congrès de 1893. Comme le précédent, ce programme a été dressé surtout par le Comité des Travaux historiques et scientifiques. Un grand nombre de questions d'un intérêt constant y ont été maintenues cette année encore. Je regrette que les sociétés savantes n'aient pas répondu à l'appel qui leur avait été fait et ne soient pas devenues davantage les collaboratrices du Comité pour la rédaction du programme. Permettez-moi, Monsieur le Président, de signaler ce point à toute votre attention et de vous prier d'insister auprès des Membres de votre Société afin que l'année prochaine ils prennent, en séance du Congrès, l'initiative des questions qu'il leur paraîtrait utile d'insérer au programme.

Je tiens également à ce que la prescription renouvelée des anciennes traditions et relative à l'envoi préalable des manuscrits soit rigoureusement appliquée. L'ouverture du Congrès ayant lieu le 4 avril, il est indispensable que le manuscrit complet des communications proposées par vos délégués soit adressé au Ministère de l'Instruction publique, Direction du Secrétariat, 1er Bureau, avant le 1er février 1893, date extrême.

Je ne saurais trop appuyer sur la nécessité de cette communication préalable. Elle permet aux Membres du Comité d'établir un ordre du jour où les questions de même nature sont groupées autant que possible dans une même séance, et de se préparer à prendre part à la discussion, s'il y a lieu.

Les résultats obtenus au dernier Congrès me paraissent justifier cette décision qui nous conduira, j'en ai le ferme espoir, à faire de la réunion annuelle des Sociétés savantes un Congrès de plus en plus fécond et de plus en plus profitable à la science.

Vous ne vous refuserez certainement pas, Monsieur le Président, à me prêter pour l'exécution de ces instructions votre habituel et bienveillant concours.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts.

Pour le Ministre et par autorisation :
Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,
CHARMES.

Quant au programme lui-même, il a subi de nombreuses modifications qui peuvent intéresser nos associés, soit en leur fournissant des sujets d'étude, soit en les engageant à diriger leurs recherches vers tel ou tel point de véritable actualité.

Ce programme contient, comme toujours, 5 sections et nous notons comme questions archéologiques les numéros suivants :

I. Section d'histoire et de philologie

1° Transformations successives et disparition du servage.

2° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

3° Histoire des anciennes foires et marchés.

4° Anciens livres de raison et de compte. — Journaux de famille.

5° Vieilles liturgies des églises de France.

6° Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes de communes ou de coutumes.

7° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français.

8° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes.

9° Origine, commerce et préparation des aliments avant le XVII° siècle.

10° Etudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région; en donner, autant que possible, la forme exacte; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.

11° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France.

12° Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province depuis la Renaissance.

13° Transport des correspondances et transmissions des nouvelles avant le règne de Louis XIV.

14° Recueillir les indications sur les mesures prises au moyen âge pour l'entretien et la réfection des anciennes routes.

15° Rechercher dans les anciens documents les indications relatives aux maladies des animaux et des végétaux dans les diverses régions de la France.

16° Recherches relatives à l'histoire de la marine française d'après les documents contenus dans les archives notariales des villes maritimes, dans les archives des Chambres de commerce ou dans d'autres dépôts.

17° Indications tirées des anciens documents pouvant faire connaître les phénomènes naturels, météorologiques ou autres (inondations, pluies, sécheresses persistantes, tremblements de terre, température exceptionnelle, etc.) jusqu'au règne de Louis XIII.

18° Dresser des listes aussi complètes et aussi exactes que possible des principaux officiers de l'ordre administratif, judiciaire et militaire : baillis, vicomtes, sénéchaux, viguiers, capitaines, châtelains, etc.

19° Etudier les systèmes des poids et mesures dans un territoire déterminé sous l'ancien régime. En établir la correspondance avec le système métrique.

II. Section d'archéologie

1° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent.

2° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de minbar, etc., antérieures à la conquête turque qui se trouvent dans l'un des trois départements algériens ou dans la Régence de Tunis.

3° Faire une étude sur l'art de la mosaïque dans notre pays depuis les temps antiques jusqu'au moyen âge.

Signaler les monuments existants et consulter, pour l'antiquité, les travaux d'Artaud et de Loriquet sur les célèbres mosaïques de Lyon et de Reims. Pour le moyen âge, se reporter a ceux d'Emeric David, de Viollet-le-Duc, de Müntz, les mémoires de la Société archéologique du midi de la France, etc.

Etudier la technique particulière de la dalle funéraire conservée à l'abbaye de Saint-Denis et connue sous le nom de tombeau de Frédégonde.

Mentionner, comme dérivant de la mosaïque proprement dite, les pierres sépulcrales, les inscriptions et bas-reliefs dont le champ est ou a été semé de verroteries; de cette sorte sont le couvercle du sarcophage de Boethius, évêque de Vénasque à la fin du VIe siècle, les inscriptions et grafite un peu postérieurs trouvés par le R. P. de la Croix dans l'hypogie de Poitiers, la sculpture du jubé de Bourges.

Compléter le travail par une étude sur les mosaïques de l'Afrique romaine : les pavés d'édifices profanes ou religieux et les tombes du type de Tabarca.

4° Signaler les objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer. Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités parfois fort curieuses qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent que quelques-unes de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. Ce sont surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui et en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

5° Signaler les actes notariés du XIVe au XVe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il est peut-être superflu de remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possède d'autre part.

6° Dresser la liste avec plans et dessins à l'appui dés édifices chrétiens d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an mil.

La longue période qui s'étend de la chute de l'empire romain à l'an mil est pour l'histoire de l'art en France la plus obscure. On ne pourra y apporter quelque lumière qu'en dressant une statistique des monuments présumés appartenir à cette époque et en en discutant ensuite l'âge avec soin. C'est aux habitants de la province de réunir les éléments de cette enquête.

7° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région; de quelle façon la

nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles); comment les bas-côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés ; quelles sont la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces vieux monuments, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et les plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit devoir seulement insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

10° Signaler, comme l'a fait dans son *Traité des superstitions* l'abbé Jean-Baptiste Thiers, mort en 1703, les restes de vieilles croyances et pratiques superstitieuses qui peuvent subsister dans certaines parties de la France.

Croyances aux phylactères; à la valeur surnaturelle de certains mots dépourvus de sens; à la vertu curative spéciale de certains saints et de leurs tombes.

Pèlerinages à des rochers ou à des fontaines.

Degré de diffusion locale de livres de superstitions populaires : clé des songes, traité du Grand Albert et autres recueils toujours réimprimés, reproduisant des signes, figures et formules en usage depuis plusieurs siècles.

Feux de la Saint-Jean.

Paroles de l'Evangile détournées de leur sens.

Invocation des anges Uriel, Assiriel, Iniel, Azarael et autres de même sorte.

11° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent ont été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

12° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier.

On sait combien il est souvent difficile de déterminer l'âge des outils anciens que le hasard fait parfois découvrir. Ce n'est qu'en s'aidant des peintures et sculptures où les artistes de l'antiquité et du moyen âge en ont figuré, qu'on peut établir avec quelque certitude les caractères propres à ces objets aux diverses époques de notre histoire.

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite que l'on ramasse sur tous les points de l'ancienne Gaule sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on

relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. Il y aurait lieu de rechercher en même temps si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

14° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

On connaît aujourd'hui dans leurs traits essentiels les principaux éléments du costume de nos pères. Mais à côté des grandes lois de la mode, que l'on observait partout plus ou moins, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici, sauf pour des époques très voisines de nous. Il serait intéressant d'en rechercher la trace dans les monuments du moyen âge.

15° Etudier dans les *Acta sanctorum*, parmi les biographies des saints d'une région de la France, ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région.

Quoique souvent bien postérieures aux faits qu'elles rapportent, les vies des saints sont une précieuse source de renseignements, encore trop peu explorée. Elles peuvent être d'une grande utilité pour l'histoire des arts, à la condition de bien déterminer, avant d'en invoquer le témoignage, l'époque où elles furent écrites.

16° Signaler les découvertes numismatiques faites soit isolément, soit par groupes, dans une circonscription déterminée. Les classer par époques depuis les temps les plus reculés (époque gauloise) jusqu'au XVIIIe siècle. — Etudier les causes historiques et économiques qui justifient la présence de ces monnaies.

III. Section des sciences économiques et sociales

Les questions proposées sont étrangères à l'archéologie.

IV. Section des sciences

Elle donne lieu à la même remarque.

V. Section de géographie historique et descriptive

Elle renferme, au contraire, les numéros suivants relatifs à nos études :

6° De l'habitat en France dans les temps préhistoriques, cartes montrant la distribution géographique des dépôts alluviaux, cavernes, abris sous roches, etc., ayant renfermé des restes de l'époque quaternaire. Cartes des stations, ateliers, monuments funéraires, etc., de l'âge de la pierre polie, de l'âge du bronze ou de l'âge du fer.

7° Limites des suffixes ethniques les plus caractéristiques. Cartes des noms de lieux en *ac*, en *az*, en *oz*, en *on*, etc.

8° Limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes locales, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

9° Compléter la nomenclature des noms de lieux en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

10° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France (érosions, ensablements, dunes, etc.).

EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE CHICAGO (États-Unis d'Amérique).

M. Berchon, secrétaire général de la Société, a reçu la lettre suivante qui peut intéresser ses collègues et qu'il insère ici dans le but de porter à temps à leur connaissance les renseignements qu'elle contient.

Paris, avenue de la Bourdonnais, n° 22, le 30 juillet 1892.

Monsieur,

Connaissant, par le concours que vous avez apporté à l'exposition universelle de 1889, tout l'intérêt que vous devez prendre aux succès de l'industrie française, je crois utile de vous faire connaître le développement donné à la section française dans l'exposition universelle qui aura lieu à Chicago, en 1893.

Le Gouvernement et les Chambres, après avoir ouvert un crédit de 3,250,000 fr. au commissariat général français, viennent, à la date du 15 juillet 1892, d'ouvrir un crédit supplémentaire de 800,000 fr. dans le but d'augmenter notre représentation nationale et de faciliter l'œuvre de nos exposants en les exonérant d'une partie importante de leurs frais de décoration et de transport.

Je ne crois pouvoir mieux appeler votre attention sur l'importance de notre exposition qu'en vous communiquant le texte de la loi de finances qui vient d'être votée et l'exposé des motifs soumis par M. le Ministre du commerce et de l'industrie à la signature du Président de la République et au vote des Chambres.

Je joins à cette lettre divers documents qui me semblent de nature à vous intéresser : 1° la lettre du 28 juillet aux Présidents des Comités d'admission et d'installation relative à l'expédition des produits exposés et à la détaxe des frais de transport; 2° le règlement de la section française; 3° un plan de l'exposition de Chicago à Jackson's Park.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Commissaire général du Gouvernement français,
Camille Krantz.

L'exposition sera ouverte du 1er mai au 30 octobre 1893.

Elle comprend 12 sections, mais 2 seulement peuvent intéresser la Société :

La section K. — *Beaux-Arts :* peinture, sculpture, architecture, gravure et dessin, arts décoratifs.

La section M. — *Ethnologie, Archéologie :* histoire du travail, économie politique.

L'article 19 du *Règlement général de la Section française* porte en outre, que toutes les communications relatives à l'Exposition universelle et internationale de Chicago et toutes les demandes de renseignements doivent être adressées à M. le Commissaire général du gouvernement français, 22, Avenue la Bourdonnais, Porte Rapp, à Paris (1).

(1) Une communication officielle de M. le Ministre du commerce et de l'industrie, en date du 24 septembre 1892, et parvenue après l'impression de la lettre qui précède, invite la *Société Archéologique de Bordeaux* à prendre part à l'exposition de Chicago.



Séance du 11 novembre 1892.

Présidence de M. Habasque.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté avec rectification du nom de Tudo au lieu de Ludo. Voir page LXIII.

Excusés : MM. de Mensignac et Parquet qui, dans une lettre adressée au président, regrette de ne pouvoir assister à la séance. Il se proposait de soumettre à la Société un essai d'étude sur l'influence des idiomes locaux celtiques, germaniques, etc., sur les formules de l'épigraphie romaine. Etude qu'il remet à une réunion ultérieure.

Présentations. — De M. Charriaut, homme de lettres à Bordeaux, présenté par MM. de Manthé et Piganeau; de M. Armand Thibaudeau, avoué, 17, cours Tourny, présenté par MM. Habasque et Amtmann; de M. Michaut, présenté par MM. Dagrant et Piganeau. Ces trois Messieurs sont élus à l'unanimité.

Correspondance. — La correspondance des vacances comprend d'assez nombreux documents :

1° Des lettres de remerciements de MM. Henri Jouan, capitaine de vaisseau en retraite, à Cherbourg, et Louis Audiat, érudit archéologue à Saintes, pour leur nomination de correspondants de la Société;

2° Des circulaires des Ministres de l'Instruction publique et des Beaux-arts relatives au congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne qui est ramené aux vacances de Pâques, le 4 avril 1893.

Les questions archéologiques du programme de ce congrès ont été insérées dans le premier fascicule de nos publications de 1892 et peuvent être étudiées avec fruit;

3° L'invitation du Commissaire général français pour l'Exposition universelle et internationale de Chicago en 1893.

La Société y prendra part par ses publications ;

4° Une invitation des archéologues du Tarn-et-Garonne pour leur campagne d'automne;

5° Une réponse favorable d'échange de nos Actes avec les publications très appréciées de la *Société impériale archéologique de Moscou*, sous la direction de la comtesse Ouvaroff, qui a continué l'œuvre créée par son mari;

6° Une lettre de M. le Préfet de la Gironde faisant connaître que l'allocation de 400 fr. du Conseil général de la Gironde a été votée. Des remerciements ont été adressés;

7° Un prospectus de souscription à la *France artistique et monumentale* et les catalogues ordinaires de MM. Clouzot, Picard, Weeler, Lechevallier, Dorbon, etc.

8° L'envoi par M. le comte Gabriel de Maurès de Malartic de la biographie de son arrière-grand-oncle, maréchal de camp, maire de la Rochelle, député aux Etats-Généraux.

Remerciements.

9° Un numéro du journal *El Partido constitucional* de San José de Costarica, contenant un article sur les ornements d'or et de cuivre des indigènes de cette République par le Dr Max Uhle.

Au sujet d'un avis de réclame d'une publication parisienne, *La Paix*, demandant des travaux des savants de province, l'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu de se préoccuper d'une demande de cette nature qui tendrait à priver les Sociétés des départements de la primeur des communications et mémoires de leurs membres.

M. F. Daleau présente un sceau en cuivre jaune de forme ovale gravé des deux côtés; sur une des faces on voit, au centre, les armes de la ville de Bourg-sur-Gironde, soit : un chérubin les ailes déployées supportant l'écu de France, *d'azur à trois fleurs de lys d'or*, entourées de l'inscription suivante : *Sigillum maioriæ Burgi*. Le tout bordé d'un cordon pointillé. L'autre face présente à peu près la même gravure, cependant M. Daleau croit lire : *Sigillum maiorie Burgi;* on voit, au centre de cette gravure, un cercle en relief avec traces de bordure sur lequel devait s'adapter la douille d'emmanchement. Ce côté du cachet doit être plus ancien. On a dû y renoncer quand il a été usé et faire graver le revers. Ce spécimen, moins ancien que les sceaux de la ville de Bourg, datés 1598, 1603, 1610, que M. Daleau a

déjà montrés à la Société (t. XVII, p. 27) doit remonter à la première moitié du XVIIe siècle. Il a été trouvé aux environs de Saint-Savin (Gironde) dans des cendres achetées à Blaye et répandues comme engrais dans une prairie. M. Daleau, qui a l'intention de publier une note sur les sceaux de la ville de Bourg, prie ses collègues de vouloir bien lui fournir les renseignements qui seraient à leur connaissance.

M. de Chasteigner pense, d'après la forme de ce cachet, qu'il doit se rapporter à l'époque du séjour à Bourg de la cour de Louis XIV. De plus, M. de Chasteigner fait savoir qu'il a égaré un objet précieux pour lui, une hachette bronze noir de 0,05 de long et 25 millimètres de diamètre sur laquelle une étiquette portait le mot *Libourne*. Il invite les personnes qui pourraient la rencontrer chez quelque marchand d'antiquités de vouloir bien lui en donner avis.

A propos de l'intéressante note de M. Brutails sur l'âge relatif de quelques églises plus modernes que paraîtrait le comporter leur style, M. de Chasteigner fait observer que déjà lui-même avait signalé ce fait en 1842 et que cette question, connue des archéologues, a été traitée au Congrès scientifique de Bordeaux en 1861. Il remercie néanmoins M. Brutails d'avoir rappelé une chose confirmée de nouveau par ses savantes observations.

M. Piganeau soumet à l'examen de ses collègues un ancien registre de jurade de Saint-Emilion, daté de 1597, curieux surtout par les couvertures enluminées, lettres repoussées, or et argent, inscriptions philosophiques et poétiques, arabesques, etc., dont le secrétaire d'alors, Jehan Legrand, notaire Royal, a eu la patience d'enrichir son manuscrit.

Il fera une communication sur ce curieux registre.

L'ordre du jour appelant un travail de M. le Dr Berchon sur les *roues à clochettes dans les églises*, M. Amtmann en fait la lecture pour notre secrétaire général encore retenu chez lui. Ce travail se termine par le désir d'un vœu de conservation des roues semblables qui n'ont pas été détruites.

A propos de la lecture qu'on vient d'entendre, M. de Chasteigner raconte l'impression qu'il éprouva en entendant le

carillon de Bossos dont le bruit étrange lui fit l'effet d'un dévidoir et M. Brutails ajoute qu'on se sert encore en Roussillon de la roue à clochettes pour les cérémonies du mariage.

M. Habasque rapporte qu'il a vu en Bretagne des sonnettes adaptées aux croix paroissiales jusqu'au nombre de 12.

Lorsqu'on rétablit le tombeau de saint Yves, en l'église épiscopale de Tréguier, les députations des paroisses portaient, en grande partie, des croix garnies de sonnettes.

L'impression du mémoire de M. Berchon est votée et son vœu de conservation adopté.

M. de Chasteigner fait savoir qu'il y a deux ans, dans une tranchée ouverte aux allées de Tourny pour l'établissement d'un fil électrique, on rencontra une couche de débris, ossements d'animaux, huîtres, moules, pétoncles et, surtout, des débris végétaux, bourrées et fagots provenant de l'ormeau. Etaient-ce des restes de cabanes ou habitations lacustres ? Le même fait s'est reproduit en septembre 1892, dans une autre tranchée, place de Tourny, en face du télégraphe; on sait qu'il existait une fontaine entre la rue Lhote et la rue Fondaudège et qu'on a transformée en bouche d'égoût allant rejoindre le grand collecteur de la rue Huguerie. On est arrivé à 5 mètres de profondeur; à environ 3 mètres on a rencontré une couche noirâtre, gluante, dans laquelle gisaient des débris d'huîtres, avec des tessons de poteries, coquilles, moules, pétoncles, mêlés à des ossements d'animaux, comme porcs, moutons, et beaucoup d'ossements de volatiles, enfin, des débris de bois. La couche s'étendait sur une longueur d'environ 25 à 30 mètres, puis venait un bout de rocher décomposé qui formait promontoire vers la rue Fondaudège. Cette découverte eut lieu vers les mois de septembre et d'octobre 1892. Il est bon de la signaler.

M. de Chasteignier présente, en outre, un fragment de marbre blanc trouvé à Bordeaux, dont il est difficile de préciser le pays ; c'est une main tenant quelque chose ressemblant à l'extrémité inférieure d'un volatile, — coq, oie ou canard, — on connaît un bas-relief représentant, en effet, un enfant tenant, pressé contre son corps, un de ces animaux.

M. Brutails souhaiterait que la Société possédât dans sa salle de réunion un tableau noir pour servir à des démonstrations. Vœu adopté.

M. de Chasteignier, à son tour, émet le vœu qu'il soit établi pour l'administration de l'Athénée, près de la loge du Concierge, une boîte aux lettres pour le service des Sociétés savantes. Le Bureau est chargé de faire des démarches pour cet objet.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
F. HABASQUE.	E. PIGANEAU.

LES ROUES A CLOCHETTES DANS LES ÉGLISES

Par M. le Dr BERCHON

Secrétaire général de la Société archéologique.

Annexe à la séance du 11 novembre 1892.

On sait qu'on a désigné sous ce nom les roues en bois ou en métal suspendues en divers points des églises et formées de clochettes de différentes dimensions ou timbres, que l'on faisait sonner par un mouvement de rotation imprimé par une corde, ou par une manivelle.

Ces roues étaient assez communes autrefois. On en a signalé l'existence dans certaines localités des Pyrénées, aux îles Baléares, sur les bords du Rhin et Gailhaband a décrit celle de l'abbaye de Fulda formant une étoile de 14 rayons, toute en bronze et découpée à jour comme une rosace. Elle datait de 1415, avait 24 pieds de diamètre, était garnie de plusieurs centaines de clochettes et de grelots. Elle était suspendue au

milieu du chœur de l'église et se mettait en mouvement au moyen d'un treuil (1).

Ces roues se rencontraient en plusieurs endroits de France, et l'un de nos zélés collègues, M. Augier, nous a même signalé qu'on en avait constaté l'existence en Gironde (2) : à *Tuzan*, d'après le curé de Saint-Michel de Rieufret, à *Commensacq* (3) et à *Mios*. Il a même donné au Musée de Bordeaux deux clochettes provenant de la roue de cette dernière commune, clochettes qui portent le nom de Dubois, fondeur à Bordeaux, avec numéro d'ordre 12 pour la plus forte et 11 pour l'autre (4).

M. Augier avait aussi cité un passage des notes de l'abbé Bellet, savant académicien de Bordeaux au commencement du XVIIIe siècle. Je donne ici ce passage parce que notre collègue ne l'a pas reproduit *in extenso*.

Voici ce texte :

« J'ay veu, en certaines églises de campagne, une roue gar-
» nie de petites clochettes attachée au-dessus de l'autel et à
» costé, laquelle on faisait tourner par une corde pour faire
» sonner toutes ces clochettes pendant que le peuple chante à
» la messe ou à vêpres et quelquefois cette roue chantait un
» verset du pseaume alternativement avec le chœur, ainsi que
» fait l'orgue dans quelques églises. Le *Monasticum anglois*
» t. I, dit que le roi Athelswald fit faire une de ces sortes de
» roues, appelée *la dorée*, des lames d'or qui la couvraient,
» pour les faire sonner les jours de fête afin d'exciter la dévo-
» tion. Ce qui est bien différent de ces clochettes dont nos
» clercs se servent pour avertir le peuple de l'élévation du
» Saint-Sacrement à la messe, clochette qui a esté ordonnée
» par quelques Conciles » (5).

---

(1) *L'architecture du Ve au XVIIe siècle et les arts qui en dépendent*, 62e livraison.

(2) *Société arch.*, t. X, p. 101 et t. XII, p. LXXXV.

(3) Il y a 20 ans, cette roue existait encore dans l'église de Commensacq, p. LXXXV.

(4) Même page.

(5) *Manuscrits de l'abbé Bellet*. V. p. 101, Bibliothèque de Bordeaux. (On remarquera qu'il n'y était pas question de Mios).

Je reviendrai sur quelques détails de cette note, mais la question a été reprise récemment par un très savant archéologue, l'abbé Morillot qui, dans un beau livre (1) plein d'érudition et de renseignements aussi curieux qu'originaux, a cité un assez grand nombre de roues à clochettes et figuré celle appendue à un pilier de l'église de Semur en Auxois supportant 8 clochettes et dont le diamètre mesure près de 50 centimètres.

Le même auteur a parlé de rouets de sonnerie semblables à Vic de Chassenay, à Saint-Euphrône, également employés pour des usages liturgiques et un appareil de même genre aurait été en usage, jusqu'en 1830, à Mirebeau sur Bèze, pour marquer les différentes parties de la messe.

Il rappelle aussi le rouet, à 12 clochettes de Poligny, dans l'église de Saint Hippolyte, fixé au mur, du côté de l'Epître, et qui fonctionnait naguère encore pendant les offices.

Mais il est incontestable que l'usage de ces roues, signalé dans d'autres provinces que la Bourgogne, a presque disparu de nos jours un peu partout. C'est ainsi que je n'ai pu retrouver trace de celles signalées par M. Augier, auxquelles il faut joindre celle de Villenave-d'Ornon citée par M. l'abbé Corbin et celle de Gradignan que M. l'abbé Bahougne m'avait affirmé avoir vue, vers 1859, dans la vieille église démolie depuis (2).

J'ai donc pu aviser M. l'abbé Morillot que notre diocèse ne paraissait plus avoir de roues à clochettes. Les cercles en bois ont été probablement usés; ceux en fer vendus aux ferrailleurs; les clochettes auront été brisées ou sont devenues hors d'usage, à moins que l'appareil n'ait été relégué dans quelque grenier ou débarras de sacristie. Ce qu'il faut toujours essayer de vérifier.

C'est aussi le sort de quelques-unes des roues à clochettes dont on avait signalé l'existence en Bretagne, particulière-

---

(1) *Etude sur l'emploi des clochettes chez les anciens et depuis le triomphe du Christianisme;* Dijon, 1888.

(2) J'ai recueilli à ce sujet les témoignages des curés actuels de ces paroisses. Il n'existe rien de semblable à Gradignan, m'écrit, encore en décembre 1892, le curé de cette paroisse, M. Termos.

ment à N.-D. de Quilinen en Landrévarzec, et à Pouldavid, car l'abbé Abgrall, membre distingué de la Société archéologique du Finistère, vient de faire connaître que la première est actuellement complètement désemparée, qu'elle gît sans honneur dans un coin de l'église au fond du transept nord, toute dégarnie de ses cloches. On n'y voit plus qu'un ouvrage en bois fixé à la muraille et qui soutenait, autrefois, la roue à carillon.

La vieille roue de l'église Saint-Jacques de Pouldavid garde de son côté le silence, ajoute le même savant, d'abord parce qu'elle n'a plus de corde pour la tourner, et ensuite parce que la plupart des sonnettes sont, dit-on, fêlées (1).

Dans ces églises, l'emploi des roues à clochettes était purement liturgique, ainsi que le disait une sœur interrogée à Pouldavid et déclarant qu'on faisait tourner la roue *aux jours de fête, pendant la procession, pour donner plus de solennité à la cérémonie* (2).

Telle n'a pas été la conclusion, cependant, d'un auteur qui s'est occupé des roues à clochettes et n'a voulu y voir qu'un souvenir superstitieux adopté et sanctifié par l'Eglise catholique.

Pour M. Gaidoz, les roues à clochettes avaient été des roues de fortune qu'on faisait tourner pour pronostiquer l'avenir. Les Bretons auguraient, en faisant tourner la roue, et d'après son point d'arrêt, de l'issue de telle ou telle affaire et, en particulier, de tel ou tel projet de mariage (3).

Mais, d'abord, je ne vois pas dans la description des roues à clochettes ou dans la présence même des cloches, ce point d'arrêt devant établir le sort d'une affaire, et les témoignages, anciens ou actuels, sont absolument contraires à cette affirma-

---

(1) Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. XIX, 1892, 6e livraison.

(2) Ouvrage cité de l'abbé Morillot, p. 138.

(3) Le *Dieu gaulois* du soleil et le symbolisme de la roue, sept. 1884. Rev. arch., 3e série, p. 145.

tion inspirée par cette recherche du symbolisme à outrance qui peut conduire si loin.

Ce qui m'amène à citer le passage entier du *Monasticon anglicum*, assez mal traduit par l'abbé Bellet lui-même, comme on va le voir, et que M. l'abbé Morillot a consulté, lui aussi, mais dans le texte original où se lit :

Præterea fecit vir venerabilis Æthelvoldus quamdam rotam tintinnabulis plenam, quam auream nuncupavit, propter laminas ipsius deauratas, quam in festivis diebus ad majoris excitationem devotionis reducendo volvi constituit (1).

Il ne s'agit pas ainsi d'un roi Athelwald mais de saint Æthelvold, abbé, prélat instruit, ami de saint Dunstan, sous le règne d'Edwi, c'est-à-dire vers 960, et c'est bien dans une intention pieuse que la roue avait été faite.

M. l'abbé Morillot a cité, d'autre part, un article de l'inventaire de la crypte de Saint-Paul, de Londres, en 1298, qui porte :

Una campana manualis et unum tintinnabulum ad elevationem corporis Christi personandum (2).

Il existe même un texte plus ancien et tout aussi concluant. C'est un article de l'inventaire du trésor de l'abbaye de Prum, diocèse de Trèves, en 852 :

Coram altare pendet rota cum tintinnabulis (3).

La tradition s'est conservée quant à la destination des roues à clochettes, car M l'abbé Morillot a pu réunir l'exemple des roues dites signoles des églises de Branges et de Monthelon. près d'Autun, et qu'on tournait pendant certaines parties de l'office divin.

M. Rambaud, curé de Saint-Michel de Rieufret, l'avait également écrit à M. Augier (t. IX, p. 101) : « Il y a cette roue » au Tuzan, on la nommait : Le *Gloria* ou *Réveillon*, ou je » ne sais plus quoi plus, car on en faisait usage à la Noël, à la

---

(1) MDCLV, 1, p. 104.
(2) *Monasticon*, cité MDCLXXIII, II, p. 331.
(3) Morillot, ouv. cit., p. 140.

» messe du Jeudi-Saint, du Samedi-Saint et de la veille de la » Pentecôte ».

M. Morillot a rappelé à ce sujet l'opinion du P. Cahier, de M. Viollet Le Duc, qui dit qu'elles servaient à annoncer les offices (1) et celle de l'abbé Corblet indiquant plusieurs de ces roues, spécialement celle de Saint-Maximin (Var), où l'on voyait, il y a peu d'années et peut-être encore, un disque plein, en bois assez grossier, garni de 7 clochettes formant une série de grandeur décroissante (2).

Il ajoute que dans la vallée d'Araz, en Espagne, près de la frontière française, presque chaque paroisse possédait une roue à clochettes, usitée pour la messe. Spécialement celle de Bossost (3) ou Bossos, indiquée déjà par M. Daleau (4) et dont notre ancien président, M. de Chasteigner, nous a dit avoir entendu le carillon étourdissant.

M. Brutails, notre distingué collègue, a vu, lui aussi, plusieurs de ces roues dans les Pyrénées-Orientales, spécialement à Argelès-sur-Mer, où le carillon de 12 clochettes est dans le chœur de l'église, du côté de l'Evangile, enfoncé dans une niche circulaire destinée à le recevoir.

Il m'a même donné le dessin de ce rouet et de celui de l'église Saint-Nicolas, de Pampelune, qui est beaucoup plus beau, composé de 16 clochettes, 4 dans des trèfles intérieurs, 12 sur la roue extérieure et qui se meut à l'aide d'une corde attachée à une manivelle supportée par une sorte de support fourchu, dont le pied est fixé au mur d'un pilier, tandis que l'autre extrémité se trouve au centre même de l'appareil.

On le met surtout en branle le samedi saint.

On trouve même des roues en Amérique ; à la Nouvelle-Orléans, par exemple, où elle est fixée à un pied mobile d'une certaine hauteur, près de l'autel et que le servant de messe fait

---

(1) Mobilier français, II, p. 717.

(2) L'abbé Morillot, p. 141.

(3) Lettre de M. Roquebert, curé de Saint-Béat, 4 décembre 1885.

(4) Soc. arch., séance du 10 mai 1882.

tourner avec une manivelle au moment où la rubrique prescrit d'agiter la clochette (1).

Une citation de la note toute récente de M. l'abbé Abgrall lèvera, du reste, tous les doutes :

« Il n'y a, dit-il, qu'à la dévote chapelle de Notre-Dame de » Confors que la vénérable machine fonctionne toujours. Nous » nous souvenons de l'avoir entendue dans les grandes circon- » stances faire résonner son chant dans une sorte de gamme » bizarre. Au pèlerinage annuel du petit séminaire de Pont- » Croix, à la fin du mois de mai, lorsque la procession entrait » dans l'église, la fanfare jouait, les tambours battaient, la roue » carillonnait et ce curieux orchestre était fait pour frapper » vivement l'imagination ».

La destination des roues à clochettes était donc primitivement liturgique et une lettre de M. l'abbé Morillot m'a fait connaître que M. Glaidoz, lui-même s'était rendu aux arguments produits contre sa doctrine (10 août 1889). Mais elle a pu être quelquefois détournée et l'abbé Abgrall en rapporte un exemple très curieux.

Chacun sait qu'une superstition bien commune et bien générale est celle de faire sonner la cloche de l'église où se fait un baptême pour que le nouveau-né ne soit pas sourd et tous les sacristains du monde ne se font faute de perpétuer le dit usage qui se traduit, naturellement, pour eux, par une rémunération.

« A Notre-Dame de Confors, c'était dans un autre but que les » gens du peuple tournaient la roue à clochettes ; c'est pour » obtenir de la bonne vierge qu'elle délie la langue des enfants » qui sont lents à parler. Nous connaissons, ajoute l'excellent » abbé, une bonne mère de famille qui, à plusieurs reprises, » avait recouru à ce moyen en faveur de son fils aîné. Elle » réussit si bien, à la fin, et son enfant devint si bavard qu'elle » fut obligée de tourner la roue au rebours pour modérer un » peu sa loquacité » (2).

---

(1) *Ann. arch.*, XVIII, p, 292.

(2) *Loc. cit.*

Revenant sur le terrain purement archéologique, M. Abgrall émet le souhait de la conservation de la roue de Confors et de la restauration de ses deux sœurs, devenues muettes, de Notre-Dame de Quilinen et de Pouldavid, et notre Société peut s'associer à ce vœu. Si la mode a chassé les roues à clochettes de nos vieilles églises (où j'ai vu tout récemment des tam-tams cochinchinois ou boudhiques les remplacer), au moins devrait-on en sauver quelques spécimens pour servir, dans nos musées, à l'histoire liturgique de chaque province et de chaque nation.

E. Berchon.

1er août 1892.
Lu le 11 novembre 1892.

Séance du 9 Décembre.

Présidence de M. F. Habasque.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part à la Société de la perte qu'elle vient de faire dans la personne de Son Eminence le Cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger et de Carthage, primat d'Afrique et membre honoraire de la Société.

La mort de Monseigneur Lavigerie est une grande perte pour la France et sera vivement sentie dans le sud-ouest de la France, patrie du remarquable prélat.

A propos des roues à clochettes que M. Habasque a vues en Bretagne, M. Brutails fait savoir qu'il existe à l'église d'Ahetze (Basses-Pyrénées) une croix, du xvie siècle probablement, munie de 6 grelots en forme allongée.

Dans le dictionnaire de l'abbé Martine, au mot procession, se trouve la représentation d'une croix de procession ayant des rapports avec celle d'Ahetze.

La correspondance comprend :

1° Divers prospectus : *Monographie du canton de Branne*,

par Mongelous; *Alphand au siège de Paris; Antiquités de l'âge du bronze en Sibérie.*

La Société a reçu les ouvrages suivants :

1° Du Prince Roland Bonaparte : *Voyage en Corse; Etudes sur les glaciers.*

2° Du Dr Berchon, une brochure intitulée *Le Baron de Caila,* archéologue girondin, 1744-1831. L'auteur émet le vœu que, par les soins de la municipalité de Bordeaux, le nom de Caila soit donné à quelqu'une des voies nouvelles de la ville. L'Académie a déjà émis ce vœu pour perpétuer le souvenir de ce savant trop oublié et le buste de M. de Caila devrait être placé au Musée des Antiques.

M. de Mensignac trouverait plus à propos de le placer dans la salle de l'Académie.

Présentation d'un nouveau membre, M. Miller, peintre miniaturiste, parrains MM. Bardié et Flos. Admission.

M. Berchon fait une communication sur les reliques du général anglais Talbot, signalées par un archéologue distingué du Périgord, M. de Montégut, dans une note insérée par la Société historique et archéologique du Périgord.

Ces reliques comprennent : l'épée de Talbot vue chez un armurier de Bordeaux par André Thevet; le livre d'heures du général dont la Société a déjà parlé lors de l'achat fait, au prix de 40,000 francs, par un bibliophile bordelais, M. Bordes, et un reliquaire, trouvé sur le corps de Talbot, renfermant un fragment de la sainte Épine du Christ, relique conservée au château de Montréal.

L'impression de la note est votée.

A propos de ce travail, M. Piganeau rappelle qu'il existe encore à peu de distance de Castillon, sur le lieu même de la bataille, au-delà du ruisseau de la Lidoire, et par conséquent, dans le département de la Dordogne, un petit tertre au milieu d'un champ, et conservé religieusement jusqu'à nos jours, tertre sur lequel s'élevait jadis un monument funéraire, croix ou chapelle, érigé à l'endroit même où était tombé Talbot. La chapelle exista jusqu'à la Révolution, mais le monticule n'a pas été aplani. Il y a quelques années, il fut question d'ériger sur

ce tertre un monument commémoratif, mais comme l'emplacement ne dépend pas de la Gironde, la Préfecture de Bordeaux ne donna pas suite à ce projet.

M. de Mensignac émet le vœu que ce projet soit repris et soumis tout au moins à la Commission des Monuments historiques de la Dordogne ou à la Société archéologique de ce département, afin de classer ce tertre et de le préserver de l'anéantissement.

M. Brutails demande ce qu'il y aurait à classer puisqu'il n'y a plus de monument.

M. le Président propose de soumettre la question à M. Michel Hardy, savant antiquaire périgourdin ; néanmoins, le vœu de M. de Mensignac est adopté.

M. Brutails donne lecture d'une notice de l'église de Saint-Ciers-d'Abzac, près Coutras. Cette église possède une crypte rectangulaire de 5m43 sur 2m98, voûtée en berceau plein cintre, encore ornée de quelques peintures. Au dehors, la crypte affecte une forme différente. En 1704, elle fut interdite par ordonnance archiépiscopale. Plus tard, elle servit de sépulture aux curés de la paroisse. Le curé actuel a rendu au culte le sanctuaire dont il se proposait d'ouvrir la fenêtre ce dont il a été dissuadé par M. Brutails.

Le même auteur présente des photographies de l'église de Montagne, près Saint-Émilion, autrefois fortifiée.

M. de Chasteigner soumet, ensuite, 26 planches reproduisant un grand nombre d'objets recueillis au cimetière d'Herpes, près de Jarnac, dans environ 900 sépultures, tels que haches en fer, ciseaux, armes, bijoux, agrafes, fibules, divers ornements masculins et féminins, poteries noires, peu de rouges, etc. Ces sépultures doivent remonter au VIe siècle. Les objets ont été recueillis par M. Delamain, propriétaire à Jarnac, dans les fouilles exécutées de 1859 à 1892. Une publication de leur trouvaille a été faite l'an dernier.

M. Augier rappelle que des fouilles avec résultats analogues ont été faites à Pons tout récemment. M. Berchon les avait signalées déjà, du reste, à la Société dans la séance du

13 novembre 1891. Elles avaient eu lieu à Biron, près Pons. M. Delamain s'était également rendu acquéreur du terrain.

M. de Mensignac remet à une séance prochaine une note sur une découverte à Bordeaux qui prouve qu'à l'époque mérovingienne la basilique Saint-Martin était pourvue d'un cimetière, quoi qu'on ait avancé le contraire. Pour prendre date, M. de Mensignac soumet d'ores et déjà le dessin d'une moulure d'un sarcophage de 2 mètres de longueur et reproduisant la croix ou le *tau* des Antonins, emblème de la Trinité.

M. le Président propose de fixer une date pour la séance du renouvellement du bureau. On fixe le 23 décembre.

Sur la présentation de MM. Dagrant et de Mensignac est reçu sociétaire M. l'abbé Lamartinie, curé de Blésignac.

M. Augier émet la proposition, afin de donner plus d'intérêt aux séances, que la société prenne l'initiative de séances ou de conférences publiques. Lui-même se chargerait de la première. Après diverses objections sur la possibilité de réaliser cette idée, la question est renvoyée au Bureau.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Président, HABASQUE. — *Le Secrétaire,* E. PIGANEAU.

Séance complémentaire du 23 décembre.

Présidence de M. de MENSIGNAC.

D'après le recensement des votes M. Dezeimeris, président sortant, devient premier assesseur; M. Habasque devient président pour 1893 et M. de Mensignac 1er vice-président; M. de Faucon est élu 2e vice-président. M. Berchon, secrétaire général, est maintenu par acclamation. MM. Piganeau et Feret conservent leurs titres de secrétaires-adjoints, M. Dagrant celui de trésorier. M. l'abbé Léglise et M. A. de Chasteigner restent assesseurs.

M. Bardié propose qu'il ne soit plus fait de séances spéciales pour le renouvellement du Bureau.

M. de Chasteigner demande qu'à l'instar d'autres Sociétés il soit procédé, après la séance générale, à une séance du Bureau pour préparer la prochaine séance générale.

M. Bardié voudrait qu'on pût trouver moyen d'attirer un plus grand nombre de sociétaires aux séances.

La séance est levée à 10 h.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
DE MENSIGNAC.	E. PIGANEAU.

LES RELIQUES DE TALBOT

Par M. le Dr BERCHON

Secrétaire général de la Société archéologique.

Annexe à la séance du 9 décembre 1892.

M. H. de Montégut vient de publier, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, une très curieuse étude sur l'*Inventaire du château de Montréal* (Dordogne), et j'ai recueilli dans la lecture de ce travail quelques notes qui peuvent intéresser la Société.

1° C'est, d'abord, une citation relative à l'épée du fameux général anglais Talbot, dont le nom se retrouve dans toutes les légendes girondines ou landaises qui rapportent tout fait de guerre ancien au temps d'*aou Rey Talabot.*

M. de Montégut a lu dans les *Vrais portraits et vies des hommes illustres grecs, latins et payens recueillis par André Thevet, angoumoisin, premier cosmographe du Roy*, Paris, 1584, f° :

J'ai vu, à Bordeaux, dans la boutique d'un armurier, « une » épée bien chargée de rouille; l'armurier la fourbit si bien

» que c'est aujourd'hui un fort beau canivet et bien luisant,
» de près de 3 pieds de long et de 4 doigts de large, et, au
» milieu de l'ouvrage, en deux ranches, sont écrits ces mots :

» SVM TALBOTI MIIII^{c} XLIII
» PRO VINCERE INIMICO MEO ».

Cette épée avait été trouvée dans la Dordogne par un paysan des environs de Castillon et vendue audit armurier. Qu'est-elle devenue? Elle est probablement enfouie dans le cabinet d'un amateur de province ou de l'étranger.

En tout état de cause, c'est un sujet de recherches qui devrait tenter les collectionneurs émérites que renferme notre Société et pour tous ceux qui liront ce qui précède je serais tenté de désigner M. de Chasteigner.

2° Continuant ses remarques sur Talbot, M. de Montégut ajoute d'autres détails qui complètent ceux dont la Société avait été saisie dans la séance du 9 mai 1890, t. XV, p. XXXIV, à l'occasion de l'achat, à prix fabuleux, du livre d'heures de ce guerrier.

« A la vente Didot, dit-il, nous avons vu son livre d'heures
» portant son nom, ses armes, celles de sa femme, se vendre
» 20,000 francs à un Anglais, il vient de revenir en France
» racheté par un bibliophile bordelais ».

Nous pouvons nommer ce dernier, M. Bordes, qui a payé cette relique, d'ailleurs rarissime, 40,000 fr. M. de Montégut en donne la description suivante :

« Dans ce manuscrit, de forme oblongue et facilement por-
» tatif (27 centimètres de hauteur sur 11 de largeur), on lit
» une prière envoyée par le pape Léon à l'empereur Charle-
» magne, en lui faisant savoir que quiconque la porterait sur
» lui, la lirait ou l'entendrait lire, pourrait braver, ce jour-là,
» tous les périls de la guerre et de la vie, car il ne saurait suc-
» comber sous le fer, ou périr dans le feu, ni être englouti par
» l'eau ni subir les maléfices des hommes ou du démon ».

On doit supposer, par conséquent, que Talbot n'avait pas respecté toutes les prescriptions de la lettre le 14 juillet 1453.

« Dans le même livre d'heures sont peintes 3 miniatures » représentant les insignes de la Passion. On sait que parmi » ces insignes figure la couronne d'épines ».

Or, on conserve encore dans le château de Montréal, un reliquaire trouvé, dit-on, au cou de Talbot, sur le champ de bataille de Castillon, ainsi que semblent l'établir deux documents publiés par M. de Montégut et dont la reproduction littérale nous paraît rentrer dans le cadre de nos études.

Première pièce.

12 août 1526.

Transaction entre Pierre de Pontbriand et vénérable homme maistre Guillaume Sudiraut, prestre, curé et recteur de l'église d'Yssac, au sujet de la Saincte-Epine.

Il y est dict :

Que ledict seigneur, emeu de dévotion, a baillé entre les mains dudict curé un beau et sainct reliquaire doré, en forme de potence, avecque l'une des Sainctes Epines de N.-S. Jésus-Christ, lequel reliquaire de longtems demeuré au trésor dudict Chasteau, et par le seigneur dernier décédé dudict Montréal, le jour de la journée de la mort de Thalabot, et victoire heue contre lui et autres Anglois, fust y celui reliquaire entr'autres choses par ledict feu seigneur prins (1) et apporté audict chasteau de Montréal et depuis y a demeuré clos et fermé, sans scavoir ce qui estait dedans jusques près naguère que du vouloir dudict seigneur de Montréal à ce faire esmeu de dévotion, et par autorité de R. P. en Dieu monseigneur l'Evèque de Périgueux, ledict reliquaire a esté ouvert et ladicte Sainte-Espine a esté trouvée dedans, et par luy a esté ordonné qu'elle sera honorée et adorée à tous les temps doresnavant et monstrée publiquement en ladicte Eglise d'Yssac par quatre fois l'an.

---

(1) Très probablement Michel de Peyronencq, seigneur de Montréal, marié à Agnès de Las Tours, dont la fille unique Anne épousa Pierre de Pontbriant avant 1500.

La première monstre se fera en tel jour qu'aujourd'huy (12 août).

La deuxième, le jour de l'Invention de la vraye Croix.

Le tiers, le jour du grand Vendredy.

Et la quatrième et dernière, le jour de l'Invention de la vraye Croix (1) comme il appert et a y ce apparut par les lettres patentes dudict seigneur eveque et sera ladicte Saincte-Espine, avec son reliquaire, mise et portée en ladicte église d'Yssac en la chapelle dudict seigneur.

Signé : Levêque, notaire.

En bas sont les lettres de l'Evêque, scellées, et, à ce titre est attaché un feuillet de papier fort déchiré, contenant ce qui suit :

Deuxième pièce.

Au temps qui pleust à Dieu donner aux François...
ennemis et que le grand capitaine d'iceulx nommé Talebot fust...
Périgort, près de Castillon, en désarmant ledict capitaine pa...
Montréal, en Périgort, vainqueur d'icelui, fust trouvé dessus luy...
veloux cramoisy richement ornée:.. entre les bagues et joyaux
trouvés en ladicte bourse fust trouvé... de fin or ayant la forme d'une
potence de sainct Anthoine... richement ornée de pierreries...
Ledict joyau n'a point été visité jusqu'à la mort de ..
dont Dieu aie l'ame, en le visitant a esté trouvé le...
des Espines de la couronne de laquelle le très précieux Chef d...
passion fut couronnée.

La question maintenant en est si ladicte Espine doit être receue et honorée pour une vraye Espine de la couronne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc., etc.

(1) Il y a ici une erreur évidente. La monstre devait être faite quatre fois : le Vendredi-Saint; le 3 mai, jour de l'Invention de la Sainte-Croix; le 12 août, jour de sainte Claire, nom de la fille de Pierre de Pontbriand et sainte très vénérée en Périgord; le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Croix, non de l'Invention, comme l'a écrit par erreur un copiste négligent.

D'après M. de Montégut, cette question a été tranchée, au point de vue religieux, par une ordonnance de Monseigneur Georges Massonnais, évêque de Périgueux et de Sarlat, après une longue et minutieuse enquête, commencée le 10 juillet 1857. Et la sainte Épine de Montréal est encore exposée à la vénération des fidèles le Vendredi saint dans la chapelle du château de Montréal où elle est placée à gauche, faisant face à l'autel, sous la tribune de pierre sculptée qui servait d'oratoire aux châtelains.

On y voit, sur une pierre encastrée dans le mur, l'inscription suivante en guirlande avec les armes de Talbot au centre :

ANNO DOMINI MCDLIII. TALABOTI ANGLO-SAXO
NVM DVCIS, PROPE CASTILLIONEM OCCISI, COLLO
APPENSA, HAEC SALVATORIS CORONÆ
SPINA FVIT INVENTA, IN CRVCE AVREA, GEMMIS
EXORNATA (1).

---

(1) Le bulletin de novembre-décembre 1892 de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XIX, p. 510, contient une note de M. l'abbé Goyhenèche sur la *sainte épine de la chapelle de Montréal*, avec le dessin du reliquaire moderne. On lit, dans cette note, que Talbot fut tué de la main du seigneur de Pombrian qui lui arracha la sainte épine du cou. Mais, ce qui est singulier, c'est que le texte de l'inscription est modifié dans ce deuxième travail.

Voici la deuxième version qui est la *seule exacte* d'après les renseignements qu'a bien voulu me donner M. le marquis de Faubournet de Montferrand, l'heureux propriétaire actuel de la relique (lettre du 7 mars 1893.

IN CRVCE AVREA GEMMIS EXORNATA TALABOTI ANGLO-SAXONVM
DVCIS PROPE CASTILLIONEM OCCISI COLLO APPENSA HAEC SALVATORIS
S. CORONÆ SPINA FVIT INVENTA. MCDLIII

M. l'abbé Goyhenèche nous l'a confirmée et nous a autorisé, de plus, à reproduire la planche qui accompagne son mémoire. Nous lui en exprimons ici toute notre gratitude. E. B.



CHANDELIERS ET MORTIERS EN TERRE CUITE

INDUSTRIE PRIVÉE DES TUILIERS DE LA GIRONDE

Par M. François DALEAU

A Bourg-sur-Gironde.

Bien que cette note ait plutôt rapport à l'ethnographie qu'à l'archéologie, j'ai cru devoir en donner lecture à la Société parce qu'elle se rattache à deux communications faites par nos collègues, M. C. Jullian (1) et M. de Chasteigner (2).

Les tuileries du canton de Bourg-sur-Gironde sont situées dans les communes de Lansac et de Teuillac. Elles existent depuis longtemps sur ces territoires, où se trouvent les plus riches gisements d'argiles tertiaires servant à la fabrication des tuiles.

Tous les ouvriers employés dans ces usines sont originaires de la commune de Laruscade, canton de Saint-Savin (Gironde), et, depuis un temps probablement ancien, quittent leur pays, par groupes de trois ou quatre, chaque année, au mois de mars, *pour aller faire la tuile,* suivant leur expression, dans le Bourgeais et dans le Médoc et ne rentrer chez eux qu'en novembre.

---

(1) Société archéologique de Bordeaux, t. XIV, p. 1.
(2) Société archéologique de Bordeaux, t. XIV, p. 7.

En arrivant à la tuilerie, ils s'installent, avec leurs provisions, dans une maisonnette, voisine du four, construite par eux ou leurs devanciers et, durant toute la campagne, vivent dans ce réduit, vaquant eux-mêmes aux soins de leur ménage.

Presque tous les mois un homme se détache de la bande, parcourant à pied vingt ou vingt-cinq kilomètres, pour passer la journée du dimanche dans ses foyers; il en revient portant pour lui et ses collègues des vivres et du linge blanc.

Pendant leurs moments de loisir à l'usine, ces travailleurs confectionnent pour leurs usages et pour leurs amis, les poteries grossières dont je vais vous entretenir, sortes de chefs-d'œuvre, qu'ils portent chez eux quand la campagne est finie. Aussi, ces petits meubles se rencontrent-ils dans beaucoup de maisons de Laruscade, tandis qu'ils sont rares à Lansac et à Teuillac.

Poteries des tuiliers faisant partie de ma collection (1).

1° (Pl. III, figure 7). Mortier à sel, sans anse, dit *grusoir* ou *gruse-sel,* en terre-cuite, forme cylindro-conique; hauteur, 0,084 (2); diamètres supérieur et inférieur, 89-105. Dessins en creux sur la partie extérieure, faits avant la dessiccation de la pâte, avec la pointe d'un couteau et les dents d'un petit peigne; le dessous de ce vase a été quadrillé avec un peigne. Localité, Bourg-sur-Gironde.

2° Pilon grossier, en terre cuite; hauteur, 113; dia-

(1) Déjà, à la séance du 9 mai 1879, j'ai eu l'avantage de faire une communication à notre Société sur les mortiers en terre cuite. *Soc. archéologique de Bordeaux,* t. VI, p. 7.

(2) Tous les chiffres indiquent des millimètres.

mètres, 68-54; la partie supérieure se termine par un double champignon.

3° (Pl. III, figure 4). Mortier à sel avec son pilon; hauteur, 80; diamètres, 82-110; muni d'une anse matérielle taillée dans le même morceau d'argile que le mortier; cinq dents ornementales sont découpées sur le bord antérieur; un trou rond, percé au centre, facilite la préhension. Ce vase est couvert d'ornements en creux, au pointillé, formant des losanges semés de doubles-cercles, dont le plus grand est crénelé. Cet instrument, très usé, a servi pendant plus de cinquante ans chez son précédent propriétaire. Localité, Lalustre, commune de Tauriac (Gironde).

4° Petit mortier en terre cuite, avec une grande anse très lourde; hauteur, 85; diamètres, 72-81. Dessins très simples, faits avec la pointe d'un couteau, semblables à ceux que les laitières du Bourgeais gravent sur les billes de beurre. Localité, Bourg-sur-Gironde.

5° (Pl. III, figure 8). Mortier à poivre avec son pilon; hauteur, 111; diamètres, 72-94; anse et cylindre très lourds; poignée avec angles à pans coupés. Dessins en creux faits au couteau et à l'aide de cachets en bois, ronds et carrés; présente aussi six empreintes d'une pièce de vingt francs à l'effigie de Napoléon III, Empereur, témoin de sa récente fabrication. Pilon en bois de chêne, hauteur, 162; diamètres, 45-43. Pour faciliter l'écrasement du poivre, on a quadrillé la base par des incisions au couteau; les cachets dont nous voyons les reproductions sur ce mortier ont été gravés par le même procédé. Localité, Laruscade (Gironde).

6° Petit mortier à sel, avec son pilon. Le tout en terre cuite rouge, de même type que les mortiers actuels, en bois, du commerce. Sur la partie extérieure, rayures ornementales en creux formant des triangles

et des losanges; le pilon se termine en massue à chaque extrémité; le bout servant à broyer est sillonné de lignes profondes.

7° (Pl. III, figure 6). Chandelier en terre cuite; hauteur, 170; diamètres, 38-125. Pied rond, légèrement conique, d'où part un long cylindre creux destiné à recevoir la chandelle de suif. Celui-ci est percé sur un côté d'une ouverture longue et étroite portant trois crans servant à remonter la chandelle à mesure qu'elle brûle. Sur la base on voit six empreintes de feuilles d'arbres : chêne, frêne, orme, pommier, et huit petites pastilles pointillées.

J'ajoute à cette nomenclature trois échantillons de ma collection, fabriqués par des tuiliers ou des briquetiers des cantons de Belin et de Pujols (Gironde).

8° (Pl. III, figure 3). *Fac simile* d'un cube en terre cuite; hauteur, 55; recueilli à Gueynich, commune de Pujols (Gironde); cet échantillon, que j'ai vu en 1888, faisait partie du Musée scolaire de l'école communale de Pujols; il présente sur chaque face une pyramide quadrangulaire renversée, encadrée d'un double rang de piqûres faites en sens inverse avec la pointe d'un couteau. J'ai cru voir là une poivrière ou une salière.

9° (Pl. III, figure 2). Tuile à *curchade* ou *cruchade;* hauteur, 380; largeurs, 180-210. Tuile creuse portant vers la base, au centre de la partie bombée, une anse très matérielle; côté convexe recouvert de dessins en creux faits avec deux poinçons; l'un est un cachet rond quadrillé reproduit vingt fois; l'autre, une petite pointe de flèche à pédoncule, entourée d'un cercle reproduit dix-sept fois. Ce dernier dessin est à peu près semblable à celui gravé douze fois sur le chandelier de notre collègue, M. Tournié, de la Réole, figuré dans les *Actes* de la Société archéologique de Bordeaux,

t. XIV, pl. IX. Ce monument, qui sert aux femmes fabricant la curchade (bouillie composée de farines de maïs, mil, millade et sarrazin, délayée avec de l'eau), est encore en usage au Barp (Gironde), où il a été fait en 1872.

10° (Pl. III, figure 5). Chandelier à quatre trous, fabriqué au Barp, en 1789. Pyramide triangulaire; hauteur, 113. Chaque pointe, fortement tronquée, présente une cavité à fond conique, forée avant la cuisson, brûlée à l'orifice, servant de douille pour recevoir la chandelle de résine. Les quatre grandes faces sont couvertes d'estampilles imprimées en creux avec deux cachets quadrillés et un tuyau de plume; ce dernier ayant reproduit de petits cercles. Le milieu de chacune de ces faces est percé d'un trou conique; tous les quatre convergent vers le centre de la pyramide sans s'y rencontrer; ils ont été creusés pour faciliter la préhension. Les angles, très abattus, forment six méplats larges d'un centimètre et demi, décrivant un léger arc de cercle. Ce vase, jeté sur une table, présente toujours un trou prêt à recevoir la bougie.

C'est grâce à l'intervention de M. Delis, instituteur au Barp, que ces deux derniers échantillons m'ont été donnés par M. Baillet, tuilier, et M. Ballion, propriétaire au Barp (Gironde).

Tous ces ustensiles présentent un très grand air de famille, par leurs formes rustiques et par leur décorations naïves, avec les trois chandeliers en terre cuite, décrits dans nos bulletins par M. C. Jullian et M. de Chasteigner, il peut se faire que ces flambeaux ne soient pas de la même époque que mes poteries. Mais, comme celles-ci, ils sont très probablement l'œuvre de fabricants de briques, de tuiles ou de *pots à gemme,* peu expérimentés dans l'art de la céramique.

Le travail de M. de Chasteigner m'a remémoré la note suivante que j'ai prise en 1878, à l'Exposition universelle de Paris. « *Trocadéro, aile droite, chandeliers » en terre rougeâtre, pyramide triangulaire, percée de » quatre trous, sur la cheminée d'une chaumière (fac-» simile) de Halland, district de Halmstad, Gothie, » Suède* ».

Ces chandeliers étaient, en effet, pareils à ceux dessinés dans notre tome XIV, figure 5 et planche X et à mon échantillon reproduit ici, pl. III, figure 5 et pl. IV, figure 2.

Désirant avoir la confirmation de ma note, j'écrivis à M. le Dr A. Hazélius, directeur de *Nordiska Museet,* à Stockholm. Je suis heureux de lui adresser ici l'expression de toute ma reconnaissance. Voici l'extrait de l'une de ses lettres. « J'ai le plaisir de vous remettre quelques » croquis de chandeliers, en terre cuite, à quatre trous. » Permettez-moi de vous donner quelques renseigne-» ments sur leur aspect et sur les localités où on les a » trouvés dans notre pays.

» La forme est toujours la même et ceux que nous » avons sont tous en terre cuite, sauf deux en bois » sculpté; on trouve toutefois fort rarement des spéci-» mens comme celui (en bois) de Smaland.

» Le fait que les paysans se sont servis de cet usten-» sile jusqu'à nos jours....... est prouvé par le suif que » l'on retrouve dans les trous; à en juger par la collec-» tion du musée (musée boréal), ce type doit être très » commun dans le midi de la Suède. Citons par exem-» ple 12 numéros provenant du Halland, 10 du Sma-» land, 8 de la Vestrogothie, etc. Dans la Suède » moyenne le type est assez rare et du Norrland je n'en » connais pas un seul spécimen. Enfin, le musée ne » possède pas un seul chandelier d'origine norvégienne,

» pareil à ces chandeliers suédois, il est de toute évi-
» dence que cela ne dépend pas d'un cas accidentel,
» car nous avons abondamment d'objets caractéristi-
» ques pour la culture de ce pays ».

M. Carl. U. Palm (amanneus) conservateur, attaché au musée du Nord, à Stockholm, a eu l'obligeance, et je l'en remercie sincèrement, de m'envoyer un de ces curieux chandeliers, photographiés ici, figure 1, planches III et IV. Voici sa description :

11° (Pl. III, figure 1). Chandelier à quatre trous, en terre cuite rougeâtre, hauteur 70 centimètres, pyramide triangulaire à angles équarris et cintrés, ajourée au centre par quatre ouvertures triangulaires. Sur les six pans coupés, on voit gravées grossièrement en creux, les lettres suivantes : A. D. G. F. K. L. I, peut-être les initiales des noms des propriétaires primitifs, mari et femme. Les pointes tronquées, brûlées sur les bords, formant les douilles à chandelle, contiennent encore du suif, nom local (traduit) : *chandelier en terre cuite, ou trépied;* localité, Vestrogothie (Vastergoland), Suède.

La forme de nos chandeliers girondins et leurs gravures rustiques nous ont-elles été empruntées par les Suédois? Faut-il voir là une industrie fantaisiste perpétuée par la tradition dans ces deux pays éloignés? Je constate que ces chandeliers ont été fabriqués sur deux points très distants à des époques plus ou moins différentes. C'est ce qui a eu lieu, pour ne citer qu'un exemple, pour les haches et les herminettes en pierres polies, que l'on retrouve de nos jours, non seulement en Europe, mais presque dans le monde entier.

Le même besoin a créé, dit-on, des instruments semblables. Cet axiome me paraît vrai pour les haches, outils de première nécessité, mais peu probable pour de simples flambeaux.

Le grand chandelier pyramidal de M. de Chasteigner, a été recueilli à Salles, localité distante d'environ dix kilomètres du Barp, où a été fabriqué celui que je possède. Est-ce sur les rives de la Leyre qui arrose ce pays et se jette ensuite dans le bassin d'Arcachon qu'il faut chercher le berceau de l'industrie de ces flambeaux?

Dans ce cas, il peut se faire que les scandinaves, durant leurs nombreuses excursions sur nos côtes, débarqués sur les bords du bassin d'Arcachon, aient trouvé et porté dans leur patrie des chandeliers à quatre trous provenant de nos antiques tuileries du Sud-Ouest. Cette hypothèse viendrait confirmer, en quelque sorte, ce qu'a écrit M. J. de Baye, dans sa *Note sur des épées trouvées en Suède et en Norwège* (Caen, 1890), où il est dit, page 1 :

« L'industrie franke, mérovingienne, carolingienne » a laissé non seulement des traces dans nos pays, où » ses intéressants vestiges ont été recueillis et étudiés » attentivement, mais ses produits, jadis importés, se » retrouvent parfois dans les pays étrangers. Les docu- » ments qui peuvent jeter quelque lumière sur cette » phase de notre archéologie nationale, fussent-ils » découverts dans l'extrême Nord, sont toujours pré- » cieux à constater..... Page 7 : La matière première » (le fer des épées) proviendrait des forges pyrénéennes » ou catalanes et aurait été mise en œuvre par des » officines poitevines et bordelaises... Page 8 : La res- » semblance des épées portant des marques frankes, » découvertes en Norwège, avec les épées carolin- » giennes prouve leur origine ».

Je tiens, en terminant, à remercier mon très obligeant collègue, M. Th. Amtmann, qui a bien voulu photographier mes poteries.

Explication des planches.

PLANCHE III.

1. Chandelier pyramidal. Vestrogothie (Suède).
2. Tuile à cruchade. Le Barp (Gironde).
3. Cube (salière ou poivrière). Gueynich, commune de Pujols (Gironde).
4. Mortier avec son pilon. La Lustre, commune de Tauriac (Gironde).
5. Chandelier pyramidal. Le Barp (Gironde).
6. Chandelier. La Tuîlerie, commune de Lansac (Gironde).
7. Mortier à sel. Bourg-sur-Gironde (Gironde).
8. Mortier avec son pilon. Laruscade (Gironde).

PLANCHE IV (1/2 G. N.).

1. Chandelier pyramidal ou trépied. Vestrogothie (Suède).
2. Chandelier pyramidal. Le Barp (Gironde).
3. Chandelier pyramidal. Scanie (Suède); ce dernier d'après un croquis communiqué par M. le Dr Hazelius de Stockholm.



NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Notre publication sur l'*Age du bronze spécialement en Gironde* a excité le zèle des chercheurs et nous vaut déjà de précieux renseignements.

1° C'est ainsi que M. Daleau vient de nous aviser qu'on a découvert récemment dans le Blayais un lot important de haches de bronze appartenant, ce qui est rare dans cette partie du département, au type médocain dominant c'est-à-dire à double coulisse entière, ou à rebords droits. Leur nombre s'élève à 22 et M. Daleau, qui espère acheter toutes ces haches, se propose d'en faire l'objet d'une note pour la Société.

2° Une nouvelle plus intéressante encore m'est transmise par M. Tournié (de La Réole), qui a vu, en 1885, à Sainte-Foy-la-Grande, un moule en bronze de haches formé de deux valves portant chacune une anse latérale. Ce moule pesait 3 kilogrammes. Laissé longtemps en vente, il a été acheté par un inconnu. Le paysan qui l'avait découvert, en défrichant un champ, avait coulé plusieurs fois du plomb dans la cavité du moule et obtenu des moulages qui vont être activement recherchés, pour établir le caractère des haches fabriquées dans le moule.

3° M. Tournié possède deux haches de bronze dans sa collection; une médoquine ordinaire, provenant du Temple (Saint-Vivien Médoc), l'autre d'origine girondine non exactement déterminée et qui est d'un type particulier sur lequel il doit donner quelques détails.

15 février 1893.

Dr BERCHON.

LIT NUPTIAL

TERRE CUITE GALLO-ROMAINE

Collection V. Bordes

Par M. Th. AMTMANN

Archiviste de la Société Archéologique de Bordeaux.

Sur le conseil de notre collègue, M. C. Jullian, je présente à la Société la photographie d'une figurine en terre cuite qu'il a signalée dans son ouvrage sur les inscriptions romaines de Bordeaux.

Cette figurine provient de la collection de M. V. Bordes qui a bien voulu me la confier et à qui j'adresse ici tous mes remerciements.

Elle a été trouvée, en 1851, dans les fouilles de la maison Vène, rue Saige, n° 11 (1). Elle mesure 6 centimètres de haut sur 12 de long, est faite d'une pâte blanche, dure et très fine.

Sur un lit nuptial et la tête sur un coussin, reposent un couple d'époux, nus jusqu'à la taille, le bas du corps recouvert par deux peaux dont les extrémités formées par les pattes de l'animal retombent sur les bords du

(1) Cf. C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 427, C.

lit. A leurs pieds est couché un chien, la tête appuyée sur ses pattes.

L'homme, qui se trouve sur le devant du lit, a le bras gauche passé autour du cou de la femme, la main tendrement posée sur sa tête. Son bras droit est replié et de l'index il touche délicatement le menton de sa femme. Celle-ci a le bras droit également passé autour du cou de son mari, la main appuyée sur son épaule; son bras gauche passe sous le bras droit du mari et de sa main elle le prend par la taille et semble l'attirer avec amour. L'homme a la chevelure bouclée et très épaisse. La femme a de longues nattes qui retombent sur son épaule. La forme du lit est la forme classique du *lectus* des anciens; sa hauteur est moyenne; il a un dossier sur trois côtés; seul, celui par où l'on pénètre est ouvert. Ce dossier est cintré vers l'intérieur du lit, ce qui donne à l'ensemble une forme gracieuse. Sur la partie supérieure court une grecque. Au dos on lit, en relief peu indiqué et en grandes capitales de 5 à 7 millimètres, la signature *Pistillus fecit,* renversée et inscrite dans un rectangle. Pistillus paraît avoir été le principal potier de la Gaule aux Iᵉʳ et IIᵉ siècles; sa signature s'est en effet rencontrée à la fois à Sens, en Lozère, en Poitou, à Autun et à Bordeaux (1).

Le style de cette figurine est bon comme ensemble. Les contours sont bien indiqués; les bras et les mains bien traités. Le bras dont la main touche le menton est d'un mouvement très vrai. La position du chien est très naturelle.

Cette figurine nous paraît d'autant plus intéressante que ce type est fort rare, nous oserions même dire presque unique parmi les terres cuites gallo-romaines.

---

(1) C. Jullian, *Inscriptions romaines*, t. I, p. 472.

En effet, M. Adrien Blanchet, dans son ouvrage sur *Les figurines en terre cuite de la Gaule romaine,* dans lequel il énumère toutes les trouvailles faites en France et en partie à l'étranger, ne cite pas un seul exemple se rapprochant de notre figurine.

Ce sont les différents types de Vénus qui dominent, puis viennent les Déesses-mères, les Minerve, les Epone, les Cérès, les Mercure, les Hercule, les Tireurs d'épine, et des figures d'attribution incertaine.

Dans toutes ces figurines, on est frappé par le peu d'initiative et de goût des artistes gaulois, chaque fois qu'ils ont voulu s'écarter des modèles de la plastique grecque. Nous ne pouvons mieux donner une idée de cette dégénérescence du style qu'en citant un passage de l'ouvrage de M. E. Pottier (1).

« Ce sont les mêmes motifs, mais appauvris de for-
» mes et raidis par une exécution barbare, dont le
» caractère anguleux semblerait marquer un retour aux
» procédés archaïques, si la négligence du modelé et
» les traits émoussés des visages ne révélaient la fin
» d'un art vieilli. L'admirable Vénus du maître attique
» devient entre les mains de ces gâcheurs d'argile une
» idole figée dans son immobilité hiératique, au corps
» efflanqué, à la poitrine plate, aux gestes gauches. On
» cherche vainement à lui donner un cadre architectu-
» ral en la plaçant dans une niche ornée d'un fronton
» et de pilastres; on ne réussit qu'à écraser la figurine
» par un décor somptueux. Parfois, pour économiser
» la matière et le travail, on se contente de plaquer la
» déesse contre une espèce de pilier tout couvert de
» rosaces sommairement indiquées par des cercles

---

(1) E. Pottier, *Les statuettes de terre cuite dans l'antiquité,* 1890, p. 239.

» concentriques. Si le pilier est trop étroit, on n'hésite » pas à semer les mêmes ornements sur le corps même » de la divinité, sous prétexte de l'embellir ».

Notre monument, au contraire, n'a aucun de ces caractères de dégénérescence, ses contours sont nets, le modèle est soigné, les proportions sont exactes, en un mot son exécution indique un travail fait avec soin et avec un certain sentiment artistique. Son étude approfondie nous apporte, semble-t-il, une nouvelle preuve aux théories de MM. Blanchet et Pottier, dont les recherches sont d'ailleurs confirmées par celles de M. Allmer, que la plupart et peut-être la totalité des types des figurines gallo-romaines sont copiés sur des modèles étrangers, grecs ou italiotes. Ici le modèle doit être étrusque, car nous ne pouvons trouver de monuments semblables qu'en Etrurie, où ils sont du reste assez nombreux.

Parmi ceux conçus dans le même esprit, nous pouvons citer :

Le sarcophage de Cervetri au Musée du Louvre (1);

Le groupe cinéraire de Citta de la Pève au Musée de Florence (2);

Le groupe funéraire de Chiusi au Musée de Florence (3);

Le groupe de deux époux sur le couvercle d'une urne en terre cuite au Musée de Volterra (4);

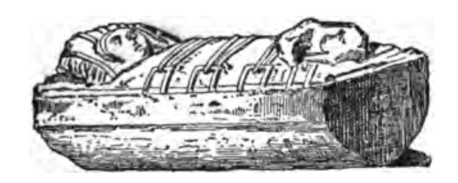
Mais c'est surtout le couvercle du sarcophage de Vulci (5) qui « montre un couple d'époux étendus » ensemble, face à face et amoureusement embrassés,

---

(1) Jules Martha, *L'art étrusque*, 1889, p. 299.
(2) *Ibid.*, 1889, p. 339.
(3) *Ibid.*, p. 341.
(4) *Ibid.*, p. 348.
(5) *Ibid.*, p. 347.

» dans leur lit nuptial », qui offre le plus d'analogie avec le nôtre. La position des époux, celle de leurs bras sont à peu près les mêmes. Ils sont aussi nus jusqu'à la taille, le bas de leur corps également recouvert par une draperie, seul le chien manque. Mais nous croyons que sa présence dans notre monument ne fait qu'accentuer le symbole de la piété et de la fidélité familiale, le chien étant en effet consacré aux dieux lares et le lare n'étant jamais représenté sans le chien.

Il nous paraît intéressant, à ce propos, de rapprocher de notre figurine le berceau en pierre trouvé aux sources de la Seine et dont nous donnons un dessin ci-joint,



car dans ce monument nous retrouvons le chien couché dans la même position (1). Ce berceau semble être le complément de notre lit.

Les deux monuments sont comme l'image parlante de la vie familiale chez nos ancêtres : ici le lit nuptial, là le berceau ; ici les époux, là l'enfant et partout le chien qui représente le dieu lare, génie de la famille.

Nous voyons donc que le chien jouait un grand rôle dans le culte familial de nos ancêtres, ce qui nous est du reste confirmé par Ovide (2) :

« Le chien est uni au lare. — L'un et l'autre gardent

(1) D'après le *Dictionnaire des Antiquités*, publié par la maison Hachette, fig. 2130.

(2) Ovide, *Fastes*, livre V, vers 137.

» la maison. — L'un et l'autre sont fidèles au maître. —
» Les lares veillent et les chiens veillent ».

Pervigilantque lares, pervigilantque canes.

Nous croyons donc pouvoir conclure, comme l'a déjà fait M. C. Jullian (1), que notre monument est une imitation gallo-romaine de l'art étrusque et que nous pouvons le considérer, ainsi que le berceau en pierre, comme un *ex-voto* consacré aux lares de la maison ou à d'autres dieux en l'honneur d'un mariage ou d'une naissance.

Pour bien montrer tous les détails de notre terre cuite, la photographie a dû être prise de haut en bas.

---

(1) C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, *in fine*.

NOTES

SUR

UNE CHEMINÉE EN VIEUX ROUEN POLYCHROME

ÉPOQUE LOUIS XV

Des collections de M. Tournié de La Réole

Par M. Léon PALUSTRE.

La belle cheminée en faïence polychrome tout à fait inédite, entrée récemment dans la collection de M. Tournié, provient d'une maison située rue Ragueneau, à Tours.

Chose assez extraordinaire et qui montre l'incurie de certains propriétaires, elle était placée dans un appartement en location où mille causes de destruction pouvaient se produire.

Mais le hasard voulut heureusement que l'on eût affaire à un amateur éclairé, M. Gallais, dessinateur en soieries, dont la petite collection se trouvait rehaussée par cette pièce hors ligne.

Aussi avec quel soin ne fut-elle pas protégée durant une quarantaine d'années !

Au moment de l'invasion prussienne, dans la crainte qu'elle n'excitât la convoitise de nos ennemis, M. Gallais avait eu la précaution d'étendre sur toute sa surface un vernis noir qui donnait l'illusion d'une vulgaire cheminée en bois peint.

Lorsque tout danger eut disparu, la substance protectrice fut rapidement enlevée et chacun put admirer de nouveau le chef-d'œuvre si ingénieusement sauvé.

La maison occupée par M. Gallais ne compte guère plus d'un demi-siècle d'existence.

Ce n'est donc pas pour elle qu'a été faite la cheminée qui nous intéresse à si juste titre.

Suivant des renseignements que nous avons tout lieu de croire exacts, sa destination primitive était d'orner l'une des pièces de l'abbaye voisine de Saint-Julien.

Du reste, dans le monde religieux, à Tours, on semble avoir eu, au cours du XVIIIe siècle, un goût très vif pour la décoration en faïence.

Le musée de la Société archéologique possède un important débris, échappé aux ruines de Beaumont-lès-Tours, qui faisait partie d'une cheminée commandée, dit-on, par l'abbesse Louise-Henriette de Bourbon-Condé (1733-1772).

Tout ce qui concerne l'industrie de la céramique a été singulièrement élucidé de nos jours et l'on peut maintenant presque à coup sûr se prononcer sur l'âge et la provenance des pièces soumises à l'examen.

Non seulement les caractères généraux des grands centres de fabrication sont connus, mais on sait à quoi s'en tenir sur la manière propre à chaque atelier.

Nous ne sommes donc pas embarrassé pour indiquer immédiatement l'origine rouennaise de la cheminée de M. Tournié.

L'hésitation qu'aurait pu faire naître certains tons ocreux est sans fondement et l'on n'a point devant soi l'une de ces habiles imitations qui constituent l'un des titres les plus sérieux de Synceny.

Il faut remarquer que les quadrillés chinois introduits dès le début par un nommé Guillibaud, dans le

décor, se montrent encore à la bordure, tandis que déjà commencent à apparaître, tout à côté, les fameuses cornes d'abondance qui sont la dernière création du maître.

Le style rocaille domine évidemment, mais on sent que le moment approche où un changement va se produire dans un sens bien déterminé et cela seul est une signature.

Ajoutons que les couleurs les plus employées : le jaune orange, le bleu lapis, le vert glauque, loin de démentir notre attribution, lui donnent un poids de plus, car elles se retrouvent sur toutes les faïences qui, par leur authenticité, peuvent servir de points de comparaison.

Le décor que Guillibaud a traité avec tant de bonheur ne rentre pas, comme on pourrait le croire, dans le courant des compositions banales, il a la prétention, sous une forme élégante, de figurer les quatre éléments.

Et dc fait, comment expliquer autrement le phénix sur son bûcher et les deux vases de flammes qui occupent le centre de la tablette ?

Après avoir rappelé *l'eau* par un pittoresque enchevêtrement de coquillages, *la terre* par des fleurs, des fruits et des écureuils, *l'air* par des paons au repos et des coqs prêts à se battre, il fallait ne pas laisser *le feu* en oubli.

Depuis que la cheminée de Beaumont-lès-Tours n'existe plus ou du moins se trouve réduite à un simple fragment, le beau spécimen de la collection Tournié, que nous décrivons à la fin de la notice, tient assurément le premier rang.

On ne saurait lui comparer ni celui du musée de Bernay, malheureusement incomplet, — le montant droit du chambranle fait défaut, — ni celui du musée

de Rouen qui est de date postérieure et reproduit tous les motifs un peu secs et monotones du décor dit à la corne tronquée, ni enfin celui de Cluny, en faïence de Lille, d'une très remarquable ornementation.

Description de la cheminée.

Longeur : 1m84c **Hauteur : 1m18c**

La tablette est en deux morceaux mesurant chacun 0m92 qui, joints aux deux jambages et à la coquille mobile, formant clef, constituent les cinq pièces dont elle est composée.

Les montants affectent la forme gracieuse de deux consoles dont les enroulements reposent sur des bases arrondies.

Quant aux coquilles qui apparaissent dans le haut, sous les volutes des consoles, elles sont traitées en haut-relief et font corps avec la tablette.

Six beaux motifs différents polychromes, très artistement agencés, contribuent à sa décoration.

Le manteau de la cheminée aux sveltes ondulations, aux moulures si variées, du plus pur Louis XV, présente, dans ses multiples rinceaux, un amoncellement de splendides rocailles enlacées d'oiseaux chimériques, d'écureuils, de levrettes, de fruits, de fleurs, de papillons, de cornes d'abondance, d'hélices, de coqs combattants et de vases enflammés, le tout mis en valeur par un émail vitreux, d'une intensité de ton puissant.

La couverte est à teinte verdâtre. Les émaux qui dominent sont le jaune d'or et le jaune cuir, le bleu, le rouge, le vert et finalement un rare violet transparent et lumineux.

Tours, 29 avril 1892.

A PROPOS

DE

L'ÉGLISE DE FRANCS

Par M. Jean-Auguste BRUTAILS

Messieurs,

Je tiens à ce que mon premier mot soit un remerciement pour votre Société, qui m'a fait l'honneur de m'admettre au nombre de ses membres, et en particulier pour les parrains qui m'ont donné en cette circonstance une nouvelle preuve de leur bienveillante amitié.

C'est mal vous exprimer ma gratitude que de vous infliger, dès ce soir, l'audition d'un travail ; mais, je préfère vous en prévenir immédiatement, je suis un archéologue convaincu. N'entendez point par là que j'accepte aveuglément et que je tienne pour vraies toutes les propositions ayant cours en archéologie. De ces propositions, il en est une notamment qui me trouve sceptique.

Tous ceux d'entre vous qui ont étudié l'architecture du moyen âge ont sûrement observé ce qu'il y a de fictif dans les règles données pour classer les monuments dans telle ou telle période, suivant les caractères qu'ils présentent. Quand un maître nous expose, par exemple, quelles modifications le profil des bases a

subies entre 1220 et 1240, il signale un phénomène propre à l'école, à la province qui étaient à cette époque le foyer de l'art occidental, et encore doit-il sous-entendre que, dans cette province, bien des localités écartées, bien des constructeurs arriérés ont gardé les tracés anciens; son assertion, prise dans un sens absolu, devient formellement inexacte, si on l'applique aux régions éloignées, comme la nôtre, de l'Ile-de-France et aux monuments ruraux de ces régions.

Une autre cause, sur laquelle M. Léo Drouyn a bien voulu appeler mon attention, produit des résultats analogues et peut amener des différences notables entre deux édifices élevés simultanément sur le même point : je veux parler de l'âge des artistes. Voici deux architectes appelés à diriger deux chantiers voisins, à l'époque où l'art gothique pénètre dans la province : l'un est âgé, il a vieilli dans le pays, il est routinier, attaché aux pratiques romanes; le second est jeune, il a voyagé, il est enthousiaste des théories nouvelles. Ainsi que me le faisait observer le maître que je viens de nommer, il peut y avoir, entre les caractères des productions de l'un et de l'autre, un écart d'une soixantaine d'années (1).

---

(1) Cf. L. Drouyn, *Variétés girondines*, t. I, p. 50-51. — On sait que Viollet-le-Duc, après avoir assigné à l'église Saint-Urbain de Troyes une date en rapport avec le système de construction, attribua ensuite cet édifice à une époque plus reculée et à un architecte en avance sur son temps (*Dictionnaire d'architecture*, t. IV, p. 183). En réalité, après avoir étudié le monument, j'estime que la première opinion de Viollet-le-Duc était la bonne : un maître d'œuvre a pu découvrir des formes nouvelles que ses successeurs ont adoptées; il est impossible qu'il ait deviné toutes les innovations qui devaient être admises après lui. Mais si Viollet-le-Duc s'est trompé, il n'en est pas moins intéressant de constater quelle influence a exercée sur cet esprit puissant l'idée que la valeur personnelle de l'architecte suffit à mettre une œuvre à part des œuvres contemporaines.

De plus, on oublie trop que certaines formes sont restées traditionnellement affectées à certaines destinations : par exemple, le gothique a longtemps été de rigueur pour les cathédrales, et on trouve des cathédrales gothiques du XVII[e] siècle jusque dans ce pays classique de la Renaissance française, sur les bords de la Loire, à Orléans et à Blois. De même encore, dans les édifices religieux à deux étages, l'étage inférieur est presque toujours d'une physionomie beaucoup plus vieille : à N.-D. de Chartres, qui est l'une des cathédrales les plus rapidement élevées (1), les fenêtres extérieures de la crypte percées dans le soubassement des bas-côtés sont en plein cintre; dans les chapelles de Perpignan, de Reims, etc., j'ai noté des faits du même genre; à la chapelle du palais épiscopal de Laon, le tracé sans brisure des doubleaux et des formerets et l'emploi des voûtes d'arêtes impriment à la nef centrale du rez-de-chaussée un aspect roman.

Enfin, quand nous étudions les œuvres des hommes, œuvres politiques, œuvres artistiques, nous devons faire une large part à cet élément éminemment variable et capricieux, qui est l'initiative individuelle. Sans doute, la personnalité de l'artiste est disciplinée par les influences ambiantes, théories en vogue, aspirations de l'époque; mais elle subsiste cependant, plus ou moins vigoureuse. Les architectes d'autrefois n'étaient pas tellement soumis aux préceptes acceptés de leur temps qu'ils ne s'en écartassent parfois : il leur arrivait d'imiter les monuments existants; quelques-uns ont même laissé de véritables restaurations archéologiques (2), dont je citerai une seule : je veux parler

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. I, p. 313.
(2) Voir Anthyme Saint-Paul, *Viollet-le-Duc*, 2[e] édition, p. 24-25.

des travaux de réfection accomplis pendant le XIVe siècle dans trois galeries du cloître roman d'Elne.

En résumé, de ces deux causes, archaïsme inconscient d'une part, archaïsme intentionnel de l'autre, il résulte qu'un grand nombre d'édifices paraissent antérieurs à la date réelle de leur construction.

Il est donc téméraire de définir trop rigoureusement l'âge d'une construction d'après les caractères qu'elle présente et de prêter aux lois de l'archéologie une précision qu'elles ne comportent pas. Je rappellerai à ce sujet l'écart énorme qui a séparé maintes fois les opinions des archéologues en renom, lorsqu'il s'est agi de dater les églises même les plus célèbres : Saint-Front de Périgueux et Saint-Marc de Venise, Saint-Ambroise de Milan, Saint-Sernin de Toulouse, la cathédrale de Laon, etc.

Or, j'ai cru constater que les études archéologiques conduisent à des conclusions particulièrement vagues, quand il s'agit des monuments de la Gironde.

Dès l'époque romane, des ornemanistes du pays étaient singulièrement en retard ; ils couvraient la corbeille et le tailloir des chapiteaux de gravures d'un relief bas et d'un aspect presque mérovingien. Parmi les chapiteaux de Sainte-Colombe et de Puynormand, certains sont striés de rayures rappelant les bâtons brisés, d'autres sont ornés de deux rangs de palmettes grossières, en forme de triangle, plates et raides : on pourrait croire tout d'abord que l'on est en présence de chapiteaux très anciens et réemployés ; mais, après réflexion et comparaison, on s'aperçoit que ce sont là des copies maladroites dues à un tailleur d'images du XIe siècle, sinon du XIIe. A Coubeyrac, j'avais remarqué sur le flanc sud de l'église une porte, actuellement murée, dont le lin-

teau porte une rangée de cercles entrelacés de peu de saillie; n'était-ce pas une pierre carolingienne? J'ai eu des doutes jusqu'au jour où, à Villegouge, j'ai retrouvé ce même motif dans une fenêtre du XI[e] siècle au plus tôt (1).

Ce n'est pas seulement pour la décoration, c'est encore pour la construction des églises que les architectes romans de la région restaient fidèles aux traditions de la période latine; je n'en veux pour preuve que le très grand nombre de nefs subsistantes, qui ont été couvertes par une toiture apparente ou par un lambris.

Plus tard, quand l'art gothique florissait déjà, la Guienne continuait à élever des églises romanes. L'un des hommes qui ont le plus et le mieux connu l'architecture régionale, Félix de Verneilh, mentionne quelque part « les édifices du Midi bâtis positivement au XIII[e] siècle, bien qu'en style roman » (2). L'abbatiale de Saint-Ferme comprend deux parties, l'une du XII[e] siè-

---

(1) Le Musée de Bordeaux possède une collection de chapiteaux, de corbeaux, enfin de panneaux à peu près carrés, qui ont dû être placés entre les corbeaux comme les métopes entre les triglyphes. Ces pierres ouvragées proviennent de Saint-André et ont, suivant toute apparence, été travaillées à la même époque et en vue du même monument; or, les unes sont bien romanes; les autres, qui présentent des entrelacs, ont un aspect beaucoup plus ancien. — De Caumont, ayant observé dans le clocher de Brantôme des joints épais et des chapiteaux « dont la corbeille rappelle l'ornementation carlovingienne », s'était enquis de l'âge probable de cette construction : « MM. de Verneilh et Drouyn ont répondu qu'en Périgord ils ont observé les mêmes caractères non seulement dans des monuments du XI[e] siècle, comme la tour de Brantôme, mais aussi dans des monuments du XII[e] » (*Bulletin monumental*, t. XXV, p. 394).

(2) *Congrès scientifique de France*, 28[e] session, t. IV, p. 661. — Dans le même volume, page 665, le même archéologue admet que la nef de Saint-Sernin de Toulouse a été finie en style roman ou peu s'en faut, mais à une époque gothique.

cle, l'autre du XIII[e] siècle sans doute (1) : or, la portion ancienne présente, à la croisée du transept, un exemple de voûte gothique établie sur croisée d'ogives, tandis que, dans la portion plus récente, la voûte est un berceau en plein-cintre. A Blasimon, le fond occidental est antérieur au reste de la nef et au chevet, qui sont gothiques par leur date et par leur système de construction; à l'ouest, les fenêtres et le portail offrent un mélange singulier d'arcs brisés et de motifs romans, tandis qu'à l'est les fenêtres sont étroites et en plein-cintre. La belle église de Pujols permet de constater également la persistance de l'ornementation romane dans une construction du XIII[e] ou peut-être du XIV[e] siècle. Il en est de même à Monségur, où la porte sud de l'église, qui est gothique, est ornée d'un rang de rosaces à pétales, d'un air de famille bien roman ; à Guîtres, où des archivoltes d'étoiles encadrent des fenêtres franchement gothiques du XIV[e] siècle, etc.

Il existe dans l'arrondissement de Libourne un certain nombre d'églises d'aspect roman, dont la date pourrait bien être relativement peu reculée ; à Montbadon, la disposition des piliers latéraux et la hauteur des fenêtres m'induisent à penser que l'église, en

---

(1) M. O. Gauban pense que les voûtes de Saint-Ferme sont, en partie, du XVII[e] siècle (*Hist. de la Réole*, p. 503) ; il paraît avoir reproduit, en l'atténuant, l'opinion de Michel Dupin, qui croyait que les voûtes avaient été refaites par l'abbé de Gascq en 1607 (*Notice sur La Réole*, p. 264). Dupin a vraisemblablement emprunté le renseignement au *Gallia Christiana :* « Basilicam sartam tectam fecit ». Mais l'expression « ædem sartam tectam facere » a un sens spécial, qui est : effectuer les réparations d'entretien. Le *Gallia* raconte que Léon I[er] de La Lanne (1622-1667) « Navim ecclesiæ... a fundamentis erexit ». Si le fait était vrai, ce que je ne crois pas, ce serait un curieux exemple de réfection d'un monument roman en plein XVII[e] siècle.

dépit de l'ornementation de sa façade (1), a été élevée pour être couverte d'une voûte gothique. A Vérac, le clocher, bien roman à l'extérieur, est évidé à l'intérieur par des arcs aveugles brisés. A Mouillac, à Tarnès et même à Saint-Denis-de-Piles, on peut se demander, à voir le profil du soubassement, si l'on n'est pas en face d'églises du XIIIe siècle ou même postérieures.

Il est telles formes romanes que je ne rencontre plus sans avoir de violents soupçons sur leur ancienneté : les rangs d'étoiles, par exemple, et certain chapiteau, très répandu, fort bien compris d'ailleurs et auquel on ne peut guère reprocher que de cacher son âge : c'est un chapiteau lisse; la corbeille gracieuse s'évase jusqu'à ce qu'elle rencontre une sorte de dé, carré en plan, dont les faces verticales sont découpées en festons parfois soulignés d'un grain d'orge (2). C'est le tailloir, surtout le chanfrein, qui porte les ornements : dents de scie, festons, etc.; mais assez fréquemment ni la corbeille ni le tailloir ne sont décorés; ainsi en est-il à Saint-Cibard, où les chapiteaux paraissent être du XVe siècle. Dans certains exemplaires, à l'arc triomphal de Tayac, à l'abside de Saint-Michel-la-Rivière, etc., la corbeille se soulève vers le milieu de la hauteur et projette une arête horizontale. Ailleurs, à l'absidiole nord de Montagne et au portail de Puisseguin, cette arête est remplacée par une ceinture de petits trous : on sait que M. Drouyn n'est pas

---

(1) Dans la façade même, le clocher a dû être refait au cours du XVIIe siècle; il n'existait pas au moment de la visite pastorale de 1606 (G. 635).

(2) Ce chapiteau n'est pas exclusivement bordelais ; j'ai dessiné ce même type à N.-D. de Beaune et à Saint-Vincent de Chalon. Cette forme paraît dériver du chapiteau cubique rhénan.

éloigné d'attribuer ce portail de Puisseguin au même architecte que la maison Seguin de La Réole, laquelle doit dater du XIIIᵉ siècle (1).

Le phénomène que nous venons de constater pour le roman à l'époque gothique se produisit pour le gothique après la Renaissance, notamment en ce qui concerne les voûtes à nervures pénétrantes et le dessin des meneaux des fenêtres; dans ses *Variétés girondines* (2), le maître de l'archéologie bordelaise a signalé à Cabarra « des meneaux rayonnants, imitation bâtarde des légères découpures des siècles antérieurs ».

A Langoiran, un architecte a fait, en 1641, des voûtes sur nervures prismatiques et des fenêtres gothiques à remplage flamboyant (3). L'église d'Escaude a des voûtes gothiques de 1677 (4). La voûte à nervures prismatiques placée sous le clocher de Puynormand paraît être de 1703 (5). Le clocher de Baurech, dont le faîte datait de 1612-1613, était gothique, autant qu'on en puisse juger par la reproduction qui en reste (6). L'église de Margueron, si intéressante par ailleurs et dont j'espère entretenir un jour la Société archéologique, a été réédifiée à la fin du XVIIᵉ siècle (7), par un architecte de 200 ans en retard. Je citerai rapidement les voûtes gothiques exécutées au XVIIᵉ siècle à

---

(1) *Guienne militaire*, t. I, p. 162.

(2) T. I, p. 24.

(3) Marquis de Castelnau, *Revue catholique de Bordeaux*, 1881, p. 664.

(4) *Revue catholique de Bordeaux*, 1884, p. 281.

(5) Cette date est inscrite sur la clef de voûte; mais il est rigoureusement possible que la clef seule ait été refaite.

(6) *Bulletin de la Commission des monuments historiques de la Gironde*, 1845, p. 30.

(7) Guinodie, *Hist. de Libourne*, t. III, p. 90.

la cathédrale de Bazas (1) et à l'abbatiale de La Réole (2) ; ce sont des exemples classiques pour des archéologues girondins. M. Des Moulins a noté « à Saujon, une église à fenêtres toutes ogivales, construite sous Louis XIV et même dans les dernières années de son règne; à Esnandes, une tour à ouvertures en ogives du xv[e] siècle, construite cinq ans seulement avant la naissance de ce prince (1633) » (3).

Jusque pendant la période moderne, l'architecture romane fit concurrence à l'architecture gothique. C'est que l'art roman avait eu sur le sol de la province une magnifique efflorescence, tandis que les générations des XIII[e]-XV[e] siècles n'eurent ni besoin de beaucoup d'églises nouvelles ni le temps et les ressources pour les bâtir ; or, on sait quelle influence les monuments existants ont sur les projets des constructeurs, surtout dans les campagnes. Un sculpteur novice reproduira une effigie antérieure plutôt qu'il ne créera une œuvre originale ; un maître d'œuvre rural prendra volontiers pour type de sa future église l'église qu'il a vue, étudiée dans le village voisin. D'autre part, les procédés romans étaient bien plus que les procédés gothiques à la portée de ces bâtisseurs ; il est autrement aisé de poser une voûte sur des murs épais que de recevoir le poids et la poussée de cette voûte sur de minces nervures, de reporter ces forces sur des

---

(1) Léo Drouyn et L. de Lamothe, *L'Architecture du moyen âge dans le département de la Gironde*, p. 16.

(2) Entre 1685 et 1687, d'après Michel Dupin (*Notice sur La Réole*, p. 82-83); entre 1687 et 1690, d'après M. de Lantenay, en qui j'ai beaucoup plus de confiance (*Les prieurs claustraux de Sainte-Croix de Bordeaux et Saint-Pierre de La Réole*, p. 168).

(3) *Bulletin monumental*, t. XXVI, p. 309.

supports étroits et d'équilibrer le tout au moyen d'arcs-boutants.

Ces considérations servent à expliquer pourquoi les formules romanes ont persisté jusqu'à nos jours. L'abside de Tourtirac, dont la conception générale est romane, porte deux inscriptions commémoratives de sa dédicace, laquelle a eu lieu en 1607. Non loin de là, l'abside de Montbadon est encore romane, bien qu'elle soit du XVIIIe siècle (1). Certaines moulures donnent lieu de penser que les absides de Tayac et de Parsac, qui sont romanes par leur plan et par la proportion des pleins sur les vides, appartiennent réellement à une période moderne.

A Francs ce n'est plus seulement une partie de l'église, c'est l'église tout entière qui a été élevée en style roman au XVIIe siècle. Ce très singulier monument n'a pas été décrit à ma connaissance ; M. Léo Drouyn, à qui rien n'a échappé des curiosités archéologiques du pays, a dû se contenter, dans sa *Guienne militaire* (2), de signaler en quelques lignes l'intérêt de l'édifice.

La date de l'église de Francs est connue par deux inscriptions gravées, l'une sur un voussoir de la porte ouest, l'autre sur une plaque de cuivre qui fut trouvée dans l'épaisseur du mur, quand on perça la baie s'ouvrant de l'abside sur la sacristie.

---

(1) L'inspection de la maçonnerie prouve que l'abside de Montbadon a été élevée en même temps que la sacristie contiguë, laquelle accuse nettement le XVIIIe siècle.

(2) T. II, p. 227.

Voici le texte tracé sur la pierre :

LE 22 JUN 1605 LA
PREMIÈRE PIERRE
DE L'ÉGLIZE S.-M[ARTIN] DE
FRANS A ÉTÉ
POSÉE PAR J. & P.
GOUFRETEAULX
FRÈRES (1).

La plaque de cuivre a été perdue; mais la légende qu'elle portait a été « fidèlement » reproduite par feu Godin, dans une *Notice historique sur Francs, Saint-Cibard et Tayac*, dont le manuscrit m'a été très obligeamment communiqué par M. le docteur Berchon (2).

« Quelque temps après le massacre, les Huguenots » coururent et pillarent toute ceste contrée, conduits » par Guy de Montferran, B. de Langoyran, prindrent » le château de Frans et ruinèrent l'église parro- » chialle S. Martin, bastie joignant icelluy. Despuis, » régnent Henri IIII, roy de France et de Navarre, lad. » église fut resbastie en ce lieu par J. Prieur (3) de » Gaufreteau, escuier, baron dud. Frans, à ces des- » pens et en son fons, en l'année 1605 ».

---

(1) On pourrait lire aussi à la rigueur J. J. P. — Sur les Gaufreteau, voir l'étude de l'abbé Rambaud, dans l'*Aquitaine* de 1868, Jules Delpit, à la suite de la *Chronique bordelaise* de J. de Gaufreteau, et surtout M. Léo Drouyn, dans la *Revue catholique de Bordeaux*, de 1887, p. 218-221.

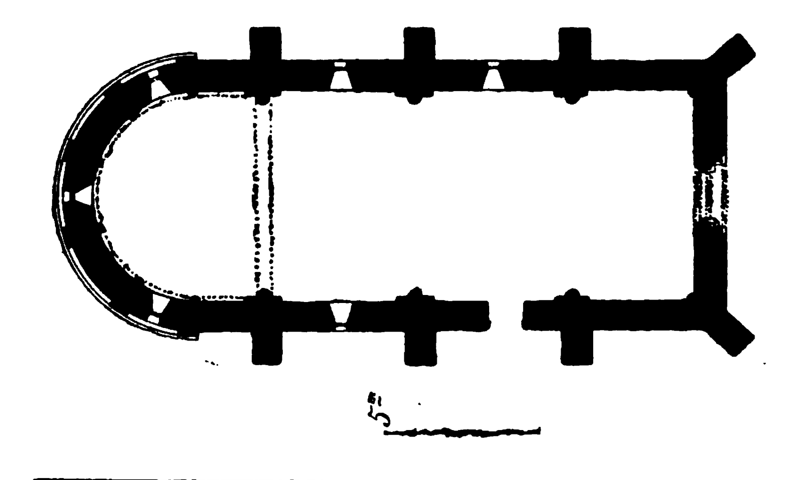
(2) M. l'abbé Rambaud *(loc. cit.)* donne le sens de cette inscription.

(3) Ce mot est écrit « pr ur ». Giraud Ier de Gaufreteau, père de Jean V et de Pierre V, avait épousé, en 1558, Antoinette Prieur. — Il semble que l'église de Francs fut bâtie par Jean V et Pierre V de Gaufreteau ; il y aurait donc lieu de rectifier l'opinion émise par Jules Delpit, sous une forme d'ailleurs dubitative, et qui fixe à 1601 la mort de Pierre (*Op. cit.*, t. II, p. 328).

En 1606, François de Sourdis visita l'église de Francs, qu'il trouva « petite et sans sacristie, avec autres défaultz marquez au procès-verbal de la visite d'icelle (1) ». En 1617, une nouvelle visite eut lieu ; le procès-verbal qui fut rédigé à cette occasion parle de l'église de Francs comme d'un monument terminé.

Il ne s'agit donc pas d'une restauration, mais d'une reconstruction totale effectuée au début du XVIIe siècle : l'église, qui aurait été démolie en 1578 par les protestants, a été rebâtie, à l'époque qui vient d'être indiquée, sur un autre emplacement (2).

Pris dans l'ensemble, l'édifice est bien roman, par les lignes du plan, par le parti décoratif.

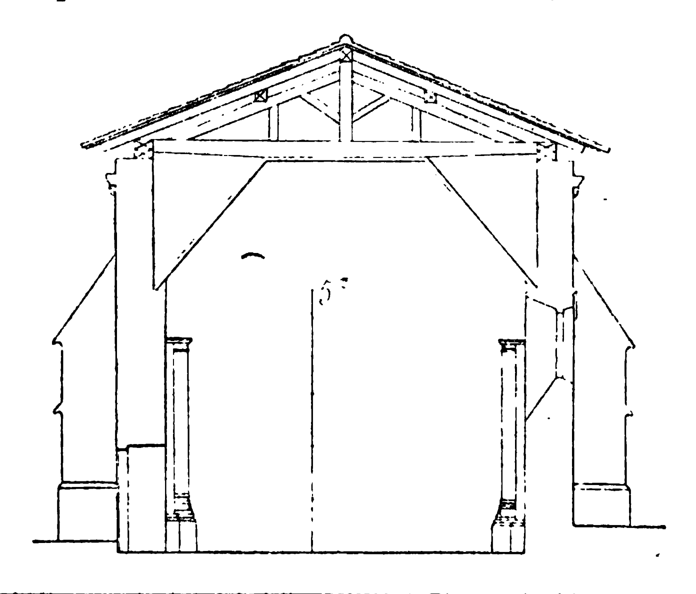


(1) Archives de l'Archevêché, G. 532, p. 447.

(2) Archives de l'Archevêché, G. 532, p. 447. — Voici un extrait du procès-verbal d'une visite de 1737, gardé dans les mêmes Archives, G. 648.

« L'église est bâtie de pierre ; elle peut avoir 66 pieds de long, 20 deux de large et 25 de hauteur ; le sanctuaire est voûté, la nef plafonnée, le tout en bon état ; elle est mal carrelée ; les murailles sont bonnes ; les fenêtres sont vitrées, garnies de barreaux de fer ; elles donnent assès de jour ; les portes sont en bon état, avec serrures et verrouils ; l'église est assès

En plan, deux détails seulement rappellent que la construction n'est pas du XII[e] siècle : d'une part, le profil des piédroits de la porte ouest; d'autre part, le relief puissant des contreforts de la nef (1).



grande. Cette église fut bâtie en 1605 par Messieurs Goufreteaux frères, acquéreurs de la baronie de Frans. Ces messieurs ayant besoin de l'ancienne église et cimetière pour aggrandir l'ancien châteaux quasi contigu, demandèrent la permission de transférer l'église, sans doute sur des offres onéreux, puisque celle-ci fut bâtie dans un endroit qu'on appelle au Careiron ou Petit Communal, qui ne contient d'autre espace que celui de l'église et un petit cimetière séparé par un chemin public, au lieu que l'ancienne église étoit grande et vaste, aussi bien que son cimetière ».

(1) Ravenez prétend que François de Sourdis dota l'église de Francs d'une sacristie, en 1606 (*Hist. du cardinal François de Sourdis*, p. 117). Cet auteur a voulu dire sans doute que François de Sourdis ordonna de construire une sacristie; cette prescription ne fut pas suivie d'effet : en 1737, le fond de l'abside servait de sacristie (Procès-verbal de visite. G. 648). La sacristie actuelle est de construction récente, ce qui est cause que je ne l'ai pas indiquée dans mon plan. Les fonts baptismaux n'existaient pas en 1617 (G. 635, f° 25 v°); ils étaient en place en 1687 (G. 637, f° 22 v°). Ces fonts, posés contre la paroi ouest, à gauche en entrant, sont

Dans la coupe, ce qui frappe tout d'abord c'est l'inutilité des dosserets et des colonnes qui sont là pour la forme et sans fonction quelconque. De plus, sous cet autre aspect, les contreforts sont encore gothiques, à cause de leur silhouette et du profil de leurs larmiers.

Dans l'ornementation, il faut distinguer de l'idée générale la façon dont elle est réalisée. L'idée générale, l'intention est romane, la disposition de la façade le prouve particulièrement ; par contre, l'exécution de certains morceaux décèle leur date. A l'est, si on fait abstraction de l'appareil, qui est plus beau que l'appareil des églises romanes de la région, la partie inférieure est si bien imitée du roman qu'on pourrait s'y tromper : dans la partie supérieure, le ressaut par lequel le mur s'amincit est déjà une infraction aux us des constructeurs romans; de plus, sur cette face comme sur tout le pourtour de l'église, le faire des modillons et la moulure en talon de la corniche sont modernes : ces têtes classiques de lions, ces anges joufflus, ces ossements en sautoir n'ont rien du moyen âge. A l'art ornemental moderne je rattache les cannelures des deux premières demi-colonnes à l'ouest, dans l'intérieur de la nef.

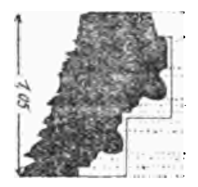
La façade ouest est un compromis assez intéressant entre le classicisme et les traditions du moyen âge (1). Sont romans : le clocher en pignon, l'arcature qui forme le premier étage, l'idée de flanquer la porte de

---

formés d'un prisme à base octogonale, dans lequel est creusée une cuvette ronde.

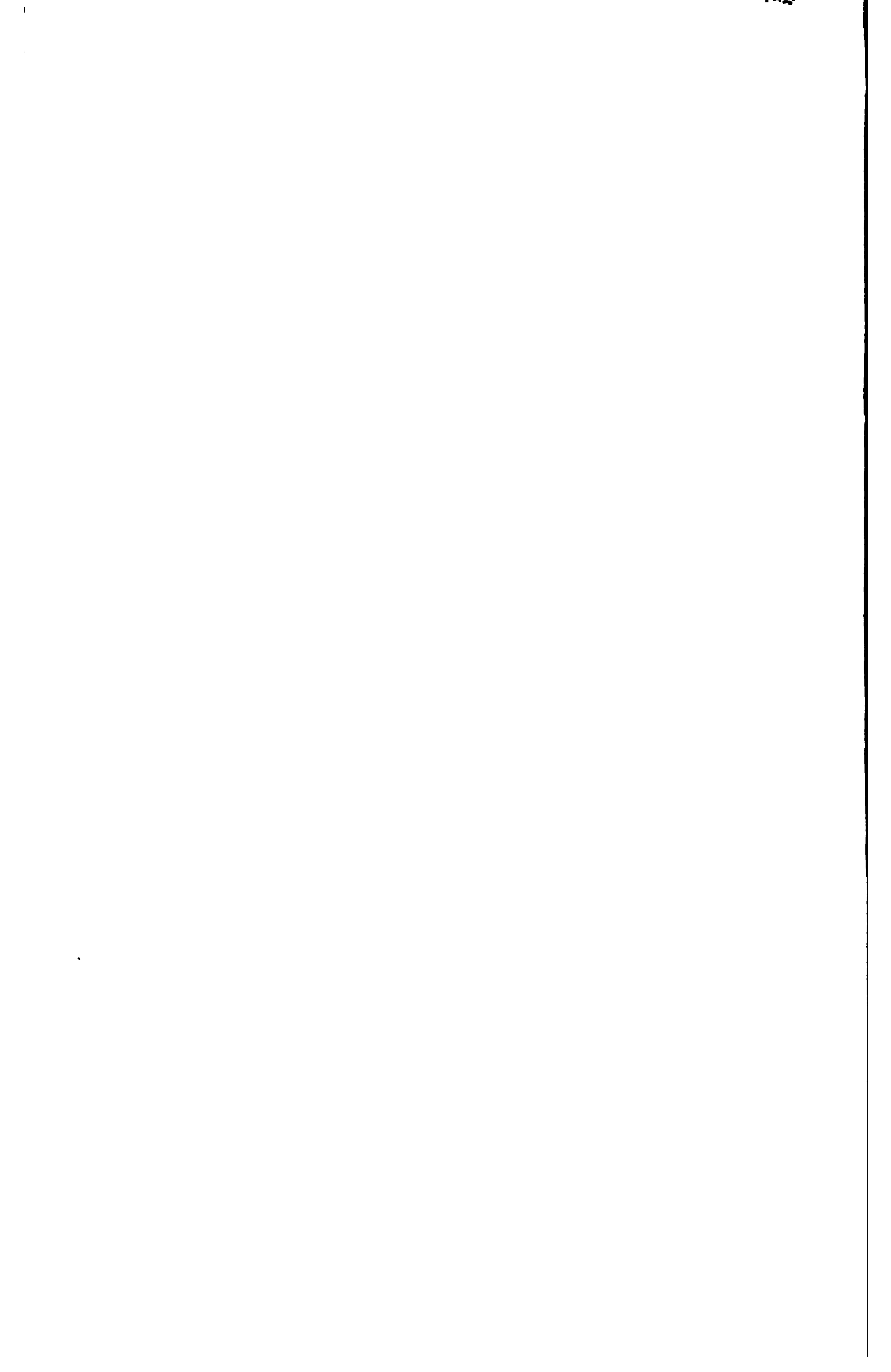
(1) Guinodie prétend, dans son *Hist. de Libourne* (t. III, p. 256), que l'architecte de Francs « prit pour modèle les formes de l'église de Gardegan ». Je ne crois pas qu'il y ait de rapprochement possible entre les deux édifices.

deux fausses baies, enfin l'emploi des archivoltes de pointes en étoiles. A l'art gothique le constructeur a emprunté les profils des piédroits et des voussures de



la porte, ainsi que le socle de ces piédroits. Il s'est inspiré de l'art classique pour tracer certaines moulures, pour dessiner ses modillons, pour multiplier ses corniches, peut-être enfin pour imposer leurs proportions aux ouvertures simulées qui flanquent la porte et qui sont réduites aux formes de simples fenêtres.





LA

BARONNIE DE CAPIAN

ET LE PRIEURÉ D'ARTOLÉE

NOTES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

Par René de MANTHÉ

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

INTRODUCTION

Capian, qui formait autrefois une juridiction distincte avec justice haute, moyenne et basse et le titre de baronnie, était une des nombreuses paroisses de l'archiprêtré de Benauges.

Par sa position sur les confins de celui d'Entre-deux-Mers, elle fut assez souvent comprise dans ce dernier, mais, ce n'est, je crois, que par accident (1). Aujourd'hui, elle forme une commune du canton de Cadillac et de l'arrondissement de Bordeaux.

L'appel des jugements rendus par la Cour de Capian

(1) Il est à remarquer, toutefois, que le pouillé des bénéfices du diocèse, publié par Lopès, donne Capian comme étant une paroisse de l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers. *(L'Eglise Sainct-Andre de Bovrdeavx,* édit. Callen, t. II, p. 503).

se portait devant le tribunal de la sénéchaussée de Castelmoron, siège éloigné de six lieues (1).

Bornée au XVIII[e] siècle par les paroisses de La Sauve, Targon, Toutigeac, Soulignac, Cardan, Villenave, Paillet, Langoiran et Haux, elle avait pour juridictions limitrophes celles de La Sauve, des second et troisième comtés de Benauges, de Rions, de Langoiran et de la Grande Prêvoté Royale d'Entre-deux-Mers.

Les communications y étaient rendues faciles par plusieurs grands chemins qui la traversaient ou la parcouraient et dont plusieurs existent encore, mais à l'état de sentier; certains d'entre eux ont été de nos jours complètement remaniés. Les principaux étaient ceux de Créon à Cadillac, passant dans la paroisse par La Grange, Baraillet, Bertaigne, Coultault, Capian, Le Rey, Castaing, La Ville, Temiers et Suau; celui de Castelmoron à Langoiran et au Tourne, passant par Guionneau, Cherpein, Capian, Bouteret et Maret; puis venaient ceux de Capian à Langoiran, de Bertaigne à German, d'Artolée à Jourdic, de Capian à Paillet et d'Artolée à Villenave et à Rions, etc. Il convient aussi

---

(1) *Almanach historique de la Province de Guyenne*, p. 170.

Capian était sur le chemin de Castelmoron à Bordeaux (v. *infrà*).

« C'était le grand chemin de Castelmoron au Tourne que l'on prenait ordinairement, dit M. Léo Drouyn, lorsque de cette partie du Bazadais (Saint-Romain-de-Vignague), on allait à Bordeaux. En 1627, un des consuls de Pellegrue fut chargé par la ville d'affaires importantes pour Bordeaux. Il partit le matin, passa à Sauveterre, alla dîner au Casse, dans la paroisse de Montignac (c'était sans doute une hôtellerie), fit collation à Capian, s'embarqua au Tourne et arriva le soir à Bordeaux. Il y a environ 27 kilomètres de Pellegrue au Casse, 10 environ du Casse à Capian, 6 de Capian au Tourne et 22 du Tourne à Bordeaux, ce qui fait environ 65 kilomètres. Au retour, il partit de Bordeaux à neuf heures du matin avec la marée. Il fut obligé de coucher au Tourne. Il y déjeuna, fit une petite collation à Capian, dîna au Casse, banqueta à Sauveterre et coucha à Pellegrue ». (*Actes de l'Académie de Bordeaux*, 46e année, 3e série, p. 296).

de mentionner la grande voie de Targon à Béguey et Cadillac qui limite encore la paroisse de Capian de celle de Soulignac. Il est à noter que tous ces chemins, sans exception, existaient au XVIe siècle.

Une foule de petits ruisseaux, qui ne portent aucun nom spécial, prennent leur source dans la commune, dont l'altitude moyenne est de 97 mètres, et vont se déverser dans la Tourne, au nord, dans le ruisseau de Paillet au sud.

Eglise.

Placée au moyen-âge, à compter au moins de son origine, sous le vocable de saint Saturnin, évêque et martyr, l'église de Capian balance, on ne sait trop pourquoi depuis bientôt trois siècles, entre saint Martial l'évangéliste de l'Aquitaine et l'ancien patron que je viens de nommer. Tel titre de 1604 offre, accolé à celui de Capian, le nom de Saint-Martial, tel autre de 1679, celui de Saint-Saturnin. Je trouve encore ce dernier vocable dans un registre baptistaire de 1775 qui est déposé aux archives communales.

La question est donc encore aujourd'hui quelque peu indécise. S'il nous était permis de formuler un vœu à ce sujet, ce serait pour demander la réintégration dans son église de la vieille et vénérable statue de saint Saturnin qu'on voit dans le jardin du presbytère et le rétablissement de son ancien culte.

Edifiée à la fin du XIIe siècle ou peut-être au commencement du XIIIe, sur le plan de l'église de Lestiac et de beaucoup d'autres monuments de cette espèce répandus dans l'Entre-deux-Mers, il est probable, sinon certain, qu'elle est due au même architecte, ou tout au moins à la même confrérie ou école de maîtres-maçons.

Elle est orientée et se compose aujourd'hui d'une

seule nef divisée en trois travées par des arcs doubleaux semi-cintrés, semi en ogive, que supportent des pieds droits et des faisceaux de trois colonnes qui ne manquent pas de légèreté. Beaucoup plus large que le chœur et le sanctuaire qui l'accompagnent à l'est, elle est séparée de ceux-ci par un arc triomphal en ogive de la plus grande simplicité — je veux dire qu'il est dépourvu de toute ornementation. Il repose sur des avant-corps très saillants contre lesquels s'appuyaient naguère deux autels dédiés, l'un à la sainte Vierge et l'autre à saint Saturnin. Avant les réparations qui ont été faites il y a quelques années, cette nef était simplement lambrissée. Les murs, que soutiennent de légers contreforts, étaient percés de loin en loin de petites ouvertures cintrées qui suffisaient à peine à éclairer l'intérieur.

Cette disposition avait été dictée par la prudence. Cela est si vrai, qu'à la fin du xv[e] siècle, alors que des temps meilleurs semblaient s'annoncer pour longtemps, les paroissiens se décidèrent à faire ouvrir une grande fenêtre à triple baie chargée de moulures prismatiques qu'on a malheureusement fait disparaître pour faire place à la nouvelle sacristie. Il n'est pas difficile, en outre, de s'apercevoir à leur appareil et à leur manque de proportions avec ceux de l'abside, que les murs de cette nef ont été reconstruits hâtivement, un grand siècle au moins après la fondation primitive. Il faut y voir un effet des guerres sans trêves qui désolèrent si longtemps la contrée.

Le sanctuaire et le chœur qui sont séparés l'un de l'autre par un arc doubleau étaient seuls voûtés : le premier en ogive, le second en cul de four à cinq pans. Cette abside, qui rappelle beaucoup celle de Lestiac, est la partie la plus intéressante du monument. Elle est

composée d'un chœur allongé et d'un sanctuaire à chevet semi-circulaire soutenus extérieurement par huit colonnes qui s'appuient chacune contre leur pied-droit respectif. Dans l'entre-colonnement, et au-dessus d'une corniche ornée d'un entrelac continu, s'ouvrent des fenêtres en plein cintre, au nombre de neuf, qui sont accompagnées d'archivoltes et de colonnettes à chapiteaux feuillés.

Elle est en outre couronnée d'un entablement à modillons qui n'a que peu d'intérêt; ce sont des *obscœna,* des quadrillés, des figures géométriques sans qualification particulière. Les chapiteaux des huit colonnes présentent alternativement soit des palmettes, soit des choux frisés.

A l'intérieur de l'abside, se voit une colonnette en marbre d'un gris rougeâtre, ayant l'apparence du grès fibreux, qui doit avoir été enlevée à la façade d'un monument gallo-romain.

Le mur occidental est surmonté d'un clocher-pignon roman, ajouré de deux baies cintrées, dont l'une abrite l'unique cloche possédée par la paroisse.

Le porche, qui a été complètement refait de nos jours, porte la date de 1816.

L'église est ornée intérieurement de magnifiques rétables, provenant de l'abbaye de La Sauve et d'une chaire non moins remarquable qui a été classée parmi les monuments historiques, le 14 août 1845. (Voyez les *Comptes-rendus des travaux de la Commission des monuments et documents historiques de la Gironde*, année 1845, VI, 53).

Le contre-rétable, qui se trouve placé à l'entrée, dans le sens du mur occidental, simule la façade d'un édifice d'ordre corinthien. Quatre colonnes cannelées qui soutiennent un entablement terminé par des flam-

mes encadrent un mauvais tableau du Christ en croix et deux niches qui contiennent les statues de saint Pierre et de saint Paul (1).

Ces personnages sont suffisamment reconnaissables, le premier aux clefs du paradis, le second à l'épée qui, chacun le sait, fut l'instrument de son supplice. L'épée a disparu depuis plusieurs années.

Ces statues, exécutées en ronde bosse, ne sont pas sans mérite; on ne peut leur reprocher, après tout, que cette sécheresse de plis dans le *faire* des vêtements, qui est le défaut ordinaire de toutes les sculptures sur bois. Cette superbe boiserie peut se rapporter au siècle de Louis XIV. Les autels de saint Saturnin et de la Vierge sont ornés de rétables aussi en bois. Ils sont tous les deux surmontés d'un fronton cintré, et dans leur tympan on voit, d'une part, l'Etre par excellence tenant dans sa main puissante la boule du monde et de l'autre, le monogramme du Christ (IHS) tracé sur un globe en demi-relief. Les dessins que notre honorable secrétaire, M. Emilien Piganeau, a bien voulu ajouter à ces pages, montrent mieux que toutes les descriptions, l'aspect général de l'église et de ses boiseries il y a 14 ans.

En 1652, le pape Innocent X accorda indulgence plénière à tous les fidèles qui visiteraient dévotement l'église de Capian le jour de la saint Martial (2).

L'élévation du terrain qui entoure l'église indique

---

(1) L'entrée de l'église Notre-Dame, à Bordeaux, présente les mêmes caractères.

(2) Voici le texte de ce bref, qui fut affiché sur le porche de toutes les églises du diocèse :

assez que le cimetière, bordé de hautes murailles, dut servir de refuge aux habitants de cette paroisse dans les moments de troubles.

Ecu aux Armes pontificales :

« D'argent, à une colombê au naturel tenant en son bec un rameau d'olivier; au chef d'argent chargé de trois fleurs de lis de sable ».

Ecu aux Armes archiépiscopales :

« D'argent à une fasce de sinople » (*a*).

INNOCENT PAPE X

« A TOVS Fideles Chrestiens qui ces presentes Lettres verront, Salut et bénédiction Apostolique. Nostre plus grand Soin estant de conserver et d'accroistre la piété des Fideles, pour le désir qui Nous presse d'avancer leur Salut, par la charitable dispensation des Thresors dont Iesus-Christ Nostre Seigneur a enrichi Son Eglise, Nous concedons misericordieusement INDVLGENCE PLENIERE, et rémission de tous leurs pechez, à tous les Fideles Chrestiens de l'un et de l'autre sexe, qui estans deüement Confessez et Communiez, visiteront devotement tous les ans l'Eglise de la Parroisse de Capian du Dioceze de Bourdeaux, le iour de la Feste du glorieux Sainct Martial, depuis les premieres Vespres jusqu'au Soleil couché de la même Feste. Et là prieront Dieu pour la Paix entre les Princes Chrestiens, pour l'extirpation des Heresies et pour l'exaltation de Nostre Mere Saincte Eglise.

» Voulons que les presentes n'ayent valeur que pour sept ans.

» DONNE' à Rome, à Saincte-Marie-Majour, soubs l'Anneau du Pescheur, le cinquiesme de Fevrier mil six cens-cinquante-deux. Et de Nostre Pontificat le huictieme.

» FRAN[vs] CAETANVS ».

Ce bref fut ratifié ainsi qu'il suit par Henry de Béthune :

« Henry, par la misericorde de Dieu et grâce du Sainct-Siège Apostolique, Archevesque de Bourdeaux et Primat d'Aquitaine; Veu le Bref de Nostre Sainct Pere le Pape Innocent dixieme, donné à Rome à Saincte-

(*a*) D'après Lopès (*op. cit.*, t. II, p. 388), les armes de l'archevêque Henry de Béthune seraient *d'argent à une fasce de gueules*.

La Chenaye des Bois, dans sa généalogie de la maison de Béthune, lui donne aussi pour armes : *d'argent à une fasce de gueules*.

(V. tome I de son édition in-12, Paris, Duchesne, 1757, p. 247, col. 2; 249, col. 2; 251, col. 1).

C'est tout simplement ainsi qu'était disposé le *cimiterium* de Capian, dont mention est faite, en 1343, dans les *Comptes de l'Archevêché* de Bordeaux.

Recepta ex reconciliationibus ecclesiarum et cimiteriorum hoc anno [M° CCC° XLIIJ°] pollutorum.

Datum IIII° [die ante] kalendas maii anno quo supra.

Eodem die, Gassias de Vallo, de S^to^-Machario, et Johannes de la Garda, parrochianus de Logoyrano, recognouerunt se debere procuratori archiepiscopali, pro reconciliatione cimiterii ecclesie de Capiano :

X libr. burd. (1).

Recettes des amendes payées pour les réconciliations des églises et des cimetières profanés cette année.

Donné le IVe jour avant les calendes de mai (27 mai) année précitée.

Marie-Majour, soubs l'Anneau du Pescheur, le cinquiesme iour de Fevrier l'an mil six cens cinquante-deux, et le huictieme de son Pontificat, Par lequel il concède INDVLGENCE PLENIERE pour sept ans à tous Fideles Chrestiens de l'un et de l'autre sexe, qui vrayement repentans, confessez et communiez, visiteront devotement l'Eglise de la Parroisse de Capian de Nostre Dioceze, le iour de la Feste du glorieux Sainct Martial, depuis les premières Vespres jusques au Soleil couché du iour de ladite Feste de Sainct Martial ; priant Dieu pour la concorde des Princes Chrestiens, extirpation des Heresies et exaltation de Nostre Mere Saincte Eglise. A CES CAVSES, Nous Ordonnons que ladite Indulgence sera publiée en nostre Dioceze : MANDONS aux Curez d'animer le peuple à la gaigner par la Sainctc Pénitence et Communion au précieux Corps et Sang de Nostre-Seigneur.

» DONNE' à Bourdeaux, en nostre Palais Archiepiscopal, le dixieme Iuin mil six cens cinquante-quatre.

» HENRY, ARCH. DE BOVRD.

» *Par Commandement de Monseigneur :*
NEGARIENS, *Secrétaire-Commis* » (*b*).

(*b*) Arch. départ. de la Gironde .·. G. 2.

(1) Arch. départ. : *Archevêché*, G. 238, f° 97.— *Arch. historiques de la Gironde*, t. XXI, p. 117.

Au même jour, Gassies de Vallon, de Saint-Macaire, et Jean de la Garde, paroissien de Langoiran, ont reconnu devoir au procureur de l'archevêché, pour la réconciliation du cimetière de l'église de Capian : dix livres bordelaises (*Arch. départ.* : G. 238, fº 97).

Les réconciliations d'églises et de cimetières avaient lieu chaque fois qu'ils étaient souillés. Ils pouvaient l'être de bien des façons : l'attaque de vive force suivie de la prise de possession et du pillage, les effusions de sang, l'enterrement ou la présence d'un excommunié comptaient parmi les plus graves. Ainsi, on réconcilia l'église de Guîtres, en 1355, parce que les Français y avaient mis leurs munitions (*Arch. historiques*, t. XXII, p. 205).

De tous temps, la Guyenne et particulièrement l'Entre-deux-Mers, eut à souffrir des ravages de l'étranger.

Région d'une richesse et d'une fertilité exceptionnelles, elle était enviée par tous; aussi fut-elle, durant tout le moyen-âge, le champ de bataille permanent, le point de mire perpétuel de toutes les bandes armées et de tous les partis, qui la pillèrent sans merci, sans pitié et surtout sans vergogne.

Le *Petit Cartulaire de La Sauve,* ms. de la bibliothèque municipale de Bordeaux, nous a laissé un tableau effrayant de ce qu'était devenu ce malheureux pays dès le commencement du XIIIe siècle. On croit rêver en lisant les comptes-rendus des crimes innombrables commis par les gens d'armes et, qui plus est, par les baillis et autres agents de l'autorité royale. Les exactions, les abus de toutes sortes, les déprédations commises à chaque instant par eux, sur les nobles et les ecclésiastiques, les bourgeois et les laboureurs, qu'ils volaient, rançonnaient, tuaient ou emprisonnaient à la

moindre résistance, dépassent tout ce que l'imagination peut suggérer.

Ce furent précisément ces dévastations continuelles qui donnèrent lieu à ces refuges que nous avons vus mentionnés sous le nom de *cimiterii*.

D'après du Cange (*Gloss. med. et infim. latinit.*), le mot *cimiterium* désigne un asile, un lieu ou un village fortifié, établi *autour* d'une église : « Asylus *circum* ecclesiam; locus quidam seu vicus forte prope ecclesiam constitutus ». Suivent deux lambeaux de textes, soi-disant à l'appui, d'une interprétation assez équivoque.

Cette explication n'est pas acceptable pour le Périgord, l'Agenais et le Bordelais. En règle générale même, nous croyons que par *cimiterium*, il s'agit tout bonnement du terrain clos servant de cimetière qui entourait les églises et qui pouvait à certains moments critiques protéger la personne des paroissiens et le fruit de leur travail. C'est sous cette forme qu'il fut le plus généralement employé comme moyen de défense. Ce n'est que dans certaines parties de la France qu'on eut la pensée d'y établir à demeure fixe, dans quelques rares paroisses — je dis rares avec intention — les *cimeterii* dont parle du Cange, c'est-à-dire des maisons fortes, capables de résister aux tentatives d'une troupe armée (1).

Pour me résumer, il y a lieu de croire, devant l'absence significative de ces édifices (2), qu'ils ont été très rares — au moins dans nos contrées du Sud-Ouest; — ce qui revient à dire qu'il vaut toujours mieux, jus-

---

(1) Ce serait par suite de leur situation dans l'enceinte des cimetières que les édifices qui nous occupent ont été appelés *cimiterii*.

(2) Mes recherches particulières sont toujours restées infructueuses.

qu'à preuve du contraire, prendre le mot *cimiterium* à la lettre, dans son sens le moins large et le plus absolu.

Avant de passer aux barons de Capian et aux maisons nobles de la baronnie, il convient de dire un mot sur la collation de la Cure, ses revenus et ses charges.

La cure de Capian fut donnée en 1295, au prieuré de Saint-James, par Henry d'Amanieu, archevêque de Bordeaux (1). Les moines de ce couvent perçurent ainsi pendant de longues années les dîmes de cette paroisse. On les trouve pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles, paisibles possesseurs de ce bénéfice puisqu'on lit toujours dans les papiers de ces diverses époques, l'éternelle formule : « Ecclesia de Capiano est priori *Sancti Iacobi* Burdegalensi et percipit [decimas] quas petantur ei » (2). C'est seulement en 1572 que changea le nom de ses bénéficiers; les RR. PP. Jésuites qui fondèrent cette même année le Collège de la Madeleine, avaient absorbé non sans de très grandes difficultés (3), l'ancien couvent de Saint-James. Après avoir profité pendant près de deux siècles des 500 livres de revenus annuels (4) que valait cette cure, ils furent expulsés en 1762 et le collège de Guyenne, qui prit plus tard le nom de Collège Royal, hérita de tous leurs revenus (5).

---

(1) V. *Histoire de Bordeaux*, par O'Reilly, t. II, p. 673 et suiv. — Hiérosme Lopès, *op. cit.*, édit. Callen, t. I, p. 325.

(2) Sous la domination anglaise, l'équivalent du latin Jacobus se trouve être James, par la bonne raison que ce dernier mot est l'équivalent anglais de Jacques.

(3) V. Arch. municipales de Bordeaux : GG. carton 298.

(4) Arch. départ. : G. 55.

(5) Hiérosme Lopès, *op. cit.*, *passim*. — *Compte-rendu des travaux de la Commission des Monuments et documents historiques de la Gironde*, ann. 1853-54, p. 68 et suiv.

Ceux de la fabrique ne s'élevaient guère, pendant les derniers siècles, au-dessus de 24 livres (1).

Chacun sait qu'anciennement les vicaires perpétuels, ou plutôt les curés, décimateurs des paroisses, étaient soumis à une espèce d'impôt qui s'appelait les quartières. Celles-ci, qui étaient levées dans le diocèse de Bordeaux au profit de l'archevêque, consistaient ordinairement en grains — froment et avoine — et devenaient pour le prélat un revenu très productif.

Les *Comptes de l'archevêché*, déjà cités, nous donnent les chiffres de ces quartières durant la plus grande partie du XIVe siècle; Capian devait quatre grandes conques de froment et cinq d'avoine: « Capellanus Sancti-Saturnini de Capiano debet IIIIor magnas conquas frumenti et quinque auene cum eadem mensura ».

Mais, par suite des *malheurs du temps*, les greniers de l'archevêque se désemplissaient de temps à autre, pour ne pas dire souvent. Ainsi, en 1357, la misère fut telle, que les curés ne payèrent qu'en partie ou pas du tout; celui qui nous occupe est de ceux qui ne payèrent qu'en partie: « ....et inclusis IIIIor conchis frumenti quas dictus capellanus de Capiano solvit *in partem* ».

Voici un compte des « quartières liurees en l'année 1616 à Monseigneur le Cardinal par les Peres Jesuites, comme s'ensuye.

» Sainct-Saturnin de Cappian : x b [oisseaux] froment et XII b. et demy aduoyne. A six liures le boisseau froment, à cinquante sols le boisseau aduoyne » (2).

---

(1) « Je soubsigne, prêtre et vicaire perpetuel de Capian, declare que la fabrique de l'eglise de Capian possède une maison, jardin et terre labourable, le tout de la contenance de deux journaux ou environ, qui s'afferme annuellement la somme de vingt-quatre livres » (Arch. départ. : G. 54 et *passim*).

(2) Arch. départ. : G. 217.

Une « lieue des quartières dues à Monseigneur l'Archeu. de Bourd., pour l'année 1649 » *porte aussi :* « Sainct-Saturnin de Capian, en Benauge : 10 b. froment et 12 bois. et demy aduoyne » (1).

En 1673, ce fut : « x b. froment et XIII b. et demy aduoyne » (2).

Les quartières n'étaient pas les seules charges qui pesaient sur les bénéfices ecclésiastiques; il y avait en outre la dîme papale et l'impôt dit du *trentième.*

Le document suivant, daté de l'an 1362, justifie ce que j'avance.

« Sequuntur taxationes beneficiorum ecclesiasticòrum civita-
» tis et dyocesis Burdegalensis que debent et consueverunt
» solvere *decimam* domino nostro Pape, nec non et *tricesimam*
» per felicis recordationis dominum Clementem Papam VI in-
» dictam; que tricesima annuatim debet exsolvi in festo omnium
» sanctorum, de moneta currente Burdegalensi et in Burdega-
» lesio, illa die sive in dicto festo omnium sanctorum, et ideo
» sequuntur summe debite pro dicta tricesima de anno domini
» mill°. CCC° sexag°. sec° et recepte per me Johannem de Crota,
» presbiterum, exinde facte cui comissa fuit dicta tricesima
» ejusdem anni levanda.

» In archipresbiteratu Benaugensi :

» Capellanus de Cappiano debet pro XIV lib. videlicet pro
» *decima* IIII^or lib. X. s. et pro *tricesima* XXX. s. » (3).

Parmi les anciens curés, vicaires perpétuels, j'ai trouvé :

J. Callié, vic. perp., le 8 juin 1627.

Laporte, vic. perp., le 1er mai 1639.

G. Vidal, vic. perp., 25 juillet 1693 — 16 avril 1705.

---

(1) *Arch. historiques de la Gironde*, t. X, p. 440.

(2) *Ibid., ibid., ibid.*

(3) *Ibid.*, t. XXII, p. 10.

Paché, curé, 18 avril 1706 — 25 décembre 1710.
F. Caillavet, curé, 23 octobre 1748 — 16 décembre 1767.
Delpuech, curé, 30 août 1780 — 18 mars 1784.
Causserouge, vic. *loco rectoris*, le 25 mai 1780.
Pellegrin, curé, 14 octobre 1785 — 28 décembre 1790.
Mac-Mahon, vic. *loco rectoris*, le 14 octobre 1785.
Casaux, curé, le 2 mars 1792.

Ils desservaient avec l'église paroissiale les chapelles à pèlerinage de La Vergne (Nostre-Dame de Richi) et de Saint-Loup. La première est en ruines et la seconde a disparu depuis de longues années, sans qu'il en subsiste autre chose que le nom. La terre de Saint-Loup est bordée par le chemin vicinal de Capian à Targon et située au nord du lieu dit de Gaudin.

Baronnie.

C'est seulement vers le dernier tiers du XVI[e] siècle que la paroisse eut, par suite d'un démembrement de fief, une justice particulière; jusque-là, Capian n'avait été qu'une dépendance de la châtellenie de Rions.

Le premier seigneur de Capian paraît avoir été messire Jehan de Chauvin, chevalier, conseiller du Roi en son conseil privé et président en sa Cour de Parlement de Bordeaux. Il laissa une veuve, dame Jehanne de Regnon (elle sortait de la maison noble de Regnon, paroisse de Tabanac) et un fils, messire Jacques de Chauvin, seigneur de la juridiction de Capian (décembre 1588) et de Saguis (*aliàs* Saguys) qui fit partie, en qualité de gentilhomme et de seigneur de Capian, du ban et arrière-ban convoqué à Saint-Seurin de Bordeaux, le 15 juin 1594, sur la demande du Parlement (1).

(1) Arch. départ. : E. 741 et suivants. — *Archives historiques de la Gironde*, t. I, p. 406. — Voir aussi la *Chronique* de Darnal, p. 59.

Messire Charles de Moncuq, écuyer, seigneur de Capian, des maisons nobles de La Mothe et de Bedat, passa le 27 août 1606, avec les habitants de Capian, une transaction par laquelle il fut établi que le fouage se paierait à la Noël et qu'il consisterait désormais en une somme de huit sous et neuf deniers tournois avec un quart de boisseau d'avoine — mesure de Capian — et une seule *géline* (1).

Charles de Moncuq était encore seigneur de Capian en juillet 1611 (2) et avait une fille nommée Jeanne (3).

Un sieur de Chambault, conseiller au Parlement et seigneur de la maison noble de Fabernet, acquit vers 1614 la terre de Capian (4) et ne tarda pas à faire échange de fief avec un sujet de la maison de Luxe appelé Guy, lequel semble avoir été le premier à se qualifier de seigneur-baron de Capian (5).

Il descendait de Jehan de Luxe et de Gabrielle Ysanguier, alliés le 30 mars 1493 (6).

Guy de Luxe, écuyer, avait épousé, par contrat passé

---

(1) Il sortait apparemment du village de Moncuc ou Moncuq, paroisse de Tresses, canton de Carbon-Blanc. — Ces maisons nobles de La Mothe et de Bedat étaient situées dans la paroisse de Langoiran. — Poule; du latin *gallina*, dont la basse latinité avait fait *gelina*. — Arch. départ. : *objets divers*, B. 45.

(2) Arch. communales de Capian.

(3) *Loc. ut suprà.*

(4) Il est possible que ce sieur de Chambault ait épousé l'héritière de Charles de Moncuq. Fabernet était un fief de la paroisse de Langoiran, qui relevait au XIVe siècle de la vicomté de Benauges. Guilhem et Augier de Faubernet en rendirent hommage à Pey de Gresly (Grailly) vicomte de Benauges, le 11 juillet 1308 et le 13 août 1320. (Minutes de Chadirac, notaire).

(5) Protocole de Lafargue, not., fo 409.

(6) Note communiquée par M. Dast de Boisville et extraite par lui des Archives départ. : *Arrêts du Parlement*, B. 35.

au mois de mai 1582, damoiselle Marguerite de Vertueil, fille du seigneur de Feuillas (1).

Ils eurent un fils, Josué de Luxe, qui épousa, le 10 novembre 1619, damoiselle Marie de Saint-Léger, fille de haut et puissant seigneur, messire Jacob de Saint-Léger et de dame Marthe de Burlé (2); et une fille, Jeanne de Luxe, qui s'était alliée, quelques mois auparavant, le 27 juillet 1619, à Eléazar de Jousset, écuyer, seigneur des maisons nobles de Courran (Gourran) et La Tastes de Baurech (3).

Cet Eléazar de Jousset, qui dut mourir sans enfants, puisqu'on retrouve plus tard la maison noble de Gourran parmi les possessions de la famille de Luxe, était fils de Benjamen de Jousset et petit-fils de Louis, seigneur de Gourran, lequel descendait en ligne directe de Jacques Jousset dit Couran (*sic*), qui vivait en 1497, marié avec Perette de Lory (4).

Au mois d'août 1649, le marquis de Lusignan remporta quelques avantages sur le duc d'Epernon qui harcelait la ville de Bordeaux. C'est ainsi que la flotte qu'il commandait réussit à s'emparer du Tourne, près de Langoiran.

« Ayant délogé l'ennemi de son poste, dit l'auteur de l'*Histoire de Bordeaux,* dom Devienne, le marquis de Lusignan détacha le chevalier Thibaut avec trente mousquetaires, pour se saisir de la maison du baron de Lux *(sic),* où il trouva sept fauconneaux et trente-

(1) Protocole du Prat, not. — Il ne sera qualifié de baron de Capian que longtemps après, sur la fin de sa vie.

(2) Protocole de Pujoulx, not.

(3) *Loc. ut suprà.*

(4) Protocole de Laurens, not.

c[illegible] fusils qu'il fit transporter à son bord et revint ain[illegible]out triomphant à Bordeaux » (1).

In[illegible] d'ajouter qu'il s'agit de Gourran. Josué de Luxe, [illegible]n de Capian, marié en secondes noces avec dame Ca[illegible]rine de Lauvergnac qui en devint veuve, en était alo[illegible]le seigneur (2). Le voisinage du duc, seigneur de [illegible]dillac, explique assez la conduite de Josué. Il paraît [illegible]ir eu un fils nommé Jean (3).

Aux d[illegible]uxe, se substituèrent : messire Bernard François de [illegible]stelnau, comte de Peymielau, seigneur-baron de [illegible]oca, Capian et autres lieux (4), puis Joseph de Vince[illegible], vicomte de Cézac, baron de Capian et conseil[illegible]r d[illegible] Roi en son Parlement de Bordeaux, marié ave[illegible]ra[illegible]oise de Mathieu. Il mourut avant 1768 ayant entr[illegible] enfants : Elizabeth, Charles-Mathurin, Louis-[illegible]h et Rose de Vincens (5).

Le 2[illegible]llet de cette même année, ses héritiers firent donne[illegible] commandements par leur Cour de Capian à plus[illegible]habitants de la paroisse, qui, depuis 29 ans, n'ava[illegible]s payé le fouage.

M[illegible]Louis-Marc-Antoine de Lamouroux, écuyer,

([illegible]) [illegible]ome[illegible] p. 330.

[illegible] Arch[illegible]épart. : B. 829. (Communication de M. Dast de Boisville.)

(3) Ar[illegible]ommunales de Capian.

(4) A[illegible] départ. : *Objets divers*, B. 44. — En 1710, un François de Fresc[illegible]s'intitulait co-seigneur de Capian. (V. *infrà*, art. La Chèze).

(5[illegible] *suprà*. — Arch. communales de Capian. — *Almanach historique* de[illegible] *province de Guyenne*, p. 170.

[illegible]ici l'extrait baptistaire de Louis-Joseph :

Loüis-Joseph de Vincens, fils de messire Joseph de Vincens, vicomte de Cézac, baron de Capian et conseiller du Roy au Parlement de Bordeaux, et de dame Françoise de Matthieu, son épouse, naquit le vingt-cinquième de juillet mil sept cens un, dans la maison de Gourran. A été baptizé le vingt-septième dud. mois dans l'église de Capian. Parrin : messire Charles-Mathurin de Vincens, son frère et Marie-Elizabeth de Vincens, sa sœur, demoiselle, sa marrine.

comme mari de dame Elizabeth de Vincens et Jean-Jacques de Raymond de Noret, aussi écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, comme mari de dame Rose de Vincens, tous habitants de la ville de Bordeaux, étaient héritiers de cette seigneurie (1).

Ils la vendirent à messire Jean de Sentuary, écuyer, qui en 1772 est qualifié : ancien procureur général et commandant de l'Isle Bourbon, baron de Capian et seigneur de la maison noble de Gourran (2).

Il mourut douze ans après, le 19 février 1784 (3).

De son mariage avec demoiselle Marie-Catherine Caillon, il eut au moins deux fils et trois filles.

1° N... de Sentuary de Gresson *aliàs* Gressou, officier au 6e régiment de chasseurs à cheval.

2° N... de Sentuary, lieutenant de vaisseau au service des Provinces-Unies (4).

3° Marie-Catherine de Sentuary, mariée à Bordeaux, paroisse Puy-Paulin, le 7 janvier 1767, à messire Louis de Testart, écuyer, fils de messire Abraham de Testart, écuyer, et de feue dame Marguerite-Eliette-Catherine

---

(1) Arch. départ. : *Objets divers*, B. 44.

(2) *Loc. ut suprà.*

(3) Le 19 février mil sept cents quatre-vingt-quatre, est décédé dans sa maison noble de Gourran, âgé d'environ soixante-quinze ans, monsieur Jean de Sentuary, procureur général honnorraire de L'Isle-Bourbon, commandant de ladite isle et seigneur de la baronnie de Capian. Son corps a été inhumé le lendemain.

Témoins : messieurs Peirau, curé et Dufour, vicairé de la paroisse de Langoyran, qui ont signé avec moy :

Signé : Peyrau, curé.
Dufour, vicaire.
Delpuech, curé de Capian.

(Arch. communales de Capian).

(4) Arch. départ. : *Objets divers*, B. 45. — V. le *Militaire de France*, an. 1782.

de Leyritz. Marie-Catherine mourut à Bordeaux, le 24 avril 1783.

4° Michelle de Sentuary, mariée dans la même paroisse, le 28 janvier 1767, à S[r] Nicolas Guesnon de Boneuil, écuyer, intéressé dans les affaires du Roy, fils de feu S[r] Jean-François Guesnon, contrôleur des rentes à l'Hôtel-de-Ville de Paris et de dame Marie-Magdeleine Desbettes.

5° Françoise de Sentuary, mariée dans la même paroisse, le 25 avril 1768, à messire Jacques de Thilorier, conseiller du Roy au Parlement de Bordeaux puis maître des Requêtes, fils de messire Pierre de Thilorier, écuyer, conseiller-secrétaire du Roy et de dame Jeanne Hamelin (1).

De 1786 à la Révolution de 1789, messire Louis-Joseph-Paulin de Sentuary, écuyer, seigneur de Gourran, officier au régiment des Ardennes, puis attaché au service du Roy pour les troupes de l'Ile-Bourbon, fut baron de Capian (2).

La Cour seigneuriale tint sa dernière audience le 29 avril 1790, M[e] François Coycault étant juge (3).

Suau. — Cette maison noble, située sur la limite des paroisses de Villenave et de Capian ayant été restaurée depuis peu, n'offre presque aucun caractère archéologique; il n'a subsisté de l'ancien manoir que deux tours circulaires, qui accusent la fin du xvi[e] siècle.

Le nom de Suau vient, s'il ne l'a pas donné, de celui de ses premiers seigneurs. En juin 1687, une terre de

---

(1) Note due à l'obligeance de M. Dast de Boisville.
(2) Arch. départ. : *Objets divers*, B. 45.
(3) *Loc. ut suprà.*

Jean La Ville confrontait au levant au fief de M. de Suau (1).

Ce bien passa dans le premier tiers du siècle suivant au sieur Popp, bourgeois et négociant de Bordeaux (2). Clément-Joseph Popp, aussi bourgeois et négociant de Bordeaux, se qualifiait sieur de Suau en août 1760 (3).

Il aliéna ce bien à un sieur Sarrau, dont la fille épousa M. La Claverie; une terre de B. La Ville confrontait, en mai 1771, au fief du sieur Sarrau (4).

A la mort de son père, Jeanne Sarrau hérita de ce bien, qui, dès lors, prit le nom de ses nouveaux maîtres. C'est en effet sous celui de La Claverie, que la propriété de Suau est indiquée dans les nouvelles cartes et particulièrement dans celle de l'Etat-Major. Jeanne Sarrau y mourut le 19 octobre 1792, âgée de 46 ans; elle fut ensevelie le lendemain dans l'église de Capian (5).

En 1815, M. Alexis-Guilhaume Ménoire, ancien capitaine au corps royal du génie, en était acquéreur; Eléonore-Catherine, sa sœur, ayant épousé M. Joseph Fenwick, hérita de Suau et l'abandonna à son fils unique, M. Franco-Colombus Fenwick, consul des Etats-Unis d'Amérique à Nantes, qui la vendit à M. Jean Guénant, receveur principal des domaines à l'île de la Réunion. Son fils, M. Joseph Guénant, ancien vice-

---

(1) Papiers de M. La Ville à Fauchey, commune de Soulignac. — Le nom de Suau appartenait en outre à une famille établie en Périgord, qui, pendant les xvii[e] et xviii[e] siècles, conserva sans interruption la charge de vice-sénéchal de Sarlat. (*Armorial du Périgord*, par A. de Froidefond, t. II, p. 133; v. aussi Arch. départ. : série C. 3334).

(2) Arch. départ. : série H. 859.

(3) Arch. départ. : *Objets divers*, B. 44.

(4) Papiers de M. La Ville, à Fauchey.

(5) Arch. communales de Capian.

président de la Société d'Agriculture, époux de Mlle de Filhol, détient actuellement ce gros domaine (1).

MAURIN (Pt.) — La maison noble du Pt Maurin est bâtie sur un mamelon boisé, formé par la section de deux ruisseaux. Elle est située à près d'un kilomètre de l'église paroissiale et n'a rien qui la distingue des maisons bourgeoises ordinaires.

Parmi les nobles de Guyenne rassemblés à Morlaas par Phébus, comte de Foix, se trouvait le seigneur de Maurin, *lo senher de Maurin* (2).

M. Me Paul de Caillavet, avocat en la Cour, en était seigneur en 1742 et avait un frère, Me François Caillavet, docteur en théologie et curé de Capian.

Le fils de M. Paul de Caillavet épousa dame de Rozier de Terrefort (3); la sœur de ce dernier, Jeanne-Joséphine Caillavet, était née à Maurin le 25 août 1789. Son parrain fut Me Mathieu Gueynet, procureur du Roy en la Prévôté d'Entre-deux-Mers; sa marraine, Jeanne Caillavet. Suivent, dans l'acte baptistaire, les signatures des témoins : Caillavet, père; de Fresquet de Riboutеau; Gueynet, fils (?); Pellegrin, curé (4).

La propriété de Maurin, appelée Caillavet sur les cartes modernes, appartient aujourd'hui à M. Armand Caillavet.

LA CHÈZE. — L'ancienne maison noble de La Chèze, située à 1,200 mètres, au moins, au nord-ouest du bourg de Capian, a été construite au XVIe siècle par un

(1) Papiers de M. J. Guénant.
(2) *Arch. historiques de la Gironde*, t. XII, p. 156.
(3) Arch. départ. : H. 847. — *Ibid.*, *Objets divers*, B. 44 et 45.
(4) Arch. communales de Capian.

gentilhomme du même nom. Elle se compose aujourd'hui de plusieurs corps de bâtiments groupés en forme d'S, qui se rattachent à trois époques distinctes : XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ; c'est surtout sur la face occidentale qu'on peut apercevoir des restes de la première : une tour circulaire, qui porte à hauteur d'homme un *marmouset* d'un faire on ne peut plus naïf, des avant-corps inclinés, ainsi qu'un reste d'échauguettes.... qui ont bien perdu de leur *caractère agressif*, ont seuls persisté. Sur la face opposée, on distingue aussi dans le mur une arcature de porche qui se rapporte parfaitement au XVIe siècle. Tout à côté se trouve une assez belle entrée du XVIIe, auprès de laquelle gît un gros bloc de pierre, taillé en cartouche genre Louis XV, sur lequel est sculpté un écu armorié en bannière, surmonté d'un casque taré de deux tiers, de l'extrémité duquel partent de grands panaches et des lambrequins contournés. Quoique l'écu soit passablement fruste j'ai pu lire : *burelé d'argent et de...., de neuf pièces*. Le dernier émail est indéchiffrable.

Le contre-sceau de Bernard de Rions, qui vivait au commencement du XIIIe siècle et qui eut avec Capian des rapports trop directs — nous aurons l'occasion d'en parler — porte aussi un écu *burelé de neuf pièces*. Naturellement, les émaux n'y sont pas indiqués, puisque les guillochis qui servent à les faire reconnaître n'ont été mis en usage que bien plus tard, dans la seconde moitié du XVIe siècle.

L'accès d'un autre corps de bâtiment qui s'avance vers l'est et qui se rattache par une extrémité aux précédents, est facilité par une autre porte des plus ouvragées qui date de 1760 : ce millésime est inscrit sur le fronton. Une très grande fenêtre, à croisée de pierre, éclaire l'intérieur de ce dernier logis. Dans la cour qui

fait face aux divers objets que je viens de décrire, se trouve un beau puits du siècle dernier, à margelle renflée sur plan circulaire, qui porte un écu non gravé.

A la fin du XVI[e] siècle, ce fief appartenait à noble Joseph de La Chèze, vivant encore en 1628, ayant un fils nommé Jehan, greffier au bureau des finances de Guyenne. Celui-ci s'était allié à damoiselle Suzanne de Lauvergnac (1). M[e] Jehan mourut vers 1649, laissant au moins deux enfants : Bernard et Jeanne (2).

Le fief de La Chèze passa à M. M[e] Blaise de Fresquet, avocat au Parlement, par son mariage avec demoiselle Elizabeth de La Chèze, fille de M. M[e] Bernard de La Chèze, huissier. La bénédiction nuptiale se fit dans l'église paroissiale de Capian, le 19 novembre 1675 (3). Ils ne vivaient plus en 1725, puisque les seuls person-

---

(1) Arch. communales de Capian.

(2) *Ibid.* — Il se pourrait bien qu'il soit question de lui dans les *Mouvemens de Bourdeaux*, p. 122 et 365 de la première et unique édition. Après la scène de cruauté que les Epernonistes donnèrent à Camblanes, en brûlant l'église et la population qui s'y était réfugiée « le Parlement » s'estans assemblé extraordinairement le premier iour de may, il ordonna » que ce mesme iour les bourgeois et habitans de la ville chefs de maison, » jureroient, devant les Commissaires qui seroient députez, après la messe » en l'église métropolitaine, de bien et fidellement servir le Roi en l'occa- » sion lors présente, et d'employer leurs vies et leurs biens pour la def- » fense de la ville, et que ceux qui ne pourroient faire le serment ce » jour-là, le feroient chascun en sa paroisse dans trois iours, par-devant » un commissaire qui seroit nommé à cet effet... pour l'exécution duquel » arrest, furent nommés pour...... l'église Saint-Michel : *le sieur de* » *Lachese* ».

Quelques mois après, les troupes royales commandées par le marquis de Saulvebeuf, allèrent assaillir Podensac, défendu par les fidèles du duc d'Epernon ; la ville fut prise et les Epernonistes mis en fuite. Ce ne fut pas sans dommage du côté du marquis de Saulvebeuf « les sieurs *de La* » *Chèze, gentilhomme*, fut tué et Gaston Thibaut blessé dans cette attaque, » ayans rendu tous deux des preuves de leur générosité ».

(3) Arch. communales de Capian.

nages nobles habitant cette même année la paroisse de Capian, se trouvent être les sieurs François, Bernard et Toussaint Fresquet (1). Je ne sais rien sur ce dernier, je suppose toutefois qu'il était frère de Bernard et de François. Bernard de Fresquet fonda la branche dite de Ribouteau et François (?) celle de Mouels ou Moueys. Ce dernier eut de Jeanne Platon de Martel une fille nommée Pétronille qui naquit le 18 décembre 1710 (2).

Bernard de Fresquet, écuyer, sieur de Ribouteau et avocat en la Cour, eut deux enfants : Raymond Nonat de Fresquet, écuyer, sieur de Ribouteau, sur lequel nous reviendons et Thoinette-Sophie (3).

Messire François-Joseph de Fresquet, écuyer, seigneur de La Chèze, devint tuteur, en 1759, des enfants mineurs de Raymond Nonat de Fresquet, écuyer, sieur de Ribouteau (4). Allié à dame Thoinette Demptos, marraine de Thoinette-Sophie, messire François-Joseph

---

(1) Arch. départ. : *Capitations de la noblesse*, C. 2712.

(2) L'an 1710 et le 25e décembre a esté baptissée Pétrounille de Fresquet, fille légitime de François de Fresquet, écuier et con-seigneur de Capian et de Jeane Platon de Martel. Parin, Charles Platon de Martel, jeuge de Rausan, habitant de ladite paroisse de Eloye de Bourdeaux. Ladite fille est née le 18e dudit mois, présents Jaques de Bousquet, secraitaire du roy et Léonard du Bernet habitans et bourgoies de Bourdeaux, lesquels ount signé avec moy.

Bousquet.	De Fresqet, marene.
Martel, parin.	De Fresquet, père.
Du Bernet, présent.	De Bousquet, présent.
	Paché, curé.

(Arch. communales de Capian).

(3) Arch. départ. : *Objets divers*, B. 44. L'habitation de Moueys se trouve à l'extrémité nord-ouest de la commune. On y remarque, encastré dans un mur, des chapiteaux ayant appartenu à l'église abbatiale de La Sauve-Majeure.

(4) *Ibid., ibid., ibid.*

en devint veuf sans qu'elle lui laissât d'héritiers; il mourut le 23 août 1783 (1). Il adopta ses pupilles et leur fit don par testament de sa maison noble de La Chèze, après avoir été parrain, avec Jean-Baptiste de Fresquet, écuyer, docteur en théologie et curé de Vendays en Médoc, de presque tous les enfants de Raymond. Celui-ci s'était marié avec Marie-Périne-Angélique de Fresquet, très probablement petite-fille de François de Fresquet, écuyer, co-seigneur de Capian, qui vivait en 1725.

Il eut entr'autres enfants :

1° Messire Jean-Baptiste de Fresquet, né le 23 août 1778 (2). Il est parrain de son frère Jean-Baptiste-Joseph, en 1784 et de Maurice-Jean-Baptiste-Félix, en 1788.

2° Anne de Fresquet, née le 25 mai 1780, morte le 14 avril 1781 (3).

---

(1) Arch. communales de Capian.

(2) Le 23 aoust 1778, naquit et fut baptizé le lendemain, messire Jean-Baptiste de Fresquet, fils légitime de messire Raymond Nonat de Fresquet, écuyer et de madame Marie-Périne-Angélique de Fresquet son épouse et a été son parrin messire Jean-Baptiste de Fresquet, représenté par messire François-Joseph de Fresquet et sa marraine : Mlle Louise de Fresquet.

Signé : FRESQUET de RIBOUTEAU.

De FRESQUET. FRESQUET.

(Arch. communales de Capian).

(3) Le 25 mai 1780 naquit et fut baptizée le 29 du même mois, Anne Fresquet, fille légitime de Raimond Nonat de Fresquet et de Marie-Périne-Angélique de Fresquet. Son parrin a été François-Joseph de Fresquet et sa marene Anne-Seconde du Mat, qui ont signé avec moy.

FRESQUET, parin. Anne-Seconde du MAT, marene.
FRESQUET de RIBOUTEAU père.
FRESQUET de MOUELS. DAVID.
Du MAT. CAUSSEROUGE, vicaire.

Est morte à La Chaize, le 14 avril 1781, âgée d'environ dix mois, Anne Fresquet, etc., etc.

(Archives communales de Capian).

3. Appollonie de Fresquet, née le 26 mars 1782. Marraine de son frère Maurice, en 1788 (1).

4° Messire Jean-Baptiste-Joseph de Fresquet de La Chèze, né le 18 mars 1784 (2).

5° Messire Maurice-Jean-Baptiste-Félix de Fresquet de Ribouteau, né le 8 juillet 1788 (3).

6° Messire Léonard Léon de Fresquet de Ribouteau, né le 6 juillet 1790, mort le 1er janvier 1792 (4).

---

(1) Baptisée à La Chaize le 27 du mois de mars 1782 et née de la veille, Appollonie de Fresquet, fille légitime de messire Raymond Nonat de Fresquet, écuyer et de dame Marie-Peyrine-Angélique de Fresquet. A été son parin Sr Raymond Demptos, représenté par messire François-Joseph de Fresquet et sa marainc demoiselle Appollonie de Grenier, marene.

Signé : Fresquet, représentant le parein.
Appollonie de Grenier, marene.

(Arch. communales de Capian).

(2) Le 18 mars 1784 est né et a été baptisé le lendemain Jean-Baptiste-Joseph de Fresquet de La Chaize, fils légitime de Sr Raymond Nonat de Fresquet, écuyer, sieur de La Chaize et de dame Marie-Périne-Angélique de Fresquet. A esté son parrain le Sr Jean-Baptiste de Fresquet, écuyer, docteur en théologie et curé de la parroisse de Vandais en Bas-Médoc et représenté par Jean-Baptiste de Fresquet et sa marrene, demoiselle Louize de Grenier, représentée par demoiselle Louise de Fresquet, habitante de la paroisse du Tournes, etc.

Signé : De Fresquet, père.
Louise de Fresquet. Seconde Dumat.
Delpuech, curé. Anne-Pauline Dumat.

(Arch. communales de Capian).

(3) Messire Maurice-Jean-Baptiste-Félix de Fresquet de Ribouteau, fils légitime de messire Raymond Nonat de Fresquet de Ribouteau, écuyer et de dame Angélique-Périne de Fresquet, né le 8e juillet 1788. A été baptisé le même jour dans seste église. Son parrain a été messire Maurice de Tiverny, son grand-oncle, représenté par messire Jean-Baptiste de Fresquet, son frère aîné et sa marraine a été demoiselle Appollonie de Fresquet, sa sœur, qui ont déclaré ne sçavoir signer. En foi de quoy :

De Fresquet de Ribouteau.
(Arch. communales de Capian). Pellegrin, curé.

(4) Messire Léonard-Léon de Fresquet de Ribouteau, fils légitime de

7° Pétronille-Marie-Félicie de Fresquet, baptisée le 27 septembre 1792 (1).

Il y avait en Bordelais une autre branche ou d'autres branches de La Chèze, dont les membres ont occupé de grandes terres et de hauts emplois.

Léonard de La Chèze, conseiller au Parlement, qui fut député par cette assemblée, en décembre 1615, pour présenter au roi ses « remontrances » (2).

Messire Anthoine de La Chèze, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller à la Grand'Chambre de la Cour du Parlement de Bordeaux, conseiller du Roi en ses Conseils, baron d'Ambès et vicomte de la Menaude, rendit en 1669, devant les Présidents-Trésoriers de France, l'hommage dû pour ces mêmes terres. Louis XIV, par lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye, venait d'ériger en vicomté la baronnie de La Menaude (3). D'autre part, O'Gilvy donne les noms de plusieurs sujets de cette même famille, et entr'autres, ceux de Jean de La Chèze, jurat de Bordeaux en 1681 (4) et de François de La Chèze, chevalier, conseiller du Roi

---

messire Raymond Nonat de Fresquet de Ribouteau et de dame Marie-Angélique de Fresquet, né le 6° juillet 1790.

Sieur Léon Fresquet, fils légitime de Sr Raymond Nonnat Fresquet et de dame Perrine-Angélique Fresquet, mort le 1er janvier 1792 et inhumé dans le cimetière le lendemain, âgé d'environ 2 ans.

(Arch. communales de Capian).

(1) Baptême de Pétronille-Marie-Félicie Fresquet, fille de Raymond Nonnat Fresquet et de dame Angélique Fresquet, le 27 septembre 1792.

(Arch. communales de Capian).

(2) *Histoire du Parlement de Bordeaux* par Boscheron des Portes. Lefebvre, 1878, t. I, p. 387 et *passim*.

(3) Arch. départ. : *Hommages*, C. 2329.

(4) *Nobil. de Guyenne et de Gascogne*, t. I, p. 145.

en ses Conseils, juge et grand-voyer de ses domaines en la généralité de Guyenne, Président-Trésorier de France, général des finances et commissaire député pour la réception des foi et hommages. Il vivait en 1680 (1).

Le comte de La Chèze, nommé lieutenant-général des du roi en 1747 (2).

En 1777, un sieur Descourgeats de La Chèze, ancien officier d'infanterie, était membre de l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Bordeaux (3).

Galleteau. — Cette maison noble, située à près d'un kilomètre à l'est de celle de La Chèze, appartint pendant tout le xvii[e] siècle à la famille Galatheau ou de Galleteau, qui a donné plusieurs avocats au Parlement.

M[e] Hélies Galatheau, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, en était seigneur en 1614 (4).

Son fils (?) Messire Jacques de Galatheau, écuyer, sieur du Biac, résidant ordinairement à Bordeaux, eut de dame Marie de Grenier, son épouse, une fille qui naquit à Galleteau, le 14 avril 1690. Son parrain fut Pierre du Bosc; sa marraine, Suzanne de Galatheau, dame d'Artolée (*sic*) (5).

A la fin du siècle suivant, en 1777, ce fief avait changé de maître, car je lis dans un registre de la Cour Ordinaire de Capian, une requête ainsi conçue :

---

(1) *Ibid.*, *ibid.*, p. 466.

(2) *Etat militaire de France*, pour l'année 1782.

(3) *Etrennes Bourdeloises ou callendrier raisonné du Palais*, pour l'année commune 1777.

(4) Arch. départ. : H. 853, f° 57.

(5) Arch. communales de Capian. — En 1725, les Galatheau habitaient à Bordeaux, rue des Aires et place Saint-André; ils étaient taxés comme nobles dans les rôles de capitations (Arch. départ. : C. 2712).

« A M. le juge de Capian,

» Supplie humblement, Jean-Anthoine Blanc, con-
» seiller du Roi, son lieutenant en la maîtrise particu-
» lière des eaux et forests de Guienne, et propriétaire
» de la maison noble de Galleteau... disant que malgrès
» qu'il n'ait rien négligé pour se faire aimer des parrois-
» siens de Capian, il a dans cette paroisse des ennemis
» qui cherchent à lui faire toute sorte de maux.... Le
» suppliant est à Bordeaux où le retiennent les devoirs
» de sa charge et il apprend que des *quidam,* que la
» douceur aigrit et que la bonté enhardit à faire le
» mal, sont venus pendant la nuit du huit au neuf
» décembre courant (1777) chez le suppliant, dans une
» allée de peupliers attenant la maison noble de Gala-
» teau, et en ont coupé presque tous les arbres qui
» étoient de la plus belle venue et faisoient l'un des
» plus beaux ornements de ladite maison... il se trouve
» obligé de recourir à la justice, etc., etc. ».

Les coupables ne furent pas retrouvés (1).

Cette vieille habitation a disparu pour faire place à celle qui existe actuellement. Il semble qu'on y a voulu singer, systématiquement, les beautés du style ogival.

RAMONDON. — Le château de Ramondon, appelé aussi de Monlun, a été bâti sur les ruines d'un vieux logis entouré de douves et flanqué de tours. Dans les démolitions, on trouva sur un dessus de porte, un petit écu en cuivre, perdu depuis, et qu'on m'a dit être aux armes du comte de Guislain, propriétaire de ce fief, dans le cours du siècle dernier. On mit aussi à jour, à peu de distance, des squelettes enfouis sans ordre, des

(1) Arch. départ. : *Objets divers,* B. 44.

casques, des armes et quelques boulets de couleuvrines, indices d'un sanglant combat.

Il semble certain que Ramondon fut possédé par les de Monlun, bien avant le XIV[e] siècle, mais comme les documents positifs manquent, il m'est impossible d'établir d'une manière certaine ce qui n'est qu'une simple probabilité.

Ce fief relevait du roi d'Angleterre. En 1363, le prince de Galles reçut l'hommage d'*Isambert de Molon, chivalier,* et celui d'un voisin de ce dernier, Bernard de Bedat, également chevalier (1).

Peu après, au mois de janvier 1387/88, Pey de Mathan, fils de Jean de Mathan, de la paroisse de Villenave, vendit à Peyronne du Puch, femme de Ramon de Monlun, ainsi qu'à Blanche d'Arbenat, femme de Pey de Monlun de la paroisse de Capian, quelques pièces de terre, de prés et de vignes, au lieu dit de La Barade (2).

Au commencement du XVI[e] siècle, un de leurs descendants s'appelait Arnault de Monlung. Pierre-Clément de Monlun, capitaine de marine et marié à Marie Boisseau, eut un fils, Jean de Monlun, qui fut baptisé le 12 mai 1611 dans l'église paroissiale (3).

---

(1) J. Delpit, *Collection générale des documents français qui sont en Angleterre*. Paris, 1847, t. I, p. 89, n[os] 28 et 32.

(2) « Conoguda causa sia que cum Pey de Mathan, qui demora en la
» parropia de Vilanoua, filh de Johan de Mathan, per sa bona voluntat...
» per sous hers e per son ordenh... a bendut a Perrona deu Puch, molher
» de Ramon de Monleun, demoranta en la parropia de Capian e a Blanqua
» d'Arbenat, molher de Pey de Monleun... deu treus de terra, de prat e
» de vinha ab totz lurs appertonementz qua es tot en la parropia de Capian
» au loc apperat a la Barada....

» Actum fuit, millesimo tressentesimo (*sic*) octuagesimo septimo et...
» (effacé) mensis januarii ».

(Arch départ. : H., cartons O. S. B).

(3) Le douzième du moys de may 1611, a esté baptizé en l'église de

Pierre de Monlun mourut peu de temps avant 1636 (1), son fils exerçant la profession de praticien près la Cour Ordinaire de Capian (2). Dès le premier tiers du XVIII[e] siècle, le château de Ramondon passa au comte de Guislain. En 1793, disent les habitants du pays, un nommé Caillavet se chargea de le rendre inhabitable, comme si les monuments avaient quelque chose de commun avec les constitutions d'Etat !

M. de Filhol en acheta les ruines en 1849 pour édifier celui que l'on peut voir aujourd'hui.

CURTON. — Il y avait dans la paroisse quelques terres mouvant en fief du château de Curton qui, en grande partie, furent inféodées en faveur de quelques habitants de la paroisse. En 1515, une terre du fief d'Artolée, appelée Lypence, confrontait aux fiefs du Sieur de Rions, alors seigneur de Capian, et de Monsieur de Curton (3).

Les vassaux des seigneurs de Curton étaient, à la fin du XVII[e] siècle, le sieur du Fau (4); vers 1735, un sieur du Mas, puis sa veuve Hélène d'Abadie, le sieur Blanc et la demoiselle Pellé (5).

Cappian, Jehan de Monlun, fils de Clément de Monlun, cappitaine de maryne et de Marye Boisseau, ses père et mère. Son parein a esté Jehan de La Chèze, fils de M. de La Chèze, greffier es finances de Guienne et merine, demoiselle Jehanne de Moncuq, fille de noble Charles de Moncuq, escuyer, sieur des maisons nobles de La Mothe, Bedat, Cappian et autres places.

Signé : De LA CHÈZE.

J. du TAUSIN. Jeanne de MONCUQ.

Jehan de LA CHÈZE, greffier au bureau des finances de Guienne.

(Arch. communales de Capian).

(1) Arch. départ. : H. 853, f° 376.

(2) *Ibid.*, *ibid.*, *ibid.*, f. 409.

(3) Arch. départ. : H. 849.

(4) *Ibid.*, *ibid.*, 859.

(5) *Ibid.*, *ibid.*, *ibid.*

Othon de la Roque, écuyer, de Rions, bailla à fief le 30 juillet 1353, en faveur de Jean du Mas, de la paroisse de Capian, une terre sise à Boaut, susdite paroisse (1). Aucun lieu-dit ne rappelle ce nom, sauf Arbalot. La particule *ar* ajoutée au corps du mot (2) et les deux dernières syllabes transposées de façon à donner *Arbauot*, il restera, une fois l'*u* transformé en liquide, le nom actuel *Arbalot.*

DIMES INFÉODÉES. — Au XIV[e] siècle, plusieurs personnages de Bordeaux et des environs levaient des dîmes inféodées dans l'étendue de la paroisse. Comme on a trop souvent discouru sur l'origine et la nature de ces dîmes pour que j'aie besoin d'y revenir, je me contenterai d'indiquer le nom de leurs possesseurs et le chiffre des cens ou quartières que ceux-ci payaient à l'archevêché.

En 1339, Boson de la Trêne, damoiseau, paya vingt-cinq sous bordelais pour les petites dîmes qu'il avait dans les paroisses de Camarsac et de Capian et pour d'autres plus importantes dans les paroisses de Baurech et de Fargues, « Boso de Trena, domicellus, soluit, pro » censu tertie partis majoris decime de Bauregio et pro » medietate majoris decime de Fargis, et pro minutis

---

(1) *Arch. historiques de la Gironde*, t. VII, p. 241.

(2) En Bordelais comme en Périgord et en Limousin la particule *ar* se place très souvent, dans le langage populaire, devant certains mots et particulièrement devant les noms de lieux qui commencent par un *r*. Ainsi, on écrivait et on dit encore dans ces provinces *Arribeyrac* pour Ribérac, chef-lieu d'arrondissement du département de la Dordogne. Dans certains titres du XIII[e] siècle, je lis : *el poder d'Arrions*, pour la juridiction de Rions. (Arch. départ. : H., cartons O. S. B).

» decimis quas habet in parrochiis de Camarssaco et » de Capiano, XXV. s. Burd. » (1).

On retrouve le même nom entre les années 1360 et 1371 : « Boso de Trena, predictus, debet pro minutis » decimis quas habet in parrochiis de Camarssac et de » Capian, VIII. s. Burd. » (2).

Raymond de Pogeton et deux membres de la famille d'Alhan, le premier, paroissien de Carignan, et les autres, riches bourgeois de Bordeaux, levaient aussi des dîmes dans la même paroisse.

« Raymundus de Pogeton debet pro tertia parte » decime de Capian : III, solidos Burdeg. » (3).

« Bernardus d'Alhan, senior, ciuis Burdeg., et Amal- » uinus d'Alhan debent pro decimis quas habent in » parr. d'Artigues et de Capian : XIII, solidos Bur- » deg. » (4).

En 1378, les Pogeton et les d'Alhan eurent à payer les arrérages de cens des dix-sept années précédentes. « Raymondus de Pogeton debet pro tertia parte decime » de Capiano, de XVII annis : III, solidos Burdega- » lenses pro anno, qui valent LI. solid. » (5).

« Bernardus d'Alhan, senior, ciuis Burd., et Amal- » uinus d'Alhan debent pro decimis quas habent in » parrochiis d'Artigiis et de Capiano, de XVII annis, » XIII, solid., pro anno, qui valentXI, lib. XII, d. » (6).

Il paraîtrait, d'après quelques notes informes, que

---

(1) *Arch. historiques de la Gironde*, t. XXI, p. 42.

(2) *Ibid.*, *ibid.*, p. 565.

(3) *Ibid.*, *ibid.*, p. 566. — V. aussi t. XXII, p. 119.

(4) *Ibid.*, t. XXI, p. 567 et XXII, p. 175. — V. pour les d'Alhan, *Bordeaux vers 1450*, par Leo Drouyn. Une rue de cette ville portait leur nom.

(5) *Arch. historiques de la Gironde*, t. XXII, p. 273.

(6) *Ibid.*, *ibid.*, p. 274.

ces dîmes avaient été concédées par les collateurs de la cure; quant à celles dont nous allons nous occuper, elles auraient été abandonnées par les religieux de Sainte-Anne d'Artolée en reconnaissance de services rendus.

En 1357, Guilhaume de Fabernet, damoiseau et seigneur de la maison noble de ce nom, en Langoiran, devait (d'imposition) 10 sous de la monnaie de Bordeaux, pour les dîmes inféodées qu'il avait dans la paroisse de Saint-Hilaire (de Paillet), ainsi qu'au lieu de Pomas, paroisse de Capian. « Guillelmus de Fauer» net, domicellus, debet pro decima quam habet in parr. » Sancti-Hilarii et de Pomas qui locus est in parr. de » Capian, X, solid. Burd. » (1).

Ce lieu de Pomas, dont le nom s'est entièrement perdu — on ne le retrouve plus dès le xvi[e] siècle — est situé à l'extrémité sud-ouest de la paroisse.

Semblablement à la terre de la Barade qu'il touche au midi, il est assis à la fois sur les paroisses de Paillet (parr. Sancti Hilarii) et de Capian.

En 1378, ce même seigneur de Fabernet, qui avait des alleus dans Lestiac, Langoiran et Saint-Hilaire de Paillet, *que condam* (sic) *fuerunt Petri de Castelda,* qui autrefois appartenaient à Pierre de Castelda, paya cette fois XII sous pour les dîmes de ces alleus et pour celles de Pomas, paroisse de Saint-Hilaire et de Capian (2).

En 1367, deux autres seigneurs y levaient aussi des dîmes; c'étaient Raymond de Blasin et Gaillard de Tastes. Ils ne payaient, le premier, que six sous; le

(1) *Ibid.*, t. XXI, p. 563.
(2) *Ibid.*, t. XXII, p. 238.

second, deux. Gaillard de Tastes mourut quelques années après, puisqu'on lit à la date du 5 mai 1378 (page 270 du tome XXII des *Archives historiques*) : « Heredes Gailhardi de Tasta, domicelli, debent pro » decima quam tenent apud Pomas, et in parr. de » Logoyrano, loco vocato a Forenxs, de duobus annis, » II, s., pro anno qui valent IIII, solidos » (1).

Les héritiers de Gailhard de Tastes, damoiseau, doivent pour les dîmes qu'ils possèdent à Pomas et dans la paroisse de Langoiran, au lieu appelé à Forenxs, deux années de cens, à raison de deux sous par an, ce qui fait quatre sous.

Prieuré d'Artolée.

Le hameau de Sainte-Anne d'Artolée est assis sur la pente latérale d'un promontoire assez abrupt, qui s'allonge entre deux ruisseaux, à l'extrémité sud-ouest de la commune de Capian. Les deux ou trois maisons qu'on y voit ont été bâties au commencement de ce siècle avec les ruines de l'ancien prieuré qui, sous la révolution, avait été vendu comme bien national. La chapelle et le cloître furent exploités à la façon de l'église abbatiale de La Sauve, c'est-à-dire comme une véritable carrière à matériaux. Aussi, ne trouve-t-on plus sur leur emplacement, situé à cent mètres à l'ouest des bâtiments actuels et le long du vieux chemin qui conduit de La Molle à Suau, qu'un sol tourmenté, avec des trous et des amas de terres qui n'ont conservé aucune forme des édifices d'autrefois.

D'après un mémoire adressé en 1730 au Parlement

---

(1) *Ibid.*, *ibid.*, p. 270.

de Bordeaux par les jésuites de la Madeleine, nous savons qu'à cette date la chapelle de Sainte-Anne était déjà bien délabrée (1).

D'autre part, le géographe Belleyme donne à cet édifice une petite croix renversée qui signifie qu'il était déjà ruiné à l'époque où fut dressée sous ses ordres la belle carte qui porte son nom. Aussi, ne pouvons-nous que répéter avec l'abbé Cirot de La Ville, qu'il y avait à cet endroit un cloître et une chapelle munie de voûtes, entourés d'un grand nombre de tombeaux, preuve que c'était un lieu de dévotion avec droit de sépulture (2).

D'après les précieuses archives de l'abbaye de La Sauve-Majeure, nous savons qu'à la fin du XII[e] siècle Artolée était depuis de longues années une maison religieuse placée sous le vocable de sainte Anne — prioratus Sanctæ-Annæ de Artoleya — et possédée par les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, établis à Bellefonds, diocèse de Bazas. Assurés du nécessaire pour le temporel, dit l'abbé Cirot de La Ville en parlant de ces chanoines, ils firent des progrès dans la sainteté et présentèrent le spectacle édifiant d'une communauté fervente, tant que la tranquillité publique et la piété des populations qui les environnaient ne furent pas altérées. Mais dans la suite, les troubles politiques, les guerres dont cette contrée fut le théâtre, les firent tellement déchoir de leur fortune et de leur vertu, que, pour se relever, ils résolurent de se donner, eux et leurs biens, à l'abbaye de la Grande-Sauve » (3).

---

(1) Arch. départ. : H. Cartons O. S. B.

(2) *Histoire de la Grande-Sauve*, t. II, p. 372.

(3) *Ibid.*, *ibid.*, p. 116.

Ils se joignirent donc aux religieux de cette maison vers l'an 1186 (1). On leur donna un prieur à la place de celui qu'ils avaient, Elie, lequel, disent les textes, avait de lui-même donné sa démission. En 1190, le pape Clément III et Richard d'Angleterre ratifièrent le traité fait avec La Sauve par les chanoines réguliers et l'évêque de Bazas, Gaillard de Mota, le confirma sans réserve (2).

---

(1) Eodem anno (1186) subjecit [Gaillardus de Mota, episcopus Vasatensis], canonicos regulares Belli-Fontis, Silvæ-Majoris monasterio. (*Gallia Christiana*, ecclesia Vasatens.; v° Gaillardus de Mota, episcopus).

(2) Anno vero 1190, Clemens papa III, et Richardus Angliæ rex Aquitaniæ dux, decretum quo Elias prior, et alii Belli-Fontis canonici se suaque Silvæ-Majori, laudante Gaillardo Vasatensi episcopo dederant, auctoritate sua roborarunt. Habemus litteras hujus episcopi quibus domum illam canonicorum Silvæ-Majori subjicit ; *quæ notis temporis carent. (Loc. ut supra).*

Voici le texte de cette charte, qu'on trouve dans le *Grand Cartulaire de la Sauve*, au verso du folio CXII.

« Ailardus dei gratia Vasatensis episcopus uuiversis fidelibus has » litteras inspecturis, salutem. Quoniam ea quæ ad dirigendum statum » ecclesiarum et amore religionis cultum propagandum, a quibuslibet, et » maxime ab ecclesiasticis personis ecclesiarumque prælatis in perpetuum » statuuntur, ut majori debeant imposterum firmitatis robore convales- » cere, scriptis commendanda autenticis, posterorum memoriæ, præsentis » scripti significatione transmittere decrevimus, quod cum domus de » Bello-Fonte, quæ olim tempore tranquillitatis, et hominum pietate in » gente a canonicis regularibus constructa in temporalibus et spiritua- » libus satis profecerat, tandem perturbato tempore statu, et ipsa in » utrisque a suo statu pariter vacillare videbatur, Helyas prior ipsius » domus, et ceteri omnes concanonici ejus et conversi, ne de toto statu » suo crebrescentibus malis per incrementa temporum ad deteriora peni- » tus declinarent, sibi consultius in posterum providentes ob cultum reli- » gionis arctiorem profitendum, semetipsos, *et domum eandem de Bello-* » *Fonte cum omnibus pertinentiis suis, domosquoque de Artholea, de* » *Monte-Lauri* in Burdegalensi dyocesi sitas monasterio Silvæ-Majoris » solemniter et plenarie contulerunt, subdentes se regimini, et præceptis » abbatis, et fratrum monasterii ejusdem, ipsamque domum eis continuo » tradiderunt per monachos ordinandam; priore ejusdem domus de » assensu omnium prioratui suo renonciante, et monacho quodam Silvæ-

Depuis lors, ses prieurs eurent à payer chaque année à l'abbé de La Sauve des impositions assez onéreuses dont certaines ont beaucoup de rapports avec les rentes dues par les tenanciers de terres. Ils étaient astreints, par exemple, au xiiie siècle, à la pension annuelle de 100 sous bordelais qui, plus tard, augmenta ou diminua, non de valeur, mais de chiffre, avec l'abondance ou la rareté du numéraire (1). J'ai déjà donné un aperçu court, mais suffisant, des désordres incroyables, des crimes et des malversations monstrueuses qui se commettaient journellement dans l'Entre-deux-Mers, au commencement du xiiie siècle.

Comme bien on pense, notre prieuré ne put échapper au sort commun. En 1224 ou 1225, un seigneur du voisinage appelé Bernard de Rions, s'empara de plu-

---

» Majoris post modum in loco illius, qui vicemprioris gereret substituto,
» quibusdam aliis monachis ad commorandum ibidem et serviendum
» Domino pariter constitutis. Quia ergo religiosorum virorum profectibus
» intendere ad dirigendum statum eorum communibus votis et intensis
» studiis eniti debemus, donationem prædictæ domus factam ratam ha-
» bentes, et totum factum approbantes intuitu religionis et ordinis qui
» in supradicto monasterio inconcusse Domino propitiante observatur,
» eidem monasterio domum prædictam cum omnibus pertinentiis suis, et
» ecclesiis eidem domui a predecessoribus nostris Vasatensis, episcopis
» olim concessis pontificali auctoritate in perpetuum concedimus, et præ-
» sentis scripti munitione donationem ipsam et concessionem roborantes,
» sigilli nostri impressione confirmamus ».

MM. de Sainte-Marthe, qui me paraissent sérieusement fondés en donnant ces dates de 1186 et 1190, ont cependant écrit (instrum. ecclesiæ Vasat.) en regard de la Charte qu'on vient de lire : (circiter 1200). C'est simplement un manque de précision. Artolée était déjà sous l'obéissance de La Sauve, puisqu'on lit dans la bulle de confirmation accordée en 1197 (10 mai, sexto idus maii, indictione XV°, incarnationis dominicæ, anno M° C° XCVII°) par le pape Célestin III, à cette abbaye : prioratus Sanctæ-Annæ de Artoleia. V. pour le texte entier, *Gallia Christiana*, t. I, Instrum., col. 316, et l'ouvrage déjà cité de l'abbé Cirot de la Ville.

(1) Arch. dép. : H. 865.

sieurs domaines dépendant d'Artolée, les mit à sac et contraignit les hommes qui y étaient attachés à exécuter pour son compte les corvées les plus dures.

L'abbé de La Sauve, après l'avoir inutilement sommé de rendre ce qu'il avait usurpé si odieusement, parvint à lui faire accepter l'arbitrage de l'archevêque d'Auch, Amanieu de Grésignac. La sentence, datée du mois de juin 1226, porte que le seigneur de Rions restituera à l'abbaye les terres dont il jouit irrégulièrement à Faleyras, Taujan, *Artolée,* etc., et d'autre part que l'abbé de La Sauve devra l'admettre *parmi ses religieux* et lui compter 76 livres bordelaises pour l'aider à payer ses dettes (1).

Quelque temps auparavant, ce même Bernard de Rions s'était saisi des biens appartenant au Roi, dans les paroisses de La Roque, de Cardan (?), de Villenave (de Rions), de Capian et de Saint-Hilaire (de Paillet) avec les hommes francs qui s'y trouvaient. Un détail curieux, c'est que ce fut sous l'œil bienveillant du sénéchal d'Henri III que ces méfaits furent commis. Voici plutôt le texte du *Cartulaire de La Sauve*, où j'ai puisé ce fait :

« Item, dominus B[ernardus] de Rions, occupauit *de* » *voluntate domini Henrici senescalei* homines domini » regis francos et quod erat perpetuum domini regis » in parrochia de Roca et apud Carazan et Villam- » nouam et Capian et Sanctum-Hylarium » (2).

On voit qu'il avait réellement besoin de faire pénitence.

(1) *Arch. historiques de la Gironde*, t. X, p. 233.

(2) *Chartularius minor Sylvæ-Majoris*, f° LXVI, r°, ms. — C'est peut-être de cette prise de possession que date la suzeraineté de Rions sur Capian.

Les de Grésignac possédaient sur les confins des paroisses de Paillet et de Capian un fief d'une certaine étendue appelé le tènement de La Barade, en gascon l'*estatge de la Barada*. Le frère aîné de l'archevêque d'Auch, qui s'appelait Raymond, en était encore détenteur vers 1222. Après la mort de ce dernier, Amanieu n'étant encore qu'évêque de Tarbes, assigna en 1224 avec son frère Gaillard, 110 sous de rente annuelle sur cette même terre pour fonder des anniversaires pour lui, son frère Gaillard, son cousin également nommé Gaillard, et pour son autre frère Raymond récemment décédé (1).

J'allais oublier de rappeler que La Barade a vú naître ce même archevêque d'Auch, dont je viens de parler, dans les dernières années du XII[e] siècle (2).

Au XIV[e], elle avait passé au pitancier de La Sauve, ainsi que le prouvent une foule de titres des années 1327, 1342, 1348, 1353, 1358, 1364, 1388, dont il serait trop long de donner seulement la substance (3). Je me contenterai de dire qu'en 1364, Johan de Castillon, fils d'Arnaud, de la paroisse de Capian, reconnut tenir en fief du pitancier de La Sauve une pièce de terre située près de Pomas, au lieu appelé à la Barade : « Conoguda » causa sia que Johan de Casteylhon, filh de Arnaut, » de la parropia de Capiant, reconogo e confesset per » sa bona voluntat... que... ten en feus... deu pitancer » deu mostey de la Seuba-Mayor... tot aquet treus de » terra... que es au quartey de Pomars (*sic*), au loc » apperat à la Barada, en la parropia de Capian... » (4).

(1) *Essai historique sur l'Entre-deux-Mers*, par Léo Drouyn, p. 336, 337.

(2) *Ibid.*, *ibid.*, *ibid.*

(3) Arch. départ. : H., cartons O. S. B.

(4) *Loc. ut suprà.*

1387 (ancien style). Titre concernant La Barade, cité page 32.

Dans une baillette de 1455 le pitancier de La Sauve inféode plusieurs pièces de terre sises à la Barade et à Maret (à l'*estatge de Maret*) (1).

Après cette courte parenthèse consacrée à la Barade, je reprends la suite chronologique des faits.

En 1283, l'archidiacre de Cernès, s'étant ingéré de visiter les religieux d'Artolée, le prieur le récusa et, faisant plus, en appela directement à Rome. Le pape Martin IV lui donna gain de cause pour la raison suivante, que les chanoines réguliers ayant toujours été exempts de ce droit de visite, il était tout naturel que ceux qui avaient succédé à tous leurs privilèges eussent hérité de cette exemption (2).

Le 4 avril 1329, Arnaud-Jehan de Langoiran reconnut tenir en fief du prieur d'Artolée plusieurs pièces de terre situées dans les paroisses de Lestiac, Saint-Hilaire, Capian et Loupiac, sujettes à muance de seigneur et de tenancier à six deniers bordelais d'exporle et à douze sous de la même monnaie de rente; le tout devait être porté au prieuré le jour de la Toussaint. « Conoguda causa sia que Arnaud-Johan de Logoyran, » per sa bona voluntat, reconogo e confesset que ed » ten e deu tenir en feus seramentz seguen los fors e » las costumas de Bordales... ab los droictz e deueys » plus bas en cesta presente carta contengutz... deu » prior deu priorat de Artoleya..., tot aquetz treus de » terra, ab (avec) totz uns appartenamentz, qui es en » la parropia de Lestiac au loc apperat au Boscau.... e » plus xviij arroguas de terra que son en la parropia

(1) *Loc. ut suprà.*
(2) *Loc. ut suprà.*

» de Sent-Hylary.... e plus, tot aquetz treus de vinha
» qui es en la parropia de Capiant, au loc apperat au
» Grauar, endessus la vinha Arnaud Ferran, d'una
» part, e la terra d'Aruchat e la terra d'Ortolea (*sic*)....
» jusqua Arnaud Ferran e Guilhem Ferran..... e de
» Robbert Ferran de Sent-Hylary.... e en las parropias
» de Capian, de Sent-Hylary e de Lopiac.... receptat
» aquetz treus de terra.... de mossen Guilhem, per la
» gratia de Diu, abbas de la Saube, ab vj deners bor-
» dales d'esporle a senhor e assevat mudant, e per xij
» sols bordales de cens, rendutz an per an lo jorn de
» la festa de Totz-Sentz.... a Ortolea.... e per lo quart
» deu froment.... de lasd. xviij arroguas de terra....
» *portat e rendut a Sent-Hylary aque ou la deyma sera*
» *amassada*, e esporlarent a Artolea... etc., etc. Actum
» fuit iiij die introïtus aprili, anno domini millesimo
» trecentesimo vicesimo nono. Testes sunt... et Guilhem
» de Brocat not. public. » (1).

Entre les années 1361 et 1380 — la charte n'est pas datée, — Elie de Salignac, archevêque de Bordeaux, joignit au prieuré l'église et la paroisse de Villenave de Rions, où ils avaient déjà quelques dîmes, avec tous les droits et privilèges inhérents; par le même acte, il confirmait ses religieux dans toutes leurs possessions (2).

Depuis lors, Artolée fut considéré, non en fait, mais en pratique, comme une paroisse distincte de Capian et comme une annexe à celle de Villenave ou récipro-

---

(1) Arch. départ. : H. 346.

(2) *Ibid.*, *ibid.*, 865. — *Ibid.*, *ibid.*, cartons O. S. B. — « Elyas dei » gratia Burdegal. archiepiscopus, universis fidelibus.... Nouerint pre- » sentes et futuri nos ecclesiam Sancti-Martini de Villa-Noua domni de » Artholea in perpetum concessisse... » (*Chart. maj. Sylvæ-Majoris*, f° 320).

quement. De là, l'usage assez répandu chez les notaires des derniers siècles d'écrire pour le *prieuré d'Artolée*, la *cure ou vicairie d'Artolée avec son annexe*, ou la *cure ou vicairie de Villenave avec son annexe*.

En 1362, le prieur d'Artolée devait sept livres pour la dîme papale, et quarante-six sous huit deniers pour l'impôt du trentième : « Prior d'Ortholeya debet pro » LXX, lib. videlicet pro decima VII libr., et pro trice- » sima, XLVI, s. VIII, d. » (1).

Le 23 mai 1364 (die IX exit. mensis maii an. Dom. M° CCC° LX° IIII°), Pey de Calaynhan, fils de Guilhem de Calanhan (*sic*) de la paroisse de Capian, reconnut tenir en fief du prieur d'Artolée tout le tènement avec la terre et vigne qui existe au lieu appelé Calaynhan, « tota aquera estatge ab la terra e vinha qui es en la » parropia de Capian au loc apperat à Calaynhan » (2).

En 1387 (ancien style), vente de La Barrade par Pey de Mathan. Acte déjà cité (3).

Au commencement du xv° siècle, les religieux d'Artolée recevaient des exporles pour les terres de Ferran, Artolée, La Barade, Le Puch, Castaing, Faubernet, Piras, La Tauzinasse (4), Monlun, Pontet (Gd et Pt), Allegret (5), Maret et d'autres dont l'emplacement et le nom sont totalement oubliés (6).

En 1440 et le quinzième jour du mois d'avril, Jordan de Barsac, habitant de la paroisse de Capian, reconnut

(1) *Arch. historiques de la Gironde*, t. XXII, p. 11.

(2) Arch. départ. : H., cartons O. S. B.

(3) V. *sup*. p. 32.

(4) En idiome local : lieu planté de chênes.

(5) C'est de là qu'est sorti le notaire Allegret dont les registres ou protocoles concernant La Sauve, Langoiran, Capian, Saint-Hilaire, Haux, etc., sont conservés aux archives départementales.

(6) Arch. départ. : H. 998.

tenir en fief des religieux seigneurs de La Sauve-Majeure et spécialement du prieuré d'Artolée annexé à la table (lire : mense) desdits seigneurs, « speciamen » deu priorat d'Ortoleya anexat a la taula deus deyts » senhors... » tout le tènement qui est situé dans ladite paroisse au lieu appelé à Ferran mouvant dudit prieuré « tota aquera estatge qui es en lad. parropia » de Capian au loc apperat a Ferran.... qui mau deu » deit priorat d'Ortoleya » (1).

1455. Baillette à fief déjà citée (2).

En 1488, une partie des terres de Pomas appartenait encore à un monastère de l'Entre-deux-Mers, appelé le prieuré du Casteret. Le 7 mars 1487/88 vénérable et religieux homme, monsieur Arnaud de La Caussade, prieur du Casteret — ledit monastère étant en séquestre sous la main du Roi, par l'arrêt donné par la noble Cour de Parlement de Toulouse — inféode en faveur des nommés Thomas Coutaud et Frances Maurin, noms qui rappellent ceux des villages de Coultauld et de G^d Maurin, au nord de la paroisse, tous les biens qu'il possède dans la paroisse de Capian, avec ce qui est au lieu dit de Mathan, près de Pomas (au quartey de Pomas), entre les terres de noble homme Bernet du Bedat d'un côté et le fief du Sr de Fabernet de l'autre, etc. (3).

---

(1) *Ibid.*, *ibid.*, cartons O. S. B. — On lit dans les registres baptistaires de Capian : mourut le 19 du mois de janvier 1630 Estienne de Barssac.

(2) V. sup. p. 32.

(3) « ...lo venerablo e religios home mossen Arnaud de La Caussada, prior deu Casteret en nom, loc et en personna, comme scindic deud. monastey deu Casteret-Mayor, en nom, loc et personna que dessus, lod, moustey estant en seclestre dejus la man du Rey nostre sire, per arrest donat per la noble Court de Parlement de Toloze... e en nom que dessus videns, esgardens... en las causas qui plusbas sen seguen... far e tractar

Le xvie siècle est pauvre de documents; je n'ai trouvé que des accensements, des reconnaissances et quelques baillettes à fief sans grand intérêt. Pour la première fois, je lis dans une reconnaissance de Jehan Chastenet, du 28 octobre 1510 : *paroisse de Capian en Entre-deux-Mers*. C'est le plus ancien exemple que j'aie pu trouver de la substitution de l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers à celui de Benauges.

Dans les reconnaissances de ce siècle je lis que tous les assevats de La Sauve étaient tenus de délivrer en guise d'exporle, soit une somme d'argent, soit une « plume d'escripuain ».

Les guerres de la fin de ce siècle, qui furent si funestes à bon nombre d'établissements monastiques, se passèrent sans qu'Artolée — du moins que je sache — ait été bien éprouvé. Les grands bois qui couvrent encore ses ruines avaient jeté sur son existence comme un voile d'oubli; ils furent pour lui, contre les religionnaires, l'égide la plus puissante et la plus efficace.

Un « regestre des exporles de Monsieur l'abbe de la » Seaube, faict de l'an mil six cens douze à l'an mil six » cens vingt et cinq », déposé aux archives départementales et coté H. 853, nous donne, avec les noms de tous les tenanciers, l'étendue exacte des possessions du prieuré dans le premier tiers du xviie siècle. — Bien

---

lo ben, posseyt, utillitat, esmendament e amelhorament deud. moustey e abbadie; per sa bonna, pura, agradabla e deliura voluntat en nom que dessus a dat, donnat, balhat, liurat e infeudat... comme da, dona bailha, liura e infeuda en feus seguen los fors e las costumas de Bourdales ab los dreitz... a Thomas Coutaud e a Frances Maurin parropiantz de leglise (*sic*) de Capian e sous hers... tot aquetz bens... ab lo loc qui es en la parropia de Capian, au loc apperat a Mathan, au quartey de Pomas aussi cum es entre las causas deu noble home Bernet du Bedat, de l'un cousta e lo feu du Sr de Fabrenet.... » (Arch. départ. : *Communautés religieuses*, H., 847).

entendu, je ne vais mentionner que les biens renfermés dans les limites de notre paroisse. — Dans ce registre, qui est un véritable terrier, il n'est plus question de certaines terres dont les noms revenaient à chaque instant, comme celles de Piras, de Faubernet, etc. ; il faut qu'elles aient été aliénées. Par contre, on y trouve des noms nouveaux qui supposent des biens récemment acquis.

Pour en revenir au sujet, les biens mouvant en fief des religieux de Sainte-Anne s'étendaient sur les villages ou lieux dits de Fresseron (1), Coultauld, La Tauzinasse, Castaing, Le Puch, La Fenestre, Petit-Moulun, Guillaume, La Roquey, Pontet (Grand et Petit), Ferran, et d'autres de moindre importance. Les tenanciers avaient nom : Jehanot du Bernet, François du Bernet, Jehan d'Arlan, du Mas, du Brocas ou du Brocqua, de Pujoulx (famille qui donna un notaire), Castaing, de La Ville, Galatheau, de La Roque, de Bedat, Guichebault, etc., etc.

A partir de 1635 environ, de vives contestations s'élevèrent entre l'abbé de La Sauve et les jésuites de Bordeaux, au sujet des novales d'Artolée (2).

Pour l'intelligence du fait, reportons-nous à la fin du XII[e] siècle.

Nous y trouvons les chanoines de ce prieuré, simples décimateurs particuliers sur l'étendue de leur domaine, c'est-à-dire qu'ils percevaient la dîme sur tous leurs tenanciers, absolument comme les seigneurs laïques le

---

(1) En face du prieuré de Sainte-Catherine, paroisse de Langoiran.

(2) Les novales sont des terres nouvellement mises en culture et dont les dîmes appartenaient toujours au curé de la paroisse, quelques droits qu'eût un seigneur laïque ou ecclésiastique de percevoir les anciennes dîmes. En Guyenne et particulièrement en Bordelais, on les appela très souvent *nouvelins*.

faisaient pour leurs dîmes inféodées. Or, j'ai déjà dit que lorsque les chanoines se réunirent à La Sauve, ils portèrent à cette abbaye, avec leurs maisons de Bellefonds, de Montlaur et d'Artolée, tous les droits qui s'y rattachaient. Mais, s'ils avaient la dîme des anciennes terres, ils n'avaient pas celle des novales, puisqu'ils n'étaient pas en possession du droit curial, dans la paroisse de Capian.

Pendant plus de cinq siècles, les prieurs de Sainte-Anne, respectueux des droits d'autrui, n'avaient même pas essayé de s'approprier leurs novales.

Vers 1648 ou 1649 — je n'ai pu découvrir la date précise — les fermiers de leurs dîmes, profitant des troubles profonds amenés par la Fronde, crurent en leur pouvoir d'en recueillir impunément la dîme.

Inutile d'ajouter qu'ils étaient secondés par le prieur et par l'abbé de La Sauve, qui, nous allons le voir, soutiendront de toutes leurs forces et leurs agents et leurs méfaits.

Sur ce, vives protestations du vicaire perpétuel qui avertit aussitôt les jésuites de la Madeleine, curés en titre et gros décimateurs. Ces derniers intentèrent un procès en restitution qui dura plusieurs années. Après un premier jugement rendu par la Cour Ordinaire de Rions (1), après une pluie de requêtes, lancées d'une part par les jésuites, de l'autre par l'abbé ou le syndic de La Sauve, l'affaire fut portée en 1651 devant la Cour du Parlement de Bordeaux. La sentence m'est inconnue; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que peu de temps

(1) Le système de défense employé par les fermiers consistait uniquement à dire qu'ils ne faisaient que rendre la pareille au vicaire perpétuel qui administrait les sacrements à des tenanciers d'Artolée pour en recevoir les dîmes Ce détail finit par devenir la seule cause de ce singulier procès.

après, ce long différent se termina par voie de conciliation : l'abbaye vendit toutes les dîmes qu'elle avait dans Capian au collège de la Madeleine, moyennant une pension annuelle de 110 livres « payée et délivrée chascun an et jour de feste Noel » (1).

Depuis, cette maison d'Artolée ne fut plus une communauté religieuse, mais une simple chapelle rurale mal entretenue, où le vicaire perpétuel venait chaque année (le jour de Sainte-Anne), célébrer l'office divin devant un cercle de fidèles qui s'éclaircissait de plus en plus. Aussi, ne la trouve-t-on pas mentionnée dans le pouillé des bénéfices que Lopès publia en 1668 (2).

Une requête du mois de janvier 1733 contient les protestations du syndic de La Sauve, contre un arrêt du Grand Conseil daté du 28 mai 1732 qui l'obligeait, sur les plaintes du curé de Capian, à faire toutes les réparations nécessaires pour que la chapelle Sainte-Anne « soit digne de la célébration des saints mystères » (3).

Au mois de mars 1742, plusieurs tenanciers d'Artolée qui, à vrai dire, n'était plus qu'une censive, un simple fief, déclarèrent « tenir féodalement suivant les fors, usages et coutumes de Bordeaux, de haut et puissant seigneur, messire Dominique de la Rochefoucauld, seigneur et abbé commendataire de l'abbaye de La Sauve-Majeure, à cause et pour raison du prieuré d'Artolée, paroisse de Capian, membre dépendant de ladite

---

(1) Arch. départ. : H., cartons O. S. B. — Je lis cependant dans l'*Histoire de la Grande-Sauve*, que l'abbé Cirot a écrite en grande partie d'après le ms. de Du Laura et sans consulter beaucoup d'originaux : ce prieuré (Artolée) *avait la dîme de Capian*, mais les religieux *l'abandonnèrent* (!) aux Jésuites qui étaient prieurs de Capian (t. I, p. 372).

(2) Hierosme Lopès, *op. cit.*, t. II, p. 499 et suiv.

(3) Arch. départ. : H., cartons O. S. B.

abbaye de La Sauve », les terres de La Croix, de Lypence, d'Ardenne, de Monlun et de Ferran. Ces tenanciers étaient Jean Deylet, marchand du bourg de Paillet; Mr Me Paul de Caillavet, avocat en la Cour, dont nous avons déjà parlé; Jean de La Ville, laboureur; Jean du Brocqua; Pierre Monnerie, marchand; Guillaume La Hore, laboureur; Simon Chastenet; le comte de Guislain; Hélène d'Abadie, veuve du Sr du Mas, etc., etc.

Les cens et rentes devaient être portés au prieuré, le jour de la fête de saint Martin (1).

Je ne puis terminer sans remercier les personnes qui m'ont aidé à rassembler ces quelques notes.

C'est ainsi que je dois un hommage de vive gratitude à MM. Brutails et Roborel de Climens, archiviste et sous-archiviste du département, qui m'ont obligeamment communiqué nombre de pièces intéressantes; à M. Dast de Boisville, membre du Conseil héraldique de France, à qui je dois des éclaircissements généalogiques et enfin à notre sympathique secrétaire, M. Emilien Piganeau, qui a mis à ma disposition plusieurs de ses croquis exécutés à Capian en mai 1879.

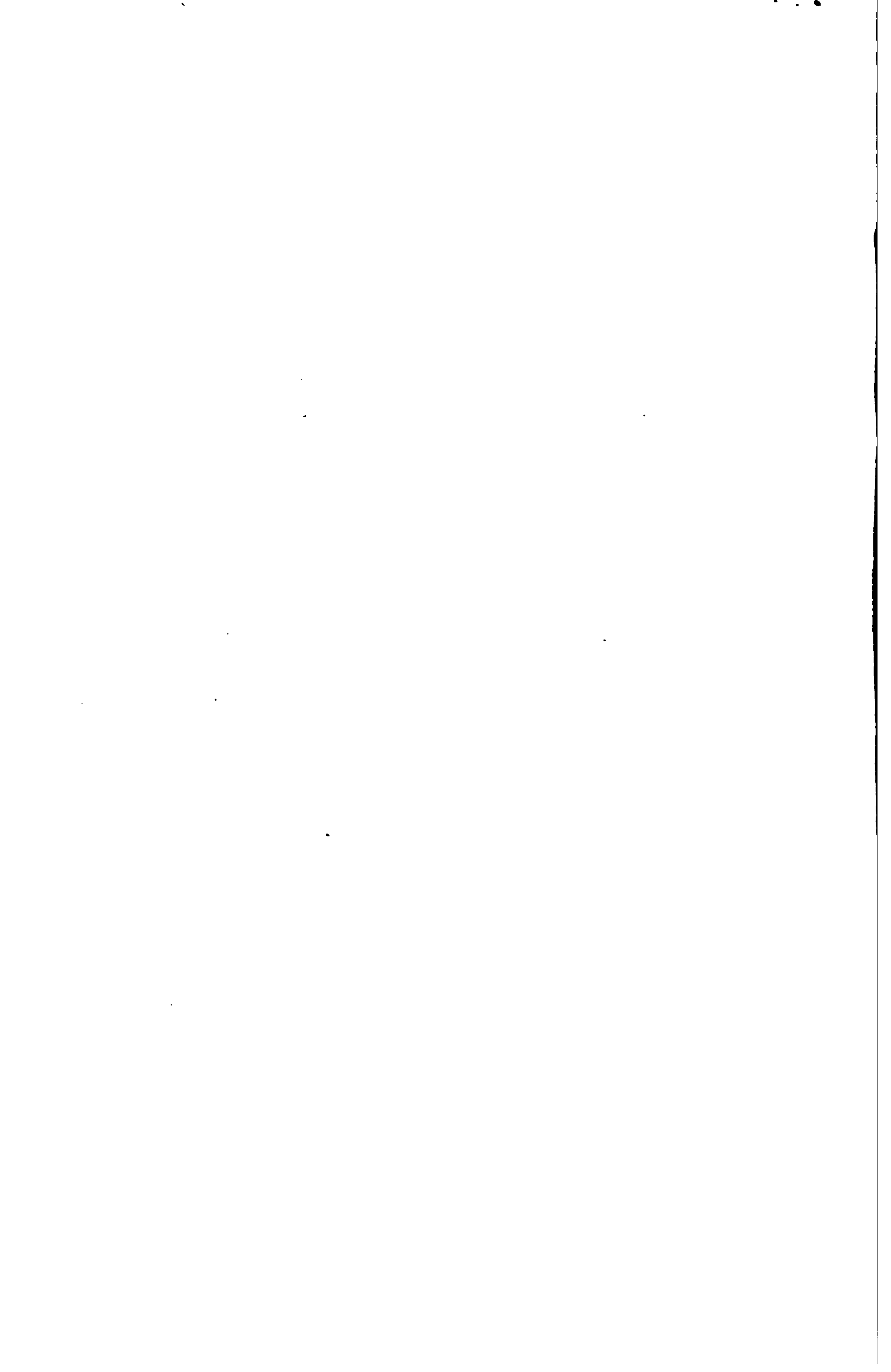
Juin-juillet 1892.

R. DE MANTHÉ.

---

(1) Arch. départ. : *Communautés religieuses*, H, 859.





EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE

BORDEAUX A VILLANDRAUT ET A UZESTE

LE 3 JUILLET 1892

La Société archéologique de Bordeaux, représentée par MM. F. Habasque, président, Amtmann, Dagrant, Bardié, Flos, de Manthé et Girault, effectuait le 3 juillet 1892, son excursion annuelle à Villandraut et à Uzeste, deux de nos localités des plus pittoresques et d'un grand intérêt archéologique.

Conduits rapidement par les lignes de Bordeaux-Langon et Nizan-Villandraut, notre arrivée dans cette ville est accueillie avec curiosité; faut-il en accuser l'appareil du botaniste, ou celui plus mystérieux du photographe amateur, ou bien notre attention déjà mise en éveil par les ruines du château, par quelques balcons de remarquable ferronnerie du XVIII[e] siècle, ou même par l'architecture doublement intéressante de la porte de l'hôtel où nous nous arrêtons quelques instants?

D'autre part, constatons combien l'élégance et la gracieuseté si renommées des populations aquitaniques, n'ont rien perdu à Villandraut de leur réputation antique, tout en étant enveloppées du goût moderne.

de consoles ornées soutenant le linteau. Ces escaliers sont remarquablement distribués dans les mouvements divers de leurs emmarchements et donnent accès à des salles sans voûtes, aujourd'hui à ciel ouvert, puis aux chemins de ronde des courtines, et enfin au sommet des tours.

A ces hauteurs, on a une vue splendide sur la ville et les forêts des landes que parcourt, caché sous le feuillage, le pittoresque Ciron.

La plateforme des tours est entourée d'un petit mur; au pied de celui-ci, se voit une rangée de petits trous carrés, ayant dû servir à l'ajustement des charpentes des Hourds, formant tout à la fois le couronnement et la défense supérieure des tours; on n'y voit point traces de machicoulis en maçonnerie. Des combles en poivrière devaient terminer ce couronnement, peut-être même les murs du pourtour des salles continués au-dessus des Hourds devaient-ils s'élever en un étage supérieur couvert d'une seconde toiture, ainsi devait exister un beau couronnement aujourd'hui disparu. Des Hourds ont dû également continuer le long des courtines, leurs toitures devaient se lier avec celles des corps de logis intérieurs, complétant ainsi un ensemble de couronnement défensif et pittoresque.

Tout dans cet édifice contribuait donc à lui donner un caractère imposant bien digne de celui qui fut le pape Clément V. Disons encore que ce monument est considéré par M. Viollet-le-Duc « comme un type remarquable des châteaux de plaine au XIVe siècle ».

Notre collègue M. Bardié, herborisant, nous signalait les plantes curieuses de la petite florule du château de Villandraut, elles contribuent pour une grande part à sa poésie pittoresque; c'étaient par exemple ces lierres gigantesques semblant ici faire corps avec les murail-

les, ailleurs s'en détachant en tiges élancées, aux multiples bras chargés de feuillages brillants; quelques uns, véritables phénomènes de végétation, dont les souches ont de 1 mètre à $1^{m}25$ de largeur, des tiges de 12 ou 20 à 30 centimètres d'épaisseur ou de diamètre, tout cela jouant de couleurs sur les surfaces, avec les pierres, les fleurs et le ciel.

C'est en regrettant nos moments trop comptés que nous rentrons à Villandraut, après avoir signé le livre mémorial du château, mis en main des visiteurs par le propriétaire actuel, M. le Marquis de Pontevès-Sabran.

A l'hôtel un excellent déjeuner fut l'objet de notre satisfaction, et tout en discourant, nous communiquant nos observations, il fut émis le désir de trouver un moyen de se rencontrer en plus grand nombre. Naturellement, étant à table, l'idée d'un banquet annuel des membres de la Société archéologique de Bordeaux parut être, comme dans toute Société bien organisée, le moyen le plus facile et le plus efficace; proposé et adopté à l'unanimité, sauf future acceptation générale.

Mais quel que soit le bien-être d'une bonne table bien servie, des Archéologues ne sauraient s'y attarder. Uzeste, second but de notre excursion nous sollicitait, car déjà du haut des tours du château de Villandraut, nous en avions vu le clocher s'élevant dans l'immense panorama où les forêts de pins étagent leurs lignes sinueusement découpées, jusqu'aux lointains de l'horizon. Une voiture nous y conduisit à travers un paysage varié et verdoyant malgré la sécheresse de cette année 1892.

Le bourg d'Uzeste se trouve dans un site plein de pittoresque et de fraîcheur qu'il doit à ses eaux vives. Sa célébrité lui vient d'avoir donné le jour à Bertrand de Got, qui devint le pape Clément V. La critique

moderne rétablit aujourd'hui sur la mémoire de ce pontife une juste réhabilitation. Là il naquit (1), là il fut enseveli : dans cette église Notre-Dame d'Uzeste, où nous allions voir son tombeau. En faisant cette visite nous nous trouvions donc en pleine actualité historique et en même temps en présence de deux monuments de haute valeur archéologique et artistique, l'église et la statue du pape Clément V.

L'église Notre-Dame ou Sainte-Marie d'Uzeste appartient pour une grande partie au XIII[e] siècle, l'abside seule fut réédifiée par Clément V, lorsqu'il érigea l'église en collégiale au XIV[e] siècle; le clocher, dans sa décoration extérieure, serait du XV[e] siècle, telles sont les dates apparentes.

Mais les titres anciens mentionnent cette église dès le XII[e] siècle; certaines parties des murailles vers le transept peu accentué, des contreforts plats, un appareil presque carré, la façade elle-même disposée comme celle d'une basilique latine avec pignon en surélévation sur les bas côtés; tout semble affirmer cette époque reculée.

Dans la façade du bas côté sud, s'ouvre une très remarquable porte du XIII[e] siècle, sur le tympan de laquelle est représenté le couronnement de la Vierge, sujet fréquent en ce temps; il est ici d'une belle composition sculpturale, ainsi que le petit bas-relief de la frise du linteau, les feuillages des arcs, les moulures, la statuaire, présentant de nombreuses teintes de polychromie ancienne; tout dans cette porte est traité de main de maître, encore d'un bel aspect quoi-

(1) Le lieu de naissance de Clément V étant fort controversé, et n'ayant connaissance d'aucun titre original le précisant, nous avons pensé devoir adopter Uzeste, comme étant, moralement, le plus certain.

que fort mutilé par le temps et les hommes ; nous sommes heureux d'avoir, par notre collègue M. Amtmann, une photographie de ce précieux morceau archéologique.

Sur cette même façade existe aussi une petite fenêtre avec arc trilobé surbaissé, coupé dans une seule pierre; de fines colonnettes le supportent, leurs chapiteaux d'un seul rang de crochets feuillés, ainsi que les bases aplaties à scoties refouillées, attestent les caractères et l'exécution soigneusement épurée et finie du commencement du beau XIIIe siècle. Les fenêtres des bas-côtés de la nef sont étroites, élevées ou dites à lancettes, caractère d'ancienneté. La surélévation des murs de la nef centrale est percée de petites ouvertures à vitraux, presque des oculus; on peut encore citer la rose de la façade principale, à huit meneaux lobés, accompagnés par deux anneaux moulurés et d'un quadrilobe pour centre. La porte actuelle paraît être du XVIIe siècle et doit masquer une ancienne entrée.

L'intérieur de l'église en fait un des édifices très intéressants de la Gironde, par la disposition de la grande nef et des voûtes; les travées principales sont sur plan carré, elles ont d'assez forts piliers entourés de fines colonnettes; elles se subdivisent chacune en deux travées secondaires, par un mince pilier très élancé cantonné de quatre colonnettes des plus délicates, surmontées d'arcs moins élevés que celui de la travée principale; cet ensemble présente l'aspect de légèreté et de distinction du grand art au XIIIe siècle.

Les arcs couvrant la nef partent de diverses hauteûrs, donnant des croisements multipliés, faisant prendre à la voûte un aspect de coupole à nervure; exemple remarquable du caractère de transition constructive entre l'époque romane de nos contrées

aquitaniques et l'époque ogivale dans notre pays. A ces caractères architectoniques, il faut joindre la recherche artistique sculpturale des chapiteaux variés placés à diverses hauteurs, quelques-uns même paraissant se rapporter au XIIe siècle. Les bases des piliers et des colonnes largement étalées sur leur socle sont finement travaillées, présentant encore la scotie profondément refouillée du commencement du XIIIe siècle.

Le dallage très irrégulier de l'église présente une pierre avec inscription ; l'empatement de fondation des socles des piliers s'élève actuellement au-dessus du dallage; ceci semblerait indiquer qu'il existait autrefois un carrelage décoratif plus riche, probabilité possible, tant par le style du monument que par les libéralités de Clément V et de sa famille.

Les voûtes du chœur sont surélevées par rapport à celles de la grande nef, dispositions que l'on peut rapprocher de celles de Saint-André de Bordeaux.

Le chœur est lui-même entouré d'un déambulatoire; le peu de profondeur de l'abside fait supposer une reconstruction sur d'anciennes fondations ayant un plan roman; ces diverses parties supérieures appartiennent dans leur ensemble et leurs détails, à la réédification par Clément V.

Sur le côté nord, proche de l'entrée du clocher, on a transporté le tombeau d'un chevalier dont la statue mutilée existe encore; elle est revêtue d'une armure et du grand haubert formant coiffe maillée; par dessus, la cotte d'armes complète le costume; l'épée est ramenée en avant; l'écu, blasonné à gauche, un ceinturon avec rosaces achèvent l'ensemble du vêtement de chevalier; des traces de polychromie restent encore, malgré de regrettables lavages.

Notre collègue M. de Manthé a pris un croquis du

blason; on pourrait peut-être le lire : Une croix à cinq coquilles de pèlerin, cantonnée au deuxième et quatrième d'un comble ou chef-retrait palé de deux également retrait; au premier et au troisième champ uni. Nous ne pensons pas qu'il y ait rien d'un cardinal neveu de Clément V, sous un costume aussi guerrier d'un chevalier du XIIIe siècle. Actuellement la tête de la statue est cassée et mutilée, les mains sont jointes, les pieds et le bas des jambes manquent, l'écu est cassé. Cette statue en pierre est curieuse comme costume historique; elle est d'une bonne exécution sculpturale.

Le tombeau du pape Clément V était autrefois, disent les historiens, placé dans le chœur en avant de l'autel. Il est aujourd'hui dans un recoin du transept, près de la porte du XIIIe siècle, place indigne pour un monument aussi important. Mal reconstruit, son inscription courante sur le talus de la corniche supérieure, se lirait bien difficilement. M. le Curé a bien voulu nous en rappeler la transcription et la traduction exactes.

Ce tombeau dont les historiens décrivent la magnificence paraît aujourd'hui bien modeste : une base moulurée, le corps du sarcophage recouvert de plaques de marbre noir, une corniche en talus sur le pourtour de laquelle se développe l'épitaphe commémorative de la sépulture du Pape, en caractères remarquables du XIVe siècle; enfin la magistrale statue en marbre blanc du pape Clément V posée gisante sur la table formée par les plaques transversales portant l'inscription; est-ce bien là ce que fut l'ensemble de ce monument? Nous ne pouvons le croire! Où sont les plaques d'albâtre et les colonnes de jaspe dont nous parlent les auteurs? celles-ci concouraient-elles à former un dais au-dessus de la statue ou bien isolées, portaient-elles un lumi-

naire? ces lampes ou vases d'argent dont il est question dans plusieurs descriptions de ce tombeau. Les dimensions du sarcophage pourraient le faire supposer, en ce cas. Où en sont les restes? Des fouilles ne pourraient-elles permettre d'en retrouver les débris?

La statue elle-même n'était-elle posée sur une base ou socle intermédiaire avec la corniche du sarcophage? toutes questions dont l'étude archéologique paraît s'imposer et pour lesquelles de difficiles recherches devraient être faites.

Mais l'œuvre principale, la statue du Pape Clément V, est là; des iconoclastes de divers genres l'ont mutilée sans l'anéantir, il en reste assez, beaucoup même pour la juger une belle œuvre d'art. La tête séparée du tronc est posée sur un coussin brodé, un riche vêtement sacerdotal enveloppe le corps, des broderies y sont ciselées, les pieds s'appuient sur une surface dressée verticalement, représentant à sa partie postérieure, en bas-relief, un dragon, un seul et non deux, morceau d'une vigoureuse exécution et d'un beau style.

Pourquoi donc ne donner une plus grande attention à cette statue du pape Clément V, d'illustre mémoire, alors que l'on voit souvent de nos jours publier à grands frais les reproductions des moindres tronçons plus ou moins frustes des arts soi disant grecs, asiatiques, perses ou égyptiens? Certes on peut faire plus d'éloges de l'érudition qui les accompagne que de l'état artistique des formes antiques dont on développe l'explication.

Notre art du moyen-âge n'est-il donc rien, et pour n'être point grecque, la statue du pape Clément V, encore bien conservée en grande partie, n'appartient-elle pas à un art d'un style élevé? Toute mutilée qu'elle

est, on peut affirmer la haute valeur artistique de cette œuvre du XIV[e] siècle.

Ce n'est point en effet chose si fréquente d'avoir une statue de cette époque, en marbre blanc, plus grande que nature; la blancheur de la matière, son grain fin et poli lui donnent déjà un certain caractère. La sévérité de la pose gisante, les mains sur la poitrine, des draperies dont les plis sont largement étudiés, des ornements accompagnant les diverses parties du costume attestent un art habile. Le dragon replié et accroupi sous les pieds du Pape, sculpté en bas-relief, est un beau morceau de sculpture, dont la composition du corps, des ailes, des griffes, nous font regretter la tête; c'est encore ici une belle œuvre bien conservée, digne d'attention et d'être reproduite; elle mériterait une étude de plus près.

Comment supposer qu'une famille opulente, comme était celle de Bertrand de Got, aurait confié une statue aussi importante à un sculpteur médiocre? mais cette œuvre est en province, si loin de Paris, dans des Landes!!! C'est pour cela qu'elle est presque inconnue; nous devons la tirer de l'oubli, la faire connaître, et même pourquoi ne pas émettre le vœu de la restauration, de la mise à l'ancienne place de cette œuvre d'art, de ce monument historique de notre pays et de la France? Ne serait-ce point là une vraie réhabilitation d'une mémoire méconnue et calomniée, un hommage à notre art national?

Notre art national, car nous croyons cette statue comme la disposition du tombeau lui-même, œuvre française et non italienne. Les sculpteurs français qui ont exécuté les statues et statuettes des portes de la cathédrale Saint-André de Bordeaux, ces autres monuments de Clément V, étaient, sans conteste, bien capa-

bles de faire œuvre d'un style élevé. Les matériaux eux-mêmes ont dû venir des Pyrénées, que l'évêque de Comminges, ainsi que sa famille, avaient bien connues. Le marbre blanc de Saint-Béat serait celui de la statue du Pape, autant qu'il nous a été possible d'en juger; le marbre noir du socle et des tables, l'alabastrite, le jaspe non plus ne sont point introuvables en ces contrées pyrénéennes. Sachons donc réhabiliter la grandeur du passé dans ce qui reste de Clément V d'Uzeste, de ce pape qui restera toujours grand dans l'histoire, comme son tombeau et sa statue resteront dans l'art français une œuvre remarquable de notre génie artistique au XIVe siècle.

L'église d'Uzeste conserve encore en deux fragments une ancienne statue de la Vierge dont une partie est dans l'église, le reste dehors, statue de grandeur naturelle de bon style encore polychromée, draperies bien traitées; c'est là sans doute l'ancienne statue de Notre-Dame d'Uzeste ou tout au moins une très ancienne copie; sa conservation en permettrait le rétablissement.

Etant hors de l'église, du côté nord, nous pouvons, d'auprès d'un ruisseau d'eau vive, examiner la masse robuste du clocher. Des clochetons à contre-courbes peu accusées le décorent, la flèche paraît petite, mais les balustrades de style flamboyant sont très belles; quelle que soit l'apparence XVe siècle de ce clocher, nous pensons que ces formes ne sont ici que l'enveloppe et le couronnement de constructions beaucoup plus anciennes; la base en effet est massive, une salle carrée d'un beau caractère et du XIVe siècle mériterait une restauration complète, elle forme un premier étage dans la base même. Vu le moment des offices nous ne pûmes effectuer l'ascension du clocher.

Pour compléter ceci, disons que dans une visite postérieure avec les anciens Lauréats de la Société philomathique, nous avons effectué l'ascension du clocher, grâce à l'extrême bienveillance du nouveau curé d'Uzeste, M. l'abbé Brun. Nous sommes heureux de constater ici son zèle archéologique, car il a déjà recueilli quantité de fragments intéressants, appartenant à l'église et bien abandonnés, chapiteaux, corbeaux, coquille sculptée, etc. Nous avons pu examiner le singulier appareil en petits matériaux formant la base compacte du clocher. Ne pourrait-on y voir les restes de contruction antérieure au XIIIe siècle, peut-être même de cet ancien château mentionné par les historiens ?

Uzeste nous présente encore quelques sujets archéologiques, tels : le blason de Bertrand de Goth, entouré de six animaux, d'une cordelière entrelacée avec trace de coiffure au sommet de l'Ecu; ce précieux reste de sculpture est au fond d'un jardin, encastré, renversé dans le massif de construction du bassin d'une petite source. Ailleurs, quelques maisons à croisées du XVe siècle; un double portail géminé plein cintre avec auvent à toiture à deux versants du XVIIIe siècle; une grande porte revêtue d'une multitude de têtes de clous disposés en réseau. Les restes du bâtiment du chapitre. D'autre part, encore à l'église, au sud-est, au pied d'une curieuse tourelle d'escalier, nous voyons une sorte d'autel extérieur.

Quelques rafraîchissements terminèrent notre trop courte visite à Uzeste, nous avions eu à supporter une lourde température orageuse, mais, sollicités par tant de sujets remarquables, faisant du bourg d'Uzeste un centre archéologique de premier ordre, le temps avait passé rapide, en présence de sujets d'études pittores-

ques, artistiques et archéologiques si variés; notre collègue, M. Amtmann, avait photographié l'église; M. Bardié avait son cartable abondamment fourni de plantes, et tous nous revenions satisfaits de la bienveillante direction de notre président, M. Habasque, heureux de notre bonne confraternité, mais regrettant qu'en notre fin de siècle si occupée, il ne nous soit point donné plus souvent de ces instants heureux dans la vie.

A. Girault.

12 avril 1893.



LES

GROTTES DE FERRAND

COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE Arrondissement de Libourne

Par M. Em. PIGANEAU

Me promenant un jour, il y a déjà nombre d'années, dans les environs de Saint-Emilion, je suivais le chemin de Saint-Laurent à Saint-Etienne-de-Lisse, quand je fis rencontre d'un bon paysan d'un certain âge avec lequel j'engageai conversation. Il dut me prendre d'abord pour quelque géomètre arpenteur, et quand, lui montrant les croquis de mon album, je pus dissiper sa défiance, naturelle aux gens de campagne qui redoutent parfois l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique, quand dis-je, il fut convaincu que je n'avais rien de commun avec les agents du fisc ou du cadastre et que je ne m'occupais que de *maisons antiques*, il me demanda si je connaissais la *grotte des Druides*. Sur ma réponse négative (c'était la première fois que j'entendais cette dénomination dans le pays), il m'offrit de m'y conduire, ce qui était facile, car nous nous trouvions à une faible distance de là. Naturellement ma curiosité fut mise en éveil, et bientôt nous arrivâmes au souterrain puis il reprit son chemin. J'entrai dans la grotte ; j'en explorai sommairement les couloirs principaux, et désirant pousser plus loin ma promenade,

je remontai le talus sans toutefois m'apercevoir que cette étrange grotte à corridors symétriquement disposés, était aussi accompagnée à droite et à gauche d'autres excavations tout aussi importantes.

Ce mot de *grotte des Druides* travailla mon imagination et je me rappelai que j'avais assez récemment transcrit, pour être publié dans le tome XV[e] de la Société des Archives historiques, un vieux manuscrit intitulé « Chronicon Vasatense, » Chronique bazadaise, écrit par l'archidiacre Gérard Dupuy au commencement du XVIII[e] siècle, 1706.

Dans la préface en latin ampoulé de l'époque (toute la chronique est d'ailleurs en latin), l'auteur faisant mention des principales antiquités du pays réolais, parle du bourg appelé Hure « Urbs, » lisez « Urbis, Regulæ vicinus est vicus cui nomen Ure... cujus tamen nobilitatem innumera monumenta testantur ; » dont, de nombreux monuments attestent la noblesse. Après avoir décrit les mosaïques, *pavimenta tessellata*, les fondations d'édifices, les colonnes de marbre, les hypocaustes, *fornices lateritii*, il ajoute : « Alius est in declivi collis ad septentrionem perforatus » *in modum cratis* « ex quibus convicio locum aliquando fuisse aliquando ibidem erectum templum cujus essent pavimenta illa tessellata dicatum forsan *Sanitati* quam Græci ευριωναν (euriounan) appellant » *et in quo ministrarent veteres illæ Druidæ*. C'est-à-dire, sur la déclivité de la colline vers le Nord, un souterrain *en forme de claie* où fut autrefois élevé un temple dédié peut être (*forsan*) à la Santé, divinité que les Grecs appellent « Euriounan » et dans lequel (temple ou souterrain), les Druides devaient exercer (il ne dit pas ministrabant, mais ministrarent), les cérémonies de leur culte.

Or, voyons d'ici le rapprochement : déclivité d'une colline; à Hure c'est au nord, à Ferrand c'est au sud, aux deux endroits, couloirs coupés à angles droits *in modum cratis* en forme de claie, et enfin « in quo ministrarent Druidæ; » à Ferrand comme à Hure tradition du séjour des Druides.

Je crus un peu téméraire, à l'inspection de ce souterrain quadrillé, de penser que ce monument put être attribué aux mystères druidiques quoique dans ce pays rocheux fort accidenté, encore couvert de taillis épais et à plus forte raison entièrement boisé dans les temps les plus éloignés de nous, ce souterrain dont j'ai pu plus tard dans plusieurs visites postérieures examiner l'étendue, convînt parfaitement aux mots « *convicium celeberrimum* » du souterrain bazadais; un grand nombre d'individus pouvaient s'y rendre, s'y renfermer en *convicium*, en assemblée, conciliabule, pour discuter soit des intérêts de la tribu, soit de ceux de leur culte.

Je signalai ma découverte à mes confrères de la Commission des monuments historiques (1) dont je venais d'être nommé membre. M. l'avocat feu Louis Lussaud, un des fondateurs de notre Société naissante, parut surpris, lui, nourri et élevé dans ces parages, d'apprendre l'existence dans un pays qu'il avait souvent parcouru, d'un monument ancien encore inconnu de lui. Mais notre éminent archéologue bordelais M. Léo Drouyn me dit en souriant que je paraissais attacher peut-être un peu trop d'importance à des *caves* que lui-même d'ailleurs n'avait pas explorées. J'avais hasardé le mot de souterrain refuge, caches, sinon d'Albigeois, du moins de protestants, analogues peut être aux grottes de Bourgognade près de Sainte-Foy, signalées par M. Guinodie, aux souterrains de Puisseguin cités par le même auteur et donnés par lui comme

lieu d'abri au temps des persécutions contre les hérétiques ; mais le mot de *caves* me fit tressaillir, car si l'on entend par le mot cave un cellier, c'est-à-dire un sous-sol obscur destiné à renfermer des barriques, je ne pouvais admettre qu'un propriétaire fût assez imprudent pour faire porter ses récoltes assez loin de son habitation entourée de vastes dépendances pour les reléguer dans des cavités pratiquées sur le flanc, la déclivité d'une colline, et où ne peuvent, qu'avec difficulté, circuler des futailles au travers d'étroits corridors disposés, comme je l'ai dit, *in modum cratis.* C'étaient bien des cavités, mais non des caves dans l'acception ordinaire du mot.

Au reste, ajoutait notre honorable ami, lisez le testament de Béthoulaud.

Je ne connaissais pas ce fameux testament qui ne fut publié que plus tard dans le tome XIX imprimé en 1879, soit environ dix ans après l'anecdote que je relate.

Mais je connaissais un certain M. Trimoullet, aujourd'hui décédé, le propriétaire de l'entrepôt établi dans le corps même de l'ancienne église paroissiale Saint-Rémy de Bordeaux, et M. Trimoullet me communiqua, de la copie du testament devenue sa propriété, par certains rapports de famille, quelques passages sur lesquels je reviendrai tout à l'heure.

C'est ici, je crois, le lieu de faire une description sommaire du monument qui nous occupe, et que j'ai eu depuis ma première visite, l'occasion de revoir maintes fois encore, notamment le 24 mars 1892 avec plusieurs confrères du Club Alpin, en tête l'honorable M. Bayssellance, président de ce club, et alors maire de Bordeaux.

---

(1) Le 9 décembre 1868.

C'est, ai-je dit, sur la déclivité méridionale d'un promontoire escarpé qui domine le chemin de Saint-Laurent à Saint-Etienne-de-Lisse, puis la voie ferrée et la grande route de Castillon à Bergerac, plus loin encore la vallée de la Dordogne et enfin un vaste et magnifique panorama, c'est là que se trouvent les souterrains dont deux hauts cyprès, émergeant d'une frondaison épaisse, indiquent de loin la situation précise. La commune est celle de Saint-Hippolyte, « Sént Ypoly ou Sent Poly dans les titres anciens » et qui autrefois, était une des paroisses de la juridiction de Saint-Emilion.

A quelques centaines de pas, vers le nord-est, se trouve l'église du bourg et un peu plus loin à gauche du chemin de Parsac est la maison noble de Ferrand qui a donné son nom à ces grottes, et au domaine d'une ancienne famille dont plusieurs membres furent au XVIe et XVIIe siècles maires de la ville de Libourne.

Les planches qui accompagnent ma notice me dispenseront d'une longue et minutieuse description.

Le plan montre trois parties distinctes, d'abord, au milieu, le souterrain en forme de claie, à gauche, trois chambres de formes et de dimensions différentes, à droite deux autres chambres oblongues affectant le demi-cercle, suivies d'une autre pièce quadrilatère que suit un long couloir auquel donnent accès huit autres corridors de largeur variable.

Voyons le premier souterrain; au milieu de celui-ci, un couloir d'environ 10 mètres, se rétrécissant par degrés, le point le plus étroit est d'un mètre, hauteur générale 2 mètres ou 2 mètres et demi ; le corridor central courant du sud au nord aboutit verticalement à un couloir dont les extrémités ne communiquent avec les couloirs extrêmes que par de petites ouver-

tures larges d'un doigt disposées en pyramides, pratiquées dans l'épaisseur du rocher ; ces ouvertures qu'on pourrait appeler confessions vu l'analogie avec les grilles d'un confessionnal, étaient-elles destinées à l'aération, ou à permettre aux personnes placées à ces différents points de communiquer par la parole, et de s'apercevoir un peu au besoin ? A droite et à gauche de ce couloir central d'autres couloirs parallèles communiquant entre eux par des couloirs verticaux sauf les deux du milieu ne débouchant pas dans le grand corridor du fond. En face de chaque débouché est une retraite tantôt demi-circulaire tantôt quadrilatère.

Tous ces corridors, sauf celui de l'entrée, ne communiquent avec la prairie qui précède tout le monument que par des évents, ou trous circulaires où l'on ne pourrait qu'avec peine, au travers des broussailles, pénétrer en rampant. Sans toutefois trop songer au fameux défilé des Thermopyles, ma première idée fut néanmoins que, renfermé, barricadé dans ces couloirs un petit nombre d'hommes déterminés aurait pu braver même avec avantage l'assaut d'un corps ennemi beaucoup plus nombreux. Cependant une idée m'arrêtait. Si l'ennemi, au lieu d'exposer la vie de chaque assaillant à l'entrée étroite du premier couloir, se fût avisé d'enfumer les rebelles, quelle issue auraient eu ceux-ci pour trouver leur salut dans la fuite ? Or j'avoue ne pas en avoir remarqué trace.

Evidemment cet ensemble est d'un plan voulu, la voûte de ces corridors est tantôt convexe, tantôt carrée, tantôt encore rectangulaire avec retrait ; des niches de dispositions symétriques, mais de formes diverses, accompagnent ces couloirs et enfin des deux côtés du corridor central, des escaliers conduisent sur le plateau qu'entoure une muraille au milieu de

laquelle est un portique. Voilà le groupe principal.

A gauche, en retrait de la prairie, mon plan indique trois chambres : l'une affectant la forme d'un fer de cheval avec deux rangées de banquettes, la suivante de forme crucifère, la dernière, à l'ouest, oblongue, pratiquée obliquement et dans un angle de laquelle j'ai cru apercevoir une fissure du rocher, sans cependant m'arrêter à l'idée d'un couloir de fuite qui eût eu plutôt sa raison d'être à l'ensemble premièrement décrit. A droite du premier souterrain et encore en retrait de la prairie, d'abord, deux chambres, l'une à peu près demi-circulaire, ovoïde si l'on veut, garnie de niches symétriques, la suivante affecte une forme difficile à préciser comme géométrie; en vient ensuite une carrée dont les angles sont garnis de banquettes arrondies, et du centre de laquelle s'offre à l'œil une pittoresque perspective. Je m'en tiens là pour la description de ces grottes, caves, ou excavations dont le but n'a évidemment aucun rapport avec les vastes carrières de Bourg, de Rauzan, de Daignac, de Saint-Emilion ou d'ailleurs, pratiquées pour l'exploitation de la pierre.

En avant, comme je l'ai dit, s'étend, ombragée par de grands arbres une prairie oblongue,étroite, où se trouve le bassin carré d'une fontaine à laquelle on descend par deux escaliers ; le tout est muni d'une balustrade en pierre du XVIIe siècle. De la prairie, la côte descend en talus jusque sur la route ; elle est complantée en vignes.

Puisqu'on a parlé du testament de Bétoulaud, j'ouvre le t. XIX des Archives historiques, p. 386 et suivantes. D'abord, un mot sur le testateur Elie de Bétoulaud. L'auteur de ces documents singuliers et curieux (dit la note qui précède la transcription du testament), est né à Bordeaux, le 16 février 1650 ; il mourut vers la fin de

janvier 1709 ; il était fils de Gabriel de Bétoulaud et de Jeanne de Forquier ; il avait un frère mort en 1708 (1) capitaine au régiment d'Artois et deux sœurs également nommées Marguerite ; l'une vivait religieuse au couvent des Annonciades, l'autre était morte veuve de Joseph de Marans, lieutenant-colonel au régiment de Cotentin. La Bibliothèque historique de Duverdier, t. III, p. 438, cite deux cents vers d'un poète du XVIe, nommé Roland Betholaud. Le nom de famille des Lavauguyon était Bethoulat et Bethoulot, dont le chef André de Bethoulat, chevalier du Saint-Esprit, avait été fou et célèbre par son enthousiasme pour le grand roi. Quoi qu'il en soit, Elie de Béthoulaud avait fait inscrire ses armoiries dans l'Armorial général de 1697 où elles sont blasonnées dans le registre de la noblesse : *D'argent au peuplier arraché de sinople à la bordure d'azur semée d'étoiles d'or.* Ces armoiries n'ont rien de commun avec celles des Lavauguyon.

Le testament et le codicille d'Elie de Bétoulaud ont été analysés en 1806, dans le Bulletin polymathique, t. IV, p. 148 et t. V, p. 297, et plus tard, dans la première édition de l'Histoire de Bordeaux, par M. Bernadau. Plusieurs recueils de ses poésies ont été imprimées ; « cependant aucune biographie moderne ne mentionne Elie de Bétoulaud que ses talents et ses relations intimes avec plusieurs des *illustres* du grand siècle, le P. Lacheze, Mlle Scudéry, Pelisson, Segrais, etc., etc., recommandaient à leur attention ».

Le testateur Helie de Bétoulaud, écuyer, seigneur de Sainct-Poly (Saint Hippolyte), Ferrand et Jauguebianc, commence par la formule ordinaire des testaments. Recommandant son âme à Dieu, il veut être enseveli

(1) Ce frère, cadet d'Elie, se nommait Gabriel comme son père.

dans le tombeau de son cher et digne père, feu messire Gabriel de Bétoulaud, écuyer, seigneur de Saint-Poly, conseiller au Parlement de Bordeaux. Ce tombeau était dans l'église Saint-Projet de Bordeaux; la famille habitait cette paroisse. Dans le cas où le testateur décéderait à la campagne, il désire être enseveli dans l'église de Saint-Hippolyte, où repose déjà sa sœur Marguerite, veuve de messire Joseph de Marans. Comme il mourut à Paris, en janvier 1709, je ne sais si ses restes furent transportés dans l'une ou l'autre des deux églises. J'ai trouvé plusieurs fois dans les vieux registres de Saint-Emilion, le nom de Gabriel de Bétoulaud. En 1600, un Gabriel de Bétoulaud était premier jurat de Saint-Emilion, où il résidait, puisqu'il y exerçait cette fonction municipale. Il devait être le grand-père d'Elie. On le trouve figurant dans une séance de jurade du 1er août 1586.

Le testateur, possesseur, paraît-il, d'une grande fortune, fait de nombreux legs, d'abord à des établissements religieux : Minimes, Capucins, Prêtres irlandais, de Bordeaux; une rente au curé de Saint-Hippolyte pour une messe dont il indique la formule avec clause qu'il lui sera retranché 10 sous chaque fois qu'il y manquera. Il laisse ensuite 100 livres pour la réparation du maître-autel de l'église Saint-Hippolyte, plus 100 livres pour refondre la grosse cloche de ladite église, laquelle cloche est cassée ; puis encore 100 livres pour acheter une seconde cloche. L'une ou l'autre de ces cloches doit, à perpétuité, sonner tout le jour de l'anniversaire de son décès.

Vient ensuite la série des legs à ses parents et serviteurs (il mourut célibataire); à sa sœur Marguerite, religieuse aux Annonciades de Bordeaux, à son cousin de Rozzet de la Noguarède, aux dames de Canolles,

religieuses, ses petites cousines, à son neveu à la mode de Bretagne, Jean-Antoine de Mons de Latour, à Raymond de Brach son cousin, à Mlle de Mallet de la Jorie de Puyvalier, sa cousine, etc., etc., à Mme la présidente d'Aulède, il lègue le portrait de son ancienne et illustre amie Mlle de Scudéry; à la présidente Voluzan, il donne les tomes des *conversations* de Mlle de Scudéry. Le testateur passe ensuite à la distribution de ses tableaux, pierres gravées, diamants, médailles, objets d'art, dont il s'était fait une riche collection. Ainsi, il donne à l'abbé de Bosquillon, de l'Académie de Soissons, une *Pallas*, gravée sur un grand jaspe vert et un *Apollon*, gravé avec un *Marsyas* sur un grand jaspe rouge ; au P. Lachaise, confesseur du roi, il laisse un *Christ*, gravé en relief sur un beau grenat de Syrie, une *Piété* et un *Théophraste*, gravés sur cornaline.

Le grand roi Louis XIV lui-même n'est pas oublié dans ces faveurs. Lisons ce passage : « Et comme ce grand Roy ma luy meme honoré de ses graces et de presens magnifiques, j'espere qu'il me pardonnera bien si tousjours plain de zelle pour luy jusques après ma mort, jose le supplier d'agréer que je luy donne un *Didius Julianus* et une *Manlia Scantilla*, gravés en relief sur deux grandes opales, un *Bonnus eventus*, gravé sur un saphir blanc, une *Victoire* gravée sur une agathe, qui escrit sur un bouclier, et un beau *Dioscoride* gravé sur une cornaline cerclée d'or ; au cas que je n'aye pas l'honneur de lui faire moy mesme avant ma mort ces petits presans qui seront d'abord remis à M. l'Intendant de la province pour les envoyer à Sa Majesté ».

Le passage qui suit est aussi assez curieux pour être cité textuellement : « Mais comme ces marques de ma reconnoissance et de mon zelle pour ce grand Roy ne

me semblent pas suffire encore et que d'ailleurs je souhaiterois de ranimer dans ma patrie l'amour presque éteint des belles lettres et quy ny ont este guere cultivées que par *l'illustre Paulin*, par le fameux *Ausone*, par *Michel de Montagne* et par *Moy* (1), je donne et lègue pour tous les ans, à perpétuité, une bague de diamants de la valeur de 30 pistoles a celuy ou celle qui né ou née à Bourdeaux ou dans toute l'ancienne seneschaussée de Guyenne, aura au jugement de Messieurs de l'Académie françoise de Paris, composé à la louange d'une des plus belles actions de ce grand Roy, la plus belle pièce de poésie françoise, laquelle n'excèdera pas quarante vers (2) et dans laquelle on sera obligé de dire un mot ou sous le nom de *Bétoulaud* ou sous celuy de Damon, de mon zelle éternel pour la gloire de ce grand roy sy digne d'admiration de tous les siècles... etc. » La pièce de vers devra être adressée à Paris, au secrétaire de l'Académie française, huit jours avant ou après la fête de Saint-Louis, et l'illustre Société décidera « en faveur de celuy ou de celle qui aura le mieux mérité le prix de ladite bague autour de laquelle je veux et entens que ces mots suivans : PRIX DE L'ESPRIT soient gravés au dehors en lettres majuscules avec la millezime de l'année au dedans pour la distinction de chacun des victorieux, etc. Un peu plus bas, on lit ceci : « Que s'il se passoit quelque année stérile pour l'esprit, où il ne se trouvast personne ou de Bordeaux ou de ladite seneschaussée de Guyenne qu'y eut travaillé pour ce prix, je veux et entens que les 30 pistoles destinées par an soient tousjours ajoutées au prix des années suivantes pour estre employées

---

(1) Parmi toutes ces pierres gravées ne figure pas la modestie.
(2) C'est bien court pour tant d'enthousiasme.

tout à la fois à une bague de diamant du montant de toute ladite somme sur laquelle je veux que les mesmes mots de *Prix de l'esprit* et de la millesime soient tousjours gravés en la manière que j'ay expliquée cy dessus et pour cet effect j'affecte et hypothèque par expres à perpétuité l'achat de ladite bague de 30 pistolles par an sur les revenus de ma seigneurie de Jaugueblanc, près la ville de Libourne, neantmoins, avec la liberté à mes héritiers et successeurs de pouvoir a perpétuité libérer de cette charge ladite seigneurie et biens de Jaugueblanc en etablissant du consentemant de M. le Procureur général du roy la même charge sur tel autre fonds bien solvable qu'il leur plaira dans la seneschaussée de Guyenne ».

Ici, arrive l'article concernant spécialement nos grottes : « Je veux et entends aussy que mes héritiers et successeurs quy possederont ma maison et seigneurie de Sainct-Poly, près de Saint-Emilion, soient tenus d'employer tous les ans la somme de 30 livres pour la propreté et l'entretien des grottes magnifiques que jay faites *cruser* comme des *monumans eternels de la gloire du roy Louis-le-Grand*, dans les rochers qui sont près de ladite maison ».

Voilà, je l'avoue, un passage bien fait pour arrêter l'exubérante imagination des éminents écrivains tels que l'auteur des *Mystères du peuple*, Eugène Sue, des Alexandre Dumas, des Ponson du Terrail et autres, voilà qui fait évanouir ces sombres idées de sacrifices humains des Druides, ces retraites profondes de gens et de familles persécutés pour leur foi ; chrétiens des Catacombes, Eutychéens, Manichéens, Vaudois, Albigeois, Huguenots, Camisards que sais-je : tout au plus si ces grottes auraient pu quelques jours servir de souterrain-refuge, de caches aux Girondins proscrits

par la Montagne en 1793, et compagnons d'infortune ; Guadet, Salles, Louvet, Barbaroux, Buzot et Pétion qui, on le sait, errèrent plusieurs mois dans les grottes et carrières nombreuses dont est transpercé ce pays du Saint-Emilionnais. Cependant un point me frappe. Ces souterrains sont, paraît-il, des monuments éternels de la gloire du roi Louis le Grand. J'aurais cru, jusqu'ici, qu'à la gloire d'un grand homme, voire d'un grand roi, empereur souverain ou même président d'une République, d'un personnage enfin éminent par sa vertu et sa science ou célèbre dans les arts et la littérature, j'aurais cru jusqu'ici, dis-je, qu'on élevait une statue, une colonne, un arc triomphal, un monument quelconque, mais l'idée me paraît étrange de creuser un rocher comme hommage à sa gloire. Cette idée, aussi bizarre qu'elle puisse paraître, ne peut être permise qu'à un *des quatre* seuls *poètes qui aient de tout* temps illustré notre vieille Aquitaine. On a dit souvent des poètes qu'ils sont un peu toqués, moi, qui rime parfois, je n'oserais dire le contraire, mais je soupçonne fort Elie de Bétouland d'avoir directement hérité de son parent ou presque homonyme André, le chevalier du Saint-Esprit (ne pas lire sain esprit), dont je parlais tout à l'heure.

Mais continuons le curieux testament dont les clauses et les articles sont à la charge de ses parents et héritiers, les de Mons de Latour, les dames Vimeney, les demoiselles Biès, le sieur Trimolet, parents paternels, (c'est ainsi que le Trimoulet que j'ai connu était possesseur d'une copie du testament) et autres parents maternels, etc. « Si mes héritiers passoient deux ans après mon décès sans donner au public ladite édition (de ses œuvres) dont ils doivent se faire honneur eux mesmes, je donne et lègue la somme de 3,000 livres à

l'hospital Saint-André de Bordeaux. Je veux aussi qu'il soit mis sur ma sépulture une grande tombe de marbre noir sur laquelle je veux que cette épitaphe soit gravée : « Memoriæ æternæ hic jacentis clarissimi viri Hæliæ Betolaudi equitis burdigalensis morum comitate ingenii dotibus nec non musarum amore percelebris obiit — die — mensis — anno ». Traduction de Bernadau : A l'éternel souvenir de l'illustre Elie de Bétoulaud, gentilhomme bordelais, recommandable par la douceur de ses mœurs, par les qualités de son esprit et par son amour pour les Muses. Il mourut le — mois — an.

« Si mes heritiers negligeoint de le faire trois mois après mon deces je donne et lègue 50 écus au curé de la paroisse où je serai enterré pour le faire faire ».

Il nomme pour exécuteur testamentaire messire Sarran de Canoles, seigneur de Lescours, et lui fait don d'un cheval de 50 pistoles.

Ce testament passé dans la maison noble de Saint-Poly, le 24 novembre 1705, revêtu des armes du testateur et à chaque page de sa signature, fut déposé à Bordeaux, en présence de sept témoins, le 18 janvier 1706, entre les mains de Me François Vivans, notaire, rue Saint-James. Ce testament est suivi d'un codicille où se trouvent aussi de curieux articles. Pour témoigner sa reconnaissance au grand Roi, il veut que le « *magnifique* livre de médailles de son glorieux règne que le Roi lui a donné, soit, six jours après son décès, remis par ses héritiers à Messieurs du Parlement de Bordeaux, « persuadé qu'ils voudront bien me faire » la grâce de l'accepter et qu'un corps si illustre se fera » honneur de conserver et de relire à jamais cette » précieuse histoire du plus grand Roy du monde, aussi » fameux par ses vertus que par ses victoires, etc., Et, comme depuis ce temps-là, ce grand Roy... m'a

fait encore l'honneur de me donner et de m'envoyer sa grande, belle et riche médaille d'or, du poids de plus de soixante louis d'or, où il est gravé en relief d'un costé et où Mgr le Dauphin son fils et Mgr le duc de Bourgogne et le roi d'Espagne Philippe V, et Mgr le duc de Berry, ces trois petits enfants sont gravés de l'autre, voyant que cette précieuse et admirable médaille ne scauroit, quelque désir que j'en eusse, estre conservée dans ma famille de mon nom et armes puisqu'elle manque et par moy qui n'ai point esté marié et par messire Gabriel de Betoulaud, mon frère unique qui vient de mourir sans avoir esté marié aussi, et craignant d'ailleurs qu'elle ne fut gardée par mes héritiers et successeurs ny aussy longtemps ny avec autant de soin que je le dois souhaiter, je veux et entens quelle soit remise par mes heritiers dix jours après mon décès à Messieurs les maire, sous-maire et jurats de la ville de Bourdeaux a qui je la donne et legue pour estre inaliénablement et a jamais gardée et conservee par eux dans leur Tresor avec tout le soin, toute la propreté et toute la vigilance possible, non seulement comme un presant illustre et precieux d'un compatriote qui ne leur a pas fait de déshonneur, mais encore comme une source de gloire et de bonheur pour leur ville, et de plus, comme un monumant rare pour la conservation duquel il n'est ny biens ny vies qu'ils ne doivent sacrifier » (1). Plus bas, Bétoulaud ajoute : « Et afin qu'on puisse a jamais rendre en quelque sorte a cest auguste et fidelle portrait du plus grand Roy du monde, lhonneur qui luy est deu, je prie M. le Maire

(1) Peut-on pousser plus loin l'admiration, on peut dire le fanatisme pour un grand Roi dont le long règne, malgré ses victoires, ses conquêtes et l'élan donné aux arts, sciences et belles-lettres est néanmoins entaché par la révocation de l'édit de Nantes et les dragonnades ?

et en son absence M. le sous-maire et en l'absence de l'un et de l'autre, M. le plus ancien des jurats, gentilshommes de la ville de porter, comme je lai porté moy même, a perpetuite sur leur habit et au-dessus du cœur cette precieuse medaille, le cinquième de septembre, jour de la naissance du Roy, le quatorzième de may, jour de son avenement à la couronne, et le 25 aoust, jour et feste de Saint-Louis, roy de France... de la porter aussi, s'ils le trouvent a propos, les jours des plus grandes ceremonies pour les rendre encore plus eclatantes par la beauté et la richesse de cette incomparable medaille ».

Après avoir de nouveau recommandé au maire et Jurats d'entretenir la fondation de son prix de poésie, il dépose entre les mains de son ami et voisin M. Bentzman, chanoine de Saint-André, ce codicille daté du 20 janvier 1706, écrit dans son domicile de Bordeaux paroisse de Saint-Projet.

L'acte de clôture dudit codicille est daté du 21 janvier 1706, reçu par Vivants notaire. L'acte d'ouverture devant monsieur le lieutenant particulier au sénéchal de Bordeaux en l'absence du lieutenant général est daté du 28 février 1709.

« Quoiqu'il laissât une grande fortune, dit la notice du bulletin polymathique année 1807, p. 156, la multiplicité des legs dont elle était grevée, l'embarras d'opérer la délivrance de ceux qui étaient assujettis à des conditions insolites et plusieurs autres circonstances firent sans doute craindre que sa succession ne devînt onéreuse. En conséquence, son héritier déclara l'accepter sous bénéfice d'inventaire ainsi qu'il résulte d'un acte notarié, en date du 9 mars 1709. »

Voilà l'homme fortuné, l'ardent admirateur de Louis XIV, le riche testateur; un mot maintenant du

poète, le seul émule d'Ausone, de Paulin et de Michel Montagne. Les poésies d'Elie de Bétoulaud sont encore presque toutes inédites excepté six pièces insérées par Lefort de la Morinière dans le tome III de sa bibliothèque poétique et parmi lesquelles on trouve un assez long poème sur les Caméléons de Mlle de Scudéry. On connaît aussi un recueil format petit in-4° contenant 47 pages intitulé Discours en vers de M. Bétoulaud publié sans date et sans nom d'imprimeur.

C'est, dit Bernadau, un recueil de satyres (*sic*) morales et littéraires aussi médiocres que celles qui ont été publiées à Rouen, en 1687 par L. Petit (*Bulletin polym.*) déjà cité, p. 149.

Dans la 3e partie de son histoire de Bordeaux, et consacrée à la biographie et bibliographie, Bernadau parle ainsi de notre auteur : « Si Bétoulaud n'est pas un écrivain distingué, il n'en mérite pas moins d'être recommandé au souvenir de ses concitoyens parce qu'il fonda en leur faveur un prix perpétuel de poésie dont ils n'ont pas joui par le seul fait des héritiers du fondateur ».

La bibliothèque du château de la Brède possède un in-folio manuscrit contenant les œuvres de Elie de Betoulaud. Feu M. le vicomte Jules de Gères avait été chargé par M. le baron de Montesquieu, aussi décédé, de préparer pour la publication dans les Archives historiques, l'impression de ces poésies.

Le 19 décembre 1722, l'Académie française ayant eu à juger trois pièces de vers envoyées de Bordeaux pour le prix Bétoulaud, adjugea le prix à une pièce composée sur l'Extinction du duel.

Le 19 mars 1723 M. Bernard Roborel de Climens, avocat au Parlement, fils de M. Roborel de Climens

aussi avocat et d'Anne Tanesse (1) demeurant rue et paroisse Sainte-Eulalie, fit signifier par huissier à messieurs de Mons de Latour neveux et héritiers d'Elie de Bétoulaud une sommation contenant l'extrait du testament, et un extrait des registres de l'Académie, d'où il résultait que le requérant, auteur de la pièce couronnée, demandait aux héritiers de faire verser la somme nécessaire pour faire une bague de la valeur d'autant de fois 300 livres qu'il s'était écoulé d'années depuis la mort du testateur (1709 à 1722, treize ans), soit 3,900 livres. Les héritiers de Mons n'acquiescèrent point à la demande, offrant toutefois de payer les deux dernières années en argent monnayé, mais alléguant que ce n'était point leur faute si les billets de la banque de Law qu'ils avaient tenus à la disposition des lauréats, avaient perdu de leur valeur, et s'il n'y avait pas eu de concours jusqu'alors.

Le 3 juillet 1723 M. Roborel s'adressa au cardinal Dubois pour faire évoquer à Paris le procès que Bernadau, dans sa notice, paraît n'avoir pas connu, quand il dit : « Cependant, rien n'atteste que ce prix ait été décerné à aucun poète bordelais, et qu'un poète bordelais se propose de se présenter cette année (1806 ou 1807) au concours à l'Institut avec une copie du testament de M. de Bétoulaud », et réclamer par conséquent le paiement de ce prix capitalisé de 1709 à 1806 soit 28,500 fr.

Dans sa seconde édition de l'histoire de Bordeaux, Bernadau se montre envers Bétoulaud plus sévère que dans sa première édition. Il le représente maintenant comme un obscur avocat, cité par Fléchier comme

(1) Voici l'origine de la dénomination de la rue Tanesse, où un terrain appartenait à cette famille.

médailliste, auteur d'un discours en vers qu'on aurait pu intituler *discours en prose* sans faire de contre-sens, et dit enfin qu'on a imprimé son éloge plus rare que curieux selon le *sottisier* de M. de Raoul.

Quant à M. Roborel de Climens, avocat, né à Barsac en 1692, orateur et poète, membre de l'Académie de Bordeaux en juin 1716, il publia un panégyrique de Louis XIV, plusieurs pièces de vers imprimées dans le *Mercure*, jurat de Bordeaux en 1748 il vivait encore en 1775 (note *Archives hist.*, t. XIX, p. 401).

Nous connaissons tous un de ses descendants, homme aussi distingué par sa science que par son aménité, et notre ami commun.

J'ignore ce qui s'en suivit du procès de 1723, notre ami précité pourrait peut-être nous renseigner à ce sujet.

Je reviens aux grottes, éternels monuments de la gloire de Louis XIV. Au dessus de l'évent du premier corridor à droite de l'entrée principale de la partie *in modum cratis,* on lit gravé profondément dans le rocher et en grandes majuscules les mots ET MVSIS ET OTIO.

Une seconde inscription sur la paroi occidentale du rocher dans le même couloir est ainsi conçue : OLIM ET MVSIS ET OTIO NVNC AMORI ET VENERI.

Sur une troisième presque incompréhensible, on lit ITASIES 1778.

Et enfin une dernière porte HODIE NON OTIO SED MVSIS.

D'où l'on pourrait conclure qu'après que les *Muses* se furent quelque temps *reposées* à l'ombre de ce souterrain séjour, les appréhensions d'Elie de Bétoulaud ne s'étaient que trop réalisées. Il s'était passé des années *stériles* pour l'esprit et c'étaient Cupidon et son

auguste mère qui avaient pris possession du sombre logis et surtout de la verdoyante prairie, où le peintre Boucher eût pu trouver un joli pendant à *son déjeuner sur l'herbe.*

Mais sans doute aussi les héritiers avaient négligé d'employer les trente livres annuelles destinées à la *propreté* et à l'entretien de ces monuments éternels de la gloire du grand roi, et Vénus dut à son tour dans ces couloirs, devenus par les suintements de la roche, humides et fangeux, craindre de salir son écharpe divine, comme les belles mondaines qui la représentaient au XVIII[e] siècle, avaient peur de détériorer le satin de leurs belles robes; celles-ci préférèrent leurs boudoirs plus luxueux et les Muses moins coquettes revinrent à leur premier domicile jusqu'au jour sans doute où elles s'éclipsèrent sans retour à la vue d'un cerf, quelque descendant d'Actéon, qui, selon la tradition que j'ai apprise tout récemment, venait dans ce *souterrain refuge* échapper aux meutes et aux armes des chasseurs. L'animal pris enfin, dut servir à quelque joyeux banquet et son bois orne encore aujourd'hui le portail d'entrée de la gentilhommière de Ferrand.

Une descendante des de Mons de la Tour mariée toute jeune, à 15 ans, je crois, à un vieux baron de Pichon, vécut, à ce que j'ai ouï dire dans le pays, quelque temps en Amérique ou à Paris. Devenue veuve, elle épousa M. Fornerod qui fut par ce mariage propriétaire du château de Lescours à Saint-Sulpice-de-Faleyrens; lequel château ayant depuis passé en plusieurs mains, a maintenant à peu près perdu tout son cachet primitif.

De tout ce qui précède, et après le texte pourtant bien explicite du testament : « Les magnifiques grottes que j'ai faites cruzer... dans les rochers qui sont près de ladite maison de Ferrand; » malgré que ce soient

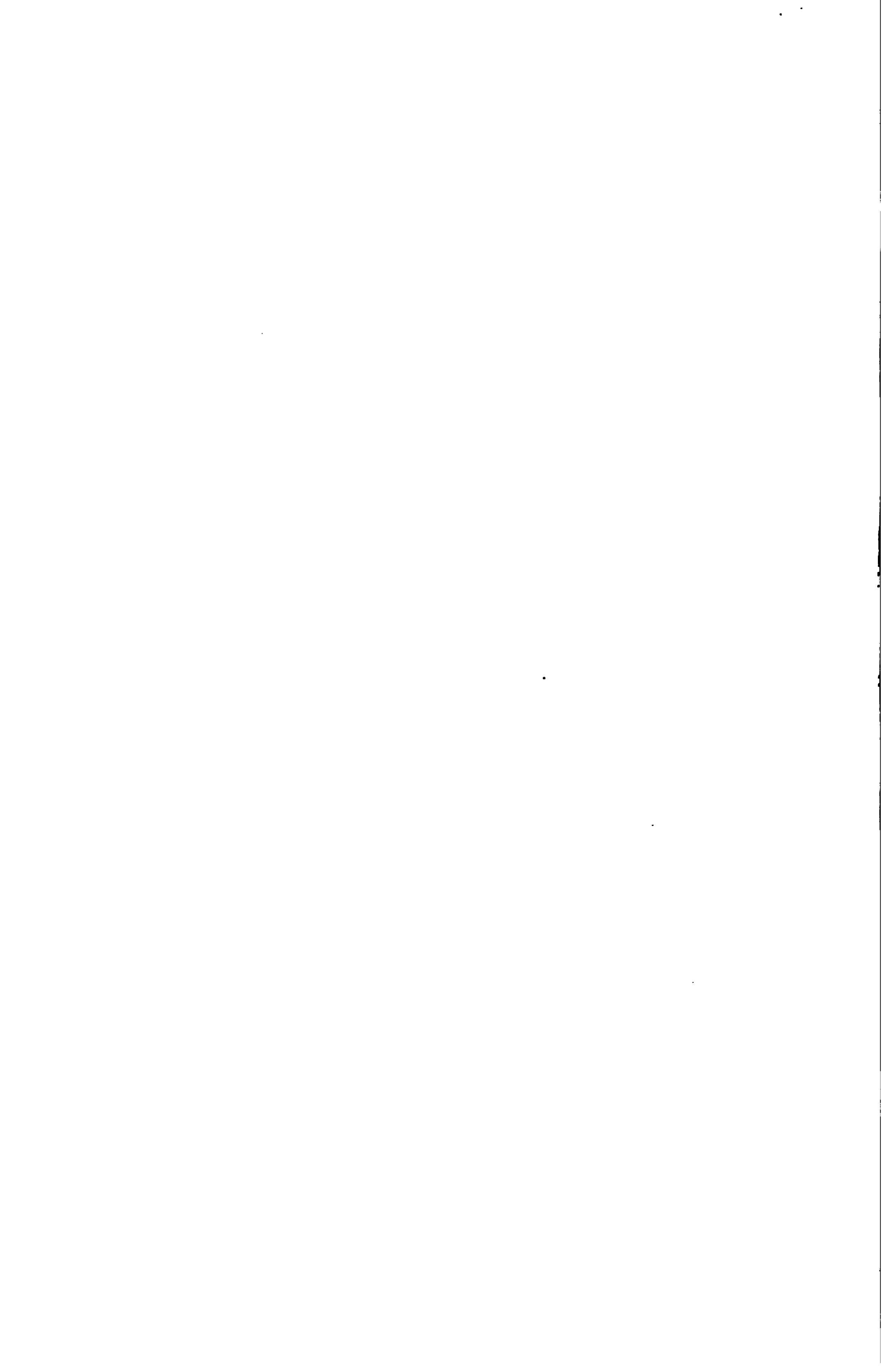
là des monuments éternels de la gloire du grand roi je me demande encore s'il n'y avait pas déjà primitivement en ce lieu quelque antre, quelque souterrain, excavation quelconque que, dans son enthousiasme *poétique* tout autant que bizarre, Elie de Bétoulaud aura accommodé, revu corrigé et augmenté pour la gloire de son roi. Fantaisie bizarre, je le repète, excusable pour un génie incompris dont l'ingrate postérité a oublié de mettre les œuvres à côté de celles de Paulin, de Montaigne, et d'Ausone.

Je voudrais avoir l'occasion de visiter les caches des environs de Sainte-Foy, celles de Bourgognade, le souterrain de Puisseguin, les autres souterrains cités positivement comme refuges dans le Poitou, l'Agenais, l'Albigeois et autres parties de la France, pour faire une comparaison, mais en attendant, acceptons, ainsi qu'elles nous sont présentées, les grottes de Ferrand, non pas *érigées* mais *creusées* comme des monuments éternels à la gloire du grand Roi Louis XIV; et citant ce premier des quarante vers couronnés en 1722 :

Ombre de Bétoulaud, dans l'ardeur qui me presse.....

Je m'empresse de terminer pour envoyer ces quelques lignes à notre excellent secrétaire général et à l'imprimeur, et enfin de remercier d'avance les lecteurs qui m'auront fait l'honneur de les lire.





ÉTUDES PALÉO-ARCHÉOLOGIQUES

SUR

L'AGE DU BRONZE

SPÉCIALEMENT EN GIRONDE

Par le Dr Ernest BERCHON

Ancien Médecin principal de 1re classe de la Marine,
Secrétaire général de la Société Archéologique.

CONCLUSIONS

I

Quelques amis m'ont fait remarquer que mon étude sur l'âge du bronze ne précisait pas assez les conclusions qui peuvent être la conséquence des faits observés et m'ont engagé à combler ce qu'ils considéraient comme une lacune de mon travail.

Je me rends à leur désir tout en faisant observer que plusieurs de leurs demandes ont été abordées dans le cours de mon œuvre, et que si toutes n'ont pas été satisfaites, on doit surtout s'en prendre à la nature du sujet.

S'il est difficile, en effet, de rassembler tout ce qui constitue l'âge du bronze dans une région, il est encore plus ardu d'établir quels sont les résultats généraux de ces découvertes quand on doit renoncer à trouver la solution des problèmes que soulèvent ces questions dans les ouvrages et les monuments du passé.

Ce fut là, pourtant, l'unique source des renseignements recueillis par un grand nombre des auteurs que les premières trouvailles d'objets des âges de la pierre et du bronze surprirent, au plus haut point, au commencement de ce siècle et même peu avant notre temps.

Je l'ai déjà fait remarquer dans la partie rétrospective de mon étude et après avoir, moi aussi, fouillé ce passé et même réuni de bien nombreux documents sur ce qui pouvait servir de terme de comparaison entre les objets préhistoriques et les ustensiles ou armes des anciens, j'ai dû renoncer à poursuivre ces filons d'investigation qui conduisaient la plupart des archéologues, surtout de 1825 à 1850, à rattacher tous ces objets aux engins d'haste et de jet des guerres gallo-romaines.

On doit faire ensuite cette observation importante qu'il est nécessaire d'établir une distinction entre les objets en bronze avant d'en rechercher l'origine et l'histoire. Il en est qui sont relativement modernes ou difficiles à distinguer des spécimens plus anciens et qui, d'ailleurs, ont été décrits et figurés, tels que les fibules, agrafes, torques et en général les objets d'ornement de ce métal.

C'est au contraire de ce qu'on désigne surtout sous le nom particulier d'instruments de bronze qu'il faut s'occuper, parce qu'en réalité l'utilisation de ces objets échappe aux recherches de l'érudition ordinaire.

Je ne chercherai point, néanmoins, à revenir sur le début même du bronze, c'est-à-dire de la connaissance de l'alliage de l'étain et du cuivre qui porte ce nom. Toutes les découvertes humaines ont une première apparition très obscure. Ce qu'on peut supposer c'est que l'homme attentif n'a pu se rendre maître de ce secret que dans les pays où les matières premières

étaient assez abondantes. Et, dès lors, un premier problème se pose : quel est ce point d'origine? Est-il unique, ou faut-il admettre plusieurs lieux de fabrication? on doit ensuite, dans l'hypothèse d'un centre isolé, chercher à expliquer comment l'invention à été connue et comment elle s'est propagée dans les contrées éloignées de ce centre.

La première doctrine, grâce aux travaux de M. de Mortillet, celle d'un centre principal de création, a triomphé de nos jours et il faut remarquer qu'elle paraît la plus rationnelle. L'étain est rare dans l'ouest du vieux continent, c'est-à-dire en Europe. Il est, au contraire, abondant dans l'extrême Orient et l'Asie qui semble avoir été le berceau du genre humain, mais cela n'exclut pas, loin de là, d'après nous, les fabrications multiples ou locales. Le point important était l'*invention du bronze*, la *science de la proportion des deux métaux qui le composent*. Une fois cette connaissance acquise, l'homme devait en rechercher l'application partout, ce qui fait que plusieurs pays ont été proposés comme points d'origine : Le Caucase, l'Espagne, les îles Britanniques et spécialement les îles Scilly nommées précisément par les anciens les îles de l'étain ou Cassitérides.

C'est donc d'Asie que nous sont venus les premiers bronzes ou les éléments de cette matière, et nous pensons qu'une fois parvenus dans la Méditerranée ils se répandirent surtout par les voies de mer, qui ont eu, dès les premiers âges, un développement beaucoup plus grand qu'on ne le croit généralement.

Nous avons en effet été toujours frappé du rôle joué par le cabotage dans les relations ethniques. Les voies de terre furent jusqu'à notre époque toujours plus lentes, semées de dangers de tout genre. Il était diffi-

cile d'y recourir pour toute marchandise d'un volume ou d'un poids notables, et si c'était ici le lieu de généraliser cette idée, les preuves afflueraient car on y pourrait comprendre jusqu'au voyage de Colon en Amérique sur des caravelles qui n'avaient guère plus de solidité et d'ampleur que les navires anciens, jusqu'aux embarcations légères qui servirent au peuplement des îles océaniennes, sans énumérer longuement les périples anciens et ceux des premiers navigateurs de tous les âges.

Je ne veux pas dire, bien certainement, que la voie maritime ait été la seule qu'ait suivie le bronze venu du fond de l'Asie. Il s'est aussi propagé par terre plus lentement, principalement par la Perse, la Chaldée. Mais l'Égypte a servi plutôt d'intermédiaire au début, car c'est de ses ports que l'invention nouvelle s'est surtout répandue par les commerçants de Tyr et de Sidon. A partir de ce point, le cabotage de la Méditerranée et des mers qui l'avoisinent a été la voie la plus ordinairement suivie, soit dans la mer Noire, au Caucase, soit vers l'Espagne et la France pour s'étendre, ensuite dans tous les points que visita le commerce phénicien.

Plus lentement se faisaient les transports de l'invention et des matières premières par d'autres voies, celles de toutes les migrations humaines vers l'ouest, par les vallées du Volga, du Danube, du Rhône, mais l'existence de l'étain en Espagne a dû favoriser extrêmement ce genre de commerce vers ce pays et au delà, car on ne doit pas oublier qu'on retrouve de nos jours en Andalousie, spécialement à Cadix, les preuves de l'importance extrême des relations phéniciennes en ce pays.

C'est par cette voie que la Gironde a dû recevoir les premiers bronzes, et voici quelles sont les bases de notre conviction.

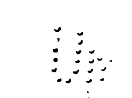
C'est d'abord la concentration des trouvailles dans la partie toute maritime du Médoc, à l'est des terres qui forment, en réalité, un brise-lames si favorable à la protection des navires contre la mer et le vent dans cette portion inhospitalière de nos côtes. Le sol de cette péninsule est presque pavé de cachettes tandis que le reste du département n'a fourni que des découvertes peu nombreuses et isolées.

Un second argument naît de la rareté du bronze dans tous les départements voisins du sud-ouest de la France : Charente-Inférieure, Charente, Dordogne, Landes. Les recherches de MM. Fleuriau de Bellevue, Lesson, Maufras, Chauvet, de Laporterie et bien d'autres le démontrent. Les gisements y sont également isolés et en petit nombre.

Les cartes dressées par plusieurs anthropologistes et spécialement par M. Chantre ne signalent, de plus, qu'une infime indication de l'existence du bronze dans le massif central de la France et M. Cartailhac, un bon juge, faisait dernièrement la même remarque pour le Cantal. Là, encore, le mouvement du commerce, comme celui des émigrations humaines, a suivi surtout les fleuves et, en face de cette rareté d'objets doit être opposée son abondance sur les côtes françaises de Bretagne, sur l'Océan, la Manche, comme dans les îles Britanniques et les pays de l'extrême nord européen.

Chose assez singulière et sur laquelle on ne me paraît pas avoir beaucoup insisté, chacun des trois parcours principaux que j'ai indiqués : Le Méditerranéen, le Danubien et l'Ouralien semble être caractérisé par des espèces particulières d'objets de l'âge du bronze et particulièrement des haches.

Comme le montre notre inventaire, les haches girondines, ainsi que celles du Portugal et de l'Espagne sont



massives. C'est principalement la hache dite à bords droits et que j'ai cru devoir nommer, pour plus de précision, hache à double coulisse entière. Elle est, en effet, dans une proportion tout à fait prépondérante relativement aux autres formes de haches dans les nombreuses cachettes du Médoc. Après elle viennent les haches à talon, puis celles de ces dernières qui sont pourvues d'un anneau latéral; quant aux haches à douille, elles ne figurent qu'à l'état d'exception rarissime et sont même très inférieures, en nombre, aux haches de cuivre ou des premiers essais, ainsi que le prouvent nos tableaux. Il en est ainsi des haches à ailerons, et l'on n'y a pas encore trouvé des haches ornées de dessins.

Dans le bassin du Rhône, branche de la voie méditerranéenne, le type à talon est aussi plus rare que celui à double coulisse ; mais on y rencontre davantage la hache à aileron et la hache à douille est fort rare (1).

Il en est tout autrement en Suisse dont les relations avec le bassin du Rhône devaient pourtant, *a priori*, avoir été fréquentes. Le type médocain, à double coulisse entière, n'y a jamais été rencontré que très exceptionnellement, ainsi que les haches à douille. Le type le plus commun, dans la proportion de 70 0/0, d'après M. le D[r] Gross, est celui à double ailerons recourbés sur le manche avec boucle latérale. Point de haches richement ornées de dessins, comme du reste dans les spécimens méditerranéens déjà indiqués.

Si l'on étudie, d'autre part, les dépôts si nombreux des bronzes en Bretagne, en Normandie ou sur les côtes de la Manche qui ont eu des rapports commerciaux si anciens avec l'Angleterre, c'est la hache à douille qui

(1) Chantre.



domine absolument, atteignant les chiffres de plusieurs centaines par dépôt et les dimensions les plus variables, depuis moins de 3 centimètres jusqu'à 18. On y a recueilli également des haches à talon plus nombreuses en Bretagne, surtout dans les régions Océaniques.

En Angleterre, d'après M. Evans, les haches richement ornées ne sont pas rares, au contraire, et affectent tous les types, à l'exception pourtant des haches à corps rétréci et à tranchant élargi et arrondi; plusieurs caractères peuvent servir à y distinguer les haches d'Irlande et d'Ecosse plus différentes des haches de France que celles des côtes sud de l'Angleterre. Mais on ne peut encore que signaler ces différences, retrouvées en Suède et Norwège où les haches ornées sont plus nombreuses, et il paraît, en résumé, qu'une fois connue dans des pays différents l'industrie du bronze a pu subir les modifications de fabrication locale, comme l'industrie des poteries, et celles d'un grand nombre d'autres variétés tout aussi caractérisées et singulières dans les objets à usage, ou de toilette, dans les armes et même les vêtements du mobilier humain.

Or, ces différences ne peuvent pas s'expliquer par l'arrivée d'un peuple connaissant le bronze et en apportant partout des spécimens à lui connus.

Il faut tenir également compte de ce fait que les habitants de l'ouest de l'Europe, ceux de l'âge de la pierre, même polie, étaient à un degré fort inférieur de civilisation quand arrivèrent les marchands connaissant le bronze.

Or, les Phéniciens n'ont jamais joué, d'autre part, le rôle d'introducteurs ou d'initiateurs des arts près des peuples qu'ils visitèrent. Comme l'ont dit dernièrement, avec raison, MM. Perrot et Chipiez, ils furent surtout, d'abord, les entrepositaires de l'art égyptien; des fabri-

cants d'Égyptien au rabais et pour l'exportation (1). Qu'auraient pu faire des statuettes si nombreuses en Égypte ou en Syrie les habitants des cavernes qui ont laissé si peu de traces de leur amour des arts?

En réalité les Phéniciens ne cessaient d'étendre leurs relations maritimes que pour rechercher de nouveaux produits à transformer pour la vente facile en Orient alors en avance de plusieurs siècles sur les peuples de l'ouest d'Europe, et l'étain était principalement l'objet de leur ardente convoitise, soit parce qu'ils ne l'obtenaient plus aussi facilement de l'Orient, soit parce que l'usage s'en répandait sans cesse dans les contrées civilisées.

Cet état d'infériorité persista de longs siècles et le rôle essentiel du commerce phénicien peut aider ainsi à expliquer les différences qui résultent des constatations de la nature des haches de bronze de chaque région.

Il nous paraît probable que ces commerçants émérites ont pu fabriquer sur place les haches des divers pays en tenant compte des formes des haches de pierre qu'ils voulaient remplacer pour se créer une nouvelle branche de commerce, d'où les formes massives dans les pays où les haches même polies avaient un volume considérable : Espagne, sud-ouest de la France, Angleterre; d'où les haches bien moins fortes dans les contrées où les haches de pierre avaient un bien moindre volume déjà, en Bretagne et en Normandie, sans qu'il soit possible de bien interpréter les causes de l'apparition de la douille, si ce n'est en adoptant l'idée des

---

(1) Histoire de l'art dans l'antiquité, 1882, t. I, Egypte, p. V. Introduction.

progrès de la fabrication, réalisés avec plus ou moins de lenteur dans certains pays.

Les haches de la Gironde seraient par suite des plus anciennes, et cette hypothèse de fabrication locale a pour elle la rareté des mêmes types soit en Égypte, soit en Syrie, soit à Chypre où ne se sont pas retrouvées les haches dont la forme et l'état d'achèvement ont servi de base à l'établissement des deux âges, Morgien et Larnaudien.

Or, il y a lieu d'observer que les différences constatées correspondent exactement à deux époques de l'âge du bronze : celle des débuts, celle des perfectionnements, et il n'est plus extraordinaire alors de retrouver, même en Gironde, civilisée plus tard, certainement, que les vallées du Danube et du Rhône, de rares spécimens de l'époque dite Larnaudienne, chacune des régions que nous avons indiquées présentant également d'autres particularités sur lesquelles il y a lieu de revenir, d'abord celle du dépôt des haches.

Nos trouvailles girondines offrent, en effet, cette particularité d'être généralement déposées dans des vases soit à plat, soit disposées debout ou exceptionnellement attachées en gerbe par un fil, de bronze aussi, comme à Corconac. C'est la règle en Médoc et il y a lieu de rapprocher cette constatation du fait souvent reconnu dans les découvertes indiquées, à savoir que ces dépôts étaient très rapprochés les uns des autres, enterrés à peu de profondeur, ordinairement à 50 ou 60 centimètres, dans le sol et composées de haches dont l'achèvement était quelquefois différent, les unes portant très marquées les bavures du moule, les autres martelées avec soin ; les unes d'une seule espèce, d'autres comprenant à la fois des types à double coulisse entière, et des haches à talon, avec ou sans anneau latéral.

Ces caractères, très accusés et vérifiés bien des fois, ainsi que nous l'avons exposé, semblent absolument opposés d'abord à la théorie trop généralisée, à mon sens, qui croit voir dans ces cachettes des dépôts de fondeurs de bronze. Nous n'avons pas observé en Médoc une seule accumulation de haches ou débris méritant d'être ainsi classée. Tous les instruments étaient presque neufs, paraissaient récemment fabriqués ou martelés depuis peu, et la multiplicité des cachettes, à quelques centaines de mètres (quelquefois moins) les unes des autres, m'a toujours fait rejeter la pensée de réserves que les fondeurs n'auraient pu retrouver, ou s'étaient trouvés dans l'impossibilité absolue de rechercher.

L'hypothèse de cachettes de marchands serait peut-être plus défendable, d'après la nature des dépôts eux-mêmes, mais elle a contre elle l'invraisemblance évidente des décès simultanés, ou des erreurs de mémoire invoquées par les défenseurs de l'idée des cachettes de fondeurs. Car il faut tenir compte, en Médoc, de deux autres faits : c'est d'abord la proximité des amas de haches. Elle était extrême entre Saint-Estèphe et Saint-Julien, c'est-à-dire sur un parcours de quelques kilomètres, d'après nos recherches, et d'ailleurs on en a rencontré dans presque toutes les communes de la même région, ce qui fait écarter la raison des difficultés de transport. Qu'il y ait eu des dépôts de ce genre, comme l'a observé M. Daleau à Cézac, ou, en d'autres régions, au col de certaines montagnes c'est incontestable, bien certainement, mais l'argument est sans force en Gironde, surtout en Médoc, pays à relief insignifiant, et où l'étendue des terres était d'un faible nombre de kilomètres.

Pourquoi ces marchands de bronze auraient-ils cessé, comme d'un commun accord, de visiter leurs magasins? Pourquoi ces magasins étaient-ils entourés de si peu

de soin et si largement exposés dans le sol à la pluie et autres intempéries des saisons?

Mieux vaut certainement avouer ici notre ignorance et cet aveu est-il bien surprenant pour des faits remontant à 2,000 ans, au moins, avant notre ère quand les archéologues en sont encore à ne pouvoir préciser ce que veut dire la sculpture de l'*ascia* et l'inscription *sub ascia dedicavit* de certains tombeaux du début de notre siècle?

Aussi, hypothèse pour hypothèse, et en présence de l'accumulation des haches, à une faible profondeur du sol, sans aucun moyen de protection contre la pluie qui pouvait pénétrer facilement dans le terrain et inonder même pendant un temps plus ou moins long les vases qui les contenaient, nous semble-t-il possible de songer à l'usage de placer près des morts les armes ou objets dont ils s'étaient servis durant leur vie. L'état varié des haches, les unes toutes neuves, d'autres en usage, d'autres portant les traces évidentes d'usure et de réparations viendrait à l'appui de la même supposition, et il y a lieu de rapprocher des haches les bracelets de bronze trouvés, en nombre, dans les mêmes localités. Quant à l'absence d'ossements, il faut tenir compte que le sol du Médoc comprend une couche puissante et imperméable d'alios qui, retenant les eaux, a singulièrement favorisé, comme le granit en Bretagne, la destruction prompte des squelettes.

Le fait d'une intention votive ou commémorative est d'ailleurs évident pour la remarquable découverte des 30 haches du domaine de Livran disposées debout, en cercle, autour de deux hachettes.

Peut-être devrait-on ranger dans la même catégorie la trouvaille de ces haches, ou plutôt, modèles de haches recueillis à Blaye et signalés d'abord par

M. de Gourgues en 1858, mais dont personne n'avait parlé depuis, haches réduites à une faible épaisseur, plates d'un côté, portant de l'autre l'indication seulement des deux reliefs latéraux des haches à double coulisse. Jamais forme semblable n'a été signalée, à ma connaissance, et il ne nous paraît pas facile de déterminer quelle était la destination de ces singulières plaques de bronze. Etait-ce un objet votif, pouvant faire économiser une hache véritable ou d'un réel usage, ce qui s'est vu pour d'autres offrandes même de nos jours? Était-ce un modèle que le fondeur pouvait proposer à sa clientèle, comme cela existe pour d'autres industries? J'avoue n'être convaincu ni par l'une ni par l'autre de ces hypothèses que d'autres observations pourront peut-être éclaircir.

Une autre singularité tient à la persistance des mêmes types en Gironde, alors que le progrès se réalisait dans l'industrie du bronze dans presque toutes les autres régions. On dirait qu'il s'est fait, en ce point, un arrêt qui peut s'expliquer par une interruption des visites maritimes analogues à celles qui ont été constatées pour d'autres contrées. Le courant phénicien a pu diminuer ou prendre fin en une province qui resta ignorée, même de César, alors que les autres districts de la Gaule avaient leur organisation connue et avaient reçu de fréquentes invasions par les voies de terre.

Et l'usage du bronze a dû cesser brusquement quand arriva la connaissance du fer, d'abord par l'abondance de cette matière première dans le pays même et par l'absence de cette civilisation plus avancée qui multipliait à un degré si extrême les objets d'art de bronze en Orient et sur les routes devenues plus fréquentées vers l'ouest de l'Europe.

Cette brusque substitution expliquerait enfin, en

Gironde, les dépôts votifs d'un métal dont l'action utile était dépassée pour les travaux de l'homme et dont la fusion ne pouvait être utilisée pour des objets d'art restés véritablement inconnus des populations de la région.

Dois-je ajouter que j'avais cherché, comme bien d'autres anthropologistes, si je pouvais découvrir quelques indices d'origine dans la composition chimique des haches girondines ? mais nos recherches n'ont abouti à rien de sérieux. C'est toujours une proportion d'étain de 9 à 15 0/0 que nous avons constatée, mais est-ce bien étonnant quand on sait que la composition des bronzes égyptiens a fournit des écarts de 5 à 7 et 15 0/0 au témoignage de MM. Perrot et Chipiez ? (p. 830, *loc. cit.*)

Pour nous, du reste, l'important était de prouver que la Gironde avait eu son âge du bronze; qu'on y avait rencontré des spécimens fort anciens, sinon les plus anciens de cet âge (haches des premiers essais, haches massives) ce qui tend à démontrer la date reculée de ces spécimens. La présence rarissime de certains types: haches à douille, haches à ailerons, haches à talon à double anneau latéral s'expliquerait en outre par des relations commerciales tardives et exceptionnelles avec la Bretagne, les îles Britanniques et l'Espagne ou le Portugal. La hache à coulant serait une importation accidentelle encore plus rare et il faut noter aussi l'absence totale de haches à ornements comme celle de moules, ceux en bronze de Meschers et de Sainte-Foy (1) n'appartenant pas en réalité à la région mais à ses

---

(1) Il s'agit ici d'un moule en bronze trouvé depuis l'impression de notre Inventaire, mais qui n'a pas été décrit et dont la destination est ignorée quoique sa trouvaille soit certaine.

confins et ne correspondant même pas aux types caractéristiques de la Gironde.

Nous ne devons pas omettre enfin l'existence des haches ébauchées de Saint-Jean d'Illac, vrais essais ou rebuts de fabrication locale, mais en cuivre pur, antérieures par conséquent aux haches massives décrites.

Ce sont là les conclusions sommaires de nos recherches entreprises dans le but d'écrire l'une de ces monographies réclamées souvent par les meilleurs observateurs, MM. de Mortillet, Chantre, Cartailhac, de Nadaillac et quelques autres.

Resteraient, certainement, bien d'autres questions à traiter, mais leur examen sortirait du cadre de notre travail, que nous terminons par quelques considérations sur le mode d'action des haches, point qui ne nous paraît pas avoir été complètement étudié jusqu'à présent.

II

Cette étude du fonctionnement de tout instrument sous-entend, nécessairement, l'examen attentif de sa forme générale et les descriptions dans lesquelles nous sommes entré nous paraissent avoir prouvé d'une manière certaine que les coins ou haches de bronze sont loin de pouvoir être assimilés les uns aux autres ; qu'il en est, ainsi que je l'ai fait remarquer, qui n'ont pour caractère principal qu'une action massive et toute de résistance tandis que d'autres sont d'une nature très différente.

On ne peut rapprocher, en effet, les grosses haches du grand type médocain, celles à double coulisse entière, pesant environ 800 grammes et longues de 19 à 22 centimètres, des haches à douille et ne dépassant

qu'exceptionnellement 10 centimètres de longueur avec un poids variant de 100 à 150 grammes.

Et il nous paraît même nécessaire d'établir une distinction entre les haches de diverses dimensions ou formes, depuis les plus rudimentaires, celles qui sont simplement aplaties, jusqu'à celles dont les faces sont chargées d'ornements ou affectent une disposition toute spéciale.

C'est faute d'avoir apporté l'attention indispensable à l'appréciation de ces diverses conditions que les hypothèses les plus contradictoires, en apparence, ont été émises. Les observateurs renommés qui en étaient les défenseurs se hâtaient trop d'appliquer le résultat de leur réflexion sur une trouvaille déterminée aux découvertes faites en d'autres lieux ou présentant des particularités insuffisamment appréciées ou vérifiées et nous sommes absolument convaincu, par exemple, que l'opinion qui a longtemps prévalu de considérer ces objets comme des coins a eu sa principale raison d'être dans ce fait; que les premières découvertes et descriptions ont porté sur des haches dites à douille qui ressemblent assez bien à des coins ordinaires.

Il suffit pour le reconnaître de lire le texte de Hearne et des premiers auteurs cités dans notre exposé chronologique.

Et, cependant, cette théorie n'a rien de fondé, même pour toutes les espèces de haches de bronze; nous allons essayer de le prouver.

Tous ces objets ne sont point constitués, d'abord, de manière à être employés seuls ou à la main, comme l'ont été incontestablement certains instruments de l'âge de la pierre.

Ils ne présentent point, en effet, ces surfaces si souvent remarquées et vraiment caractéristiques de

quelques silex, soit que leur fabricant ait tiré parti des dispositions naturelles des surfaces de ces pierres, soit qu'il les ait façonnées de manière à rendre commode leur préhension entre la paume de la main, le pouce et les doigts.

Les angles des saillies latérales ou des coulisses des haches de bronze s'opposent à cette préhension facile et je n'ai pas besoin d'insister sur la raison déjà donnée des obstacles que ces coulisses elles-mêmes apporteraient à la pénétration du tranchant de ces instruments sous le seul effort de la main.

De Caila et bien d'autres l'ont fait remarquer avant moi, en combattant l'hypothèse de quelques observateurs qui, séduits par une certaine analogie d'aspect, avaient énoncé et soutenu comme je viens de le redire que c'étaient certainement des coins, expression qui serait beaucoup plus applicable aux haches de pierre, à surfaces parfaitement lisses, à section nettement conique et sans aucune saillie d'arrêt, si l'on ne tenait compte, même pour celles-ci, de faits absolument contraires à cette théorie.

Toute action de coin suppose, en effet, deux actes : l'un, d'essai d'implantation dans un corps dont on veut vaincre la résistance; l'autre, d'efforts d'introduction successive dans le corps pour arriver à sa division en fragments.

Le premier pourrait bien être exécuté par toutes les haches de pierre et de métal, mais il suffit d'avoir constaté une seule fois les tâtonnements, souvent infructueux, de la simple mise en place de toutes les espèces de coins pour être convaincu de l'impossibilité d'une action sérieuse sous l'unique pression du bras.

Ce n'est là que le premier terme de l'opération. Il faut ensuite imprimer un choc, plus ou moins violent,

sur l'extrémité opposée au tranchant de l'outil et toutes les haches de pierre de ma collection ou des collections que j'ai visitées ont, au contraire, leur talon indemne des cassures inévitables ou des aplatissements caractéristiques qui s'observent sur les coins de bois, de pierre, de métal et même de fer ou d'acier qui sont encore simultanément en usage de nos jours.

Il en est tout autrement, on le sait, pour les percuteurs de tout genre et même pour les haches de pierre qui, devenues impropres à leur usage spécial, ont été souvent utilisées comme instruments de percussion dans la préparation des petits instruments à l'âge de la pierre.

Pour les haches de bronze, l'argument a plus de force, s'il est possible. Toutes les saillies de leurs faces écartent par leur seule présence l'idée d'un instrument du genre des coins, et l'examen de leur talon prouve, d'autre part, qu'il n'a jamais supporté le moindre choc. Cette partie de la hache conserve, dans le plus grand nombre des cas, les rugosités résultant de sa séparation du moule. On y voit même parfois une bavure triangulaire, régulière ou irrégulière (masselotte), toute particulière et celles qui ont été martelées partiellement, ou sur toutes leurs faces, ne paraissent que rarement avoir été l'objet d'un pareil travail en ce point : elles n'ont jamais l'aplatissement caractéristique dont je viens de parler. Bien plus, si ce talon a subi une préparation quelconque, c'est dans le but d'y créer une courbure simple ou pourvue de deux crochets latéraux destinés au passage et au maintien de liens particuliers.

Le simple examen du pourtour des haches à douille démontre, d'autre part, le même fait de la manière la plus certaine sans invoquer une autre preuve qui serait

empruntée au peu d'épaisseur de cette douille elle-même qui ne pourrait supporter une violence considérable sans se rompre immédiatement. C'est souvent le point le plus faible de la douille.

Nous croyons donc, contrairement à l'opinion de quelques auteurs, que les haches de bronze n'ont servi qu'avec un manche.

Toutes les particularités de forme que nous avons décrites plaident, en effet, en faveur de cette opinion.

Les douilles de certaines haches, celles de Bretagne, par exemple, indiquent déjà très clairement de quelle façon on les employait et il en est ainsi des coulisses extérieures plus ou moins accentuées, plus ou moins prolongées sur les deux faces principales. Elles font comprendre immédiatement qu'elles n'avaient d'autre but que de recevoir et maintenir certaines parties d'un soutien.

Qu'accidentellement et momentanément on ait pu s'en servir à la main, comme il arrive tous les jours aux ouvriers menuisiers par exemple, quand un accident vient briser le support en bois de leurs ciseaux, ce serait puéril de le nier, bien que nos arguments précédents conservent toute leur force, mais l'emmanchement obligatoire ne nous paraît pas moins démontré et cet emmanchement nous semble même d'autant plus logique *à priori* que presque tous les préhistoriciens se trouvent d'accord sur le point que les haches de bronze sont postérieures à celles de pierre, c'est-à-dire, pour plus de précision, n'ont été introduites dans l'outillage humain qu'après ces dernières.

Le métal, succédant localement aux instruments d'un âge moins avancé en civilisation, devait être utilisé de la manière reconnue avec le temps et l'expérience, plus utile et plus avantageuse pour le but qu'on se proposait par son emploi.

Et cette considération serait encore plus décisive dans l'hypothèse de l'apport du bronze par des peuples dont les connaissances industrielles étaient plus grandes que chez les habitants de l'Europe, car ces peuples avaient évidemment passé déjà les époques de tâtonnements dans tous les arts.

Cette question a, du reste, attiré l'attention d'un grand nombre d'antiquaires et si Jean de Bast en avait déjà parlé à la fin du XVIII[e] siècle, Jouannet et Athénas sont, certainement, parmi les auteurs que j'ai cités, ceux qui ont le mieux exposé comment on avait été amené à emmancher les haches.

Voici le texte, plus explicite, du dernier archéologue :

« D'après la forme de ces bronzes, ce devaient être » des armes offensives dont on se servait au bout d'une » hampe ou d'un long manche. Pour l'y ajuster, on » fendait le bois par un des bouts en deux parties éga- » les. On y insinuait l'espèce de coin formé par la par- » tie postérieure de l'arme jusqu'à ce que les deux » parties de la hampe touchassent au fond des deux » gouttières. Ensuite, on faisait sur les deux pièces » une rousture, soit avec une lanière de cuir, soit avec » du nerf de bœuf, en commençant en avant de la » proéminence des deux gouttières et finissant par la » hampe dans une coche circulaire ou en arrière d'une » cheville qui la traversait. Dans cet état, l'armure ne » pouvait échapper de la hampe ni en avant ni sur les » côtés, à cause de l'obstacle formé par les trois parties » de chacune des gouttières; ni en arrière, parce que » les deux extrémités de la rousture portant sur des » parties saillantes y mettaient empêchement » (p. 51).

. . . .

C'est de cette préoccupation de faire un tout solide du manche et de la partie plus résistante, métallique,

de l'arme que sont nées toutes les modifications apportées dans la disposition de ce que l'on a nommé, plus tard, les ailes ou ailerons des haches, depuis la légère mais double saillie latérale des coins les plus ordinaires jusqu'à ces rebords martelés et repliés des deux côtés sur le manche; jusqu'à la coulisse extérieure ou talon n'occupant qu'une moitié ou un tiers des deux surfaces aplaties du bronze, avec arrêt transversal ou renforcement du corps de la hache; jusqu'à la douille complète munie ou non de l'anneau simple ou double qui se retrouve aussi sur un grand nombre de haches pleines.

Et je ne dois pas omettre que les douilles étaient encore assujetties sur leurs supports à l'aide de matières fusibles : poix, cire, plomb, qui, bouchant tous les vides, faisaient de l'arme et du manche un tout résistant. On en a trouvé dans lesquelles ces matières avaient laissé des traces irrécusables.

Nous croyons donc notre opinion très fondée et nous pourrions l'étayer de preuves empruntées à l'examen de ce qui s'est fait presque chez tous les peuples, de ce qui se pratique, encore, même dans nos pays et, d'ailleurs, les essais de reconstitution des haches de bronze emportent toute conviction à ce sujet.

M. Durand père nous paraît être le premier en date dans cet ordre de recherches, et le lecteur peut se rappeler que c'est en 1828 qu'il présenta à l'Académie de Bordeaux des haches de bronze pourvue d'un manche de sa façon.

C'est avec une grande lucidité que cet honorable académicien girondin avait exposé les règles de cet emmanchement, absolument identique à celui des haches de pierre pour les haches de bronze dites du premier essai où le métal présente une grande analogie avec le silex, puis perfectionné par un martelage léger

des bords latéraux, par l'artifice des coulisses entières ou partielles, par la disposition des ailerons et même des anneaux que nous avons indiqués.

Et cet emmanchement est tellement naturel que certains peuples sauvages, les Pahouins spécialement, ont tout simplement substitué un fragment de fer semblable de forme aux haches en pierre, depuis que ce métal leur est connu. Une de mes planches le prouve et j'aurai l'occasion de rappeler plus tard que les indigènes de Tanna avaient usé du même artifice pour une hache dont Cook a donné la figure.

Quant à l'emmanchement lui-même, il n'a été bien étudié que 42 ans après Durand, par le vicomte Lepic qui a publié ses essais dans le premier volume des *Mémoires* de la *Société d'anthropologie* de Paris, 2e série, t. I, p. 55. Ils sont intitulés : *Recherches sur la Restitution des instruments en silex et en bronze des temps préhistoriques*. Nous allons les résumer aussi sommairement que possible.

M. Lepic, qui ne reconnaît, à toutes les haches, que la destination d'outils propres à plusieurs usages, montre qu'on peut exécuter avec elles des travaux remarquables.

Des figures nombreuses accompagnent son texte et reproduisent divers modes d'emmanchement dont les pièces originales ont été déposées au musée national de Saint-Germain-en-Laye et les planches ont surtout pour but l'explication du rôle relatif des coulisses, des douilles, des ailerons et des anneaux fixes, dont ces instruments sont pourvus.

Une discussion fort intéressante avait eu lieu sur ce sujet dans la séance du 17 mars 1870, devant la Société d'Anthropologie de Paris (1), après la présentation des

---

(1) T. V, 2e série, 1870, p. 145.

pièces préparées par M. Lepic, et les expériences faites, le 19 du même mois, dans les ateliers du Louvre, démontrèrent à merveille non seulement la possibilité de l'emploi de ces instruments comme outils de charpentage, mais encore les propriétés relatives des haches de bronze ou de pierre dans l'accomplissement de cet ordre de travaux (1).

Il est résulté de ces expériences opérées en présence d'un assez grand nombre d'anthropologistes parmi lesquels se trouvait Paul Broca :

1° Que la hache polie pouvait faire, entre les mains d'un bon ouvrier, un travail utile et relativement rapide;

2° Que cette hache pouvait résister pendant trois mois sans beaucoup souffrir;

3° Que les haches taillées ou éclatées étaient très inférieures, à tous égards, aux haches polies, par leur moindre efficacité, le temps employé, la grossièreté du travail et, même la fatigue de ce travail;

4° Que les haches en silex offrent une résistance supérieure à celles de bronze, la seule supériorité de ces dernières consistant en ce qu'elles permettent d'exécuter avec une perfection relative des travaux plus délicats (2).

De Caylus, et plus tard, le baron de Caila et Lesson n'étaient donc pas fondés à déclarer que les instruments nommés haches de bronze ne pouvaient être emmanchés d'une manière solide et n'avaient pas une résistance suffisante pour servir d'armes ou d'outils.

Et il ne faut pas oublier, d'ailleurs, qu'il est incontestable que les anciens avaient trouvé le moyen de

(1) T. V, 2e série, p. 163, 1870.
(2) *Loc cit.*, p. 164.

donner au bronze une solidité toute particulière par divers modes de trempe.

M. Lepic s'est beaucoup étendu, de plus, sur la nature des bois à rechercher comme manches des haches; sur la qualité de sécheresse ou d'humidité de ces bois et il est arrivé à préférer l'ormeau et le frêne au chêne trop facile à se fendre. Il croit que le bois sec est meilleur pour les haches de bronze et pense que toute arme préhistorique, sauf de rares exceptions, était consolidée par des liens en corde pour le bronze et en nerfs ou en boyaux pour la pierre.

Il pense qu'on devait les employer à petits coups, souvent répétés, et qu'avec de l'adresse (ce qui est, il est vrai, la règle primordiale de tout travail) on peut arriver à des résultats qui dépassent tout ce qu'on peut désirer.

C'est ainsi que les haches présentées par lui avaient abattu des arbres sur pied, fendu de vieilles poutres parfaitement sèches, sans un seul accident, sans une seule rupture et, parlant spécialement des haches de bronze, il ajoute :

« Je crois inutile de dire qu'elles sont bonnes à tous » les ouvrages; qu'elles coupent bien et offrent une » grande résistance » (1).

M. Lepic a même déposé au musée de Saint-Germain différents modèles de pirogues qu'il avait creusées en brûlant d'abord le bois et en achevant ce travail, vraiment difficile, soit avec la hache en silex, soit avec la hache de bronze.

L'action utile des haches de bronze sur le bois est donc incontestable, mais je dois ajouter que M. Bertrand avait été moins heureux en voulant agir, il est

---

(1) Mein , cité p. 58.

vrai, sur un échantillon de granit analogue à celui du monument de Gavr'innis. Le bronze s'était émoussé, tandis que le silex poli avait bravement attaqué et entaillé la pierre.

Cette dernière constatation montre qu'une des dernières opinions de Hearne doit être écartée, et l'on avait déjà fait observer que l'idée de l'emploi des outils de ce métal pour façonner les pierres des monuments gaulois n'avait guère d'application, les pierres de ces monuments ayant presque toujours leurs faces absolument brutes et frustes (1).

Les haches de bronze ont donc pu servir d'outils dans les mains des charpentiers primitifs, mais n'avaient-elles que ce mode d'emploi dans l'antiquité, comme le veut M. Lepic, qui apporte à l'appui de sa thèse l'affirmation que toutes les armes de l'Océanie étaient en bois, tandis que les outils étaient, seuls, faits avec la pierre?

Nous ne le pensons pas et nous pourrions d'abord décliner la justesse de cette opposition quant aux bronzes, puisque les premiers navigateurs océaniens ont affirmé qu'ils n'avaient pas rencontré ce métal dans les nombreuses îles de l'Océan Pacifique; mais il suffit, de plus, de parcourir les relations de voyage des illustres voyageurs autour du monde pour y trouver des preuves décisives que les instruments de bois et de pierre servaient à tous les travaux de l'homme comme dans les guerres qu'il soutenait pour sa défense ou dans ses entreprises contre les tribus voisines de son campement.

Cook l'a attesté en plusieurs passages de ses trois voyages dont les relations sont empreintes d'un caractère de vérité qui n'a jamais été dépassé.

---

(1) C'est la règle, mais elle comporte quelques exceptions.

Les pierres de fronde, les pierres, les javelots de divers ordres et les massues de bois sont bien signalés par lui, ainsi que par tous ceux qui le suivirent, comme les armes principales des peuplades océaniennes, avec les arcs et les flèches pour certaines îles de la Polynésie; mais il parle aussi, dans plusieurs chapitres de ses *Relations,* d'armes de guerre en os de baleine ou en pierre, principalement dans ses descriptions des *Patou-Patous* des Nouveaux-Zélandais.

« Ils avaient, dit-il, chacun pour arme ou une lon-
» gue pique ou un instrument de talc vert, très bien
» poli, d'environ un pied de long et assez épais pour
» peser 4 ou 5 livres (1).

» Il portait (en parlant d'un vieillard de la même île)
» un *patou-patou* en os de baleine (2) ou un *patou-*
» *patou* de talc, à tranchant aigu, dont il se servait
» comme d'une hache de bataille ».

On lit, à l'occasion de la rencontre de deux groupes de Nouveaux-Zélandais, que certains guerriers ennemis portaient à la main : l'un une pique, l'autre une hache de pierre avec lesquels ils défiaient leurs ennemis.

En un autre passage c'est une distinction de cinq formes de massues dont l'une est un simple morceau de rocher de corail grossièrement travaillé en cylindre de dix-huit pouces de long et de deux de diamètre qui leur sert quelquefois d'arme missive (3).

Cook indique encore que les haches sont ordinairement armées de basaltes ou de morceaux de coquillage

---

(1) Voy. t. III, p. 48 (1er voyage).
(2) *Loc. cit.,* t. III, p. 90.
(3) Cook, 2e voyage, t. III, p. 213.

(voluta mitra) et il a même donné le dessin de plusieurs de ces armes, avec la représentation d'une d'entre elles vue chez les indigènes de l'île Tanna et rappelant, à s'y méprendre, la forme des mêmes armes représentées sur les monuments des anciens Bretons d'après Strutt (1). Je l'ai signalé déjà (2).

Le même navigateur a rappelé d'autre part que les haches de pierre et les instruments en bois, classés trop uniformément dans nos musées sous le nom exclusif de casse-têtes, servaient également aux travaux de défrichement en Nouvelle-Calédonie.

« Nous rencontrons ensuite, dit-il, des naturels et » surtout des femmes qui défrichaient et qui béchaient » une pièce de terre marécageuse probablement afin » d'y planter des ignames et des eddys (Taro). Elles se » servaient d'un instrument dont le bec était recourbé » et pointu. Ce même instrument semble leur servir » aussi d'arme offensive » (3).

Je pourrais du reste accumuler les citations de même genre et je lisais même, ces jours derniers, dans un voyage au N.-E. de l'Australie par Carl Lumholtz (1880-1884) publié par Latour du Moulin, le 22 septembre 1888, que les instruments en bois servent aussi au travail des champs (4).

Je ne veux pas multiplier les citations sur ce point n'ayant pour but que de montrer que la pierre à laquelle

---

(1) Cook, 2e voyage, t. III, p. 161.

(2) Le dessin est donné, *loc. cit.*, p. 211.

(3) Cook, 2e voyage, t. III, p. 291.

(4) La *nolla nolla* (sorte de massue) a encore une autre utilité, le petit bout sert à piocher et à ameublir la terre, on l'emploie également pour déterrer les œufs cachés dans les huttes si curieuses élevées par les *Tallegallo*. Enfin ce bâton à tout faire chasse certaines larves des troncs d'arbres pourris frappés par l'Indigène (p. 187).

le bronze a succédé en Europe fut employée en même temps que le bois comme arme de guerre chez les peuples que Cook découvrit au moment où leur civilisation n'était encore arrivée, ou ne s'était maintenue, qu'à l'état des premières civilisations européennes.

Et d'ailleurs, n'est-ce pas un fait d'observation générale que l'outillage humain des premiers âges fut, partout, assez rare et par conséquent utilisé à divers usages par les premiers hommes? L'inventaire des instruments de travail d'un village moderne, éloigné de tout chemin de fer, prouverait aisément ce que j'avance pour notre temps, car la variété, la *spécialisation des outils* est pour ainsi dire de date récente et n'a pris un développement considérable que depuis le commencement de notre siècle qui fait un contraste beaucoup plus saisissant sous ce rapport que sous celui des mœurs, mes longues observations de voyageur me l'ont prouvé bien des fois.

En résumé l'apparition du bronze, et, en général, des métaux fut un des grands progrès de l'industrie humaine. La pierre, le bois, présentaient moins de résistance, et surtout moins de durée dans leur action. Il fallait réparer les armes ou instruments que l'homme avait su façonner avec des matériaux faciles à rencontrer mais très longs à rendre profitables et qu'on ne pouvait conserver très longtemps. Tandis que les procédés de fusion, une fois connus, permettaient de reconstruire des armes ou ustensiles devenus impropres à l'usage qui leur était affecté.

On remarquera-peut-être que je suis entré dans peu de développements sur le rôle de l'anneau latéral des haches. Quelques auteurs ont cru y voir un moyen de rendre plus utile l'assujettissement du métal à son manche, mais on a retrouvé ensuite des haches emman-

chées dont les anneaux étaient placés au-dessus pour ainsi dire de l'instrument emmanché, ce qui a fait reconnaître que cette disposition servait plutôt à la suspension de l'outil qu'à autre chose (1). Les faits bien observés finissent, en effet, par triompher des théories les plus séduisantes.

Et je ne m'attarderai pas à rechercher à quelle époque l'âge du bronze a commencé en Europe et quand il a fini.

J'ai déjà dit qu'il remonte, au moins, à 2,000 ans avant notre ère et il est incontestable qu'il a été employé pendant le moyen-âge. Car plusieurs textes prouveraient cette persistance d'emploi accidentel qui n'est pas plus extraordinaire que celle de l'utilisation de la pierre qui se retrouve encore dans l'outillage de certaines industries de nos jours.

Ce qu'on sait aussi, d'après les plus récentes recherches, c'est que le fer était connu en Egypte dès la dynastie thébaine, quoique peu utilisé d'abord (2) et qu'il est arrivé dans les Gaules et la Grande-Bretagne vers le v[e] siècle avant J.-C. Le bronze ne céda cependant la place, d'une manière générale, que vers le II[e] ou le III[e] siècle, mais les avantages qu'il présente lui assurèrent bientôt une suprématie qui n'a fait que s'accentuer jusqu'à notre temps dans une proportion inouïe en raison des progrès de sa fabrication et de l'extrême variété des formes qu'il peut subir, des services qu'il peut rendre.

---

(1) D[r] Gross, de Neuveville, Suisse (fouilles de Mœringen).

(2) Perrot et Chipiez cités p. 831, 1500 ans avant l'Etrurie et la Grèce.



TABLES

DES

COMPTES-RENDUS, NOTICES, RAPPORTS, MÉMOIRES

ET PLANCHES

du XVIIe volume des Actes de la Société Archéologique de Bordeaux.

I. Table analytique des comptes-rendus.

II. Table des Mémoires.

III. Table des Planches.

ERRATA

Pages xvii et xciii : Comte de Chasteigner. Numismatiste et non numismate.

Page xliii, 13e ligne : Tudot au lieu de Ludo.

BARONNIE DE CAPIAN

Page 77 : Page 66 au lieu de page 32, (2e ligne).

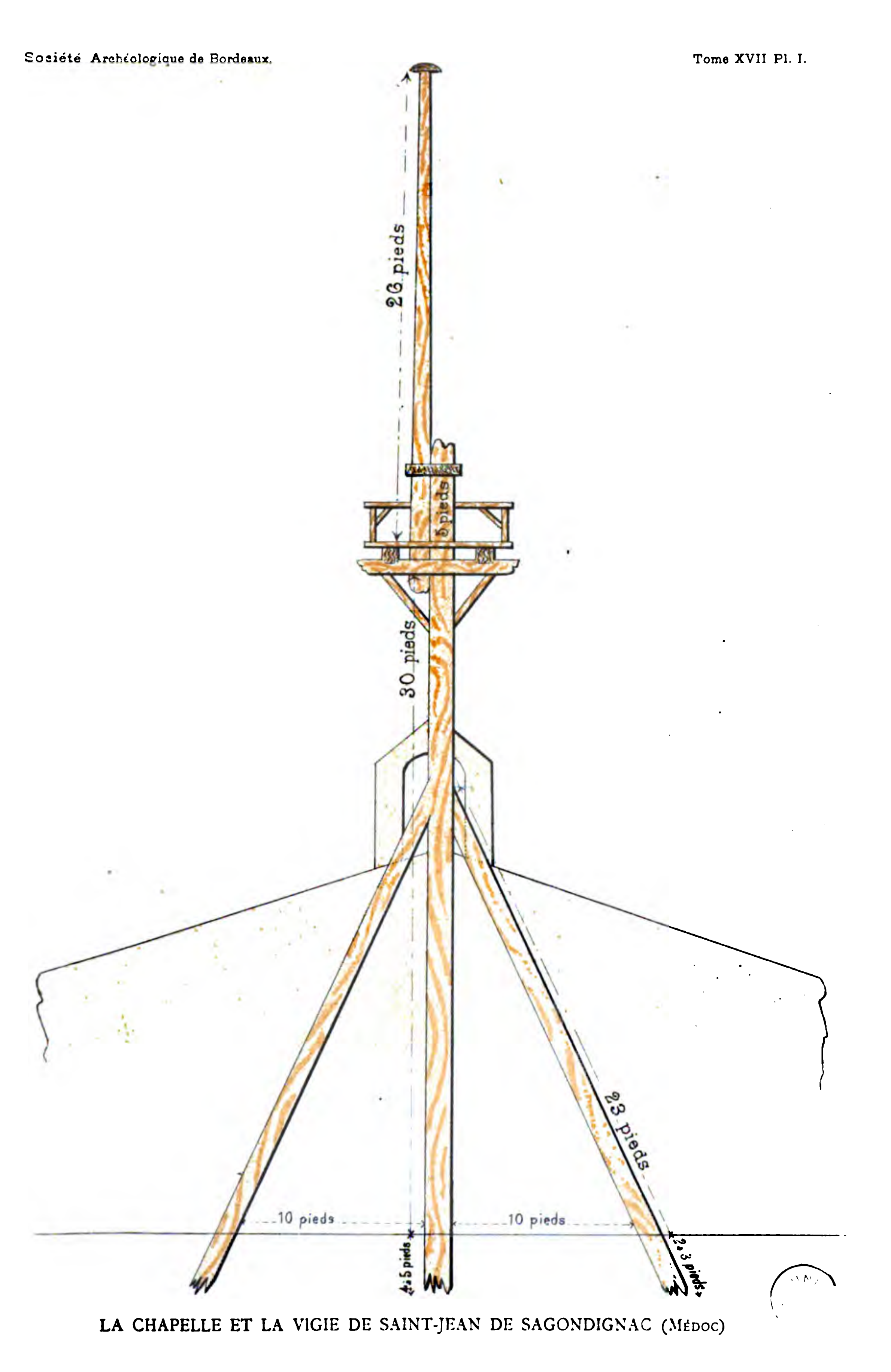
Page 78 : Au lieu de Domni, lire Domui, (note 2).

» » Perpetum, lire perpetuum, (même note).

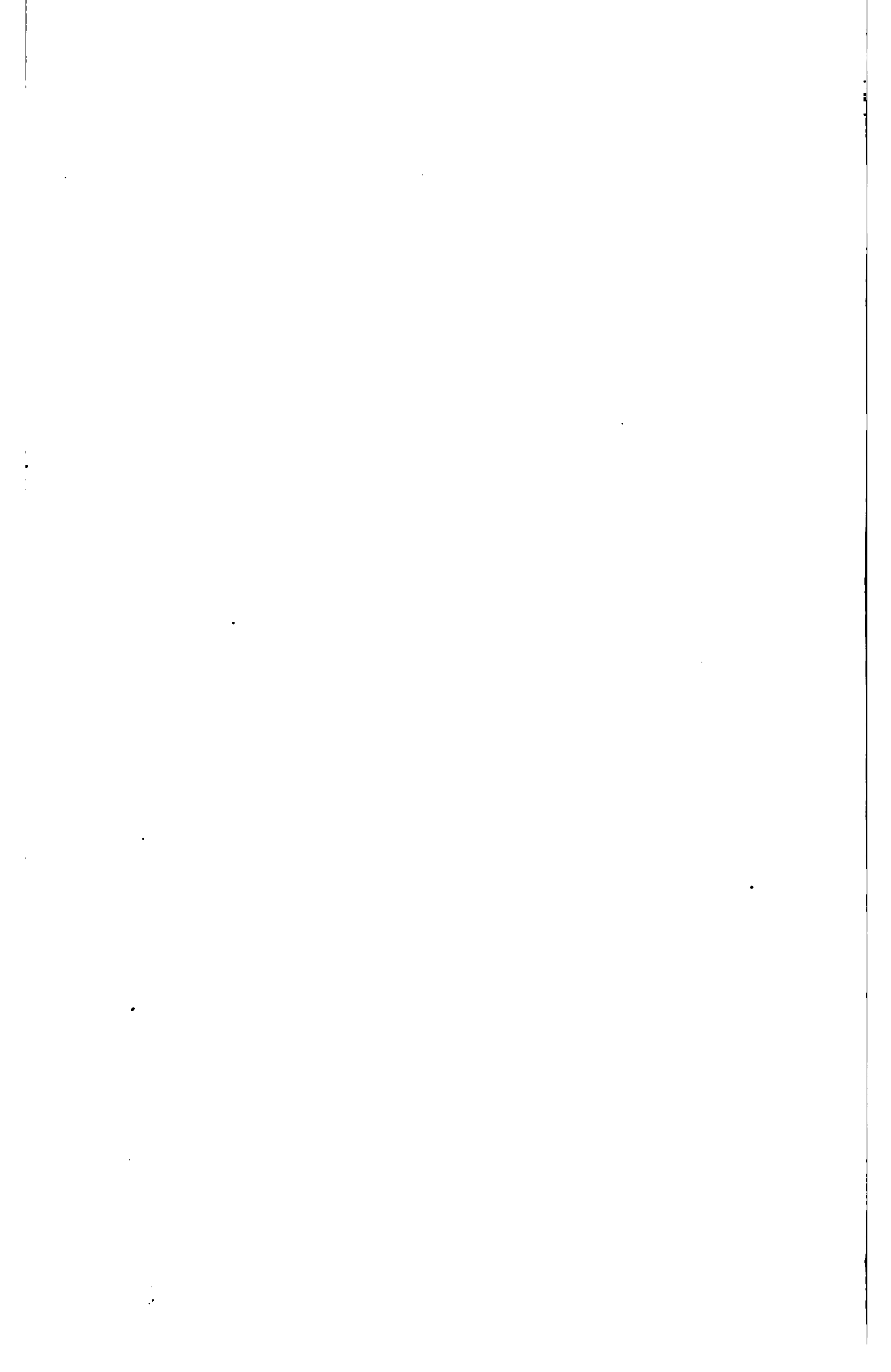
Page 79 : Au lieu de page 32, lire page 66.

INDEX ALPHABÉTIQUE

17,698. — Bordeaux, Ve Cadoret, impr., rue Montméjan, 17



LA CHAPELLE ET LA VIGIE DE SAINT-JEAN DE SAGONDIGNAC (Médoc)



INSCRIPTION COMMÉMORATIVE

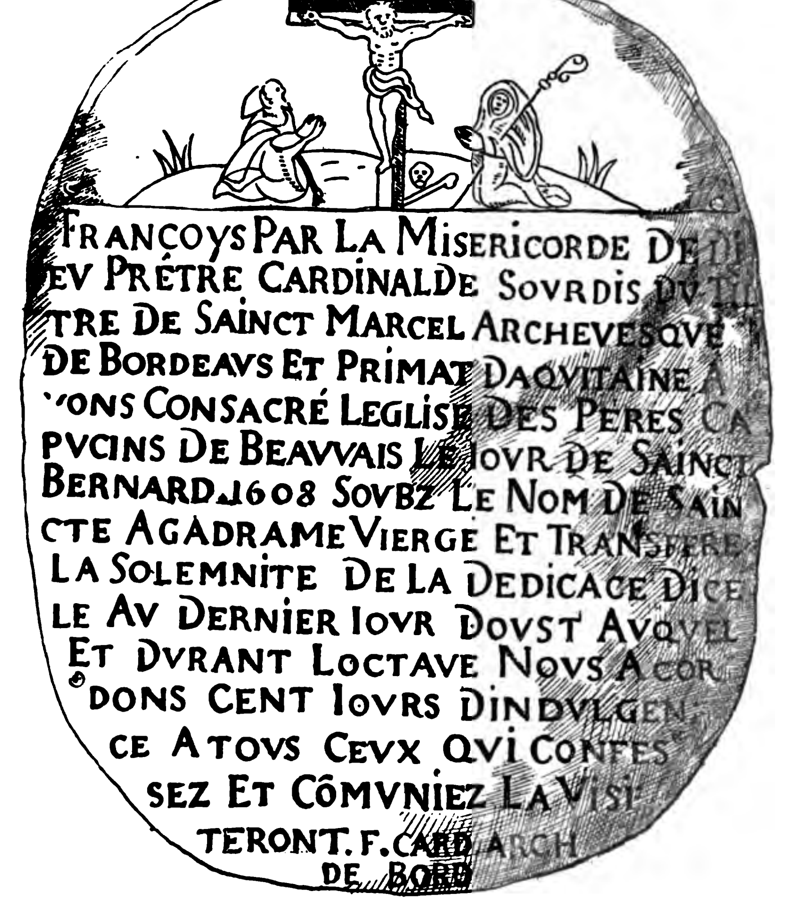
DE LA

CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE DES CAPUCINS DE BEAUVAIS

par le Cardinal François DE SOURDIS,

ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

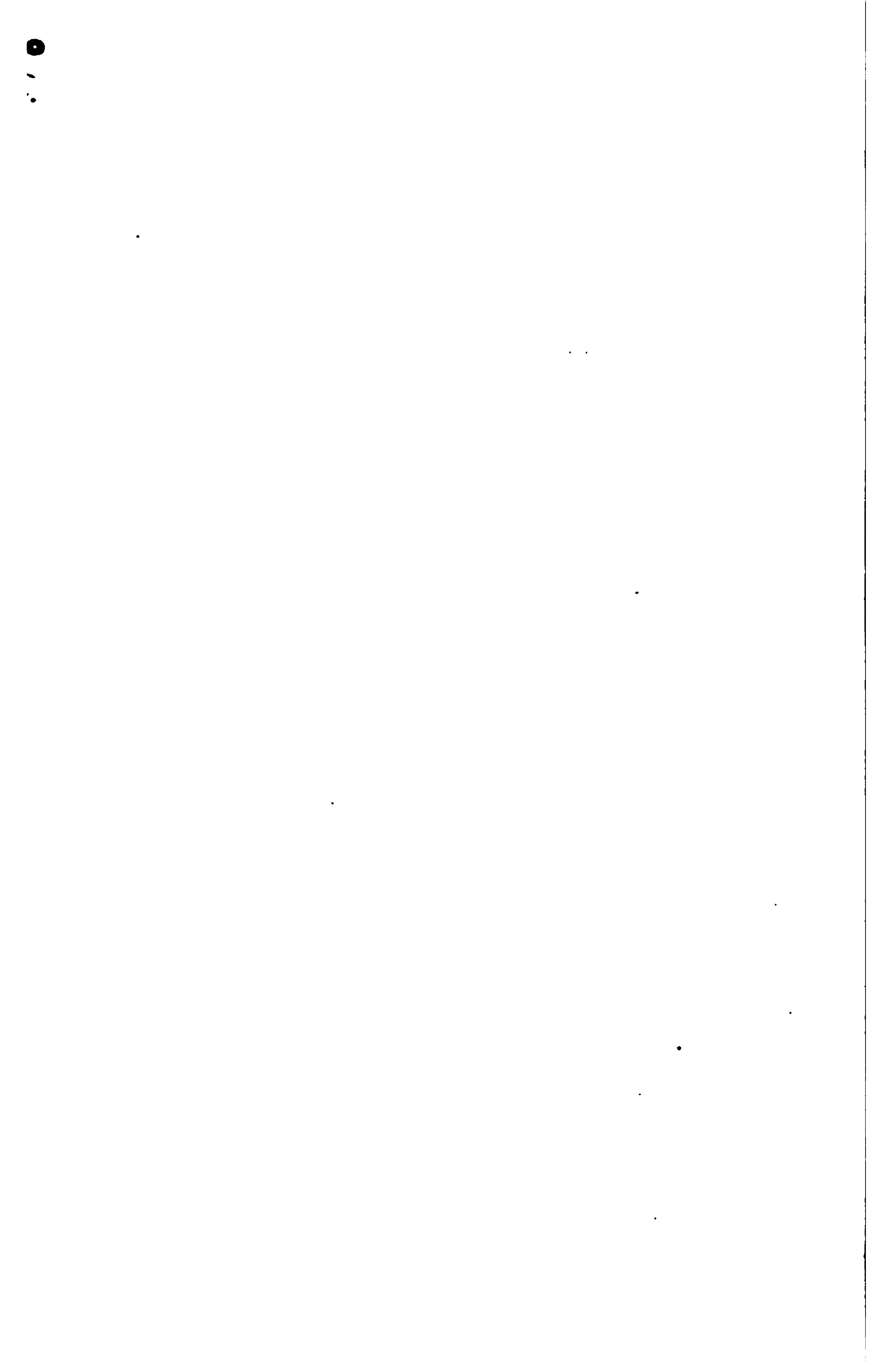
1608.

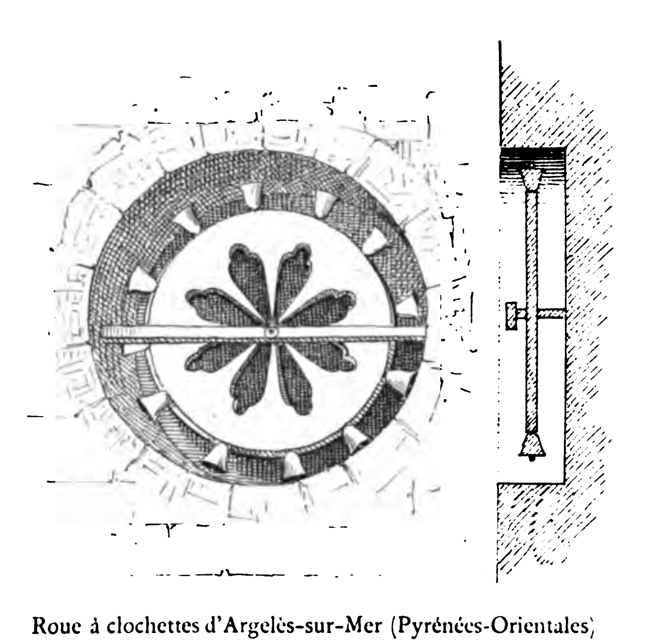


PLAQUE DE CUIVRE DE LA COLLECTION DE M. DE CARRÈRE

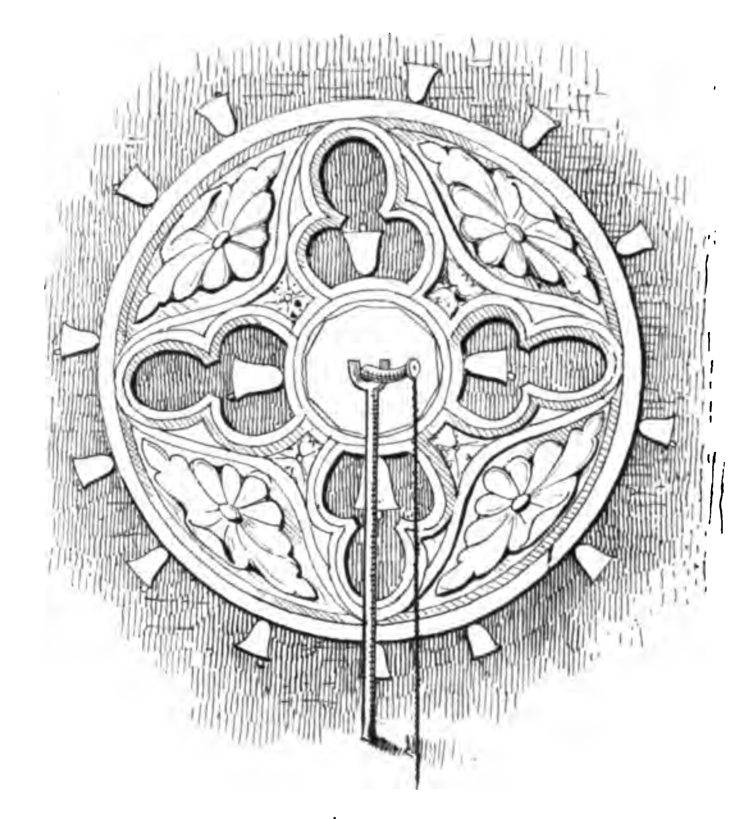
Membre de la Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de Beauvais (Oise).







Roue à clochettes d'Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales)



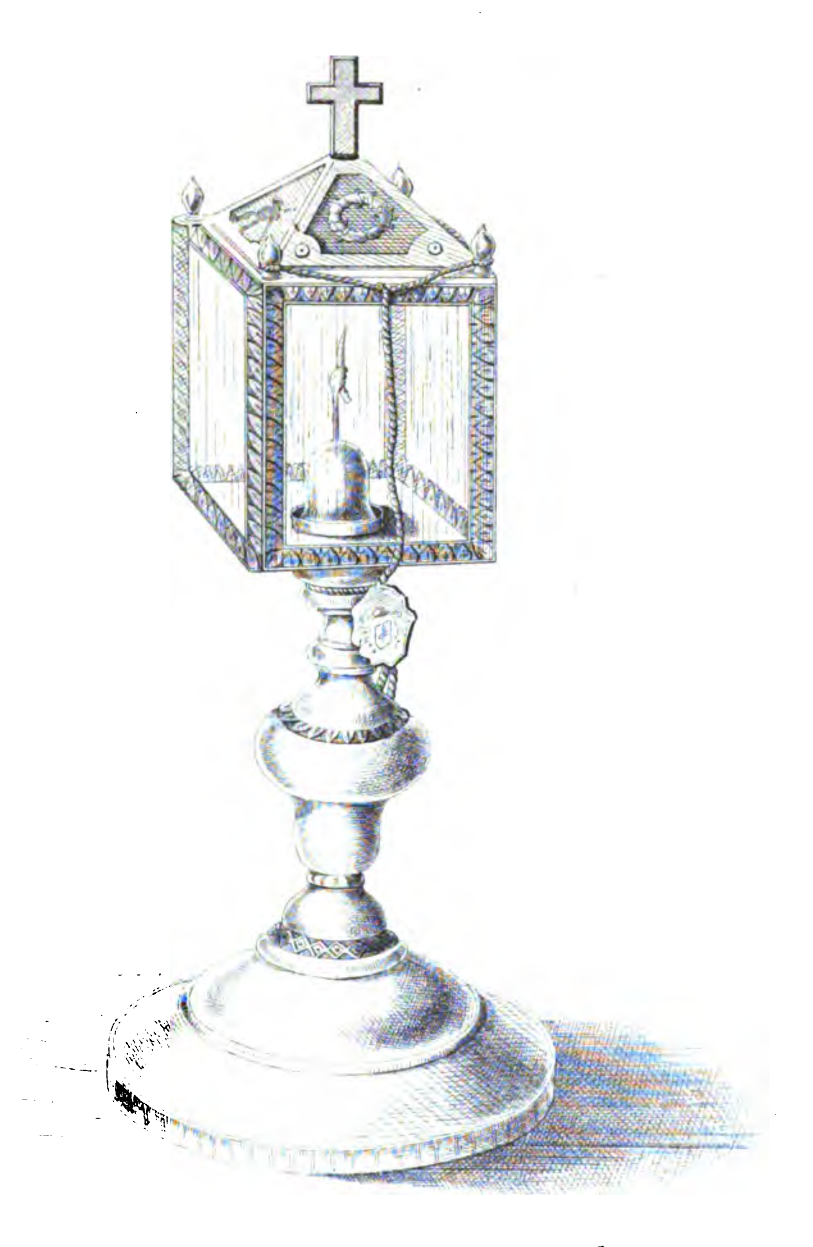
Roue à clochettes dans l'Église Saint-Nicolas de Pampelune.

LITH. WETTERWALD.



E. Berchon. — ROUES A CLOCHETTES DANS LES ÉGLISES

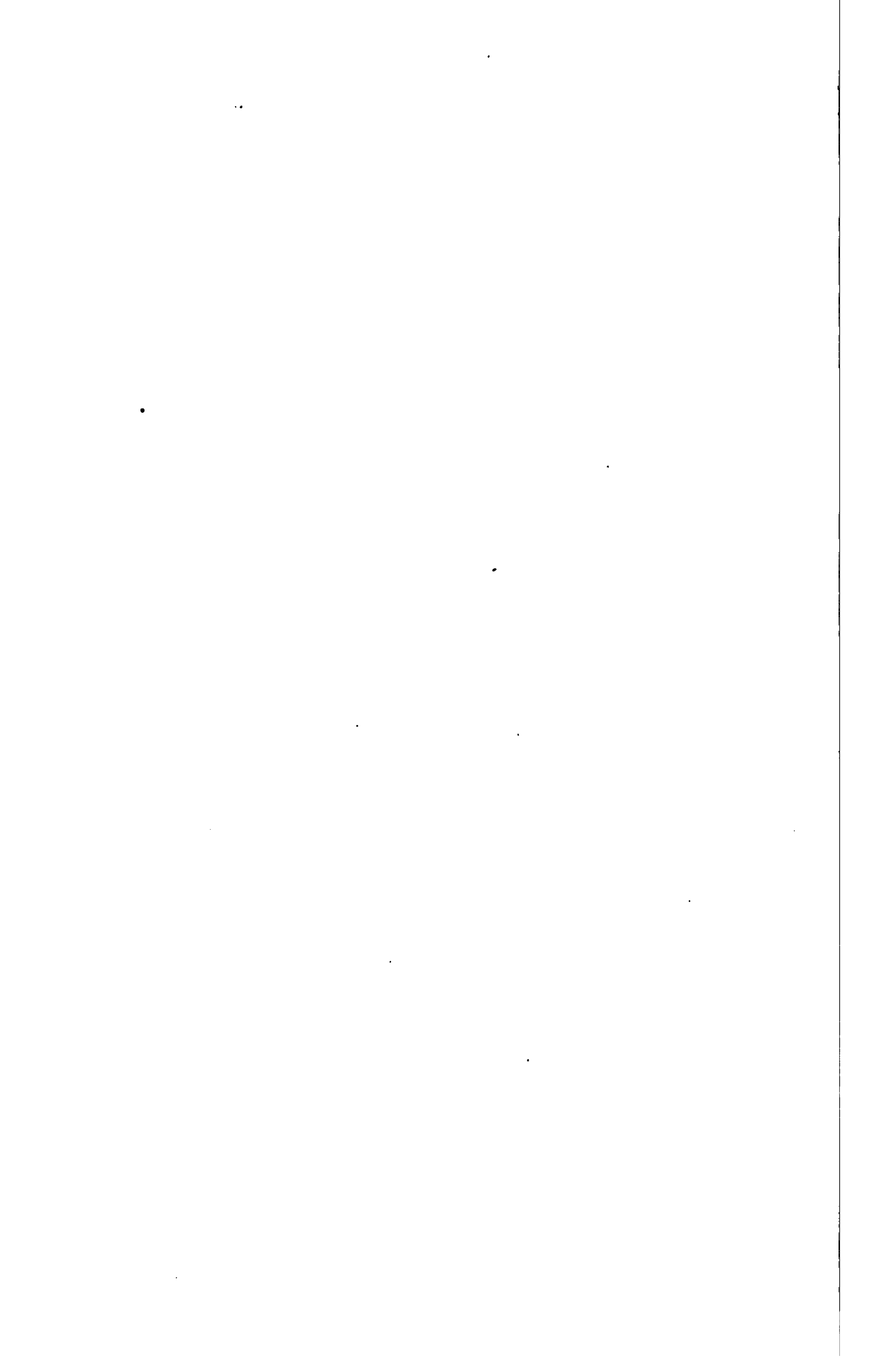




RELIQUAIRE MODERNE DE LA Ste-ÉPINE.

(CHAPELLE DE MONTRÉAL).

Reproduction autorisée de la Société historique et archéologique du Périgord et de M. l'abbé GOYHENÈCHE, *auteur du mémoire de la Sainte-Epine de Montréal.*



1 2 3



Phot. Th. Amtmann.

4 5 6 7 8



FRANÇOIS DALEAU. — POTERIES DE TUILIERS.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

LITH. WETTERWALD, BORDEAUX

FRANÇOIS DALEAU. — Poteries de Tuiliers.

1/2 grandeur naturelle.



Phot Th Antmann — Heliog Dujardin

TERRE CUITE GALLO ROMAINE

Collection Victor Bordes _ Bordeaux

A Maire Imp



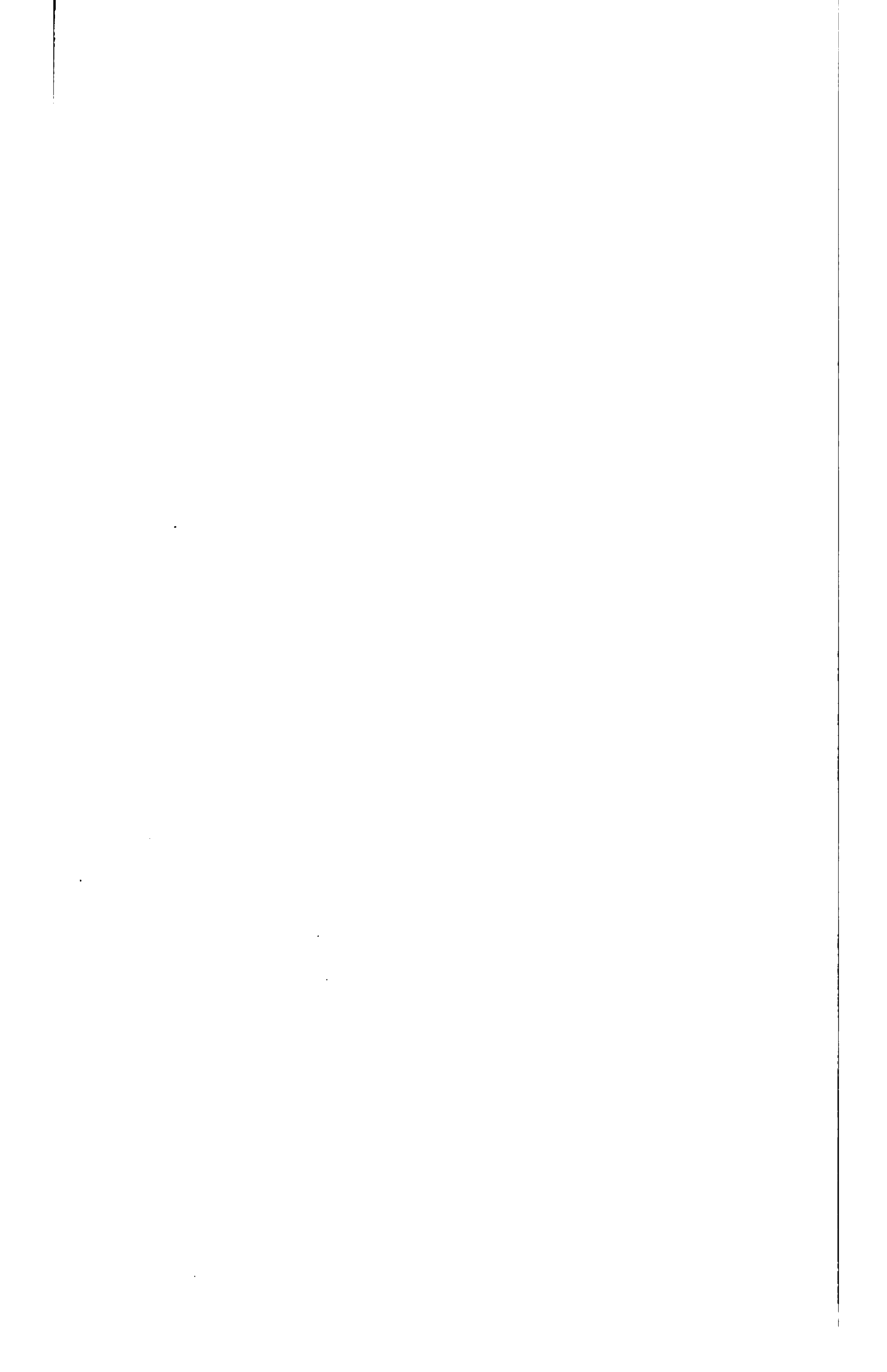


Lith. Wetterwald, Bx. D'après phot. Th. Amtmann.

Cheminée en Faïence Vieux Rouen. — Époque Louis XV

Collection TOURNIÉ, à La Réole.

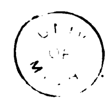


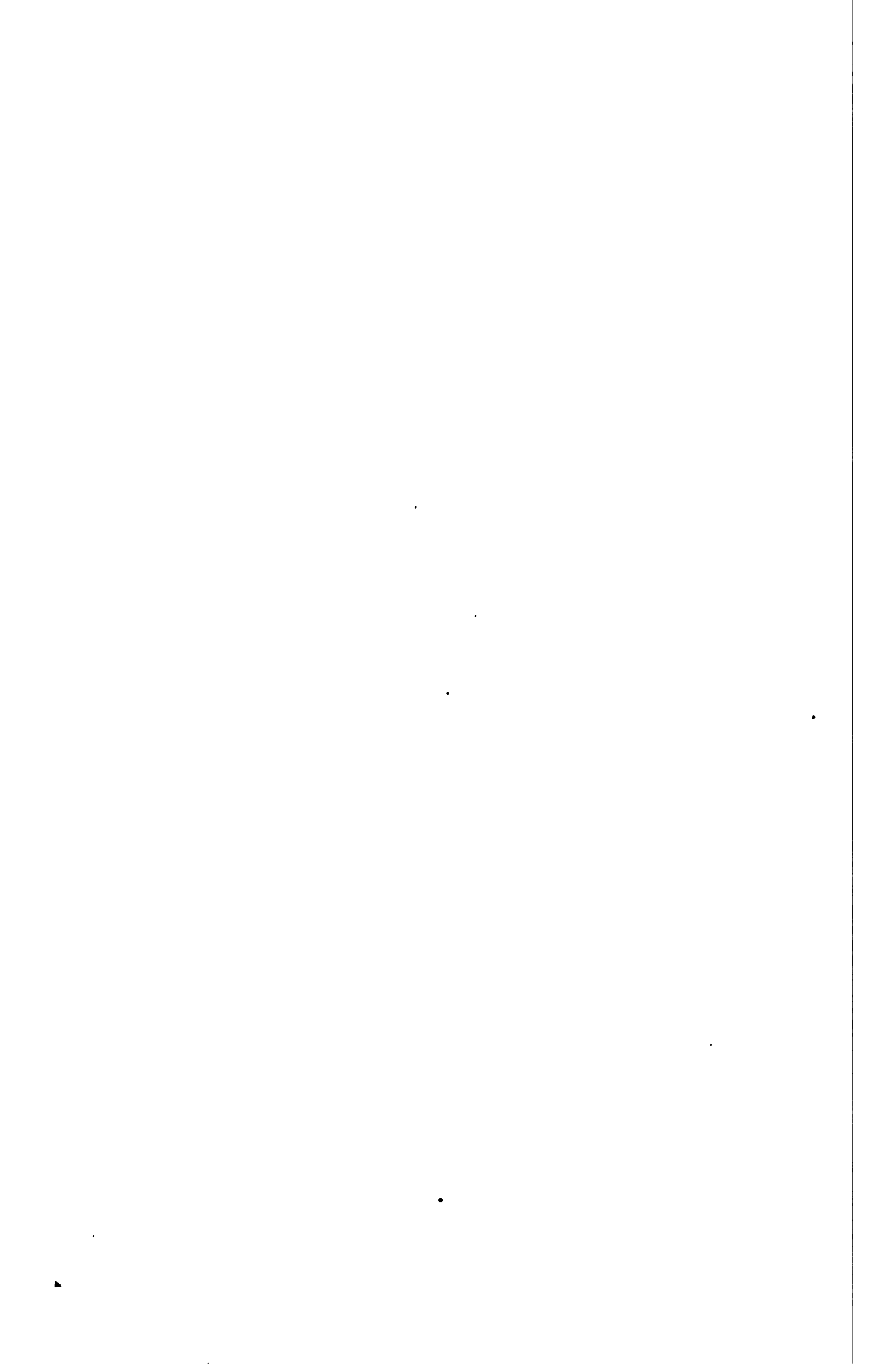


PHOTOTYPIE BERTHAUD. 9, RUE CADET, PARIS.

CHEVET DE L'ÉGLISE DE FRANCS

(GIRONDE)



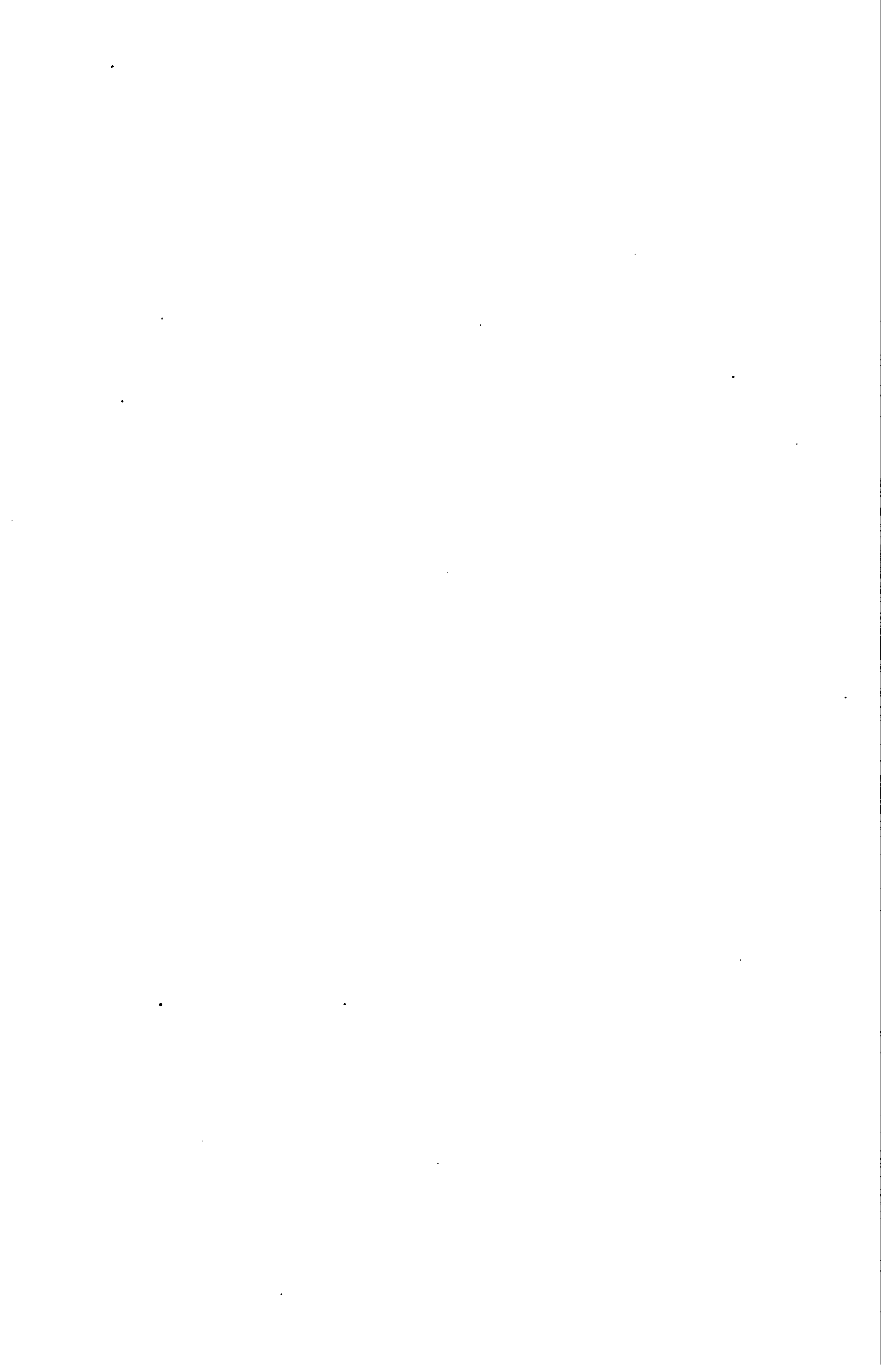


PHOTOTYPIE BERTHAUD

9, RUE CADET, PARIS.

PORTAIL OUEST DE L'ÉGLISE DE FRANCS

(GIRONDE)



LITH. WETTERWALD. E. Piganeau, del.

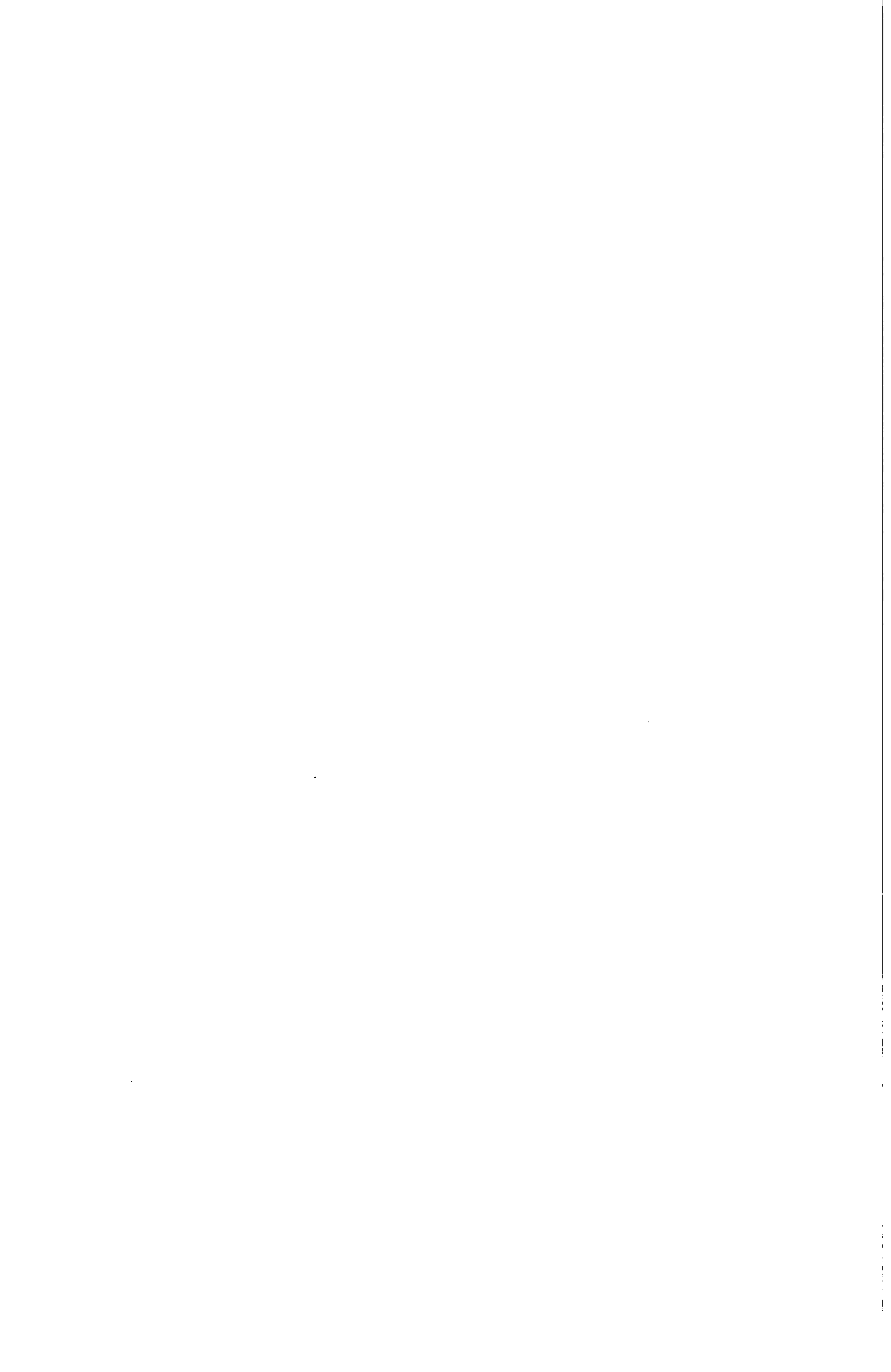
ÉGLISE DE CAPIAN (vue extérieure)

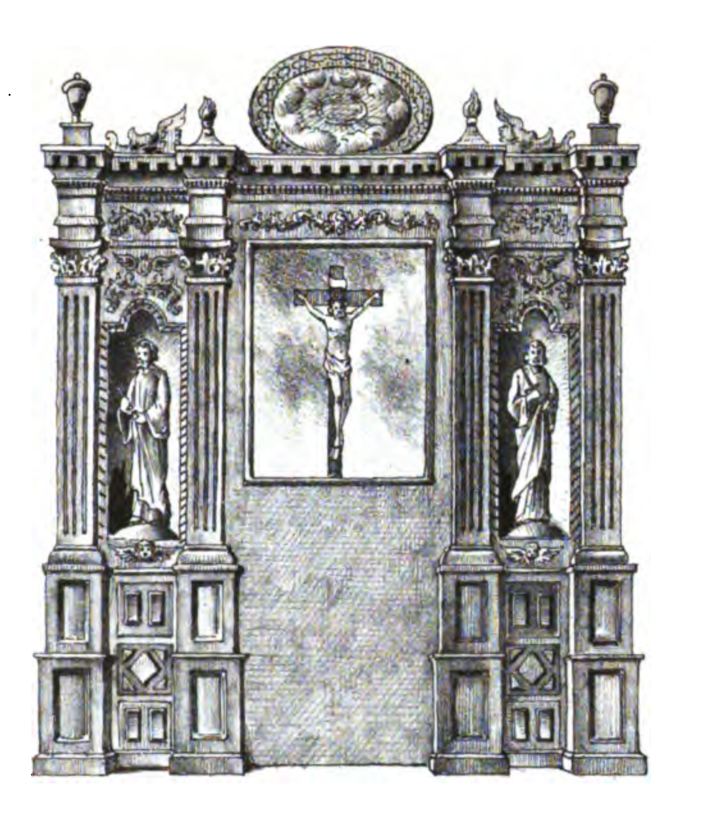


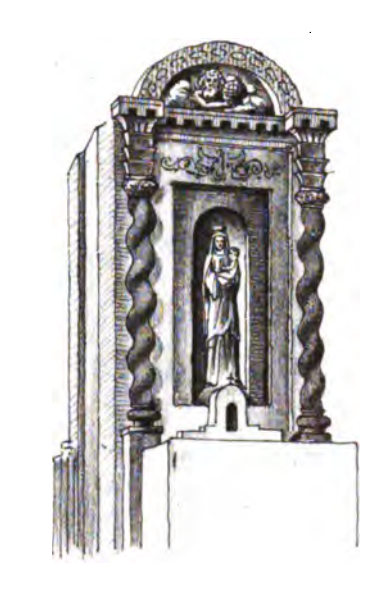
LITH. WETTERWALD. E. Piganeau, del.

ÉGLISE DE CAPIAN (vue intérieure)



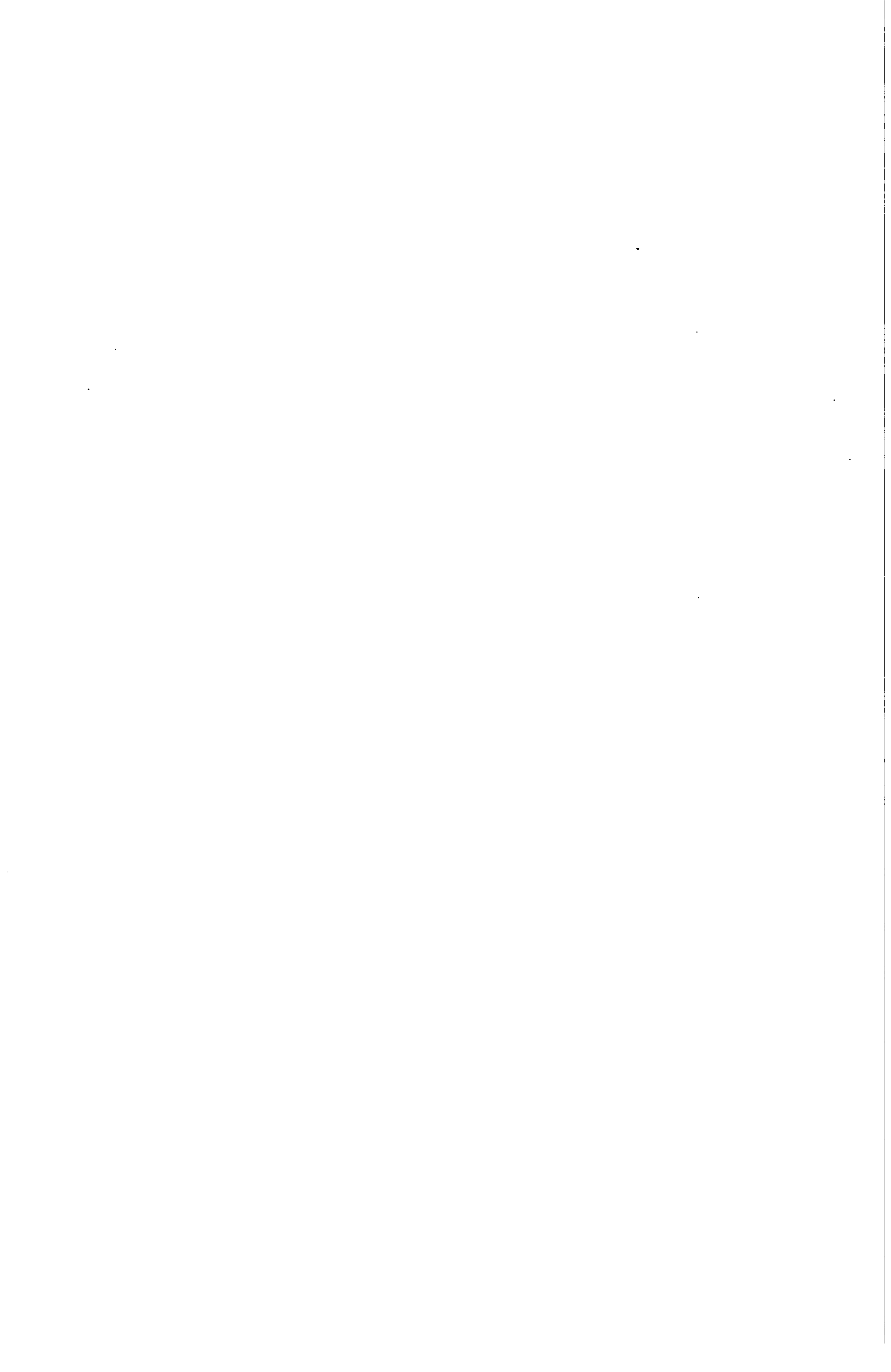


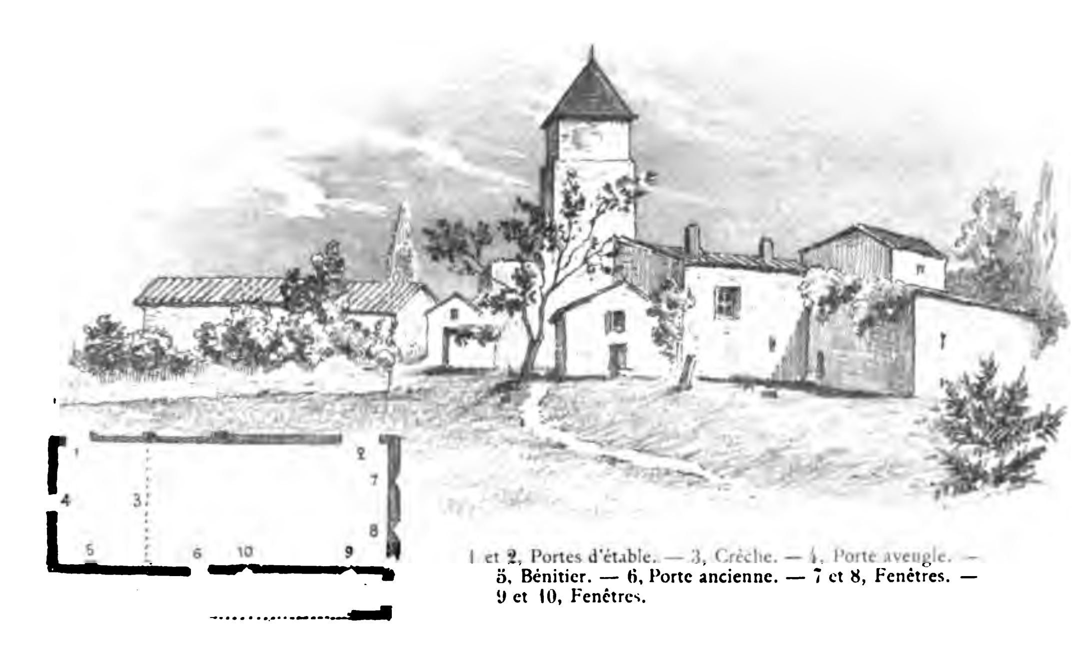




LITH. WETTERWALD.

CONTRE-RETABLE ET RETABLE (Église de Capian)





1 et 2, Portes d'étable. — 3, Crèche. — 4, Porte aveugle. — 5, Bénitier. — 6, Porte ancienne. — 7 et 8, Fenêtres. — 9 et 10, Fenêtres.

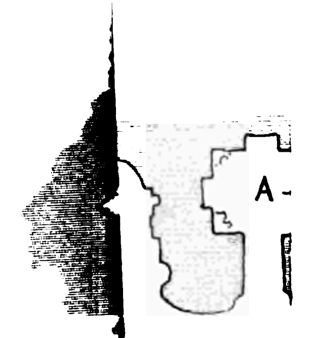
Longueur hors d'œuvre, 18m 75
Largeur » » 6m 40

LITH. WETTERWALD.

E. Piganeau, del.

ANCIENNE CHAPELLE A PÉLERINAGE DE LA VERGNE (aujourd'hui étable)

Société



FERRANT. — I



LITH. WETTERWALD. E. Piganeau, del.

GROTTES DE FERRANT (Vue de la grande galerie prise du point A du plan)





SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TABLEAU INDICATIF DES JOURS DE SÉANCE

EN 1893

Les 2es Vendredis des mois suivants, à huit heures du soir

A l'Athénée, salle 4, rue des Trois-Conils, nº 53.

13 JANVIER	10 MARS	12 MAI	14 JUILLET	10 NOVEMBRE
10 FÉVRIER	14 AVRIL	9 JUIN	11 AOUT	8 DÉCEMBRE

Le Bureau se réunit tous les 1ers vendredis des mêmes mois et à la même heure.

Les élections ont lieu dans une séance spéciale en Décembre.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1893

Président : M. HABASQUE (Francisque), Conseiller à la Cour.

Vice-Présidents :
- M. DE MENSIGNAC (C.), Conservateur des Musées d'Antiques, d'Armes et Préhistorique.
- M. DE FAUCON ✠, Archéologue.

Secrétaire-général : M. le Dr BERCHON, ✱, ✠, A. ✪, Ancien Médecin principal de 1re classe de la Marine.

Secrétaires :
- M. PIGANEAU (Eon), A. ✪, Professeur à l'École des Beaux-Arts de Bordeaux.
- M. FERET (Edouard), Éditeur-libraire.

Trésorier : M. DAGRANT (G.-P.), ✠, Peintre-verrier.

Archiviste : M. AMTMANN (Th.), Négociant.

Assesseurs :
- M. DEZEIMERIS (R.), ✱, A. ✪, Membre correspondant de l'Institut, *Président sortant.*
- M. l'Abbé LÉGLISE, Vicaire de la Bastide, Bordeaux.
- M. le Comte A. DE CHASTEIGNER, Archéologue et numismate.

Bibliothèque :

Demande de livres et du diplôme illustré : (3 francs) à **M. l'Archiviste,** rue Doidy, 26.

Secrétariat général : 96, Cours du Jardin-Public.

16,923. — Bordeaux, Ve Cadoret, impr., 17, rue Montméjan.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XVII — 1er FASCICULE

(1er trimestre)



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1892

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

ART. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance,* à Bordeaux.

16,680

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME XVII — 2e FASCICULE

(2e trimestre)



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1892

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.



TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.



17,186

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XVII — 3e FASCICULE
(3e trimestre)



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1892

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

ART. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.



TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

17,499

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XVII — 4e FASCICULE
(4e trimestre)



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1892

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

